

HISTOIRE DU CANADA,

SOUS LA

DOMINATION FRANÇAISE.

HISTOIRE

DU

CANADA,

SOUS LA

DOMINATION FRANÇAISE.

DEUXIÈME ÉDITION,

Revue, Corrigée et Augmentée.

PAR M. BIBAUD.

MONTRÉAL:
DE L'IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON, RUE ST. NICOLAS.
1843.

PRÉFACE.

"Il serait sans doute superflu d'argumenter longuement, pour prouver l'utilité, ou l'à-propos de la présente publication. Tous les hommes doivent désirer de connaître l'histoire de leur pays, de leur nation ; tous doivent aimer à savoir ce qu'ont été, ce qu'ont fait leurs ancêtres. Nous avons, il est vrai, une "Histoire Générale de la Nouvelle-France," par le P. François de Charlevoix, et une Histoire du Canada en langue anglaise, par M. (maintenant l'honorable) William Smith ; nous avons Raynal ; nous avons enfin les "Beautés de l'Histoire du Canada ;" mais l'Histoire de Charlevoix, qui est devenue rare, même en Canada, et qui ne sera probablement pas réimprimée, ne va pas au-delà de 1725, et est d'ailleurs remplie de détails minutieux, et souvent hors du sujet, qui en rendent la lecture ennuyeuse et rebutante pour la plupart des lecteurs ; l'ouvrage de M. Smith est plein de faits, (ou pour mieux dire d'anecdotes,) qui ont tout l'air d'être, sinon absolument controuvés, du moins étrangement défigurés. Raynal, dans son "Histoire du Commerce et des Etablissemens des Euro-

péens dans les deux Indes," ne rapporte que quelques traits isolés de l'histoire du Canada, et l'auteur des "Beautés" de cette histoire, qui s'est principalement attaché à décrire les mœurs et les usages des Sauvages, n'ajoute rien à ce qu'on en lit dans l'ouvrage volumineux du P. Charlevoix. Une Histoire suivie, uniforme et complète du Canada, sous la Domination Française, manquait donc aux lecteurs Canadiens, et nous avons eu l'intention, au moins, de bien mériter de nos compatriotes, en leur donnant cette histoire."

Ainsi nous exprimions-nous dans la Préface de notre première édition. Depuis lors, il nous est tombé sous la main des documens qui nous mettent en état de corriger plusieurs erreurs, dans lesquelles nous étions tombé, en suivant Charlevoix, particulièrement à l'égard de QUARTIER et de ROBERVAL, et de nous étendre davantage sur les deux époques les plus intéressantes des annales du Canada, celle de la découverte de ce pays, et celle de la guerre qui l'a fait passer de la domination de la France sous celle de l'Angleterre.

AVANT-PROPOS.

Si l'on s'en rapportait à la carte géographique publiée par Guillaume Postel, vers 1550, l'île de Terre-Neuve, et les côtes voisines du continent américain, auraient été connues et fréquentées par des pêcheurs Français, de temps immémorial.*

Des écrivains anglais ont soutenu qu'au douzième siècle, un prince du pays de Galles, nommé Madoc, ayant navigué du côté de l'ouest, découvrit le continent américain, vers le 35e. degré de latitude septentrionale, et y fonda une colonie.† Il paraît plus avéré que même avant l'époque où l'on place l'expédition du prince gallois, les Scandinaves découvrirent, vers l'ouest, une contrée fertile et tempérée, qu'ils nommèrent *Vinlande*, (*Vinland*), ou *Terre des Vignes*, et y firent un établissement. Il n'est peut-être pas bien prouvé que cette

* *Terra hœc*, y est-il dit, *ob lucratissimam piscationis utilitatem, summâ litterarum memoriâ, à Gallis adiri solita, et antè mille sexcentos annos frequentari solita est; sed eò quòd sit urbibus inculta et vasta spreta est.*

C'est sans doute en partie d'après cette autorité, que Lescarbot avance que les "Dieppois, les Malouins, les Rochelois, et autres mariniers français, fréquentaient déjà depuis plusieurs siècles, le grand banc et les côtes de Terre-Neuve." Il ajoute qu'encore de son temps une grande partie des noms des îles, caps, hâvres, &c, de ces parages, étaient bretons ou basques.

† "Madoc, prince de Galles, fatigué des troubles qui régnaient dans son pays, équippa quelques vaisseaux, sur lesquels il s'embarqua en 1171, dans le dessein de trouver un pays où il pourrait s'établir et vivre tranquillement. Ayant découvert, vers l'ouest, une contrée fertile, il y laissa une partie de ses compagnons, et revint dans son pays natal, afin de prendre assez de monde pour fonder une colonie. Il remit à la voile avec dix vaisseaux chargés de gens de bonne volonté, tant hommes que femmes, et ne reparut plus." Telle est la substance de la légende.

contrée soit celle qui porte aujourd'hui les noms de *Massachusetts* et de *Rhode Island;* mais un fait qui paraît maintenant certain, c'est que la partie méridionale du *Groenlande* (*Greenland*), de la *Terre-Verte,* fut non seulement découverte, mais encore colonisée par des hommes du Nord, Danois, Norwégiens ou Islandais, entre le 10e. et le 11e. siècle.

Des écrivains ont avancé, suivant CHARLEVOIX, qu'en 1477, un Polonais, nommé Jean SCALVE, étant entré dans le bras de mer qui a été appellé depuis Détroit d'*Hudson,* découvrit le pays que d'anciens géographes ont nommé *Estotilande,* (ou *Statesland,*) et auquel les Anglais ont donné le nom d'*East-Main,* ou de Terre-Ferme de l'Est, par opposition à celle qui est située de l'autre côté de la baie d'Hudson.

Quoiqu'il en soit de ces découvertes, vraies ou imaginaires, avant Christophe COLOMB (Christoforo COLOMBO,) on ne parlait en Europe ni d'un nouveau Monde, ni d'un Continent occidental; ce grand homme eut le premier l'idée, fut le premier persuadé de l'existence de ce continent; et pourtant, dans son premier voyage de 1492, et dans celui de l'année suivante, il se contenta de la découverte de quelques unes des îles nommées ensuite *Lucayes* et *Antilles,* et laissa à AMERIC-VESPUCE (Amerigo VESPUCCI) la gloire de découvrir le premier le continent, ou la *Terre-Ferme* de l'Amérique, comme fut appellée la région dont cet illustre navigateur rangea les côtes en 1497.

La même année 1497, Sébastien CABOT, ou GABOTO, fils de Jean Gaboto, marchand vénitien établi à Bristol en Angleterre, ayant armé aux frais, ou sous les auspices de HENRY VII, cingla vers l'ouest, passa au nord de l'île de Terre-Neuve, qu'il se contenta de voir de loin, découvrit les côtes d'une partie de la région à laquelle ses gens donnèrent le nom de *Labrador,* s'éleva au nord

jusqu'au 56e. degré de latitude, puis redescendit au sud jusque vers le 36e., d'où il repassa en Angleterre.* Il paraît qu'il ne débarqua nulle part, et ne fit aucune prise de possession.

Une partie des côtes de l'île de Terre-Neuve et quelques unes des îles voisines, furent reconnues et décrites, en 1500, par le navigateur Portugais, Gaspard DE CORTEREAL. Comme Cabot, il cherchait par le nord un passage aux Indes.

Le géographe Guillaume DELISLE, parlant du Canada, dit que ce pays fut découvert par des pêcheurs Français (Normands et Bretons), qui faisaient la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve; il ne détermine pas précisément l'époque de cette découverte ; mais elle doit s'être faite avant que Jean DENYS, navigateur de Honfleur en Normandie, eut tracé une carte de la *Grande-Baie*, qu'on a depuis appellée Golfe Saint-Laurent, et suivant Charlevoix, cette carte portait la date de 1505.†

L'auteur d'un Voyage rapporte que vers 1506, un capitaine Espagnol, nommé VELASCO, remonta près de deux cents lieues dans la grande Rivière de *Canada*, appellée depuis Fleuve Saint-Laurent. Ce fait, regardé jusqu'à dernièrement comme dénué de toute vraisem-

* "Faisant voile, dit-il, en longeant la côte, afin de voir si je trouverais quelque golfe qui la coupât, je vis que la terre se prolongeait toujours jusqu'au 56e. de latitude, et m'appercevant que vers cet endroit, la côte faisait un coude vers l'orient, et désespérant de trouver un passage, je revins sur mes pas, et fis route en cotoyant cette terre, cinglant vers l'équateur. J'arrivai à la partie du continent qu'on nomme aujourd'hui Floride, lorsque venant à manquer de vivres, je mis à la voile pour l'Angleterre."

† "Sous LOUIS XII, les Français s'occupèrent de chercher la solution du problême du passage aux Indes par le nord-ouest, but de toutes les expéditions et voyages maritimes d'alors. Ils découvrirent le Canada, fréquentèrent l'île de Terre-Neuve en 1504, et y fondèrent l'industrie de la pêche de la morue, dont les autres nations partagèrent plus tard les bénéfices et les avantages."—M. G. T. POUSSIN.

blance, est devenu au moins plus probable, depuis qu'un canon de bronze, de très ancienne fabrique, a été trouvé dans ce fleuve, à cent quarante lieues de son embouchure. En 1508, un pilote de Dieppe, nommé AUBERT, engagé dans la pêche de la morue, près des attérages de Terre-Neuve, toucha aux terres du Canada, probablement près de la baie de Gaspé, et emmena en France un ou deux des naturels du pays.

En 1518, le baron de LERY, vicomte de GUEU, reconnut une partie des côtes du Canada, ou du moins quelques unes des îles du golfe de Saint-Laurent. C'est le premier des Français à qui on a attribué le projet de fonder une colonie en Amérique. "Il avait, dit LESCARBOT, le courage porté à de hautes choses et désirait s'établir par delà (en Amérique), et y donner commencement à un établissement de Français." Malheureusement, il sut mal choisir son poste : ayant abordé à l'*Ile de Sable*, par le 44e. degré de latitude septentrionale, il y débarqua des animaux domestiques de différentes espèces, dans la vue d'y revenir avec des émigrans, si même il n'y laissa pas dès lors un certain nombre de familles, comme quelques écrivains l'ont avancé. Dans ce cas, les nouveaux colons durent être bientôt contraints d'abandonner cette terre infertile et presque inhabitable, pour n'y pas périr misérablement.

Jusqu'alors les rois de France avaient laissé voyager leurs sujets en Amérique, sans se mêler de leurs expéditions, ni trop s'occuper de leurs découvertes ; mais en 1523, FRANÇOIS I, voulant exciter l'émulation des Français par rapport à la navigation et au commerce, comme il l'avait déjà fait avec succès par rapport aux arts et à la littérature, donna commission à Jean VERRAZZAN (Giovanni da VERRAZZANO), Florentin, qui était à son service, d'aller reconnaître les terres nou-

velles, dont on commençait à parler beaucoup en France. Verrazzan partit de Dieppe avec quatre petits vaisseaux, qu'il ramena dans le même port, l'année suivante. On ignore par quelle hauteur Verrazzan découvrit la terre, dans ce premier voyage, et jusqu'à quel degré il s'éleva au nord. Vers la fin de la même année 1524, Verrazzan arma de nouveau un navire, sur lequel il s'embarqua, avec cinquante hommes d'équipage et des provisions pour huit mois. Il rangea les côtes de l'Amérique Septentrionale, entre le 32e. et le 47e. degré de latitude ; attéra en plusieurs endroits, imposa des noms aux caps, baies, ports et îles qu'il reconnut ; prit possession du pays au nom de François I, et lui donna le nom de *Nouvelle France.*

L'année suivante, 1525, le même navigateur se remit en mer, dans le dessein, a-t-on écrit, de donner commencement à une colonie française en Amérique ; mais tout ce qu'on sait de cette dernière entreprise de Verrazzan, c'est que s'étant embarqué, il ne reparut plus ; soit qu'il eût péri en mer, soit qu'il eût été massacré, avec tous ceux qui l'accompagnaient, par les naturels du pays où il avait entrepris de bâtir un fort, et qui, suivant la tradition la plus accréditée du temps de Lescarbot, était l'île du Cap-Breton, appellée alors en langage basque, Ile de *Bacallos*, ou des Morues.* Le malheureux sort de Verrazzan, joint aux malheurs de l'état, et surtout

* Un écrivain moderne, appuyé d'autorités anciennes sans doute, prétend que ce fut sur une partie du continent contiguë à la Floride, pays découvert en 1512, par l'Espagnol Ponce de Leon ; ce qui semblerait donner quelque poids à l'opinion de Cardenaz et de l'auteur de la vie de Cabot, qui disent que Jean Verrazzan, le Florentin, fut pris par les Espagnols, en 1525, regardé par eux comme pirate et pendu. Pour réfuter cette assertion, Tytler avance, d'après une lettre d'Annibal Caro, citée par Tiraboschi, que Verrazzan vivait encore en 1537. Il ne serait donc pas mort, suivant cet auteur, ou n'aurait pas péri, d'une manière ou d'une autre, en 1525, comme l'ont affirmé tous les écrivains français.

à la captivité du roi, fut cause que pendant plusieurs années, on ne songea plus en France, à former d'établissemens en Amérique.

En 1527, Pamphile Narvaez, parti de Cadix, avec une escadre, aborda sur les côtes de la Floride ; pénétra, accompagné de trois cents hommes, jusqu'à la haute région des *Apalaches* ; regagna ensuite les bords de la mer, et parvint à l'embouchure du fleuve *Apalachicola*. Il y fit construire des chaloupes, sur lesquelles il s'embarqua, avec ceux de ses gens qui n'avaient pas péri dans l'expédition ; et, cotoyant les bords de la mer, de l'est à l'ouest, il reconnut l'entrée d'un grand fleuve, qui ne pouvait être que le *Micissipi*.

Suivant Hakluyt, les Anglais auraient envoyé, en 1529, deux vaisseaux sur les côtes orientales de l'Amérique du Nord, lesquels auraient reconnu Terre-Neuve, le Labrador, le Cap-Breton, et les côtes d'une contrée qu'ils nommèrent *Arembec*, ou *Norembègue* ; mais ce voyage, s'il eut réellement lieu, n'eut pas pour lors d'autres résultats ; ce ne fut que beaucoup plus tard que la Norembègue cessa de faire partie de ce que Verrazzan avait appellé Nouvelle France, et prit le nom de Nouvelle Angleterre.

HISTOIRE DU CANADA,

SOUS LA

DOMINATION FRANÇAISE.

LIVRE PREMIER,

Contenant ce qui s'est passé depuis le premier Voyage de Quartier, en 1534, *jusqu'à l'établissement du Gouvernement Civil, en* 1663.

C'est peut-être au zèle national, appellé depuis patriotisme, de Philippe Chabot de Brion, Amiral de France, qu'il faut attribuer principalement la découverte de la grande Rivière du Canada, et de l'intérieur de ce pays. Ce seigneur engagea Francois I à reprendre le dessein d'établir une colonie française dans le Nouveau-Monde. Il lui présenta un Capitaine Malouin, nommé Jacques Quartier, dont il connaissait le mérite, et que ce prince agréa. Le vice-amiral, Charles de Mouy de la Meilleraye, prit l'affaire à cœur, et bientôt Quartier eut à sa disposition deux vaisseaux du port d'environ 60 tonneaux,* et cent vingt hommes d'équipage. Il partit du port de Saint-Malo, en Bretagne, le 20 avril 1534, vieux style, ou, comme

*Vu les progrès faits dans l'art de la construction des vaisseaux, comme dans la plupart des autres arts mécaniques, on doit croire qu'un vaisseau de 60 tonneaux, à cette époque reculée, était beaucoup plus pesant et plus grand que ne le serait présentement un vaisseau de la même capacité.

nous compterions présentement, le 30 de ce mois,* et eut des vents si favorables, qu'il aborda le 10 (20) mai, au cap de *Bonne-Vue*, ou *Bonavista*, sur la côte orientale de Terre-Neuve, par les 48°. 30m. de latitude septentrionale. Ayant trouvé la terre encore couverte de neige, et le rivage bordé de glace, il ne put, ou n'ôsa s'y arrêter. Il descendit au sud, l'espace de cinq à six lieues, et entra dans un port qu'il nomma *Sainte-Catherine*, et où il s'arrêta pendant dix jours, pour attendre un temps plus favorable. Cinglant de là au nord, il découvrit, ou reconnut un grand nombre d'îles, et, entre autres, celle qu'il appelle *Ile aux Oiseaux*. La glace dont cette île était entourrée étant rompue et divisée en pièces, il y envoya ses chaloupes, pour y prendre des oiseaux, dont "il y a, dit-il, si grand nombre, que c'est chose incroyable à qui ne le voit; car cette île, qui peut avoir une lieue de circuit, en est si pleine, qu'il semble qu'ils y ont été apportés et comme semés; et néanmoins, il y en a cent fois plus à l'entour et en l'air."† Il reconnut toute la côte orientale de Terre-Neuve, traversa le détroit de *Belle-Isle*, qu'il appelle *Golfe des Châteaux*, et voguant au sud-ouest, il reconnut des caps, des îles en grand nombre, et des hâvres, sur la côte du Labrador, dont il dit que "si la terre correspondait à la bonté des ports, ce serait un grand bien, mais qu'on ne la doit point appeller terre, mais plutôt cailloux et rochers sauvages, et lieux propres aux bêtes farouches." Il n'y vit "autre chose (en fait de végétation), que mousse et petites épines et

*Les voyages de Quartier au Canada ayant eu lieu avant la réformation du Calendrier Julien, faite sous GREGOIRE XIII, en 1582, ses dates se trouvent de dix jours en arrière de notre présente manière de compter.

†Nous mettons et mettrons entre guillemets " ", les paroles des auteurs cités mot pour mot, ou avec de très légers changemens quant au style et à l'orthographe; et cela, pour n'être pas obligé de repéter trop souvent les mêmes noms.

buissons, ça et là, séchés et demi-morts." Il y rencontra des hommes de belle taille, qui portaient leurs cheveux liés au sommet de la tête, "comme une poignée de foin," et ornés de plumes d'oiseaux. Ils étaient vêtus de peaux d'animaux, tant les hommes que les femmes, avec cette différence, que les premiers n'étaient couverts qu'en partie, mais que les femmes étaient "percluses et renfermées en leurs habits, et ceintes par le milieu du corps." Les hommes avaient le visage peint de certaines couleurs rouges. Quartier apprit, à son retour, que ces gens n'étaient pas des naturels du lieu, mais qu'ils y venaient, en été, de contrées plus tempérées, pour faire la pêche du loup-marin.

Du Labrador, notre navigateur revint à la côte occidentale de Terre-Neuve, où il reconnut divers ports et caps ; puis se dirigeant vers le sud-ouest, il découvrit ou reconnut les îles qui furent nommées ensuite *de la Magdeleine*, et parvint à l'embouchure de la rivière appellée plus tard *Miramichi;* et puis, remontant au nord, il entra dans une grande baie, où il souffrit beaucoup du chaud ; ce qui la lui fit nommer Golfe ou *Baie de la Chaleur.* Il reconnut les côtes depuis cette baie jusque près de celle que des écrivains moins anciens ont nommée baie de *Gaspé*, et rencontra, en plusieurs endroits, des Sauvages, avec lesquels il troqua des effets de peu de valeur pour des peaux d'animaux. Il les dépeint comme les hommes les plus pauvres qu'il y eût au monde, allant presque nus, et ne possédant rien que leurs canots et leurs filets. Ces hommes étaient chasseurs, puisque le peu de vêtemens qu'ils portaient étaient faits de peaux de bêtes sauvages ; mais leur principale occupation, comme leur principale ressource, était la pêche. Ils cultivaient le maïs et quelques légumes.

Leur pays, d'après la description qu'en donne Quartier, était couvert de forêts offrant une variété d'arbres de haute futaie, d'arbustes fruitiers, et de vignes ; ou de prairies parsemées de fleurs et d'herbes odoriférantes.

Quartier employa les mois de juin et de juillet à faire ces courses et ces reconnaissances. Le 1er (10) août, étant entre la baie des Chaleurs et celle de Gaspé, il fit planter une croix de trente pieds de hauteur, au milieu de laquelle il fit mettre un écusson en relief avec trois fleurs de lys, et au-dessus, ces mots en grosses lettres entaillées dans le bois : VIVE LE ROI DE FRANCE. Quartier et ses gens s'agenouillèrent devant cette croix, et *l'adorèrent*, comme il s'exprime, au grand ébahissement, sinon au grand scandale du peuple du pays, dont le chef fit une longue harangue, en regardant cette croix, et en montrant toute la terre des environs, comme s'il eût voulu dire qu'elle était toute à lui, et qu'on n'y devait rien faire sans sa permission.

Quartier fit plus, ou pis, que de prendre possession d'un pays qui ne lui appartenait pas ; car ayant attiré le chef en question et ses trois fils dans une de ses chaloupes, en feignant de leur vouloir faire des présens, quelques uns de ses gens saisirent, par son ordre, deux des derniers, et les entrainèrent dans les vaisseaux. Il les fit aussitôt habiller élégamment, et donna à entendre à leur père, qu'il ne les emmenait que pour les bien traiter et les ramener prochainement.

Continuant à cingler vers le nord, il entra dans la baie de Gaspé, traversa le golfe de Saint-Laurent, et se trouva le 15 (25) août, au port de *Blanc-Sablon*, sur la côte méridionale de Labrador. De ce port, il fit voile directement pour la France, et arriva à Saint-Malo, le 5 (15) de septembre.

Sur le rapport que Quartier fit de son voyage, la cour

jugea qu'il convenait de continuer les découvertes commencées, et d'obtenir des renseignemens plus amples sur des contrées où il pourrait être avantageux à la France de former des établissemens. Le vice-amiral de la Meilleraye, qui, plus qu'aucun autre peut-être, continuait à s'intéresser au succès de ce dessein, obtint pour Quartier une commission plus ample que la précédente, et un armement plus considérable. Ce dernier mit à la voile, du même port de Saint-Malo, le 19 (29) mai 1535, avec trois vaisseaux, dont le plus grand, nommé la *Grande-Hermine*, était du port de cent à cent vingt tonneaux ; le second, la *Petite-Hermine*, du port d'environ soixante tonneaux, et le troisième, l'*Emérillon*, qu'il appelle gallion, de quarante tonneaux. Il était accompagné de plusieurs gentilshommes, MM. Claude DE PONTBRIANT, Charles DE LA POMMERAYE, Jean GOUYON, Jean POULET, entre autres, qui voulurent le suivre en qualité de volontaires.* La traversée ne fut pas, à beaucoup près, aussi courte que la précédente : bientôt, le vent devint contraire, et il s'éleva de violentes tempêtes : les vaisseaux, séparés les uns des autres, ne se rejoignirent que le 26 juillet,† au port de Blanc-Sablon, où ils avaient rendez-vous. Quartier s'avança plus loin vers l'ouest qu'il n'avait fait dans le précédent voyage, et reconnut encore un nombre d'îles, de caps et de ports, jusqu'à ce que, se trouvant vis-à-vis de la pointe sud-est d'Anticosti, les deux Sauvages qu'il

* On nous permettra de nommer aussi les Capitaines et Maîtres des premiers vaisseaux européens qui soient entrés et aient pénétré dans le fleuve Saint-Laurent : c'étaient, pour la *Grande-Hermine*, Jacques Quartier lui-même et Thomas FROSMONT ; pour la *Petite-Hermine*, Marc JALOBERT et Guillaume LE MARIE', et pour *l'Emérillon*, Guillaume LE BRETON et Jacques MAINGART.

† Toutes les fois que nous ne mettrons pas la date du nouveau style entre parenthèses, il y faudra suppléer en mettant dix jours plus tard la date donnée. Ici ce devrait être le 5 août.

ramenait de France, et qu'il nomme, plus tard, TAIGURAGNY et DOMAGAYA, lui dirent que c'était une île, et qu'il y avait passage au sud, entre cette île et la presqu'île nommée alors *Hongnedo* (ou *Ognedoc*), pour "aller à Canada." Il la nomma Ile de *l'Assomption.* Après avoir reconnu les terres, au sud d'abord, et ensuite au nord, il revint au sud, et continua à naviguer, en remontant le fleuve, ses deux Sauvages lui donnant des renseignemens exacts sur les lieux qu'il avait à reconnaître; particulièrement sur le Saguenay et sur le grand fleuve d'*Hochelaga*, comme ils l'appellaient, qu'ils lui dirent aller en rétrécissant jusqu'à *Canada*, c'est-à-dire apparemment, jusqu'à la-ville, au grand village, ou au village par excellence.

Après avoir été retenu pendant plusieurs jours aux *Sept-Isles*, par des brumes et des vents contraires, et s'être arrêté au *Bic*, qu'il appelle *Hâvre des Ileaux Saint-Jean*, il parvint à l'embouchure du Saguenay, dans lequel il entra, et qu'il décrit comme "une rivière fort profonde et courante, entre hautes montagnes de pierre nue, sur lesquelles cependant une grande quantité d'arbres de plusieurs sortes croissent comme sur bonne terre." Il y rencontra des Sauvages du Canada, qui y faisaient la pêche du loup-marin et autres poissons, et qui parurent d'abord fort effrayés, mais que Taiguragny et Domagaya parvinrent à rassurer.

Ayant remonté le fleuve l'espace de quinze lieues, Quartier mouilla auprès d'une île qu'il nomma *Ile aux Coudres*, à cause du grand nombre de coudriers qu'il y trouva. Huit lieues plus haut que l'Ile aux Coudres, il en trouva une beaucoup plus grande et plus belle, à laquelle il donne de dix à douze lieues de longueur, quoiqu'elle n'en ait qu'environ sept, et que la grande quantité de vignes sauvages qu'il y remarqua, lui fit

nommer *Ile de Bacchus.* Ayant jetté l'ancre entre l'île de Bacchus, ou *d'Orléans*, et la grande terre du Nord, il y fit connaissance avec les gens du pays, alors occupés en grand nombre à la pêche de l'anguille et autres poissons. Taiguragny et Domagaya, qui parlaient la même langue qu'eux, bien qu'ils eussent été enlevés près de la baie de Gaspé, leur ayant raconté le bon traitement qu'ils avaient éprouvé, dans le voyage et en France, ils offrirent à Quartier et à ses gens, du poisson, du maïs et des melons en abondande. Les hommes et les femmes ne cessaient d'aborder les navires dans leurs canots, pour se réjouir du retour de leurs deux compatriotes. Quartier les festoya aussi, et leur fit quelques petits présens.

Le lendemain, l'*Agohanna*, c'est-à-dire le seigneur ou le grand chef de Canada, nommé DONNACONA, arriva, accompagné de douze grands canots chargés de gens. Il en fit rester dix en arrière, et s'avança avec les deux autres, montés de seize hommes, vis-à-vis du plus petit des vaisseaux de Quartier, et commença une harangue de compliment et de bienvenue, en démenant son corps et ses membres "d'une merveilleuse sorte," en signe de joie et pour témoignage d'amitié. Il conversa ensuite familièrement avec Taiguragny et Domagaya : ce qu'ils lui racontèrent alors lui plut tellement, qu'il pria le capitaine français de lui donner ses bras à baiser, pour le remercier et lui témoigner sa reconnaissance. Quartier descendit dans le canot de Donnacona, et y fit apporter du pain et du vin, pour le traiter lui et sa suite ; après quoi, on se sépara, le chef emmenant avec lui les deux Sauvages revenus de France.

Quartier désirant trouver un lieu propre à mettre ses navires en sûreté, cotoya en chaloupes l'île d'Orléans ;

“ au bout de laquelle il trouva un affourc d’eau fort beau et plaisant, (bel et délectable, comme il dit ailleurs), où il y a une petite rivière venant du nord, et hâvre de barre marinant de deux à trois brasses, et un détroit du fleuve fort courant et profond, qui n’a de large qu’environ un tiers de lieue, et par le travers duquel il y a une terre double de bonne hauteur toute labourée (ou cultivée).”

Ayant jugé l’endroit convenable pour y mettre leurs vaisseaux, les Français se rembarquèrent dans leurs chaloupes pour retourner à l’île d’Orléans. Comme ils sortaient de la rivière “ venant du nord,” ils trouvèrent au-devant d’eux un des chefs de la bourgade de *Stadaconé*, située sur la hauteur, au sud ou sud-ouest de cette rivière, que Quartier nomma *Sainte-Croix*, et qui est la même qui a été appellée depuis rivière de *Saint-Charles*. Ce chef, qui était accompagné d’un grand nombre d’hommes et de femmes, fit une harangue, en témoignage de joie et “ d’assurance ;” après quoi, tous se mirent à chanter et danser, “ étant dans l’eau jusqu’aux genoux.” Quartier leur donna des bagatelles, dont néanmoins ils furent si satisfaits, qu’éloignés d’eux de près d’une lieue, les Français les entendaient encore chanter et pousser des cris de joie.

Le 14 (24) de septembre,* Quartier vint placer ses navires à l’entrée de la rivière de Saint-Charles. Ce même jour, Donnacona et tous ceux qui avaient fait la pêche à l’île d’Orléans, s’en revenaient à Stadaconé, leur demeure, dans vingt-cinq canots. Ils s’approchèrent des Français, en donnant de grandes marques de

---

* C’est ce même jour que le nom de *Sainte-Croix* fut donné à la rivière “ venant du nord” et à l’endroit. Dans ces temps-là, le calendrier servait ordinairement de nomenclateur aux navigateurs qui faisaient des voyages de découverte.

joie et d'amitié, à l'exception de Domagaya et de Taiguraguy, qui ne voulurent point monter dans les navires, bien qu'ils fussent invités à le faire, mais qui pourtant promirent alors à Quartier de l'accompagner à Hochelaga.

Le lendemain, Quartier voyant Donnacona et nombre de ses gens se tenant sur une pointe de terre, au bord du fleuve, et paraissant ne pas ôser s'approcher des vaisseaux, alla les trouver, accompagné d'une partie des siens. Dès l'abord, il s'apperçut que les deux hommes qu'il avait ramenés de France avaient commencé à inspirer de la méfiance à leurs compatriotes: l'un d'eux (Taiguragny) lui dit que l'Agohanna était marri de voir que les Français portaient tant de "bâtons de guerre," tandis qu'eux n'en portaient point. Néanmoins, après quelque apparence de refroidissement, la confiance et la bienveillance entre le chef et le capitaine semblèrent parfaitement rétablies.

Le 16 (26), Quartier mit ses deux plus grands vaisseaux dans le hâvre, où il y a, dit-il, "de pleine mer trois brasses, et de basse eau demi-brasse, et laissa le plus petit dans la rade, pour aller à Hochelaga. Il aurait voulu se faire accompagner des deux *Canadois** qui entendaient un peu le Français, pour lui servir d'interprêtes; mais dans une seconde visite que lui fit Donnacona, accompagné de plus de cinq cents personnes, hommes, femmes et enfans, Taiguragny lui dit que l'Agohanna était fâché qu'il allât à Hochelaga, et qu'il ne lui permettrait pas (à lui qui parlait) de l'y accompagner, comme il avait promis de le faire, "parce que la rivière ne valait rien." En effet, les Sauvages em-

* Ainsi nommerons-nous occasionellement, pour plus de brièveté, les peuples qui, à cette époque, habitaient le Canada. Le mot *Canadiens*, employé par Quartier, sentirait l'équivoque.

ployèrent, nous ne saurions dire pour quelles raisons, prières, présens, promesses et menaces indirectes, pour empêcher Quartier de faire ce voyage. Le 18, veille du départ, Taiguragny lui répéta qu'il ne serait permis à nul d'eux d'aller avec lui, " s'il ne baillait plège (ôtage) qui demeurât à terre avec Donnacona."

Quoiqu'eussent pu faire ou dire les gens de Stadaconé, Quartier partit le 19 (29) de septembre, dans l'*Emérillon,* avec deux chaloupes, et accompagné de tous les gentilshommes et de cinquante mariniers. Il trouva, " des deux côtés du fleuve, les plus belles et meilleures terres qu'il soit possible de voir, aussi unies que l'eau, pleines des plus beaux arbres du monde, et tant de vignes chargées de raisins qu'il semblait qu'elles y eussent été plantées de main d'homme." Il vit pareillement sur les rives du fleuve " grand nombre de maisons habitées de gens qui faisaient grande pêcherie de bons poissons, lesquels allaient aux vaisseaux " en aussi grand amour et privauté" que si ceux qui les montaient eussent été du pays, leur apportant du poisson, &c., pour avoir de leur marchandise, levant les mains au ciel et faisant plusieurs cérémonies en signe de joie."

Etant à la distance de quinze à vingt lieues de Stadaconé, en un endroit qu'il dit se nommer *Achelaci,* et qui est, ajoute-t-il, " un détroit (retrécissement) du fleuve fort courant et dangereux," il reçut la visite d'un " seigneur" du pays, accompagné d'un grand nombre de gens, lequel après une harangue animée, dans laquelle il paraissait le mettre en garde contre les périls de la navigation du fleuve en remontant, lui offrit en présent une jeune fille et un petit garçon.

Quoiqu'il naviguât " sans perdre heure ni jour," Quartier n'atteignit qu'au bout de neuf jours le lac Saint-Pierre, auquel il donne douze lieues de long et

cinq ou six de large.* Parvenu au haut du lac, en navignant entre la côte du nord et les îles, il ne sut pas trouver le chenal, ou ne put le passer avec son gallion. Il fit mettre ce qu'il lui fallait de vivres et autres choses dans ses deux chaloupes, et s'y embarqua, avec les gentilhommes, les capitaines et maîtres qui l'avaient accompagné, et une trentaine de matelots, et arriva au pays d'Hochelaga, le 2 (12) octobre au matin, comptant avoir fait quinze lieues par jour, et n'en ayant fait qu'environ cinq. Mais il avait été arrêté en plusieurs endroits, sur la route, par les habitans du pays, qui lui apportaient du poisson et d'autres "victuailles," et à qui il donnait en échange des couteaux, des patenôtres et autres bagatelles.

A plus de deux lieues, suivant le calcul de Quartier, mais réellement à moins d'une lieue de la ville capitale, ou principale bourgade du pays, qui paraît être la même qu'il nomme *Tutonagny*, dans son troisième voyage, au pied de ce que nous appellons le courant de Sainte-Marie, qu'il donne comme étant "un sault d'eau le plus impétueux qu'il soit possible de voir;" et qu'il lui fut impossible de passer, plus de mille personnes vinrent au-devant des Français, et leur firent "aussi bon accueil que jamais père fit à enfans," les hommes, les femmes et les enfans, en bandes séparées, dansant en signe de joie, et jettant dans les chaloupes du poisson et du pain de gros mil (ou bled d'Inde) en si grande abondance, "qu'il semblait qu'il tombât de l'air." Enhardis par un tel accueil, Quartier et une partie de ses gens descendirent à terre, et aussitôt cette foule se

---

* Primitivement, le lac Saint-Pierre s'étendait des hauteurs de Nicolet et de la Baie du Febvre, d'un côté, à celles de Maskinongé, Saint-Barthelemy, &c., de l'autre : mais au temps des voyages de Quartier, il ne devait avoir cette étendue que dans la saison des hautes eaux.

pressa autour d'eux et leur fit une fête de réjouissance et de bienvenue qui dura plus d'une demi-heure, ou plutôt qui ne discontinua pas; car Quartier s'étant retiré dans ses chaloupes avec ses gens, les Sauvages allumèrent des feux sur les bords du fleuve, et dansèrent auprès toute la nuit, en criant à toute heure: *Aguiazé*, c'est-à-dire, apparemment, "Soyez les bien-venus."

Le lendemain, de grand matin, Quartier se mit en route, accompagné des gentilshommes et de vingt mariniers, et guidé par trois des gens du pays. Il s'avança par une superbe chenaie, et par un chemin "aussi battu qu'il soit possible de voir en la plus belle plaine."

Ayant fait ce, qu'en s'exagérant la distance, il croyait être une lieue et demie, il rencontra un chef, accompagné de plusieurs autres personnes, qui lui fit entendre par signes, qu'il fallait se reposer là, auprès d'un feu, qu'ils avaient fait, et prononça une harangue de bon accueil. Quartier lui donna deux haches, deux couteaux, et de plus un crucifix, qu'il lui fit baiser, et qu'il lui pendit au cou. A une demi-lieue de là, les Français arrivèrent à la vue de la ville, "sise au milieu de belles et grandes campagnes, et de terres cultivées, et joignant une montagne, aussi bien cultivée et fort fertile. Lorsqu'ils furent près de cette ville, un grand nombre de ses habitans en sortirent et vinrent au-devant d'eux, leur faisant bon accueil à leur manière. Leurs guides les menèrent dans une grande place située au milieu, d'un jet de pierre environ en quarré, et leur firent signe de s'y arrêter. Aussitôt, s'assemblèrent autour d'eux toutes les femmes et les filles de la ville, une partie des premières ayant des enfans dans leurs bras, et leur baisèrent le visage, les mains, les bras et les autres parties du corps où elles pouvaient toucher, leur faisant toutes les caresses imaginables, et leur demandant par signes

de vouloir bien toucher leurs enfans. Ensuite, les hommes firent retirer les femmes et les enfans, et s'assirent sur la terre, autour de Quartier et de ses compagnons. Presque aussitôt, plusieurs femmes revinrent, apportant chacune une natte carrée, en forme de tapisseries. Elles les étendirent à terre, et firent asseoir dessus les étrangers. Bientôt après, fut apporté par neuf ou dix hommes, sur une grande peau de cerf, l'*Agohanna*, ou seigneur du pays. A l'exception d'un bandeau fait de poil de hérisson ou porc-épic, qu'il portait en guise de diadème, ce grand chef n'était pas mieux "accoutré" que les autres : il était âgé d'environ cinquante ans, et tout perclus de ses membres. Après qu'il eut fait "son signe de salut" à Quartier et à sa suite, il lui montra ses bras et ses jambes, en le priant de les vouloir toucher, comme s'il lui eût demandé "guérison et santé." Quartier lui ayant frotté les bras et les jambes, il prit sa couronne, et la lui mit sur la tête. Alors on amena au capitaine un nombre de malades, ou gens infirmes. N'ayant pas le pouvoir de guérir leurs corps, il pensa au salut de leurs âmes, "faisant sur eux le signe de la croix, et priant Dieu de leur faire la grâce de recevoir chrétienté et baptême." Il leur lut l'Evangile *In principio*, et la Passion tout haut, "tellement, dit-il, que tous la pussent ouïr ;" ce qu'ils firent en grand silence, regardant le ciel, et faisant les mêmes cérémonies qu'ils voyaient faire aux Français.

Après ces prières, Quartier fit ranger les hommes d'un côté, les femmes d'un autre, et les enfans d'un autre, et distribua aux uns et aux autres les présens qu'il crut leur mieux convenir, et devoir leur plaire davantage. Lorsqu'il voulut se retirer avec ses gens, les femmes se mirent au-devant d'eux, pour les arrêter, et on leur apporta les mets qui avaient été préparés pour

eux, savoir des potages, du pain de maïs, du poisson, des concombres, &c.

Au sortir de la ville, les voyageurs furent conduits par un nombre d'hommes et de femmes, sur le sommet de la montagne voisine, qu'ils nommèrent le *Mont Royal,* et d'où ils eurent "vue et connaissance de plus de trente lieues à l'entour ;" du fleuve, d'un nombre de montagnes, et d'une "terre unie, labourable et la plus belle qu'il soit possible de voir." Quartier ne laissa le pays qu'au grand regret de ses habitans, dont une partie le suivit assez loin, en descendant le fleuve. Ils lui avaient parlé avec assez d'exactitude, quoique par signes, des saults du fleuve, des grands lacs du sud-ouest, d'une grande rivière venant du nord-ouest, (celle des Outaouais) ; mais il ne les avait compris qu'imparfaitement. Ils lui parlèrent aussi d'une nation d'*Agojuda,* ou d'hommes méchants, probablement ceux qui furent connus plus tard sous le nom d'Iroquois, habitant "amont le fleuve," c'est-à-dire au sud-ouest, "armés jusque sur les doigts," et continuellement en guerre entre eux ou avec leurs voisins.

Parti le 5 (15) octobre, de l'endroit où il avait laissé son gallion, il se trouva le 7, par le travers de la rivière de Saint-Maurice, qu'il nomma rivière de *Fouez.* Il reconnut les îles qui se trouvent à son entrée, et fit planter une "belle croix" sur la pointe de celle qui s'avance le plus dans le fleuve, et qu'on apperçoit de plus loin. Il remonta cette rivière dans une chaloupe ; mais bientôt ne l'ayant trouvée ni grande ni profonde, il revint à son vaisseau, continua à descendre le fleuve, et arriva le 11 (21), au lieu où étaient ses navires.

"Les maîtres et mariniers qui y étaient demeurés avaient fait un fort devant les dits navires, tout clos de grosses pièces de bois plantées debout, joignant les

unes aux autres, et tout à l'entour garni d'artillerie, et bien en ordre pour se défendre contre tout le pays." Ce fort fut construit sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles, assez près de son confluent, ou, pour parler d'après la relation, à l'endroit où il y avait "de pleine mer, trois brasses, et de basse eau, demi-brasse; où elle était assez étroite pour qu'on pût se parler et s'entendre d'une rive à l'autre, et vis-à-vis d'une pointe qu'il y avait sur le bord du fleuve; et, pour compléter la désignation, à une petite demi-lieue de la bourgade de Stadaconé, bâtie sur le site de la présente haute ville de Québec, ou de son faubourg de Saint-Jean. Le lendemain de l'arrivée de Quartier, Donnacona lui alla rendre visite, pour le féliciter de son heureux retour, et l'inviter à le venir voir, le lendemain, "à Canada," c'est-à-dire, à la ville. En effet, le 13, le capitaine, accompagné des gentilshommes et de cinquante matelots bien armés, traversa la rivière et s'achemina vers Stadaconé. A son approche, les habitans sortirent de leurs maisons, et vinrent au-devant de lui, à la distance d'un jet de pierre ou plus, puis se rangèrent, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, dansant et chantant sans cesse, suivant leur manière de faire fête aux étrangers. Quartier fit aux uns et aux autres des dons de peu de valeur; après quoi, il fut mené par la ville par Donnacona accompagné de Taiguragny comme interprète. Il ne parle ni du nombre, ni de la grandeur, ni de la forme des maisons, ou cabanes, mais se contente de dire qu'il les trouva bien fournies ("estorées") de vivres pour passer l'hiver.

Les relations amicales durèrent quelque temps sur le même pied; mais Taiguragny et Domagaya (qui sans doute avaient déjà raconté de quelle manière ils avaient été enlevés,) ayant dit à Donnacona et à ses gens que

ce qu'ils recevaient des Français ne valait pas, à beaucoup près, ce qu'ils leur donnaient en échange, il y eut refroidissement et méfiance réciproques, et Quartier fit "renforcer son fort, tout à l'entour, de fossés larges et profonds, avec portes à pont-levis, et d'une nouvelle enceinte de pieux debout, et il fut ordonné pour le guet de la nuit cinquante hommes à quatre quarts," les trompettes devant jouer à chaque quart.

Toutes ces précautions seraient devenues inutiles pourtant, si l'état où les Français ne tardèrent pas à être réduits, eût été connu des Canadois, et si ces derniers leur eussent voulu du mal. Une espèce d'épidémie (le scorbut) s'étant déclarée parmi les habitans de Stadaconé, défense leur fut faite de la part du capitaine français d'approcher de ses navires ou de son fort. Malgré cette précaution, la maladie se communiqua bientôt à ses gens, et avec une telle violence, qu'il fut un temps où il ne lui restait pas quatre hommes en état d'agir, et que vingt-cinq en moururent. Il sut cacher cet état de choses aux Sauvages, et obtint d'eux la connaissance d'un remède, au moyen duquel tous ses malades se rétablirent promptement. C'était une tisane faite avec l'écorce et les feuilles de l'*annedda*, ou de l'épinette blanche, pilées et bouillies ensemble ; tisane que Quartier donne, par exagération, comme un "remède contre toutes maladies, le plus excellent qui fut jamais vu ni trouvé sur la terre."

Sur le printems, Stadaconé se trouva rempli de gens que les Français n'avaient pas accoutumé d'y voir, et que Quartier dépeint comme des "hommes beaux et puissants." C'étaient sans doute des alliés des Canadois, peut-être les pères des Algonquins du temps de Champlain. Ils étaient venus avec Donnacona, qui avait été pendant plus de deux mois occupé à la chasse des

chevreuils et des orignaux. Un homme envoyé à la ville, sous prétexte de porter un présent à l'Agohanna, trouva les maisons si pleines de monde, qu'à peine on s'y pouvait tourner ; mais on ne lui permit pas d'en voir un grand nombre : on le renvoya vers les navires, en le conduisant jusqu'à la moitié de la distance.

A en croire Quartier, la rigueur de l'hiver de 1535 à 1536 fut extrême : l'épaisseur de la glace dans la rivière de Sainte-Croix aurait été de plus de deux brasses, et celle du givre de quatre doigts "sur les bois" dans les navires, où tous les breuvages (vins et eaux-de-vie) auraient gelé dans leurs futailles. Le printems fut tardif aussi, et ce ne fut qu'au commencement de mai qu'on put songer au départ. Le 3 (13) de ce mois, Quartier fit planter dans son fort une croix de trente-cinq pieds de hauteur, "sous le croizillon de laquelle il y avait un écusson en bosse des armes de France," avec ces mots : FRANCISCUS PRIMUS, DEI GRATIA FRANCORUM REX, REGNAT. Il avait résolu de se saisir de Donnacona et de l'emmener en France, afin qu'il pût exposer lui-même au roi toutes les merveilles qu'il lui avait racontées du Saguenay, où il disait avoir été, et qu'il lui avait décrit comme un pays peuplé d'hommes blancs, vêtus d'habits de laine, et recelant une quantité prodigieuse d'or et de pierres précieuses ; sans parler des contes ridicules de bêtes à deux pieds, d'hommes à une seule jambe, etc.* Taigu-ragny et Domagaya avaient prévenu leur chef que tel pourrait être le dessein du capitaine français. Ce même jour, 3 mai, ce ne furent qu'allée et venue, hési-

* Donnacona n'était pas seulement un "homme ancien," qui n'avait jamais cessé "d'aller par pays depuis sa connaissance, tant par fleuves et rivières que par terre ;" c'était encore un homme politique et facétieux, qui voulait éloigner de sa "demeu-rance" un hôte suspect, ou rire de sa crédulité.

tation, agitation, trépidation, de la part du peuple de Stadaconé, sur le rivage, sur la rivière, aux environs des navires et du fort. Donnacona vint devant les navires, dans l'après-midi, et Quartier alla le saluer et l'inviter à venir manger et boire avec lui. Taiguragny lui avait conseillé de ne point entrer dans le fort; cependant, il ne laissa pas de l'y accompagner lui-même, bientôt après; mais l'ayant vu passer de là dans la *Grande-Hermine*, il s'avança pour l'en faire sortir. Quartier s'apperçut en même temps que les femmes s'enfuyaient, et que les hommes restaient en grand nombre aux environs du fort et des vaisseaux, et aussitôt il ordonna à ses gens de saisir Donnacona, Taiguragny, Domagaya, et deux autres des principaux, qu'il leur montra, et de les mettre "en sûre garde." A l'instant même, tous les Sauvages se mirent à "fuir les uns dans leurs canots, les autres à travers les bois."

On peut dire que la conduite du chef et des principaux habitans de Stadaconé surpassa, cette fois, en imprudence, pour ne pas dire en stupidité, tout ce qui peut s'imaginer; à moins qu'on ne leur suppose le dessein de s'emparer du fort et des vaisseaux de Quartier. Mais comment supposer un tel dessein à des hommes qui n'étaient armés d'aucune manière, et qui, voyant leur chef prisonnier, au lieu de chercher à le délivrer, se mirent à "fuir et courir comme brebis devant le loup." Il est plus probable que le désir d'être festoyés et de recevoir de nouveaux présens, l'emporta chez eux sur tout autre sentiment, même sur ceux d'une méfiance bien fondée et d'une crainte raisonnable.

Quoiqu'il en soit, cet acte de violence et de perfidie, (car nous ne pouvons le qualifier autrement), fut un sujet de deuil extraordinaire pour tous les habitans de Stadaconé. La nuit venue, une foule de peuple s'as-

sembla sur le bord de la rivière, vis-à-vis des vaisseaux, et ne cessa de se lamenter et de crier: "Agohanna! Agohanna Donnacona!" Ces cris et ces lamentations durèrent le lendemain jusqu'à midi. Alors Quartier fit monter Donnacona sur le pont, et lui recommanda d'avoir bon courage, et de dire à ses gens, qu'on ne l'emmenait que pour conter au roi de France ce qu'il avait vu du Saguenay et autres lieux, et qu'il reviendrait dans douze lunes, avec de grands présens. Ayant répété ces paroles à ses gens, ils en témoignèrent leur joie par de grands cris, et sur l'invitation qui leur en fut faite, quelques uns des plus notables s'approchèrent, dans un canot, pour lui parler, et donnèrent à Quartier vingt colliers du coquillage qu'ils appellaient *ésurgni*, et qu'ils regardaient comme la chose la plus précieuse qu'il y eût au monde. Donnacona envoya à ses femmes et à ses enfans les présens que lui fit alors Quartier, nomma AGONA, un des principaux chefs, son lieutenant, ou régent, durant son absence, et ordonna qu'on lui apportât, le lendemain, les vivres dont il avait besoin pour le voyage. Ces vivres lui furent, en effet, apportés dès le matin, dans un grand canot conduit par quatre femmes. Donnacona leur répéta ce qu'il avait dit la veille, quant à son retour. Elles en témoignèrent beaucoup de joie, présentèrent chacune à Quartier un collier d'*ésurgni*, et lui donnèrent à entendre que lorsqu'il reviendrait, on lui ferait plusieurs présens.

Quartier mit à la voile le 6 (16) mai, avec deux de ses vaisseaux seulement, n'ayant pas assez de monde pour manœuvrer le troisième. Il rencontra, à l'île aux Coudres, plusieurs canots de Canadois qui revenaient du Saguenay. Ces gens ne furent pas peu surpris, et se montrèrent fort affligés, en apprenant qu'on emmenait leur grand chef. Mais Donnacona leur ayant dit qu'il

était bien traité, et qu'il reviendrait dans un an, ils parurent consolés, lui donnèrent trois paquets de peaux de castor et de loup-marin, et un grand couteau de cuivre rouge, que Quartier crut venir du Saguenay, et à ce dernier un collier de leur précieux coquillage. Des haches qu'ils reçurent en présent achevèrent de les satisfaire.

Quartier nomme en passant l'*Ile aux Lièvres*, et passe le premier, à ce qu'il croit, entre l'île d'Anticosti, appellée par les Sauvages *Natiscotec*, et la grande pointe, ou presqu'ile, nommée alors *Hongnedo*, et aujourd'hui *Mont-Louis*. Longeant la côte jusqu'à la hauteur du cap *Dupré*, ou *de Prato*, qu'il dit être le commencement de la baie des Chaleurs, il fut porté de là en un jour au nord de l'île de *Brion*, une des îles de la Magdeleine, reconnut et nomma le cap de *Lorraine*, aujourd'hui cap *Nord*, et le cap *Saint-Paul*, de l'île du Cap-Breton. Cinglant de là à l'est, il parvint au port du *Saint-Esprit*, (aujourd'hui des *Basques*), sur la côte sud-est de Terre-Neuve ; alla de là aux îles de *Saint-Pierre*, où il rencontra plusieurs navires de France ; puis au cap de *Raze*, et enfin à la baie des *Trépassés*, appellée alors *Rognousi*, où il entra pour prendre de l'eau et du bois. Il partit de ce port le 19 (29) juin, et arriva à Saint-Malo le 16 (26) juillet.

Peu après son retour, Quartier fit son rapport au roi verbalement et par écrit ; il lui présenta aussi les Canadois qu'il avait emmenés avec lui, lorsqu'ils furent assez instruits de la langue française pour se faire comprendre. Il paraît que Donnacona parla à François I comme il avait parlé à Quartier ; car après l'avoir entendu, ce prince fut persuadé que le Saguenay était "un très bon pays," et qu'il s'y trouvait de "grandes richesses." Et quoique, peu après, Quartier

eût à informer le roi de la mort de tous les "hommes sauvages" qu'il avait emmenés du Canada, sa majesté résolut d'y envoyer de nouveau le même Quartier, avec Jean François DE LA ROQUE, chevalier, seigneur de ROBERVAL, qu'elle nomma son lieutenant et Gouverneur dans les pays de Canada, Saguenay et Hochelaga, Quartier étant employé, cette fois, comme capitaine général (ou chef d'escadre), et maître pilote des vaisseaux ; afin de faire des découvertes plus amples que celles qui avaient été faites dans les deux précédents voyages, "et atteindre, s'il était possible, à la connaissance du pays de Saguenay ;" les fonds nécessaires pour l'équippement de cinq navires devant être fournis par le trésor royal.

M. de Roberval chargea Quartier de surveiller l'armement, qui se fit dans le port de Saint-Malo, d'où les deux premières expéditions étaient parties. Les navires se trouvèrent prêts à mettre à la voile vers la mi-mai 1540. En arrivant à Saint-Malo, M. de Roberval les trouva en rade, et n'attendant que son arrivée pour partir. Il prit l'état des gentilhommes, soldats et matelots engagés pour l'entreprise ; mais les poudres et autres munitions qu'il avait commandées dans la Champagne et la Normandie, n'étant pas arrivées, et l'ordre du roi étant de partir incessamment, à peine d'encourir son grand déplaisir, Roberval donna à Quartier "pleine autorité de partir et prendre les devans, et de se conduire en toutes choses, comme s'il s'y fût trouvé en personne ;" tandis que lui-même il irait faire appareiller un ou deux autres navires à Honfleur, où il pensait qu'étaient arrivées ses munitions, et les choses dont il croyait avoir besoin dans le voyage, et qu'il ne voulait pas laisser en arrière.

Quartier fit voile le 23 mai (vieux style), avec les cinq navires, approvisionnés pour deux ans. La navi-

gation ne fut ni moins longue, ni moins périlleuse que dans le précédent voyage ; bientôt le vent devint contraire et la mer tempêtueuse ; les vaisseaux ne se réunirent au port de Carpunt, sur le détroit de Belle-Isle, qu'un mois après avoir été séparés les uns des autres. Ayant attendu quelque temps en vain le sieur de Roberval, ils continuèrent leur route, remontèrent le fleuve, et arrivèrent au port de Sainte-Croix, le 23 août, trois mois, jour pour jour, après le départ de Saint-Malo. On s'y arrêta, et "les peuples du pays vinrent aux navires, montrant une grande joie de leur arrivée." Agona, que Donnacona avait nommé son lieutenant durant son absence, y vint, accompagné d'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfans. Son premier soin fut de s'informer de ce qu'étaient devenus Donnacona et les autres chefs emmenés en France. Quartier lui avoua que Donnacona était mort, mais il lui cacha le sort des autres, en lui disant qu'ils s'étaient mariés, qu'ils vivaient en grands seigneurs, et qu'ils n'avaient pas voulu revenir dans leur pays.* Agona ne témoigna aucun déplaisir, en apprenant cette nouvelle, qu'il trouva bonne, selon Quartier, "parce qu'il demeurait seigneur et chef du pays par la mort de Donnacona." En effet, la conférence terminée, le nouvel Agohanna prit l'espèce de diadème dont son front était orné, ainsi que ses bracelets, et en affubla le capitaine français, en "lui faisant des accolades et lui montrant de grands signes de joie." Quartier lui remit sa couronne sur la tête, lui fit quelques petits présens, en lui en promettant de plus considérables, et ils se séparèrent bons amis, en apparance.

*La relation dit que ces "hommes sauvages" furent baptisés, selon leur désir, et vécurent *longtems* en France. Cependant, d'après le rapport fait au roi par Quartier, ils étaient tous morts avant 1540. Les relations de ces temps là sont pleines de contradictions semblables.

La première chose que fit Quartier, après cette entrevue, ce fut de remonter le fleuve avec deux chaloupes, "pour y voir un port et une petite rivière, à environ quatre lieues au-delà de Canada et du port de Sainte-Croix," et qu'il trouva "meilleure et plus commode que n'était l'autre, pour y mettre ses navires à flot." Y ayant conduit ses navires, il en laissa deux dans la rade, pour les renvoyer en France, ce qu'il fit le 2 (12) septembre. Il confia à Marc JALÔBERT, son beau-frère, et à Etienne NOEL, son neveu, qui les commandaient, des lettres pour le roi, dans lesquelles il lui rendait compte de ce qui avait été fait, et lui mandait que M. de Roberval n'était pas arrivé, et qu'il craignait que les vents contraires ne l'eussent forcé de retourner en France, après s'être mis en mer.

La petite rivière, à l'embouchure de laquelle Quartier plaça ses navires, est celle du cap Rouge. La description qu'il fait des environs est bien capable d'en donner l'idée la plus avantageuse. On doit l'en croire, quand il parle de la bonté du sol, de la beauté des arbres, chênes, érables, ormes, cèdres, bouleaux et autres, supérieurs à ceux de France de même espèce; de la quantité de "vignes chargées de grappes aussi noires que ronces (meurons), mais moins agréables que celles de France," par la raison "qu'elles croissent naturellement sauvages:" —la "belle mine du meilleur fer qui soit au monde, le sable sur lequel il marchait, qu'il donne comme "mine parfaite, prête à mettre au fourneau;" ces prairies naturelles pleines "d'aussi belle et bonne herbe que jamais il ne vit en aucun pré de France; l'abondance de chanvre, "aussi bon qu'il soit possible de voir," qui croissait naturellement, sont choses un peu plus douteuses, ou sentant fort l'exagération:—les "feuilles d'un or fin aussi épaisses que l'ongle," la "bonne quantité" de

pierres qu'il estime être des diamans ; les gros grains de la dite mine (d'or) qui se trouvent parmi ces pierres ; ces " veines de l'espèce des minéraux, qui luisaient comme or et argent ; ces pierres qu'en quelques endroits il a trouvés "comme diamans les plus beaux, polis et merveilleusement taillés qu'il soit possible de voir," et qui luisaient au soleil comme des étincelles de feu," ce sont là des contes faits à plaisir, ou des exagérations ridicules.

Après avoir érigé une batterie, ou fait " planter son artillerie," pour mettre en sûreté les trois navires qu'il entendait retenir dans le pays, Quartier fit pratiquer " un chemin en manière de double montée," et fit faire, au sommet du cap un fort pour protéger celui qu'il avait construit à la hâte au bas, et commander tant le grand fleuve que la petite rivière. Il donna à ce fort et à l'endroit le nom de *Charlesbourg-Royal,* sans doute pour honorer en même temps et son Roy, et son protecteur spécial, Charles de la Meilleraye.

Le fort commencé, et les vivres et munitions mis en sûreté, Quartier tint une espèce de conseil, où il fut résolu qu'on irait à Hochelaga, pour " voir la nature des saults" qu'il y avait à passer pour aller au-delà, et parvenir au Saguenay, croyant encore que c'était la route du pays qu'il appellait de ce nom ; bien que dans son précédent voyage, il eût reconnu, à trente lieues de Canada, ou Stadaconé, l'embouchure de la rivière qui y conduit ; et cela, afin d'être plus en état de passer outre, au printems.

Deux chaloupes ayant été appareillées pour le voyage, Quartier partit de Charlesbourg-Royal, le 7 septembre, accompagné de Martin de Paimpont et autres gentilshommes, et d'un nombre suffisant de mariniers. Il ne voulut point passer devant la bourgade d'*Hochelay,* la

même qu'il appelle *Achelacy* dans son précédent voyage,* sans rendre visite au chef qui l'avait accueilli si cordialement, et avait voulu lui donner de si bons avis. Il lui fit présent d'un manteau de drap écarlate "tout garni de boutons jaunes et blancs et de petites clochettes," de deux bassins de cuivre, de haches, couteaux, &c., et lui laissa deux jeunes garçons pour apprendre la langue du pays. Les voyageurs eurent ensuite le vent si favorable, qu'ils arrivèrent le 11, au premier sault, c'est-à-dire sans doute au pied du courant de Sainte-Marie, et à "deux lieues" de la ville, ou bourgade, de *Tutonagny*, la même, en apparence, qu'il a appellée Hochelaga dans son précédent voyage†. Il laissa une de ses chaloupes au pied de ce premier sault, et tenta de le remonter avec l'autre, renforcée d'hommes. Il le remonta, en effet, et navigua jusqu'en un lieu où il trouva "mauvais fonds et de gros rochers," probablement à la hauteur de ce que nous appellons la pointe Saint-Charles, un peu au-dessus de Montréal. Ne pouvant plus avancer avec leur chaloupe, les Français descendirent à terre, et suivirent un sentier battu le long du fleuve, jusqu'à un village dont les habitans les reçurent avec beaucoup d'amitié. Quartier leur ayant exposé l'objet de son voyage, ils lui donnèrent quatre jeunes gens qui les conduisirent jusqu'à un autre village, qui était vis-à-vis de ce qu'il appelle le deuxième sault, par où il faut entendre les rapides du bas de La Chine, ou le commencement du sault Saint-Louis. Ayant demandé, tant par signes que par paroles, à ceux

* *Hochelay* était probablement le nom de la bourgade, et *Achelacy* celui de l'endroit, ou du courant ou rapide (de Richelieu) vis-à-vis duquel elle était située.

† *Hochelaga* était-il le nom de l'île ou du pays, et *Tutonagny*, celui de sa capitale, ou principale bourgade ? La connaissance de la signification de ces deux mots, dans la langue d'alors, pourrait seule peut-être résoudre ce problême.

de ce dernier village, combien il y avait de saults à passer et de chemin à faire pour se rendre au Saguenay, on lui répondit qu'à un tiers environ de la distance qu'il avait parcourue, depuis le premier sault, il y en avait un troisième, mais que le fleuve n'était pas navigable pour aller au Saguenay; c'est-à-dire que ce n'était pas la route, ou la direction qu'il fallait prendre pour y aller.

Muni de ces renseignemens, Quartier reprit la route de Charlesbourg-Royal, et voulut voir encore une fois, en passant, son ami d'Hochelay, mais il le trouva absent. On lui dit qu'il était allé en un lieu appellé *Maisouna;* mais il apprit bientôt qu'il était descendu à Stadaconé, pour délibérer avec Agona de ce qu'ils pourraient entreprendre contre les Français. Quartier dit des habitans d'Hochelaga, que malgré leur bon accueil, et leurs belles démonstrations de joie, en voyant de nouveau les Français, "ils auraient fait de leur mieux pour les tuer," comme il l'apprit par la suite. L'enlèvement violent des deux frères, Taiguragny et Domagaya, avait fait regarder Quartier comme un homme dangereux et dont il fallait se méfier, par les habitans de Stadaconé; l'enlèvement plus odieux encore, de Donnacona, qu'il appelle "Seigneur et Roi de Canada," et de quatre autres personnages notables, lui fit de tous les habitans de ce pays des ennemis ouverts ou secrets. Ce n'est ni la première ni la dernière fois, que des hommes soi-disant civilisés, ont eu à se repentir d'en avoir ainsi agi contre les droits de la nature et des gens, envers des hommes qu'ils appellaient Sauvages.

Arrivé à Charlesbourg-Royal, Quartier apprit de ceux qui y étaient restés, sous la conduite du vicomte de Beaupre', que "les Sauvages du pays" ne venaient plus autour de son fort, comme ils avaient coutume de faire, et qu'ils paraissaient être dans une grande crainte.

Quelques uns de ses gens ayant été à Stadaconé, pour voir ce qui s'y passait, ils lui rapportèrent qu'ils y avaient trouvé "un monde considérable du peuple du pays, qui y étaient assemblés," et en conséquence, il fit "apprêter toutes choses, et mettre son fort en bon ordre."

Il paraît que durant l'hiver, Quartier et ses gens furent incommodés et inquiétés, sinon par des attaques ouvertes, du moins par des démonstrations hostiles, de la part des peuples du pays. Craignant de ne pouvoir pas leur résister, s'ils l'attaquaient sérieusement, et fatigué d'attendre toujours en vain M. de Roberval, il se détermina à laisser son fort de Charlesbourg-Royal, au commencement de juin, et relâcha vers le 15, au hâvre de Saint-Jean de Terre-Neuve, où Roberval était arrivé, depuis quelques jours, avec trois vaisseaux, portant deux cents personnes, gentilshommes,* soldats, matelots, et gens de travail. Il était parti de La Rochelle le 16 (26) avril 1542,† mais le mauvais temps l'avait contraint de relacher à Belle-Isle, en Bretagne, et il n'était arrivé que le 8 juin au port de Saint-Jean. Après lui avoir rendu ses devoirs, Quartier lui dit qu'il avait apporté certains diamans et une quantité de mine d'or, qu'il avait trouvée au pays. On fit l'essai de cette prétendue mine, et, suivant la relation, elle fut trouvée bonne. Il loua fort le pays comme étant très riche et très fertile, ajoutant que la seule crainte de ne pouvoir résister aux

---

* Les gentilshommes, ou "personnes de qualité," étaient, MM. de Saine-Terre, commandant des vaisseaux, L'Espinay, Guinecourt, Noire-Fontaine, Dieu-Lamont, Frotte', La Brosse, de La Mire, La Salle, de Villeneuve, Longueval, Talbot, et Jean Alphonse, de Xanctoigne.

† Il y a ici une nouvelle contradiction : d'après les dates des départs de Quartier et de Roberval, le premier aurait passé deux hivers à Charlesbourg-Royal ; et cependant il est dit expressément dans la relation du dernier, qu'il avait été envoyé au Canada l'année précédente.

Sauvages l'avait porté à retourner en France. Mais, continue la relation, M. de Roberval, qui avait des forces suffisantes, lui ayant commandé de retourner avec lui, rempli d'ambition, et voulant avoir seul l'honneur de la découverte de tous ces objets, il s'embarqua secrètement avec ses gens, la nuit suivante, et partit ainsi sans congé pour se rendre en Bretagne.

Roberval ne laissa le hâvre de Saint-Jean que le 30 juin. Il entra dans la "Grande Baie," passa par l'île de l'Ascension (Anticosti), arriva et s'arrêta à quatre lieues à l'ouest de l'île d'Orléans, c'est-à-dire à l'entrée même de la rivière du Cap-Rouge, où il trouva un hâvre commode pour ses vaisseaux. Il y fit choix d'une place convenable pour s'y fortifier de manière à "commander à la grande rivière, et à pouvoir résister aux attaques des ennemis." C'était là même que Quartier avait bâti, ou commencé à bâtir un fort. Roberval acheva ce fort, ou en construisit un autre, ou même deux, l'un sur le bord du fleuve, et l'autre sur le cap même, et donna à ces forts, ou à l'endroit, le nom de *France-Roy*. Jean, ALPHONSE, qui avait accompagné M. de Roberval comme son premier pilote, décrit ce lieu de France-Roy de manière à ne laisser aucun doute sur sa situation, non plus que sur celle de Stadaconé, ou Canada, et du hâvre appellé Sainte-Croix par Jacques Quartier. "Depuis la pointe ouest de l'île d'Orléans jusqu'à Canada, dit-il, il n'y a qu'une lieue, et jusqu'à France-Roy il y a quatre lieues. Le fort de France-Roy est par les 47 degrés et un sixème de degré." Ce fort, que la relation dit "joli, beau à voir et d'une grande force," fut bâti "sur une haute montagne" (le Cap Rouge): il y avait deux corps de logis, une grosse tour et une autre de la longueur de quarante à cinquante pieds, avec salle, chambres, offices, celliers, &c., et auprès,

four, moulins, puits, &c. Au pied du cap, il y avait un autre logement, dont partie formait une tour à deux étages, avec deux corps de logis, &c. Que ne durent pas donner à penser et à dire aux aborigènes, ces bâtimens de formes diverses et pour eux d'une grandeur extraordinaire! Ils étaient pourtant revenus, ou ils revinrent alors de leur méfiance et de leurs appréhensions, et apportèrent au fort de M. de Roberval du poisson et d'autres vivres en abondance; mais malheureusement une maladie à peu près semblable à celle qui avait affligé les compagnons de Quartier, se mit parmi ses gens, et il en mourut environ cinquante.

Parmi les gens du commun qui avaient suivi M. de Roberval, il y avait des "garnemens," selon l'expression du temps, mais "il faisait bonne justice, et punissait chacun selon son offense:" un de ces garnemens fut pendu pour vol; d'autres furent mis aux fers pour délits, plus légers, et "plusieurs furent fouettés, tant hommes que femmes; au moyen de quoi ils vécurent en paix et tranquillité."*

Il ne paraît pas que M. de Roberval ait été inquiété par les Sauvages, durant l'hiver, comme l'avait été Quartier. Environ deux mois après son arrivée au Cap-Rouge, il avait renvoyé en France deux de ses navires, sous le commandement de M. DE SAINE-TERRE, afin de donner avis au roi de ce qui avait été fait, et "savoir comment sa majesté avait accepté certaines pierres qui lui avaient été envoyées," avec ordre de revenir, l'année suivante, munis de vivres et autres fournitures, suivant qu'il plairait au roi. Le 5, (15) juin 1543, il partit avec huit

* Les coupables, ou réfractaires, n'étaient pas tous des "gens du commun," comme le prouvent les "Lettres de Grâce" données en Canada, en présence de Jean Alphonse, par M. de Roberval, "accordant rémission et pardon" au sieur de Saine-Terre, son Lieutenant.

chaloupes, tant grandes que petites, conduites par soixante-dix hommes, pour un voyage de découverte ou d'exploration, au pays de Saguenay. Il ne laissa dans son fort que trente personnes, sous les ordres d'un gentilhomme nommé M. DE ROYEZE, avec injonction d'y attendre son retour jusqu'au 1er juillet; passé lequel temps, il leur serait libre de retourner en France. Le 14 du même mois, plusieurs des gentilhommes et autres, revinrent au fort donner des nouvelles de M. de Roberval. Le 19, il en arriva d'autres, avec des "lettres demandant qu'on demeurât jusqu'au 22 de juillet."

On ignore si M. de Roberval revint à son fort de France-Roy, ou si ceux qu'il y avait laissés allèrent le joindre au Saguenay; mais les vaisseaux dont le retour avait été demandé n'arrivant point, il paraît qu'il s'en retourna en France avec tous ses gens, dans le seul navire qu'il avait retenu en Canada.* Alphonse, son premier pilote, homme habile et éclairé pour l'époque,

---

* Jean DE LAET résume ainsi le troisième voyage de Quartier et celui de Roberval: "Le roi, avec plus grand appareil, envoya Jean François, seigneur de Roberval, en titre de Vice-roi, et Quartier comme premier maître de navire, en *Canada* et *Hochelaga*. Quartier, qui partit de France au mois de mai, avec cinq navires, arriva en août au port de *Sainte-Croix*, mais l'ayant éprouvé, aux précédentes années, être incommode, il monta, avec trois de ces navires, quatre lieues plus haut, après avoir renvoyé en France les deux autres; et y ayant trouvé une place commode, il y bâtit le château de *Charlesbourg-Royal*, où il hiverna avec ses gens. Mais comme le sieur de Roberval, qui ne partit que l'an 1542, arrivait avec trois navires, rencontra Quartier s'en retournant avec les siens, auprès de la baie de *la Conception*, au côté oriental de Terre-Neuve, (car Quartier niait qu'on pût, avec si peu de gens, brider l'insolence des Sauvages,) il passa outre, et entra dans le fleuve de Canada, quatre lieues au-dessus de l'île d'Orléans, au mois de juillet, où il bâtit le château de *France-Roy*, à 47 degrés au nord de la ligne, comme Jean Alphonse, son pilote, témoigne. Et il y demeura quelques années, entreprit plusieurs voyages, même de visiter la rivière de Saguenay. Il ne se trouve point quand il retourna en France; mais Lescarbot écrit qu'il fut demandé du roi, ennuyé de la dépense qu'il avait faite, avec peu ou point de profit."

parsème son *Routier* d'observations géographiques, géologiques, météorologiques, astronomiques, &c. "L'île de l'Ascension (Anticosti), dit-il, a environ vingt-cinq lieues en longueur et quatre ou cinq en largeur; c'est une terre plaine, sans aucune montagne, assise sur des rochers blancs et d'albâtre, toute couverte d'arbres jusqu'au bord de la mer: on y voit des bêtes sauvages, comme ours, loups-cerviers et porcs-épics. Depuis la baie des Chaleurs jusqu'à ce que vous ayez passé les Monts *Notre-Dame*, toute la terre est haute, bonne et couverte d'arbres. *Ognedoc* (Gaspé) est une bonne baie et un bon hâvre, où il y a deux rivières, l'une desquelles va vers nord-ouest et l'autre vers sud-est, et sur cette côte il y a grande pêcherie de morues et autres poissons, en plus grande abondance qu'à la Terre-Neuve et de meilleure qualité; et il s'y trouve une grande quantité d'oiseaux de rivière, tels que canards, oies sauvages et autres, et aussi des arbres de toutes les sortes, tels que rosiers, fraisiers, coudriers, pommiers et poiriers, et il y fait, en été, plus chaud qu'en France. L'entrée du Saguenay n'a pas plus d'un quart de lieue de largeur, et il y fait dangereux vers le sud-ouest. A deux ou trois lieues de son entrée, cette rivière commence à s'élargir de plus en plus, et il semble que ce soit un bras de mer; dans cet endroit, il y a un fort courant et une marée terrible. Depuis les Monts Notre Dame jusqu'à Canada et jusqu'à Hochelaga, toute la terre du sud est une belle terre basse et plaine, toute couverte d'arbres jusqu'au bord du fleuve. La terre du côté du nord est plus élevée, et dans quelques endroits, il y a de hautes montagnes. D'après la nature du climat, les terres, en allant vers Hochelaga, deviennent meilleures de plus en plus, et cette terre peut produire des figues et des poires. Toutes les graines qu'on y

sème ne sont pas plus de deux ou trois jours à sortir de la terre. J'ai compté dans un épi jusqu'à cent-vingt grains de froment. Les eaux y sont meilleures et plus pures qu'en France. Si le pays était cultivé et rempli de peuple, il y ferait aussi chaud qu'à La Rochelle. Toute l'étendue de ces terres peut avec raison être appellée la Nouvelle France; car l'air y est aussi tempéré qu'en France, et elles sont sous la même latitude. La raison pour laquelle il y fait plus froid en hiver, vient de ce que le fleuve d'eau douce est naturellement plus froid que la mer, et aussi parce qu'il est large et profond, et parce que la terre est toute couverte de forêts. D'après le rapport des gens du pays, je crois que l'on y pourrait trouver des mines d'or. Lorsqu'il est l'heure de midi à La Rochelle, il n'est que neuf heures et demie du matin à France-Roy."

Alphonse est plus exact que Quartier quant aux distances : cependant il ne donne que cinq lieues de longueur à l'île d'Orléans, et il compte environ quatre-vingts lieues entre France-Roy et Hochelaga, quoiqu'il y en eût moins de soixante.

Roberval et Quartier décrivent les mœurs, les habitudes et l'état des peuples qu'ils trouvèrent dans ce pays. D'après Roberval, ou l'auteur de la relation de son voyage, les Canadois étaient de bonne stature et bien proportionnés ; "s'ils avaient été vêtus à la façon des Français, ils auraient été aussi blancs, et auraient eu aussi bon air ;" mais ils allaient presque nus en été. Au lieu de vêtemens de laine, ou autre étoffe, ils s'accoutraient de peaux d'animaux, tant les hommes que les femmes. Ils portaient, l'hiver, "des bas de chausses et des souliers de cuir proprement façonnés." Ils ne se couvraient point la tête, mais portaient leurs cheveux relevés en forme de tresses ou de tortis. Leur nourri-

ture consistait principalement en chair de bêtes fauves, d'oiseaux et de poissons, et en pain " de bonne saveur," qu'ils faisaient avec leur gros mil ou maïs. Leur breuvage favori était l'huile de loup-marin ; mais ordinairement ils la réservaient pour leurs grands festins. " Lorsqu'ils voyageaient d'un lieu à un autre, ils emportaient dans leurs canots tout ce qu'ils possédaient." Ils avaient, dans chaque pays (ou canton particulier), " un roi auquel ils étaient merveilleusement soumis, et ils lui faisaient honneur d'après leurs manières et façons."

Quartier s'étend plus au long sur la condition et les usages de ces peuples, et les relations qu'il eut avec eux, et dont il rend compte, ne servent pas moins à nous les faire connaître, que ce qu'il dit positivement à cet effet. Fidèle qu'il se montre, quand il fait mention des lieux, caps, îles, baies, lacs, rivières, &c. ; quand il parle des richesses végétales et animales qu'il a eues sous les yeux, de l'aspect physique du pays, nous ne devons pas le croire menteur quand il décrit, (directement ou indirectement,) les mœurs, les coutumes, les croyances religieuses de ses habitans, son aspect moral, pouvons-nous dire.

Quoiqu'errants, ou obligés de voyager, pour la pêche et la chasse, les Canadois avaient des demeures fixes en certains endroits ; car, dit Quartier, " après la rivière de Saguenay est la province de *Canada*, où il y a plusieurs peuples par villages non clos."

Avant d'arriver à *Sainte-Croix*, c'est-à-dire au confluent de la rivière de Saint-Charles, il compte quatre bourgades ou peuplades, qu'il nomme, peut-être erronément quant à l'orthographe, *Ajaousté*, *Starnatam*, *Tailla*, sur une hauteur, (celle de Beauport ou celle de Lauzon), et *Satadin*, ou *Stadin*, sur la plaine de Beauport ou de Charlesbourg, aux habitans de laquelle il abandonna le fond du vaisseau qu'il ne put emmener. Stadaconé était

située sur la hauteur qui avoisine le cap aux Diamans. En remontant le fleuve, on trouvait, après Stadaconé, les bourgades de *Téquenouday* et d'*Hochelay*, la première sur une montagne, ou sur un cap élevé, et la seconde dans une plaine, sur le rivage méridional. Quartier mentionne aussi la ville ou bourgade d'*Hagochouda*, sans dire dans quel endroit elle était située; mais elle ne devait pas être éloignée de Stadaconé, et nous craindrions peu de nous tromper, en la plaçant à quelque distance au nord-ouest de Sainte-Croix. Outre Hochelaga, ou Tutonagny, il y avait plusieurs villages dans l'île de Montréal, et sans doute au-delà. A Hochelaga, les maisons, au nombre d'une cinquantaine, étaient longues d'environ cinquante pas, et larges de douze à quinze, toutes de bois et couvertes d'écorces aussi larges que des tables ordinaires; elles étaient distribuées chacune en une grande salle, où ils faisaient leur feu et vivaient en commun, et en plusieurs chambres, où chaque famille se retirait le soir. Ces maisons étaient pourvues de greniers, où ils serraient leur bled, &c., et de grandes tonnes, où ils mettaient leur poisson. Leurs lits étaient de grandes écorces étendues à terre; et leurs couvertures, ainsi que leurs habits, des peaux de bêtes. A Stadaconé, les maisons, ou cabanes, étaient en plus grand nombre, mais de moindres dimensions qu'à Hochelaga. Stadaconé était une ville ouverte, mais Hochelaga était une ville fermée. Suivant Quartier, elle était "toute ronde, et close de bois à trois rangs, en façon d'une pyramide croisée par le haut, ayant la rangée du milieu en façon de ligne perpendiculaire, puis une rangée de bois couchés de long bien joints." Cette palissade était de "la hauteur d'environ deux lances." Il n'y avait qu'une seule porte ou entrée, qui fermait à barres. En plusieurs endroits de l'enceinte, il y avait

des espèces de galeries garnies de pierres et de cailloux, et des échelles en dedans pour y monter. Au milieu de la ville, il y avait, comme on l'a déja vu, une place publique, qui devait être ronde aussi, bien que les expressions de Quartier soient qu'elle était "spacieuse d'un jet de pierre *en quarré.*"

Les Canadois savaient se fortifier, ou se mettre en garde contre les attaques imprévues de leurs ennemis, par des espèces de forts ou de camps retranchés. Leurs armes ordinaires étaient l'arc et la flèche, (*ahenca* et *quatetan,* suivant Quartier) et peut-être aussi la massue, ou le "bâton de guerre." Ils avaient pour ennemis les *Toudamans,* peuple limitrophe, sans doute connu plus tard sous un autre nom. Il paraîtrait qu'ils avaient la mauvaise coutume d'emmener à la guerre leurs femmes et leurs enfans, et qu'ils n'étaient ni moins vindicatifs, ni moins cruels envers leurs ennemis, que ceux qui les remplacèrent et furent trouvés plus tard dans le pays.* Mais excepté avec leurs ennemis déclarés, ou ceux dont ils croyaient avoir sujet de se méfier, ils étaient doux, civils, hospitaliers, comme on le voit par toutes les rela-

* La première fois que Quartier alla rendre visite à Donnacona, on lui montra les peaux de cinq têtes d'hommes "étendues sur des bois, comme peaux de parchemin ;" et on lui dit que "c'étaient des Toudamans de vers le *sud,* qui leur menaient continuellement la guerre." On lui dit aussi qu'il "y avait deux ans passés, les Toudamans les vinrent assaillir jusque dans le fleuve, à une île qui est par le travers du *Saguenay,* où ils étaient à passer la nuit, tendant aller à *Hongnedo* leur mener guerre, avec environ deux cents personnes, tant hommes, femmes qu'enfans, lesquels furent surpris en dormant, dans un fort qu'ils avaient fait, où mirent les dits Toudamans le feu tout à l'entour, et comme ils sortaient, les tuèrent tous, réserve cinq qui s'échappèrent :"—"De laquelle détrousse, ajoute-t-il, (les Canadois) se plaignaient encore fort, nous montrant qu'ils en auraient vengeange."

Si les Toudamans étaient au sud, par rapport à Stadaconé, c'étaient les Iroquois, et non les Gaspésiens, situés au nord-est ; et le travers du Saguenay et Hongnedo ne se trouvent ici que par erreur.

tions amicales qu'eurent avec eux Quartier et Roberval.

Tous ces peuples, nous voulons dire les différentes peuplades répandues dans ce que nous appellons présentement le Bas-Canada, depuis Hongnedo jusqu'à Hochelaga, parlaient, ou pouvaient parler la même langue. Quartier nous en a conservé quelques termes, entre autres celui d'*Agohanna*, qui signifiait seigneur ou grand chef. Il paraît que les seules villes, ou grandes bourgades, de Stadaconé et d'Hochelaga avaient des Agohannas, dont sans doute l'autorité s'étendait sur les villages circonvoisins. Ces chefs étaient aimés, respectés et vénérés par les peuples qui leur obéissaient, lors même qu'ils n'étaient plus dans la vigueur de l'âge ou de la santé, comme le prouve ce que dit Quartier de celui d'Hochelaga, qui fut apporté dans la place par dix hommes, parce qu'il était paralytique, et qu'on lui présenta comme chef vénéré et vénérable. Dix autres peuplades obéissaient à ce chef, suivant Quartier ; mais il n'est plus croyable, quand il ajoute que Donnacona lui était aussi soumis, ou qu'il était son tributaire. Il y avait bien quelque chose de redoutable à Hochelaga pour ceux de Stadaconé, mais c'était, il paraît, sous le rapport religieux ; car CUDOUAGNY "parlait" souvent à Hochelaga. Ce Cudouagny était l'unique, ou la principale divinité des Canadois. Ils croyaient qu'il leur parlait souvent (en songe sans doute), et que lorsqu'il était irrité contre eux, il leur jettait de la poudre aux yeux ; expressions figurées, dont ils se servaient apparemment pour signifier qu'il leur ôtait la prudence et le jugement nécessaires pour prendre le meilleur parti dans les affaires difficiles ou douteuses. Ils croyaient à une vie future, et étaient persuadés qu'après leur mort, ils iraient dans un autre monde, "aux étoiles," où ils vivraient éternellement dans des champs

verdoyants, pleins de beaux arbres, de fleurs odoriférantes et de fruits délicieux. Il ne paraît pas qu'ils eussent des jongleurs ou des médecins charlatans: leur principale remède était la tisane de leur *annedda*, que Jean Alphonse appelle *arbre de vie.*

Les hommes fumaient presque continuellement la feuille séchée et broyée de la plante connue plus tard sous le nom de *Petun* ou *Tabac*, et disaient que cette habitude les "tenait sains et chaudement."

La polygamie était en usage à Stadaconé; le jeu y était une passion dominante; et on s'y livrait surtout dans des maisons de débauche; car nous regrettons d'avoir à dire, d'après Quartier, que la prostitution du sexe féminin y était générale avant le mariage.* Les liens conjugaux étaient respectés, "l'ordre du mariage," était gardé, jusque-là que les veuves ne se remariaient jamais, mais portaient toute leur vie le deuil de leur mari défunt.

Les Canadois étaient chasseurs, pêcheurs et agriculteurs: outre leur maïs, ils avaient "assez de gros melons et concombres, courges, pois et fêves de toutes couleurs." Pourtant ils n'étaient "point de grand travail, et labouraient leurs terres avec de petits bois de la grandeur d'une demi-épée. Les femmes travaillaient sans comparaison plus que les hommes, tant à la pêcherie qu'au labour et autres choses." Roberval dit qu'ils se nourrissaient bien, mais que "pour autre chose ils n'avaient aucun souci." Ils possédaient pourtant une richesse qu'ils regardaient comme la chose la plus précieuse qu'il y eût au monde; c'était une espèce de coquillage blanc, qu'ils nommaient *ésurgni*, dans leur langue, qu'ils pêchaient dans le fleuve, et dont ils fabriquaient des

* La forme et la distribution des maisons à Hochelaga, ne permet pas de croire que la même coutume y eût aussi lieu.

colliers et des bracelets. Le don d'un ou de plusieurs colliers de ce coquillage était, dans leur idée, un puissant moyen de se concilier la faveur ou la bienveillance d'un personnage important, comme devaient l'être à leur égard Quartier et Roberval.

Ces peuples étaient dociles, "aisés à dompter en telle façon et manière que l'on aurait voulu," comme dit Quartier; et rien n'eût été plus facile, en apparence, que d'en faire des hommes policés et des chrétiens. Ceux même de Stadaconé, malgré quelques vicieuses habitudes, allèrent plusieurs fois, leur chef à leur tête, prier Quartier de leur faire administrer le baptême, voulant, lui disaient-ils, renoncer à leur Cudouagny, comme étant *agojuda*, (un mauvais esprit,) pour croire et vivre à la façon des Français.

Mais quel était, ou qu'est devenu ce peuple intéressant, qui n'a été vu qu'une fois, pour ainsi dire, par des Européens, et qui nous a précédés, particulièrement à Québec et à Montréal? Porta-t-il plus tard un autre nom? s'était-il expatrié, ou avait-il cessé d'exister? Le peu de mots de la langue qu'il parlait conservés par Quartier, suffisent-ils pour en faire reconnaître les descendans dans quelqu'une des tribus modernes? Ce sont là des questions que nous ne pouvons pas prendre sur nous de décider.

M. de Roberval, qu'on a vu forcé de retourner en France, avec tous ses gens, n'avait pas abondonné le projet de fonder une colonie en Canada: il fit un nouvel armement pour ce pays, en 1549; mais il périt dans le voyage, avec tous ceux qui l'accompagnaient, au nombre desquels était son frère, Achille, ou Pierre DE LA ROQUE; sans qu'on ait jamais su où ni comment ce malheur lui était arrivé. Lescarbot pense que son vaisseau se brisa contre des bancs de glace, près de

Terre-Neuve, comme de son temps, il était dejà arrivé à d'autres navigateurs.

Les Bretons, les Normands et lès Basques continuèrent à faire la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, dans le golfe et à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. D'autres Français commencèrent à faire la traite des pelleteries avec les Sauvages, sur les côtes de la mer et sur les bords du Saint-Laurent, jusqu'à l'embouchure du Saguenay; mais les grands armemens pour le Canada furent abandonnés. Les expéditions, les découvertes, les tentatives d'établissement, les faits d'armes des capitaines Français, LAUDONNIERE, RIBAUT, DE GOURGUES, de 1562 à 1568, dans la Floride, et dans la contrée qu'ils nommèrent *Caroline*, en l'honneur de leur roi CHARLES IX, alors régnant, peuvent entrer dans les annales de l'Amérique Septentrionale, mais non dans celles du Canada en particulier.

Martin FORBISHER fit trois voyages, en 1576, 77 et 78, "aux régions de l'ouest et du nord-ouest, pour chercher un passage aux Indes par la mer Glaciale." Si les latitudes qu'il donne sont exactes, "il résulte de leur indication, dit la *Biographie Universelle*, que le détroit de *Forbisher* est un passage au milieu d'un groupe d'îles qui se trouvent à l'entrée du détroit d'Hudson, et que c'est là qu'il faut placer toutes les terres auxquelles il a donné des noms."

En 1578, la reine ELISABETH accorda au chevalier Humphrey GILBERT des lettres-patentes, en vertu desquelles "il était autorisé à faire la découverte et à prendre possession de toutes terres inconnues ou habitées par des tribus sauvages, mais non occupées par des nations chrétiennes," &c. Ce ne fut que cinq ans après, c'est-à-dire en 1583, qu'ayant formé une expédition considérable, il put mettre à la voile pour les côtes de l'Amé-

rique. Il aborda à l'île de Terre-Neuve, où, suivant le dire d'Hakluyt, les indigènes lui présentèrent des échantillons de minerais, dont il ne voulut pas faire l'essai sur les lieux, de crainte d'éveiller l'attention des Français, déja établis sur ces terres, et de leur donner ainsi connaissance des ressources qu'elles possédaient. Ayant cinglé de là au sud-ouest, le vaisseau qu'il montait périt, corps-et-biens, dans une tempête, près de l'île du Cap Breton, ou de l'île de Sable : les autres purent regagner l'Angleterre.

Quelques années après, un autre navigateur Anglais, John Davis, pénétra dans les mers du Nord, jusqu'au 72e. degré, et découvrit le passage qui a été depuis appellé, de son nom, Détroit de *Davis.*

Cependant le Canada, toujours appellé la *Nouvelle-France*, était visité, de temps à autre, par des Français autres que des pêcheurs, ou des commerçans de pelleteries. Jacques Noel, fils d'Etienne, (neveu et compagnon de Jacques Quartier dans son troisième voyage,) vint jusqu'aux " Saults," avant 1583, et, comme son grand-oncle, monta sur le " Mont Royal," d'où il remarqua en particulier le lac Saint-Louis, qu'il donne comme un élargissement du fleuve. Il se trompait, en plaçant ces " saults ou chûtes d'eau " au 44e. degré de latitude, puisqu'ils sont au 45e. et demi ; mais il avait raison, quand il disait qu'ils " ne sont pas si difficiles à passer qu'on se l'imagine," et que " les eaux ne tombent d'aucunes hauteurs bien considérables." Les Sauvages (car il y en avait encore alors, il paraît, dans l'île de Montreal,) lui dirent qu'il y avait " dix journées de marche, depuis les saults jusqu'au grand lac (Ontario) ;" mais il ne put savoir " combien ils comptaient par journée."

En 1588, Henri III accorda au même Jacques Noël,

et au sieur CHATON, autre petit-neveu de Jacques Quartier, le commerce exclusif du golfe et du fleuve de Saint-Laurent. Un sieur RAVILLON, qui leur succéda, remonta le fleuve jusqu'à l'embouchure du Saguenay, en 1591 ; mais moins pour s'y occuper de découvertes ou d'établissemens, que pour exploiter la pêche des phoques, alors abondante dans ces parages.

Enfin, on s'occupa de nouveau en France du projet de fonder une colonie en Amérique. Au commencement de 1598, HENRI IV nomma Troïllus DU MESGOUETS, marquis de LA ROCHE et de COTTENMEAL, son Lieutenant général et Gouverneur dans les pays de Terre-Neuve, Labrador, Canada, Hochelaga, Norembègue, &c.; l'autorisa à équipper des vaisseaux, lever des troupes, emmener les personnes utiles à l'établissement d'une colonie, construire des forts, concéder des terres en fiefs, ou autrement; faire pour le gouvernement de ces contrées tous les reglemens qu'il jugerait convenables, et de plus "assaillir villes, châteaux, forts et habitations," &c., sans doute d'après le droit qu'alors en Europe on croyait avoir de dépouiller, non seulement de leurs terres, mais encore de leurs autres propriétés, les peuples qui n'étaient pas chrétiens, et qu'on appellait barbares ou sauvages.*

* Il est curieux d'entendre Lescarbot raisonner sur le sujet: "J'ai quelquefois, dit-il, vu des hommes scrupuleux, qui ont mis en doute si on pouvait justement occuper les terres de la Nouvelle-France, et en dépouiller les habitans d'icelles : auxquels ma réponse a été, que le premier tître de possession doit appartenir aux enfans qui obéissent à leurs pères, tels que sont les chrétiens, *auxquels appartient le partage de la terre*. . . La terre donc appartenant *de droit divin* aux enfans de Dieu," &c. Les Juifs ont dû et doivent encore avoir les mêmes droits, comme *peuple choisi de Dieu*; les Musulmans, comme *vrais croyants* ; les Chinois, comme citoyens de l'*empire céleste*, &c. C'est d'après le même principe que se sont conduits ALEXANDRE, ATTILA, MAHOMET, GINGHISKAN, TAMERLAN, les BAJAZET, les AMURAT, et autres conquérans, envahisseurs et usurpateurs. Cette espèce de *droit divin* a poûr synonyme le *droit du plus fort*.

Honoré de tîtres aussi vains que pompeux, et muni de pouvoirs qui devaient lui être inutiles, le marquis de la Roche voulut aller reconnaître lui-même les contrées dont il devait être, en quelque sorte, le souverain. Il équippa un vaisseau, sur lequel il s'embarqua, au printems de la même année 1598, avec un habile pilote, nommé CHETODEL. Il passa près de la fatale Ile de Sable, et y débarqua quarante malheureux, qu'il avait tirés des prisons de France, et qui s'y trouvèrent bientôt plus mal à leur aise que dans leurs cachots. Il alla ensuite reconnaître les côtes du continent voisin, qui sont celles de l'Acadie ; et après avoir pris toutes les connaissances dont il croyait avoir besoin, il se rembarqua, pour aller reprendre les gens qu'il avait laissés sur l'Ile de Sable, et les placer ailleurs ; mais les vents contraires l'ayant porté près des côtes de France, ils furent abandonnés à leur mauvais sort. L'île de Sable, située à environ vingt-cinq lieues de la pointe sud-est de celle du Cap Breton, ne porte ni arbres ni arbustes fruitiers ; quelques buissons, des plantes saxatiles et un peu de foin naturel, sont les seules traces de végétation qui s'y rencontrent. Heureusement pour les exilés, ils trouvèrent sur les écueils qui la bordent, des débris de vaisseaux naufragés, dont ils construisirent des cabanes pour se mettre à l'abri des injures du temps ; et des animaux domestiques, sortis des mêmes vaisseaux, ou provenus de ceux qu'y avait déposés le baron de Léry, en 1518, leur servirent pendant quelque temps de nourriture. Mais dans l'attente d'être promptement tirés de leur solitude, ils tuèrent imprudemment une partie de ces animaux pour en avoir les peaux, et bientôt ils furent réduits à ne plus se nourrir que de poisson. Lorsqu'au bout de sept ans, Chetodel eut ordre de les aller prendre pour les ramener en France, il n'en trouva plus que

douze, couverts de peaux de loups-marins, tout défigurés, les cheveux et la barbe d'une longueur et dans un désordre à faire horreur. Il les présenta dans cet état au roi, qui leur fit donner à chacun cinquante écus, et les renvoya déchargés de toutes poursuites de justice.

Pour revenir à M. de la Roche, après son retour en France, il y éprouva de grands contretems, et mourut de chagrin, a-t-on écrit, après avoir fait pour l'établissement de sa colonie, que pourtant il ne commença pas même, de grandes et inutiles dépenses. Le mauvais succès de son entreprise n'empêcha pas qu'après sa mort, on ne sollicitât vivement la commission qu'il avait eue du roi. Le sieur DU PONT, surnommé GRAVE', ou DE PONT-GRAVE', qui avait fait plusieurs voyages à *Tadoussac*, et remonté le Saint-Laurent jusqu'aux *Trois-Rivières*, proposa à M. CHAUVIN, "homme très expert et entendu au fait de la navigation," et alors capitaine dans la marine, de demander au roi le privilège exclusif de la traite des pelleteries en Canada, avec les prérogatives attachées à la commission du marquis de la Roche. M. Chauvin gouta cet avis, demanda le privilège, et l'obtint. Il équippa aussitôt quelques petits bâtimens, et les conduisit lui-même à Tadoussac, accompagné de Pont-Gravé. Ce dernier aurait voulu aller jusqu'aux Trois-Rivières, parce que cet endroit lui avait paru plus propre qu'aucun autre à un établissement; mais ce n'était pas ce que Chauvin se proposait; il ne voulait que troquer des marchandises contre des pelleteries, dont, en effet, il eut bientôt rempli ses vaisseaux. Il fit bâtir une maison à Tadoussac,* et y laissa quelques uns de ses gens pour faire la

* "De quatre toises de long sur trois de large, de huit pieds de haut, couverte d'ais, et une cheminée au milieu, en forme d'un corps-de-garde, entourrée d'une claie et d'un petit fossé fait dans le sable."—CHAMPLAIN.

traite durant l'hiver. L'année suivante, il arriva de bonne heure à son poste de commerce, et ce second voyage ne lui produisit pas moins que le premier. Il mourut, l'hiver suivant, et eut pour successeur le commandeur DE CHATTE, gouverneur de Dieppe. Ce dernier forma une compagnie, où entrèrent des gentilhommes et des négocians, la plupart de Normandie. Il fit un armement dont il confia la conduite au sieur Du Pont, à qui le roi avait donné des lettres-patentes pour continuer les découvertes en Canada, et pour y faire des établissemens. M. de Chatte proposa à Samuel DE CHAMPLAIN, capitaine de vaisseaux, qui revenait des Antilles, de faire le voyage du Canada avec Du Pont, et il y consentit avec l'agrément du roi. Champlain et Du Pont, commandant chacun un navire, partirent au commencement de 1603. Arrivés au port de Tadoussac, ils y laissèrent leurs vaisseaux, et s'embarquèrent dans un bateau léger, pour remonter le Saint-Laurent, accompagnés de quelques Sauvages dans un canot d'écorce.

Ils viennent d'abord "mouiller à *Québec*, où il y a un détroit du fleuve, et au nord de ce détroit, une montagne assez haute, qui va en baissant des deux côtés, et le long de la côte, dans des rochers d'ardoises, des diamans meilleurs que ceux d'Alençon." De Québec, ils viennent jetter l'ancre à *Sainte-Croix*, (autrefois *Achelacy*); reconnaissent ensuite l'entrée de la rivière de *Batiscan*, celle de la rivière *Sainte-Marie*, l'île *Saint-Eloy*, et arrivent aux Trois-Rivières. Ils voulurent remonter la rivière ainsi nommée, mais ne purent faire qu'une lieue, dans leur bateau léger, ou chaloupe, "à cause du grand courant d'eau." Ils furent avec un esquif, pour voir plus avant; mais à peine eurent-ils fait une lieue, qu'ils rencontrèrent "un sault d'eau fort

étroit, comme de douze pas," qui ne leur permit pas d'aller plus loin. Toute la terre qu'ils virent au bord de cette rivière, est sablonneuse, et "va en haussant de plus en plus, et est remplie de sapins et de cyprès."

Champlain compte six îles à l'entrée des Trois-Rivières (aujourd'hui la rivière Saint-Maurice), "trois desquelles, dit-il, sont fort petites, et les autres de cinq à six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles, pour le peu qu'elles contiennent." Il parle de celle sur laquelle Quartier avait fait planter une croix, comme "commandant aux autres, élevée du côté du sud, et allant quelque peu en baissant du côté du nord. Ce serait, ajoute-t-il, un lieu propre pour habiter, et pourrait-on le fortifier promptement, car sa situation est forte de soi. L'habitation des Trois-Rivières, continue-t-il, serait un bien pour la liberté de quelques nations, qui n'ôsent venir par là, à cause des Iroquois, leurs ennemis, qui tiennent toute la rivière de Canada bordée."

Ayant traversé le lac Saint-Pierre, et pris le chenal du sud, nos voyageurs trouvèrent, au confluent de la rivière *des Iroquois*, (depuis rivière Chambly, Richelieu, ou Sorel),* une "forteresse faite de pieux debout fort pressés les uns contre les autres, et joignant d'un côté cette rivière, et de l'autre, le fleuve, et qui ne servait guère aux Sauvages (du Canada) que "pour avoir le temps de s'embarquer." Ils ne purent s'avancer, dans cette rivière, que cinq ou six lieues, "à cause du grand

* Dont les Canadois avaient parlé à Quartier, comme ayant son embouchure vis-à-vis de l'endroit où il avait laissé son gallion, en allant à Hochelaga, et comme allant vers le sud-ouest, "jusqu'à une terre où il n'y a jamais glaces ni neiges." Les Canadois étaient géographes, comme le sont, plus ou moins, tous les Sauvages ; ils savaient qu'à leur midi, il y avait des contrées où il ne neige ni ne gèle ; mais ils se trompaient, en pensant que la rivière en question allait jusque-là, ou venait de là.

cours d'eau qui descend." Revenus à son entrée, et suivant la rive méridionale du fleuve, ils évitèrent le courant de Sainte-Marie, et passèrent au sud d'une île d'environ un quart de lieue en longueur (Sainte-Hèlene), puis près de "rochers et petites îles, où il n'y a point de bois, et qui sont à fleur d'eau," et, "où l'eau commence à venir de grande force." Arrivés au pied du Sault Saint-Louis, ils ne purent suivre les Sauvages, qui s'y avancèrent dans leur canot, mais débarquèrent, et suivirent le rivage par terre, l'espace d'une lieue, ou plus.

Champlain, qui a publié la relation de ce voyage, ne parle ni d'Hochelaga, ni d'aucune autre bourgade considérable. Les Sauvages qui habitaient alors le Canada n'étaient pas, en apparence, de la même nation, et ne parlaient pas la même langue que ceux que Quartier et Roberval y avaient rencontrés. Champlain parle, dans cette relation, des *Algonquins*, qui fréquentaient, plutôt qu'ils n'habitaient les bords du Saint-Laurent; des *Etchemins*, qui demeuraient au sud de ce fleuve, à l'est de Québec, et des *Montagnais*, qui fréquentaient les bords du Saguenay, et venaient à Tadoussac, pour la traite des pelleteries.

Les guerriers de ces trois tribus, réunis au nombre de mille, venaient de remporter une victoire sur les Iroquois, dont ils avaient tué une centaine, et Champlain et Du Pont, à leur retour, trouvèrent leurs chefs assemblés à Tadoussac, et se préparant à célébrer leur triomphe par une "*tabagie*," c'est-à-dire par des festins, des dances, et autres divertissemens. Champlain conféra avec eux, au moyen de deux des leurs, que Du Pont avait emmenés en France, l'année précédente, et leur fit agréer le dessein qu'avait conçu le roi de France, de "peupler leur terre," et de leur faire faire la paix

avec les Iroquois, ou de leur envoyer des forces pour les vaincre.

A leur retour en France, Du Pont et Champlain trouvèrent le commandeur de Chatte mort, et sa commission donnée à Pierre DUGAST, ou DU GUA, sieur de MONTS, gentilhomme saintongeais, qui avait obtenu le commerce exclusif des pelleteries, depuis le 40e jusqu'au 54e degré de latitude ; le droit de concéder des terres jusqu'au 46e, et le tître de Vice-amiral et de Lieutenant-général dans toute cette étendue de pays. Quoique protestant, M. de Monts s'était engagé à établir, autant que possible, la religion catholique parmi les Sauvages : il avait conservé la compagnie formée par son prédécesseur, et il l'augmenta de plusieurs négocians des principaux ports de France, particulièrement de celui de La Rochelle. Il équippa quatre vaisseaux, l'un desquels fut destiné à faire la traite des pelleteries à Tadoussac ; Du Pont fut chargé de conduire le second à *Campseau*, et de courir de là tout le canal que forment l'*Ile-Royale*, ou du Cap-Breton et celle de *Saint-Jean*, pour écarter ceux qui auraient voulu commercer avec les indigènes, au préjudice des droits de la compagnie. De Monts conduisait lui-même les deux autres, accompagné de Champlain, de Jean DE BIENCOUR, sieur DE POUTRINCOUR, et de plusieurs autres volontaires, parmi lesquels étaient un prêtre catholique et un ministre protestant.

Parti du Hâvre-de-Grace, le 7 mars 1604, M. de Monts arriva le 6 mai, dans un port de l'Acadie, qui fut nommé port *Rossignol*, parce qu'il y confisqua un vaisseau appartenant à un capitaine de ce nom.* Au-

* " Le 6 mai, ils terrirent à un certain port, où ils trouvèrent le capitaine ROSSIGNOL, du Hâvre-de-Grâce, lequel troquait en pelleterie avec les Sauvages, contre les défenses du roi ; occasion

sortir de ce port, il entra dans un autre, qui fut nommé port *au Mouton,* parce qu'un mouton s'y noya. Il y débarqua tout son monde, et y séjourna plus d'un mois, en attendant le retour de Champlain, qui fut envoyé dans une chaloupe, pour explorer la côte, et chercher un endroit propre à l'établissement qu'on voulait former. Se dirigeant au sud, Champlain rangea les côtes de la mer l'espace d'environ quatre-vingts lieues, ou, suivant son calcul, jusqu'au-dessous du 42e degré de latitude. Ces côtes étaient celles de la Norembègue (maintenant la Nouvelle-Angleterre), où aucune nation européenne n'avait encore formé d'établissement. Il reconnut un nombre considérable d'îles, de caps, de baies, de hâvres et de rivières, et entre ces dernières, celle qu'il dit se nommer *Pemtagoet* (*Penobscot*), et qu'il croit être la rivière de *Norembègue* des navigateurs qui l'avaient précédé dans ces parages ; la rivière de *Quinibequy,* ou *Kennebec,* et celle qu'il dit s'appeller *Chouacoet.* Il rencontra dans les habitans du pays, qu'il appelle *Armouchiquois,* des hommes aussi adonnés et aussi entendus à l'agriculture que l'étaient ceux de Stadaconé et d'Hochelaga, au temps de Jacques Quartier. Ils auraient pu être les instituteurs des premiers Européens qui ont eu des terres à défricher en Amérique.*

---

qu'on lui confisqua son navire, et fut appellé ce port le port *Rossignol,* ayant eu en ce désastre un bien qu'un port bon et commode, en ces côtes-là, est appellé de son nom."—LESCARBOT.

*" Les Armouchiquois, disent, en substance, Champlain et Lescarbot, ont des terres défrichées, et en défrichent tous les jours; mais ils ne cultivent pas en même temps tous leurs champs défrichés, car ils laissent reposer leurs terres. Pour défricher, ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds, puis brulent les branchages sur les troncs, et par succession de temps, ôtent les racines. Au lieu de charrues, ils ont un instrument de bois fort dur fait en façon d'une bêche. Ils arrachent toutes les mauvaises herbes et les brulent, et engraissent leurs champs de coquillages de poissons. Ils plantent parmi leur bled des fêves riolées de toutes couleurs. La moisson faite, ils serrent leur bled dans des fosses

Mais ce voyage de Champlain, utile sous le rapport de la géographie et de la navigation, fut nul pour l'établissement de la colonie ; et dans le fait, M. de Monts n'avait pas besoin d'aller si loin pour la placer avantageusement ; il était près de deux des plus beaux ports de l'Acadie, ceux de *Campseau* et de *La Hève;* mais ils ne lui plurent point ; et, suivant le contour de la presqu'île, au sud, il doubla le cap *de Sable*, entra dans la baie de *Sainte-Marie*, et tirant au nord-ouest, parvint à une île, située vis-à-vis de l'embouchure d'une rivière, dite alors *des Etchemins*, par 45 degrés et demi de latitude, et résolut de s'y fixer. Cette île, à laquelle il donna le nom de *Sainte-Croix*, qui fut aussi plus tard celui de la rivière, n'a guère plus d'une demi-lieue de circuit ; aussi fut-elle défrichée en peu de temps. On s'y logea passablement, et l'on y sema du bled, qui rapporta extraordinairement. On ne tarda pas néanmoins à s'appercevoir qu'on avait fait un mauvais choix ; l'hiver venu, on se trouva sans eau douce et sans bois ; le scorbut se mit parmi les colons, et il en périt un grand nombre. Dès que la navigation fut libre, M. de Monts n'eut rien de plus pressé que de chercher un endroit plus convenable. Il se dirigea à l'est, donna au golfe sur lequel il naviguait le nom de *Baie Française*, et parvint à l'embouchure d'une rivière, où il trouva un hâvre qu'il nomma *Port Royal*, et qui lui plut au point qu'il résolut d'y transporter, sur-le-champ, sa colonie. La rivière fut appellée de l'*Esquille*, du nom d'un "petit poisson de la grandeur d'un esplan," qui s'y pêchait en quantité.

Les anciens auteurs, Champlain, Lescarbot, et d'après

(caveaux) qu'ils font en quelque pente de colline ou tertre, pour l'égoût des eaux, ayant soin de garnir ces fosses de nattes, &c. Outre leurs habits de peaux, ils s'en font, pour l'été, de chanvre ou autres herbes."

eux Charlevoix, ont fait du Port Royal une description pompeuse, qui témoigne du bon jugement de M. de Monts, mais qui n'est pas de nature à intéresser beaucoup présentement des lecteurs canadiens. Le plus grand avantage de ce port était de se trouver vis-à-vis de la grande rivière d'*Ouygoudy,* à laquelle Champlain donna le nom de *Saint-Jean,** et à peu près au centre de la population indigène. Cette population se composait alors de deux grandes tribus, les *Souriquois,* habitans de la presqu'île acadienne (maintenant la Nouvelle-Ecosse), peuple de mœurs assez douces et décentes, et les *Etchemins,* qui fréquentaient les bords de la rivière appellée de leur nom, *Rivière des Etchemins,* et ceux de l'Ouygoudy, et dont le pays (le Nouveau Brunswick, &c.) s'étendait, suivant Champlain, jusqu'au Quinibequy, où commençait celui des Armouchiquois (le présent état de *Maine,* &c).† Ces deux peuples faisaient ordinairement cause commune avec les Canadois, les Canadaquois, ou Gaspésiens, les Montagnais, les Algonquins, et autres tribus sauvages, lorsqu'il s'agissait de combattre leurs ennemis communs, qui étaient, d'un côté, les Iroquois, et de l'autre, les Armouchiquois. Les grands chefs de ces peuples n'étaient pas appellés *Agohannas,* comme ceux des Canadois, au temps de Quartier, mais *Sagamos* ou *Sagmos,* mot qui, comme le premier, signifie maître ou seigneur. Champlain donne le nom, ou le titre de

---

* Et qu'il décrit comme "une rivière des plus grandes et profondes qu'il eût encore vue, étroite et dangereuse à son entrée, puis s'élargissant et se retrécissant de rechef, et faisant un sault entre deux rochers, où l'eau court d'une si grande vitesse, qu'en y jettant du bois, il enfonce en bas, et ne le voit-on plus." Il ajoute que "les habitans du pays allaient par cette rivière jusqu'à Tadoussac, ne passant que par peu de terre (de portages) pour y aller," et que de la rivière Saint-Jean à Tadoussac, il n'y a que soixante-cinq lieues.

† D'autres écrivains placent sur les bords du Kennebec les *Cannibas,* tribu amie des Etchemins et des Souriquois.

Sagamo au grand chef des Montagnais, et même à celui des Algonquins. Si, d'un côté, il est difficile de croire que la langue des Souriquois était aussi celle de ces deux peuples,* il est, de l'autre, presque prouvé, que celle qui avait été parlée à Hochelaga et à Stadaconé n'était plus entendue. " Jacques Quartier," dit Lescarbot, " nous a laissé comme un dictionnaire du langage du Canada, auquel nos Français qui y hantent aujourd'hui n'entendent rien."† " Quant à la cause de ce changement de langage en Canada," ajoute-t-il, "j'estime qu'il est venu d'une destruction de peuple ; car il y a quelques années que les Iroquois s'assemblèrent jusqu'à huit mille hommes, et défirent tous leurs ennemis, qu'ils surprirent dans leur enclos." Il est à regretter que Lescarbot n'ait pas donné, d'une manière plus précise, la date de ce grand événement ; mais nous le croyons plus ancien qu'il ne paraît le donner à entendre.

Pour revenir au Port Royal, où nous avons laissé M. de Monts, le sieur de Poutrincour qui, en s'associant avec lui, avait formé le projet de s'établir en Amérique, lui demanda ce port, et l'obtint. Il chargea Du Pont du soin de son établissement, et vers l'automne, il repassa en France avec M. de Monts.

" Tandis que ce dernier était occupé à former un établissement à l'île de Sainte-Croix, accompagné des sieurs Champlain, D'ORVILLE, CHAMP-DORE', et autres, on faisait courir en France des livrets, dans lesquels, entre autres mauvaises plaisanteries, on disait qu'il *arrachait des épines en Canada*." Les mauvais plaisans n'étaient pas pourtant les plus dangereux de ses ennemis : pendant

---

* Nos Souriquois et Etchemins n'entendent point les Armouchiquois, ni ceux-ci les Iroquois."—LESCARBOT.

† Ou ne pouvaient rien entendre, par la raison que les Sauvages d'alors n'y entendaient rien eux-mêmes.

son absence, les pêcheurs de presque tous les ports de France avaient représenté au roi que, sous prétexte de les empêcher de commercer avec les Sauvages, on les privait des choses les plus nécessaires pour leur pêche, et qu'ils seraient contraints d'y renoncer, si l'on ne faisait cesser ces vexations. Ils furent écoutés, et le privilege de M. de Monts, qui devait durer encore deux ans, fut révoqué. Il ne se découragea pas pourtant : il fit un nouvel arrangement avec Poutrincour, et lui fit armer, à La Rochelle, un vaisseau qui mit à la voile le 13 mai 1606. Le voyage fut long ; ce qui fit croire aux habitans du Port Royal qu'on les avait abandonnés. Du Pont fit tout ce qu'il put pour les rassurer ; mais à la fin, comme on commençait à manquer de vivres, il fut contraint de s'embarquer avec eux pour retourner en France, ne laissant que deux hommes dans le fort, pour garder les effets qu'on ne pouvait pas emporter. Il était à peine sorti de la baie, qu'il apprit l'arrivée de Poutrincour à Campseau : il rentra dans le Port Royal, où Poutrincour était déja arrivé, sans qu'ils se fussent rencontrés.

Ayant ramené l'abondance dans son établissement, M. de Poutrincour ne songea plus qu'à le fortifier, et Du-Pont s'y livra tout entier. Il tenait ses gens continuellement occupés ; les travaux se faisaient avec joie, parce que les vivres ne manquaient pas, et que la fertilité du pays semblait répondre que la source de cette abondance ne tarirait point. Les colons jouissaient d'une bonne santé, et les Sauvages commençaient à s'apprivoiser. Un avocat de Paris, nommé Marc LESCARBOT, (le même que nous avons déja eu occasion de citer plusieurs fois), qui avait eu la curiosité de voir le Nouveau Monde, ne contribua pas peu à mettre et à maintenir les choses dans cet heureux état. Il animait les uns,

piquait les autres d'émulation, et ne s'épargnait lui-même en rien. Tous les jours, il inventait quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, "et jamais, remarque Charlevoix, on ne comprit mieux de quelle ressource peut être, dans un nouvel établissement, un esprit cultivé par l'étude, et que le zèle de l'état engage à se servir de ses talens et de ses connaissances."*

Cependant, M. de Monts eut le crédit de se faire rétablir pour un an dans son privilege; mais ce fut à condition qu'il ferait un établissement sur le fleuve Saint-Laurent. Ses associés équippèrent deux navires à Honfleur, et les confièrent à Champlain et Du Pont, qui furent chargés d'aller faire la traite à Tadoussac, tandis qu'il solliciterait une prorogation de son privilege. Il ne put l'obtenir, ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer encore, au printems de 1608, des vaisseaux dans le Saint-Laurent. Sous ses auspices, ou comme son "lieutenant," Champlain s'embarqua dans un de ces vaisseaux, pour venir former un établissement sur le Saint-Laurent.

Arrivé à Tadoussac, qu'il décrit comme "un port où il y a une grande profondeur d'eau, bien abrité, mais petit, et où il ne pourrait pas tenir plus de vingt vaisseaux," il s'y arrêta quelque temps, puis, entra dans le Saguenay, "qui est, dit-il, une belle rivière et d'une grande profondeur. A cinquante lieues de l'entrée du port (de Tadoussac), il y a un grand sault d'eau, qui descend d'un fort haut lieu, et de grande impétuosité. Elle

Lescarbot publia, en 1609, la relation de ce qui s'était passé sous ses yeux en Acadie, accompagnée de pièces de vers, où il loue en particulier, et à juste titre, MM. de Monts, de Poutrincour et Du Pont; en 1610, "La Conversion des Sauvages," &c., et en 1612, différentes poésies qu'il dédia au chancelier DE SYLLERI, en le priant de considérer que si elles étaient "*mal peignées et rustiquement vêtues*, c'était parce qu'elles avaient été composées dans un pays *inculte, sauvage, hérissé de forêts, et habité de peuples vagabonds.*"

contient de large demi-lieue, en des endroits, et un quart en son entrée, où il y a un courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru, qu'elle porte encore hors." Il aurait désiré reconnaître par lui-même ce grand sault du Saguenay, dont les Sauvages lui parlèrent, ainsi que du grand lac d'où il sort, et des rivières qui s'y jettent ; mais ils ne voulurent pas le lui permettre.

Parti de Tadoussac, et remontant le fleuve, il reconnut, en passant, et nomma, la rivière *aux Saumons*, le cap *Dauphin*, le cap *à l'Aigle*, la rivière *Platte* ou *Malle-Baie*, le cap de *Tourmente*, le sault de *Montmorency*,* et arriva le 3 juillet, à l'embouchure d'une "petite rivière agréable, où anciennement hiverna Jacques Quartier," et "au commencement du beau et bon pays de la grande rivière, où il y a de son entrée cent-vingt lieues." Après avoir cherché un lieu propre pour son habitation, il n'en put trouver de plus commode et de mieux situé qu'une pointe remplie de noyers et de vignes, sur le bord du fleuve, appellée alors par les Sauvages, la Pointe de *Québec*. Il mit aussitôt ses gens à l'ouvrage, employant les uns à abattre les arbres et défricher les terres, et les autres à construire un magasin et un "logement," qui devint plus tard une espèce de château, à trois corps de logis et à deux étages, de trois toises de long, chacun, et deux et demie de large, avec gallerie au second étage, et entourré de fossés de quinze pieds de largeur et six de profondeur, et ayant pour dépendances de grands et "bons" jardins, et une place, ou esplanade, de cent à cent vingt pas de long et cinquante à soixante de large.

---

* Ce sault, ou "torrent d'eau," a 40 toises de hauteur : Champlain ne lui en donne que 25, et Jean Alphonse encore moins. "Lorsque vous arriverez, dit ce dernier, à la pointe de l'île (d'Orléans), vous appercevrez une grande rivière, qui tombe de la hauteur de quinze ou vingt brasses de dessus un rocher, et qui fait un bruit terrible."

Il n'y avait rien alors, dans l'endroit, qui pût être appellé ville, bourgade ou village ; mais "quantité de Sauvages *cabanaient*," ou venaient *cabaner* pour la pêche, dans les environs, ordinairement entre les rivières de Saint-Charles et de Montmorency. Ce n'était plus le peuple agriculteur et industrieux, politique et diplomate, de Stadaconé, mais des hommes timides, paresseux, ignorant ou négligeant entièrement la culture de la terre et l'économie domestique; "pâtissant," ou souffrant de la faim, l'hiver, au point d'être quelquefois obligés de manger "jusqu'aux peaux dont ils se couvraient contre le froid." Malgré quelques traits de ressemblance dans l'habitude corporelle, le caractère, les mœurs et les usages, s'il fallait croire qu'ils descendaient des Canadois du temps de Quartier, il faudrait conclure aussi qu'ils étaient bien dégénérés.*

Vers l'automne, Du Pont repassa en France, mais Champlain demeura en Canada. Durant l'hiver, les Montagnais, les Algonquins, et ceux qu'il appelle d'abord *Ochateguins*, et ensuite *Hurons*, recherchèrent son alliance; et au printems de 1610, un parti de ces nations ayant résolu de marcher contre les Iroquois,

* Les hommes sont bien proportionnés, dispos et sans difformité ; les femmes aussi bien formées et potelées, mais basannées. Une fille de quatorze ou quinze ans peut avoir plusieurs amans, et au bout de quatre ou cinq ans, elle épouse celui qui lui plaît le plus. Le mari et la femme vivent ensemble jusqu'à la fin de la vie, à moins qu'au bout d'un certain temps, il n'y ait pas d'enfans: alors le mari peut répudier sa femme, et en prendre une autre, en disant que la sienne ne vaut rien. Ils croient l'âme immortelle, et disent qu'après leur décès, ils iront en d'autres régions se réjouir avec leurs parens et amis défunts; aussi enterrent-ils leurs morts avec tout ce qu'ils possédaient, et si c'est un chef, ou un homme en autorité parmi eux, ils vont, tous les ans, faire un festin, chanter et danser sur sa fosse. Ils croient que tous les songes qu'ils ont sont véritables, et ils ont parmi eux des jongleurs, ou devins, qu'ils révèrent, et auxquels ils obéissent implicitement.—Champlain, en substance.

leurs ennemis communs, il se laissa imprudemment persuader de les accompagner. Mais il avait un motif louable, qui pouvait l'excuser jusqu'à un certain point, celui de reconnaître la rivière, le grand lac, et le pays des Iroquois. Il partit de Québec le 28 mai, dans une chaloupe "équippée de tout ce qui lui était nécessaire," et avec une partie des Sauvages qui devaient être de l'expédition. Chemin faisant, il n'oublia pas de recueillir tous les renseignemens que lui pouvaient donner ses compagnons de voyage. Etant sur le lac Saint-Pierre, il vit, du côté du nord, une rivière "fort agréable," qu'il dit aller "cinquante lieues dans les terres," et qu'il nomma *Sainte-Suzanne.* Au côté du sud, il remarqua, "en un beau et bon pays," deux rivières "très belles," l'une appellée rivière *Du Pont* (celle de Nicolet, ou celle de Saint-François), et l'autre, la rivière de *Gennes* (le Saint-François ou l'Yamaska).

Ayant passé par un grand nombre d'îles de différentes grandeurs, où il y avait "quantité de noyers et de vignes, et de belles prairies, avec force gibier et animaux sauvages," et où la "pêcherie du poisson était plus abondante qu'en aucun autre lieu qu'il eût vu," il arriva à l'entrée de la rivière des Iroquois. Un assez grand nombre de Sauvages, Montagnais, Algonquins et Hurons, y étaient assemblés ; mais il n'y en eut qu'une partie qui voulurent l'accompagner, les autres aimant mieux, réflexion faite, "s'en retourner dans leur pays, avec leurs femmes et les marchandises qu'ils avaient traitées."

Ce contretems n'empêcha pas Champlain de persévérer dans son dessein, et de marcher contre une nation dont la puissance lui était connue, avec quelques Français et une soixantaine de Sauvages. Entré dans la rivière des Iroquois, il la put remonter, sans trop de

difficulté, cette fois, l'espace de quinze lieues, ou jusqu'à "une manière de lac (le bassin de Chambly) d'environ trois lieues de circuit, où l'eau descend d'un sault d'environ six cents pas de large, qui court d'une grande vitesse, parmi quantité de rochers et cailloux." Ne pouvant franchir avec sa chaloupe ce courant, qu'il appelle le "premier sault des Iroquois," il suivit les Sauvages par terre, l'espace d'une demi-lieue, et s'embarqua dans leurs canots, avec deux de ses Français, qui ne voulurent pas l'abandonner. Le sault, ou rapide, passé, les Sauvages commencèrent à mettre un peu plus de précaution dans leur manière de naviguer et de prendre poste. On campait de bonne heure; on abattait des arbres, dont on se faisait une espèce de retranchement, du côté de terre; on avait soin de ranger les canots sur le bord de la rivière, afin de pouvoir s'embarquer promptement, en cas de surprise, et de se dérober à l'ennemi, avant qu'il eût forcé le retranchement. Dès qu'on avait campé, des coureurs se répandaient à travers les plaines, et revenaient bientôt; apres quoi tout le monde s'endormait. Champlain leur ayant parlé du danger auquel ils s'exposaient, ils lui répondirent, qu'après avoir travaillé tout le jour, il était nécessaire de se reposer pendant la nuit. Néanmoins, lorsqu'ils se crurent plus proches de l'ennemi, ils ne marchèrent plus que de nuit, et n'allumèrent plus de feux pendant le jour.

Les vallées qui séparent les montagnes qu'on apperçoit du milieu du grand lac auquel Champlain donna son nom, étaient alors peuplées d'Iroquois,* et c'était

* La rivière qui sort de ce lac n'était pas appellée rivière des Iroquois, parce que ces Sauvages en habitaient les bords, mais parce qu'ils y passaient pour venir faire leurs incursions sur ceux du Saint-Laurent. Les bords de cette rivière, alors partout couverts de "beaux arbres" de toutes espèces, et en quelques endroits de prairies, avaient été habités autrefois, suivant Cham-

là, et même au-delà, que nos guerriers avaient dessein de faire une irruption ; mais l'ennemi leur épargna une partie du chemin, car les deux partis se rencontrèrent sur le lac même. Ils gagnèrent le rivage, chacun de leur côté, et s'y retranchèrent. Alors les Algonquins envoyèrent demander aux Iroquois s'ils voulaient se battre à l'heure même; mais ceux-ci répondirent que la nuit était trop avancée; qu'on ne se verrait point, et qu'il valait mieux attendre le jour.

Le lendemain, dès que le jour eut paru, Champlain plaça ses deux Français et quelques Sauvages dans les bois, pour prendre les ennemis en flanc. Ceux-ci étaient au nombre de deux cents, tous gens d'élite et déterminés, qui croyaient avoir bon marché des Algonquins et des Hurons, qu'ils étaient dans l'habitude de battre, et qui n'avaient laissé voir d'abord qu'une partie de leurs forces. Les alliés fondaient leur principale espérance sur les armes à feu des Français, et ils recommandèrent à Champlain de tirer sur les chefs, qu'ils lui montrèrent. Les Algonquins et les Hurons sortirent les premiers de leurs retranchemens, et s'avancèrent deux cents pas au-devant des Iroquois. Quand ils furent en présence, ils s'arrêtèrent, se partagèrent en deux bandes, et laissèrent le milieu à M. de Champlain. Celui-ci, habillé à l'européenne, avec son arquebuse et ses autres armes, fut pour les Iroquois un spectacle nouveau et singulier: mais quand ils virent le premier coup de son arquebuse, où il avait mis quatre balles, renverser morts deux de leurs chefs, et blesser dangereusement le troisième, leur frayeur fut égale à leur étonnement. Les alliés poussèrent de grands cris

---

plain, par des Sauvages (Canadois) ; mais ils s'en étaient retirés, ainsi que de plusieurs autres, "au profond des terres, afin de n'être sitôt surpris."

de joie, et firent une décharge générale de leurs flèches. Champlain allait recharger son arquebuse, quand les Français qui l'accompagnaient, ayant encore abattu quelques uns des ennemis, ceux-ci ne songèrent plus qu'à fuir. Poursuivis chaudement, ils eurent encore quelques hommes de tués, et on leur fit quelques prisonniers. Les alliés vainqueurs se rassasièrent des vivres que les Iroquois avaient abandonnés, sautèrent et dansèrent sur le champ de bataille, et reprirent la route de leur pays. Après avoir fait une huitaine de lieues, ils s'arrêtèrent pour mettre à mort un de leurs prisonniers. Les cruautés qu'ils exercèrent en cette occasion firent horreur à Champlain, qui demanda, comme une grâce, de pouvoir mettre fin au supplice du prisonnier, et lui cassa la tête d'un coup d'arquebuse. La nuit suivante, un Montagnais ayant rêvé qu'ils étaient poursuivis, la retraite devint une véritable fuite. Les Hurons retournèrent dans leur pays; les Algonquins s'arrêtèrent à Québec, et les Montagnais se rendirent à Tadousac, où Champlain les suivit. Dès qu'ils apperçurent les cabanes de leurs villages, ils coupèrent de longs bâtons, y attachèrent les chevelures qu'ils avaient faites, et les portènt comme en triomphe. A cette vue, les femmes accoururent, se jettèrent à la nage, et ayant joint les canots, elles prirent les chevelures des mains de leurs maris, et se les passèrent autour du cou.

Champlain étant remonté à Québec, il y fut joint par Du Pont, et s'embarqua avec lui pour la France, laissant la colonie naissante sous les ordres de Pierre Chavin, homme brave et intelligent. Il fut bien reçu du roi, à qui il rendit compte de la situation où il avait laissé le Canada. On lui confia encore deux vaisseaux, le printems suivant, et il arriva à Tadousac, le 8 avril. Il en repartit le 28, après avoir assuré les Montagnais

qu'il venait dégager la parole qu'il leur avait donnée, l'année précédente, de les accompagner encore à la guerre contre les Iroquois. Ces Sauvages n'attendaient, en effet, que son retour pour se remettre en campagne, et à peine fut-il arrivé à Québec, qu'ils s'y rendirent, au nombre de soixante guerriers. Les Algonquins se trouvèrent prêts aussi, et tous marchèrent vers la rivière des Iroquois, où d'autres Sauvages avaient promis de se rendre. Champlain les suivit de près, dans une barque; mais il ne trouva pas le nombre de guerriers qu'on lui avait fait espérer, et il apprit, en même temps, qu'un parti de cent Iroquois n'était pas loin. Il n'y avait pas un moment à perdre pour le surprendre. Il fallut laisser la barque et se mettre dans des canots. Quatre Français suivirent Champlain : les autres restèrent à la garde de la barque. Les confédérés eurent à peine vogué une demi-heure, qu'ils sautèrent à terre, sans rien dire aux Français, et se mirent à courir à travers les bois, laissant leurs canots à l'abandon, et Champlain sans guide, au milieu de ces déserts. Bientôt pourtant, un Algonquin vint le prier de hâter sa marche, parce qu'on était aux prises avec les ennemis. Il doubla le pas, et ne tarda guère à entendre le bruit des combattans. Les alliés avaient attaqué les Iroquois dans leur retranchement, et avaient été repoussés avec perte. A la vue des Français, ils reprirent courage, et retournèrent avec eux à la charge. Le combat devint très vif: Champlain et un de ses hommes furent blessés légèrement. Cependant les armes à feu déconcertaient les Iroquois, lorsque les munitions commencèrent à manquer. Alors Champlain persuada aux alliés de donner l'assaut au retranchement : il se mit à leur tête, avec ses quatre Français, et malgré la vigoureuse défense des assiégés, ils parvinrent bientôt à faire une

assez grande brêche. Cinq ou six autres Français arrivèrent, sur ces entrefaites. Ce renfort donna aux assaillans le moyen de s'éloigner pour respirer un peu, pendant que les nouveau-venus faisaient feu sur l'ennemi. Les Sauvages revinrent bientôt à l'assaut, et les Français se mirent sur les aîles, pour les soutenir. Les Iroquois ne purent résister à tant de coups redoublés : presque tous furent tués ou pris. Quelques uns ayant voulu courir du côté de la rivière, ils y furent culbutés, et s'y noyèrent. Lorsque l'affaire fut terminée, il arriva encore une troupe de Français, qui voulurent se consoler de n'avoir point eu de part à la victoire, en partageant le butin. Ils se saisirent des peaux de castor dont étaient couverts les Iroquois qu'ils voyaient étendus sur la place ; ce qui scandalisa beaucoup les Sauvages. Ces barbares, qui prenaient plaisir à tourmenter, de la manière la plus indigne, des ennemis qui n'étaient plus en état de se défendre, se piquaient d'un désintéressement qu'ils étaient surpris de ne pas rencontrer chez des hommes civilisés. Champlain engagea les Hurons à emmener un Français dans leur pays, afin qu'il y apprît leur langue, et emmena un des leurs en France, avec promesse de le leur ramener, à son prochain retour.

Tandis que Poutrincour et Champlain, toujours sous les auspices ou l'autorité de M. de Monts, fondaient, le premier le Port Royal, et le second Québec, Henry Hudson, dans trois voyages consécutifs, de 1607 à 1609, explorait le détroit et le nord de la baie qui furent ensuite appellés de son nom, dans la vue, et avec l'idée fixe de trouver un passage à la Chine et au Japon, par le nord-ouest. Il eut la hardiesse, pour ne pas dire la témérité, de passer le dernier hiver dans cette latitude, pour y attendre le printems. Cette saison venue, il reprit le cours de sa navigation ; mais il périt, victime

de son audacieux courage, et du lâche abandon de son équipage mutiné.*

M. de Poutrincour, qui avait passé une ou deux années en France, revint au Port Royal, au commencement de Juin 1610. Le 24 du même mois, il y fit baptiser, par un prêtre, nommé "Messire Josué Fleche," environ vingt-cinq Sauvages, au nombre desquels était Membertou, premier Sagamo des Souriquois, dont il voulut être le parrain, et qu'il nomma Henri, du nom du roi de France.† Cet évènement, alors extraordinaire, fournit la matière de deux ouvrages publiés à Paris, la même année, sous des titres fastueux.‡

Ne pouvant demeurer inoccupé, et n'ayant rien a faire à Québec, Champlain en partit, le 20 mai 1611, et arriva le 28, au *Grand Sault Saint-Louis.* "Après avoir visité, de côté et d'autre," pour trouver un lieu propre à une habitation, et y "préparer une place pour y bâtir," il s'arrêta à "un petit endroit, qui est jusqu'où

* On le délaissa dans une île déserte, suivant quelques écrivains, et suivant d'autres, on se saisit de lui, pendant la nuit, on lui lia les mains derrière le dos, et on l'exposa dans sa chaloupe, au gré des flots, avec son fils et sept des plus malades de ses gens ; et tous périrent misérablement.

† Ce Sagamo, à la fois bon politique et habile guerrier, avait une assez haute idée de sa dignité, bien qu'il n'eût pas dédaigné d'être *autmoin*, ou jongleur, parmi les siens, avant sa conversion. "Membertou, dit Lescarbot, voulait qu'on lui fît l'honneur de tirer un coup de canon, lorsqu'il arrivait (au Port Royal), parce qu'il voyait qu'on faisait cela aux capitaines français, disant que cela lui était dû." Membertou était très vieux, (âgé de cent ans, au dire de Laet,) en 1610. S'il est vrai qu'il eût vu Jaques Quartier, comme Lescarbot l'affirme, il fallait qu'il fût un de ces étrangers que Donnacona amena en grand nombre à Stadaconé, au printems de 1536.

‡ "La conversion des Sauvages qui ont été baptisés en la Nouvelle France, cette année 1610." Par Lescarbot.

"Lettre Missive touchant la conversion *du* grand Sagamo de *la Nouvelle France*, qui en était, avant l'arrivée des Français, le *Chef* et le *Souverain*." par un sieur Bertrand.—*D'un* grand Sagamo de la Nouvelle France, était tout ce qu'on pouvait dire avec vérité."

les barques et chaloupes peuvent monter aisément, néanmoins avec un grand vent, ou à la cordelle, à cause du grand courant d'eau." Il nomma ce lieu la *Place Royale*, et il le décrit comme y ayant auprès, "une petite rivière, tout le long de laquelle il y avait plus de soixante arpens de terres désertées, que des Sauvages (les Hochelagais) avaient autrefois cultivées, mais qu'ils avaient quittées, à cause des guerres qu'ils y avaient;"—quantité de belles prairies;—de toutes les sortes de bois qui se voient en Europe;—abondance de poissons dans le fleuve; et dans les forêts, bêtes fauves ou farouches de toutes les espèces, cerfs, daims, chevreuils, cariboux, loups-cerviers, ours, castors, lièvres, et autres petites bêtes, et oiseaux en quantité innombrable." Il donna le nom de *Sainte-Hélène* à une île d'environ "trois quarts de lieue de circuit, située au milieu du fleuve," où l'on pourrait "bâtir une bonne et forte ville;" et remarqua, à vingt toises de la Place Royale, "un petit Ilet d'environ cent pas de long, où l'on aurait pu "faire une bonne et forte habitation." Le Sault lui parut former, en descendant, "une manière de lac (la baie de la Madeleine), où il remarqua "deux ou trois belles iles," celle de *Saint-Paul*, et celle qui "est au milieu du Sault," et qu'il nomma *Ile aux Hérons*, à cause de la prodigieuse quantité de ces oiseaux qui y furent pris sous ses yeux.

Ayant trouvé cet endroit, (éloigné "d'une lieue" du Mont Royal),* "un des plus beaux qui fût sur cette rivière," il en fit aussitôt "couper et défricher le bois,"

* Si, suivant Quartier, qui n'était pas plus que Champlain porté à raccoucir les distances, Hochelaga n'était qu'à un quart de lieue du Mont Royal, il fallait que cette bourgade fût passablement éloignée du site de la Place Royale de ce dernier, et sise vers l'endroit où fut ensuite bâti le fort de la Montagne, ou quelque part ailleurs, sur ce que nous appellons le *Côteau Baron*,

pour le rendre "uni et pret à bâtir," pensant "qu'on pourrait faire passer l'eau autour aisément, et en faire une petite île." Il se contenta pour lors d'y faire faire deux jardins, l'un sur le terrain qu'il venait de faire défricher, et l'autre dans une prairie, pour éprouver la qualité du sol ; et une muraille en terre ou en brique, de soixante pieds de longueur, quatre d'épaisseur et à peu près autant de hauteur, "pour voir comment elle se conserverait durant l'hiver, ou le printems, quand les eaux descendraient."*

De retour à Québec, Champlain en partit pour la France, et arriva à Saint-Malo le 11 août.

Deux jésuites, le P. Pierre BIART et le P. Edmond MASSE, étaient arrivés au Port Royal, le 12 juin de la même année 1611, avec M. DE BIENCOUR, fils du sieur de Poutrincour. Ils crurent que leur premier devoir, en arrivant en Acadie, était d'apprendre la langue des naturels du pays ; mais il ne se trouva personne, parmi les Français, qui pût, ou voulût leur faciliter cette étude ; et peut-être auraient-ils été obligés de s'en retourner sans avoir rien fait, si Membertou, qui avait appris un peu de Français, n'eût bien voulu être leur instituteur.

L'année suivante, le sieur de Biencour et le P. Biart rangèrent la côte jusqu'au Quinibequy, remontèrent cette rivière, et firent connaissance et alliance avec les *Cannibas*, alliés des Etchemins, et connus plus tard, comme ces derniers, les Souriquois et autres, sous la dénomination générale d'*Abénaquis*.

Cependant, la mort du roi (Henri IV) avait achevé

* Ces détails sont minutieux sans doute, mais ils montrent l'homme diligent et sage, qui examine tout soigneusement, qui ne néglige aucun moyen d'utilisation, et qui ne veut rien entreprendre d'important, sans être à peu près assuré du succès.

de ruiner les affaires et le crédit de M. de Monts. Il ne laissa pourtant pas d'exhorter Champlain à ne pas perdre courage, et à chercher quelque puissant protecteur à la colonie naissante. Champlain s'adressa à Charles DE BOURBON, comte de SOISSONS, qui, agréant la proposition d'être le protecteur de la Nouvelle France, se fit donner par la reine régente toute l'autorité nécessaire pour maintenir et avancer ce qui était déja fait, et nomma Champlain son lieutenant. La mort du comte de Soissons, arrivée presque aussitôt après cet arrangement, ne dérangea rien aux affaires de l'Amérique, parce que le prince de CONDE' voulut bien s'en charger, et continua Champlain dans l'emploi et l'autorité que son prédécesseur lui avait donnés.

Pour revenir aux affaires de l'Acadie, la marquise de GUERCHEVILLE, qui s'intéressait fort à la la conversion des naturels de cette contrée, et aux missions qu'on voulait établir parmi eux, s'était associée avec M. de Poutrincour, dans la vue de le rendre favorable aux jésuites, qu'elle voulait pour missionnaires ; mais n'y réussissant pas à son gré, elle se brouilla avec lui, et parvint à obtenir de M. de Monts, avec qui elle n'avait pas voulu s'associer d'abord, parce qu'il était "huguenot," la cession ou l'abandon de ses droits ou prétensions quelconques, et du roi (LOUIS XIII) des lettres-patentes, par lesquelles, suivant le dire de Champlain, donnation lui était faite de toutes les terres de la Nouvelle-France, depuis la grande rivière (de Canada) jusqu'à la Floride ; à l'exception de l'établissement du Port Royal. Malheureusement, elle était loin d'avoir à sa disposition les moyens nécessaires pour faire valoir de si hautes prétentions. Le résultat de tous ses efforts fut l'équippement d'un petit vaisseau d'environ cent tonneaux. Elle en confia le commandement à un sieur DE LA

SAUSSAYE, avec ordre d'y embarquer tout ce qui serait nécessaire pour fonder une colonie. La Saussaye arriva le 6 mai 1613, au port de La Hève, et y arbora les armes de Madame de Guercheville. Il passa de là au Port Royal, où il prit les PP. Masse et Biart; rangea ensuite la côte, et s'arrêta à l'embouchure de la rivière de Pemtagoet, appellée depuis par les Anglais *Penobscot.* Il débarqua sur la rive septentrionale de cette rivière, où, (suivant Champlain) dans l'île des *Monts Déserts,* située à son entrée, et y fit à la hâte un petit fort, auquel il donna le nom de *Saint-Sauveur.* Tout son monde ne se montait pas à trente personnes. L'équipage de son navire, qui était de trente-cinq hommes, se joignit aux nouveaux colons, pour élever des maisons ou des cabanes. Lorsqu'on fut logé, on se mit à cultiver la terre; mais à peine la colonie commençait à se former, qu'un orage imprévu la renversa de fond en comble. Samuel ARGALL, qui escortait, avec un vaisseau de quatorze canons, une dixaine de bateaux pêcheurs partis de la Virginie, apprit, en route, que des étrangers s'établissaient à Pemtagoet, et ne doutant pas que ce ne fussent des Français, il crut qu'il était de son devoir de les en chasser.* Quoique la Saussaye ignorât le dessein des Anglais, il crut devoir se préparer à tout évenement: il demeura à terre, pour défendre son fort, et chargea LAMOTTE-LE-VILLAIN, son lieutenant, de la défense du navire, qui était en rade; mais ni l'un ni l'autre n'avaient de canons. Argall s'attacha d'abord au retranchement, et après l'avoir canonné quelque temps d'assez loin, il s'en approcha de plus près, et fit un grand feu de mousquetterie, qui tua beaucoup de

* Le territoire sur lequel La Saussaye avait bâti son fort, était bien du domaine de Madame de Guercheville, d'après ses lettres-patentes; mais il était aussi réclamé par la couronne d'Angleterre.

monde. La Saussaye voyant qu'une plus longue résistance lui ferait perdre inutilement un plus grand nombre d'hommes, prit le parti de se rendre, et Lamotte-le-Villain fut bientôt contraint d'en faire autant.

Argall, maître de l'habitation, alla visiter les coffres de la Saussaye, y trouva sa commission, et l'enleva, sans que personne s'en apperçût. Le lendemain, la Saussaye étant allé rendre visite à son vainqueur, celui-ci le somma de présenter la commission qu'il avait lui-même soustraite. La Saussaye l'ayant cherchée en vain, Argall le traita d'homme sans aveu et de pirate, et livra l'habitation et le navire au pillage. Ensuite, par un singulier mélange de bassesse et de générosité, il offrit aux Français une espèce de barque ou chaloupe pontée, pour s'en retourner dans leur pays; et cette chaloupe s'étant trouvée trop petite, il proposa à ceux qui savaient quelque métier d'aller avec lui en Virginie, leur promettant une entière liberté de conscience, et la faculté de repasser en France, au bout d'un an. Plusieurs acceptèrent ces offres, et le sieur Lamotte, le P. Biart, et deux autres jésuites, les PP. QUENTIN et DU THET, que M. de la Saussaye avait amenés de France avec lui, voulurent les suivre. Ce qui restait de Français s'embarqua sur la chaloupe avec la Saussaye et le P. Masse. Ils traversèrent la Baie Française, et rencontrèrent, au port de la Hève, un navire qui les reçut tous, et les conduisit heureusement à Saint-Malo.

Ceux qui avaient suivi le capitaine Argall en Virginie n'eurent pas autant de bonheur: à leur arrivée à *Jamestown*, le gouverneur les condamna à mort, comme pirates. Argall eut beau lui représenter qu'il leur avait donné sa parole qu'on les traiterait bien, et qu'ils demeureraient libres, et qu'ils ne l'avaient suivi volontairement qu'à cette condition, le gouverneur lui

répondit qu'il avait outre-passé ses pouvoirs ; que leur chef n'ayant pas eu de commission, il ne pouvait s'empêcher de les regarder comme des forbans. Il ne restait à Argall d'autre moyen de les sauver que d'avouer sa supercherie à l'égard de leur commandant, et il eut assez de probité pour le faire.

La vue de la commission du sieur de la Saussaye désarma le gouverneur de la Virginie ; mais il prit, sur le champ, la résolution de chasser les Français de toute l'Acadie. Argall fut chargé de cette expédition. On lui donna trois vaisseaux. Il arbora les armes d'Angleterre au même endroit où avaient été celles de Madame de Guercheville ; puis il alla à Sainte-Croix, où il ruina tout ce qui restait de l'établissement de M. de Monts. Il fit la même chose au Port Royal, où il ne rencontra personne ; et en quelques heures, le feu consuma tout ce que les Français possédaient dans une colonie où l'on avait dépensé beaucoup d'argent, et travaillé pendant plusieurs années, sans songer à se mettre en état de soutenir un coup de main. Mais la prévoyance n'était pas l'esprit du temps.

Poutrincour, arrivé en Acadie, sur ces entrefaites, fut témoin de la ruine de son établissement, et ne put qu'en recueillir les débris vivants, sur les vaisseaux dans lesquels il leur apportait de nouveaux approvisionnemens. Ces aggressions et ces déprédations barbares, commises en temps de paix, par les Anglais de la Virginie, donnèrent lieu à des plaintes et à des réclamations. Mais le courageux fondateur de Port Royal étant mort, quelque temps après, les torts immenses qu'il avait éprouvés demeurèrent sans réparation. Madame de Guercheville obtint, pour tout dédommagement, la restitution de son navire. Elle reconnut, mais trop tard, remarque Charlevoix, d'après Champlain, qu'elle avait eu tort, de ne

pas s'associer avec M. de Monts, d'abord, et ensuite, de séparer ses intérêts de ceux de M. de Poutrincour.

Après avoir été retenu en France pendant toute l'année 1612, Champlain s'embarqua à Saint-Malo, le 6 mars 1613, sur un vaisseau que commandait Du Pont, revenu depuis peu de l'Acadie, et ils mouillèrent le 7 mai, devant Québec. Ils trouvèrent l'habitation en si bon état, que n'y jugeant pas leur présence nécessaire, ils en repartirent, le 13, pour aller au "Grand Sault Saint-Louis," où ils arrivèrent le 21.

Du Pont devait retourner, presque aussitôt, à Québec, mais Champlain avait dans l'esprit un autre dessein. Un nommé Nicholas VIGNAU, "le plus impudent menteur qui se fût vu de longtems," qu'il avait envoyé "aux découvertes," les années précédentes, lui avait rapporté, à son retour à Paris, en 1612, des choses merveilleuses, et entre autres, "qu'il avait vu la mer du Nord; que la rivière des Algonquins (présentement des Outaouais) sortait d'un lac qui s'y déchargeait, et qu'en dix-sept journées, on pouvait aller et venir du Sault Saint-Louis à cette mer; qu'il avait vu le bris et fracas d'un vaisseau anglais, qui s'était perdu à la côte, d'où quatre-vingts hommes s'étaient échappés, à terre, mais avaient été massacrés par les Sauvages, parce qu'ils avaient voulu leur enlever de force leur bled et autres vivres." Il ajoutait qu'il avait vu les têtes de ces Anglais écorchées par les Sauvages, selon leur coutume. Ces nouvelles avaient "réjoui" Champlain, en lui faisant "penser" qu'il trouverait "bien près ce qu'il cherchait bien loin."

Ayant fait charger deux canots de vivres, armes et marchandises, il s'y embarqua avec quatre Français, y compris Vignau, et un Sauvage; partit, le 27 mai, de l'île Sainte-Hélène, et alla coucher au pied du Sault. A deux lieues de là, il entra dans "un lac qui a de circuit

environ douze lieues, et où se déchargent trois rivières, l'une venant de l'ouest, du côté des Ochateguins (ou Hurons), éloignés du grand Sault de cent-cinquante ou deux cent lieues; l'autre du sud, pays des Iroquois, de pareille distance; et l'autre du nord, pays des Algonquins, aussi, à peu près de semblable distance.*

Laissant à sa gauche la rivière venant de l'ouest, il entra dans celle qui vient du nord, passa par un lac de sept à huit lieues de long et trois de large, puis par un sault "rempli de pierres et rochers, où l'eau court d'une grande vitesse." Il rencontra plusieurs autres saults; vit plusieurs rivières, l'une "fort plaisante, à cause des belles îles qu'elle contient, et des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent"; des lacs, dont l'un de cinq lieues de long et deux de large, où il y a "de fort belles îles remplies de vignes, noyers, et autres arbres agréables." Un peu plus loin, la terre est sablonneuse, et il s'y trouve "une racine qui teint en couleur cramoisie, et dont les Sauvages se peignent le visage." Il parvient de là à un grand sault, "ou l'eau descend de dix ou douze brasses en talus, et fait un merveilleux bruit." Il entra dans un lac de six à sept lieues de long, où se décharge une rivière venant du sud. La terre des environs était couverte de pins qui avaient été presque tous brulés par les Sauvages, mais il y restait de beaux cyprès rouges, les premiers qu'il eût vus dans le pays, de l'un desquels il fit une croix, qu'il planta au bout d'une île qui élargit la rivière d'une lieue et demie, et qu'il nomma *Sainte-Croix*.

Parvenu à un autre lac de six lieues de long et deux

* Pour trouver trois grandes rivières se déchargeant dans le lac Saint-Louis, et quelque exactitude dans ce qu'en dit Champlain, il faut, ce nous semble, prendre la rivière de Chateauguay pour celle qu'il dit venir du sud, et laisser aux Hurons celle de Saint-Laurent ou de Catarocouy.

de large, Champlain rencontra une habitation de Sauvages qui cultivaient la terre, et recueillaient du maïs. Ces gens ne pouvaient comprendre comment des étrangers avaient pu passer les saults et les mauvais chemins qu'il y avait pour venir jusqu'à eux. Leur chef, qui avait déjà entendu parler de Champlain, fit équipper deux canots, pour le mener avec ses compagnons voir TESSOAT,* qui demeurait à huit lieues de là, sur le bord d'un grand lac de dix lieues de long et trois ou quatre de large. En voyant Champlain, Tessoat s'écria que c'était un songe, et qu'il ne croyait pas qu'il voyait. Ils passèrent ensemble dans une île élevée et "forte de situation," où se tenait un gros de la nation des Algonquins, pour éviter les courses de leurs ennemis, mais où la terre, ainsi que celle des environs, paraît peu productive. Champlain leur demanda comment ils s'amusaient à cultiver un si mauvais pays, tandis qu'il y en avait de beaucoup meilleurs qu'ils laissaient déserts et abandonnés, comme, par exemple, le Sault Saint Louis. Ils lui répondirent qu'ils y étaient contraints pour se mettre en sûreté; que l'aprêté des lieux leur servait de rempart contre leurs ennemis; mais que s'il voulait faire une habitation de Français au Sault Saint-Louis, ils quitteraient leurs demeures pour s'y venir loger, étant assurés que leurs ennemis ne les viendraient point attaquer, s'ils avaient des Français près d'eux. Champlain leur dit qu'il allait faire des préparatifs pour y bâtir un fort, et mettre la terre en état d'être cultivée, sur quoi, ils firent un grand cri, en signe d'applaudissement. Il invita ensuite les principaux d'entre eux à se trouver, le lendemain, sur la grande terre, dans la

* Ç'est évidemment le même que Champlain appelle BEZOAT, dans la relation de son voyage de 1603, et qu'il vit à Tadoussac, avec ANADABIJOU, chef des Montagnais.

cabane de Tessoat, qui lui voulait faire "tabagie," ajoutant qu'il leur exposerait là et alors ses intentions.

Cette "tabagie" fournit à Champlain l'occasion de voir et décrire quelques unes des coutumes de ce peuple. "Le lendemain, dit-il, les conviés, avec chacun son écuelle de bois et sa cueillère, et tous sans ordre ni cérémonie, s'assirent à terre, dans la cabane. Tessoat leur distribua une manière de bouillie, faite de maïs écrasé entre deux pierres, avec de la chair et du poisson, coupés par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Il avait aussi de la chair rôtie sur des charbons, et du poisson bouilli à part, qu'il leur distribua pareillement. Tessoat, comme donnant le repas, entretenait ses convives, sans manger lui-même, selon leur coutume."

"La tabagie faite, les jeunes gens, qui n'assistent pas au conseil, sortirent, et chacun de ceux qui étaient demeurés emplit son petunoir, et le présenta à Champlain. Une demi-heure se passa à cet exercice, sans qu'il fût dit un seul mot."

Après qu'ils eurent ainsi "petuné" en silence, Champlain leur exposa le but de son voyage, qui était principalement d'aller voir une tribu du nord, (qu'il appelle *Nebicerini*), pour la convier de faire alliance avec eux contre leurs ennemis, et il leur demanda quatre canots et huit hommes pour l'y conduire.

A cette demande, les Sauvages se remirent à "petuner." Enfin Tessoat fit une harangue qu'il termina, en disant à Champlain, que si on lui accordait les quatre canots qu'il demandait, ce serait à regret, parce que l'entreprise serait accompagnée de beaucoup de difficultés et de périls ; que les gens qu'il voulait voir étaient des sorciers et des empoisonneurs, et que quant à l'aide qu'il s'en promettait pour la guerre, elle était peu de chose,

parce qu'ils étaient "de petit cœur," (sans courage et poltrons).

Pour faire tomber les objections de Tessoat, Champlain voulut recourir au témoignage de Vignau ; mais c'était là qu'il était attendu. Amené devant le chef, avec qui il avait passé un hiver, et interrogé touchant ses prétendues découvertes, Vignau garda longtems un morne silence, qu'il n'interrompit enfin que pour affirmer effrontément qu'il avait réellement été où il avait dit. Aussitôt tous les Sauvages se mirent à le regarder de travers, et à se jetter sur lui, en poussant des cris, comme s'ils eussent voulu le déchirer, et Tessoat lui dit : "Tu es un assuré menteur ; tous les soirs, tu couchais à mes côtés, avec mes enfans, et si tu as été où tu dis, c'est en dormant. Comment as-tu pu être assez méchant pour vouloir hazarder la vie de ton maître parmi tant de dangers ? Tu es un homme perdu, et on te devrait faire mourir plus cruellement que nous ne faisons nos ennemis."

Champlain, étonné de voir un homme, aux contes duquel il avait ajouté foi, apostrophé de cette manière, le somma de le tirer de l'embarras où il l'avait mis, en donnant des preuves de la vérité de ce qu'il avait avancé ; "mais il demeura muet et tout éperdu." Pris à l'écart, et interpellé de nouveau de dire la vérité, Vignau affirma "de rechef avec jurement" que tout ce qu'il avait dit était vrai. Plus embarrassé que jamais, Champlain alla voir ceux de l'île mentionnée ci-dessus. Il ne leur eut pas plutôt parlé de la mer, des vaiseaux, des têtes d'Anglais, qu'ils s'écrièrent que son homme était un menteur, et qu'il le fallait faire mourir, à moins qu'il ne dît avec qui il avait été dans ce pays, et qu'il ne désignât correctement les lacs, les rivières et les chemins par où il avait passé. Comme de raison, Vignau avait oublié le

nom du Sauvage avec qui il avait fait son voyage de découverte ; mais il avait donné à Champlain un papier où il avait tracé et décrit les particularités qu'il prétendait avoir remarquées. Cette espèce de carte ayant été présentée aux Sauvages, ils questionnèrent son auteur sur ce qu'ils y voyaient ; mais il ne put leur répondre ; et "par son morne silence, manifesta sa méchanceté."

Il fallut que Champlain menaçât Vignau de le faire "pendre et étrangler," pour l'amener à avouer son imposture. Les Sauvages voulaient qu'on le mît à mort sur l'heure. "Ne vois-tu pas, dirent-ils à Champlain, qu'il t'a voulu faire mourir ? donne-nous le, et nous te promettons qu'il ne mentira plus." Il eut bien de la peine à le tirer de leurs mains, et même de celles de leurs enfans: il n'y réussit qu'en leur disant qu'il l'emmenait au Sault-Saint-Louis, pour aviser à ce qu'il en ferait. Sa punition fut l'ordre d'aller tout de bon "par pays," pour faire des découvertes réelles.

Les Sauvages ne furent plus du tout d'avis de fournir des canots et des hommes à Champlain : ils lui dirent qu'il fallait remettre le voyage à l'année suivante ; qu'alors ils le méneraient en bon équippage, pour se pouvoir défendre contre la nation qu'il désirait de voir, si elle leur voulait faire du mal.

Champlain était au lac *Témiscaming*, par 47 degrés de latitude, et, comme il comptait, deux cent quatre-vingt-seize de longitude. Plusieurs considérations pouvaient l'excuser d'avoir ajouté foi à des contes faits à plaisir : des relations de naufrages arrivés dans les régions polaires, venaient d'être publiées en Angleterre, et ce que Vignau lui avait raconté lui paraissait assez conforme au contenu de ces relations, d'après lequelles il ne se croyait pas à plus de cent lieues de la mer du

Nord.* Le contretems qu'il éprouva alors lui parut d'autant plus fâcheux, qu'il avait plus compté sur le succès de son entreprise. "Mon voyage, dit-il, étant achevé par cette voie, et sans aucune espérance de voir la mer de ce côté-là, sinon par conjecture, le regret de n'avoir pas mieux employé le temps me demeura, avec les peines et travaux qu'il m'avait fallu endurer.† Si je me fusse transporté d'un autre côté, suivant la relation des Sauvages, j'eusse ébauché une affaire qu'il fallut remettre à une autre fois."

Avant de partir, il fit planter, sur le bord du lac, en un lieu éminent, une croix de cèdre blanc, avec les armes de France, et pria les Sauvages de la conserver, ainsi que celles qu'ils trouveraient le long des chemins par où il était venu. Ils lui dirent qu'ils le feraient, et qu'il les retrouverait, lorsqu'il reviendrait parmi eux.

En revenant, il s'arrêta au *Sault de la Chaudière*, où il fut témoin de la cérémonie de l'offrande du petun.‡ Il arriva le lendemain, 16 juin, "à une île qui est à l'entrée du lac (Saint-Louis), distante du grand Sault

* Il n'était éloigné, en effet, que d'environ cent lieues, non de la mer du Nord, ou Glaciale, mais du fond de la baie d'Hudson, appellé pas les Anglais *James' Bay*, par 51 degrés de latitude, et la même longitude que celle du lac *Témiscaming.*

† Il s'en fallait bien pourtant qu'il eût entièrement perdu son temps et ses peines : il avait, dans une grande étendue de pays, reconnu un grand fleuve, un nombre considérable de rivières, de lacs, d'îles, etc. ; il avait vu chez eux les Algonquins, une des tribus alliées des Français, et eu occasion d'en étudier les mœurs, les usages et les dispositions ; enfin, il avait pris possession de la contrée, au nom de son souverain.

‡ "Après qu'ils ont porté leurs canots au bas du Sault, dit-il, en substance, ils s'assemblent en un lieu où un d'entre eux, avec un plat de bois, va faire la quête, et chacun d'eux met dans ce plat un morceau de petun. La quête faite, le plat est mis au milieu de la troupe, et tous dansent à l'entour, en chantant à leur mode : puis un des capitaines fait une harangue, laquelle finie, le harangueur prend le plat, et va jetter le petun au milieu de la Chaudière, et tous ensemble font un cri. S'ils ne faisaient pas cette offrande, en passant, ils croiraient que malheur leur en adviendrait.

de sept à huit lieues," et à ce sault le 17. Descendu à l'endroit où il avait laissé ses barques (la Place Royale ou l'île Sainte-Hélène), un sieur de Maison-Neuve le vint trouver "avec le passe-port de Monseigneur le Prince," et il avertit les Sauvages qu'ils pourraient faire la traite avec lui, le lendemain. N'ayant plus rien à faire en Canada, il s'embarqua à Tadoussac, le 8 août, et arriva à Saint-Malo, le 26 du même mois.

Pendant son séjour en France, il conclut un nouveau traité avec des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de La Rochelle, et leur obtint, par l'entremise du prince de Condé, des lettres-patentes du roi. Il s'embarqua ensuite pour le Canada, avec quatre Récollets, qu'il avait demandés, et à qui la compagnie s'était engagée de fournir tout ce qui était nécessaire. Il arriva à Québec, au printemps de 1615, et monta incontinent à la Place Royale, ou au Sault Saint-Louis. Il y trouva des Hurons et quelques uns de leurs alliés, qui l'engagèrent dans une troisième expédition contre les Iroquois.

Les premiers historiens du Canada ont beaucoup blâmé la facilité avec laquelle Champlain se laissait entraîner dans des expéditions lointaines, périlleuses, imprudentes et peu dignes de sa situation. "Il est constant, dit Charlevoix, que par cette complaisance, il prenait le meilleur moyen de gagner l'amitié des Sauvages, et de bien connaître un pays où il s'agissait d'établir un commerce avantageux, et la religion chrétienne parmi un grand nombre de tribus payennes; mais il s'exposait beaucoup, et ne faisait pas réflexion que cette facilité à condescendre à toutes les volontés de ces barbares, n'était nullement propre à lui concilier le respect que demandait le caractère dont il était revêtu. Il y avait, d'ailleurs, quelque chose de mieux à faire

pour lui, que de courir ainsi, en chevalier errant, par les lacs et les forêts, avec des Sauvages qui, souvent, ne gardaient pas même à son égard les bienséances, et dont il n'était nullement en état de se faire craindre. Il aurait pu aisément envoyer à sa place quelque Français en état de bien observer, tandis que sa présence à Québec aurait beaucoup plus avancé son établissement, et lui aurait donné une solidité qu'il se repentit trop tard de ne lui avoir pas procurée."

Si Champlain pouvait se dispenser d'accompagner les Sauvages dans leurs excursions, c'était surtout dans celle dont nous allons parler. Se trouvant obligé de redescendre à Québec, pour y donner les ordres nécessaires, il les pria de différer leur départ jusqu'à son retour, qui devait être prompt; mais ceux-ci se lassèrent bientôt de l'attendre, s'embarquèrent dans leurs canots, et partirent; et, ce qui peut paraître assez singulier, presque tous les Français qui étaient alors avec eux, les accompagnèrent, sans attendre leur commandant. A son retour, Champlain ne trouva plus dans l'île de *Mont-Réal*,* ou quelques lieues au-dessous, sur la terre-ferme, que deux Français et dix Sauvages. Il lui fallut courir après les Hurons, pour les aller joindre dans leur pays. Suivons-le dans ce voyage, non moins intéressant, et non moins historique que celui qu'il avait fait, deux ans auparavant, chez les Algonquins.

Il s'embarqua avec ses douze compagnons, au-dessous du "Bout de l'Ile," puisqu'il "voyagea amont le fleuve Saint Laurent, environ six lieues," entra dans la *Rivière des Prairies*, une des branches de celle des Algonquins, laissant, comme il dit, le Sault Saint-louis, six lieues plus haut, à sa gauche; traversa un lac (celui des deux

* Ainsi nommerons-nous dorenavant l'endroit, quoique ce nom lui ait été donné un peu plus tard.

Montagnes), et remonta la Grande-Rivière jusqu'au lac Temiscaming, ou des Algonquins. Etant entré dans une rivière qui tombe dans ce lac, il la remonta, "tant par eau que par terre," l'espace de trente-cinq lieues, par un pays "mal agréable, rempli de sapins, bouleaux, quelques chênes, et force rochers," stérile et très faiblement habité ; mais où il y avait, comme par compensation, des petits fruits, et particulièrement des bluets, en si prodigieuse quantité, qu'on les venait cueillir de pays éloignés, afin de les faire sécher pour l'hiver "comme des pruneaux en France." Champlain trouva occupés à cette cueillette quelques centaines d'individus d'une tribu éloignée, auxquels il donna le nom de *Cheveux-relevés*, "pour les avoir mieux peignés et agencés, sans comparaison, que des courtisans (ou petits-maîtres), quelques fers et façons qu'ils y mettent."

Ayant fait encore environ vingt-cinq lieues, il atteignit le lac *Nipissing*, ou des *Nipicirini*, par 46 degrés et un quart de latitude. Il vit dans ce lac, auquel il donne environ vingt-cinq lieues de long et huit de large, "un grand nombre d'îles fort plaisantes," entre autres une de six lieues de longueur, et "nombre de belles prairies." Il trouva assemblés sur les bords de ce lac, sept à huit cents hommes, femmes et enfans, avec lesquels il passa deux jours. Continuant à cheminer, par un pays encore plus "mal agréable" que celui par où il avait passé, avant d'arriver au lac Nipissing, mais toujours rempli de bluets et autres petits fruits, il atteignit enfin le lac des *Attigouantans* (ou des Hurons), auquel il donne près de trois cents lieues de long, et cinquante de large, et qu'à cause de sa grande étendue, il appella la *Mer Douce*.

Par la latitude où Champlain a atteint ce grand lac, le pays est "âpre" et presque inhabité ; mais, en ayant cotoyé les rivages, du nord au sud, ou sud-est, l'espace

de quarante-cinq lieues, il trouva un "grand changement de pays," celui où il était alors étant "fort beau, en plus grande partie déserté," et cultivé. Il était alors chez la nation des Hurons, divisée en tribus de différentes dénominations, comme l'était celle des Algonquins, et (comme on le verra plus tard,) celle des Iroquois. Il passa d'abord par quatre villages, ou bourgades ouvertes, qu'il dit se nommer *Otouacha, Carmaron, Touagainchain* et *Tequenouquiaye*, où il fut reçu avec autant d'amitié et d'hospitalité, que l'avait été Jacques Quartier à Hochelaga.

Du dernier de ces villages "non clos," Champlain se fit conduire à *Carhagouha*, village "fermé d'une triple palissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds." Il y rencontra une quinzaine de ses Français; mais voyant que les Sauvages mettraient du temps à compléter leurs préparatifs, il résolut d'aller "à petites journées," de village en village, jusqu'à la ville, ou bourgade de *Cahiagué*, capitale du pays, où toute l'armée avait rendez-vous. Dans la route de Carhagouha à Cahiagué, Champlain ne rencontra pas moins de cinq forteresses, ou villages entourrés de palissades. Cahiagué, au 44e degré et demi de latitude, était un "beau village," ou une bourgade, qui ne contenait pas moins de deux cents grandes maisons, ou cabanes. Tous les environs étaient défrichés et ensemencés de bled-d'inde, de citrouilles, et de l'*herbe au soleil*, des graines de laquelle les naturels tiraient une huile dont ils se frottaient les cheveux. Plus loin, se voyait une variété d'arbustes fruitiers, et de toutes les espèces d'arbres qui se rencontrent en Europe. Le pays sembla à Champlain "peuplé d'une infinité d'âmes." Les Attigouantans, une des tribus huronnes, qui l'habitaient, échangeaient avec les Algonquins, leurs voisins et alliés, une partie de leur

bled et farine, pour des pelleteries. La joie fut grande à Cahiagué, à l'arrivée de Champlain et de ses compagnons : pendant plusieurs jours, ce né furent que festins et divertissemens ; mais les guerriers attendus de différents quartiers étant arrivés, il fallut penser à quelque chose de plus sérieux. Les chefs offrirent le commandement général à Champlain, et il l'accepta d'autant plus volontiers, qu'il se trouvait à la tête de quinze Français. On se mit en marche, le 1er de septembre, et l'on marcha longtems, avant d'arriver aux ennemis, qui paraissent avoir voulu rester, cette fois, sur la défensive.

Les Iroquois occupaient une espèce de fort assez bien construit : ils en avaient embarrassé les avenues par de grands abattis d'arbres, et avaient élevé tout autour des galeries, d'où ils pouvaient tirer de haut en bas, sans se découvrir. Aussi la première attaque réussit-elle si mal, qu'on ne jugea pas à propos d'en tenter une seconde. On essaya de mettre le feu aux abattis, dans l'espoir qu'il gagnerait le fort ; mais les assiégés y avaient pourvu, en faisant de grandes provisions d'eau. On dressa ensuite une machine plus haute que les galeries, et sur laquelle on plaça des Français armés d'arquebuses. Cette manœuvre déconcerta un peu l'ennemi ; mais Champlain ayant été blessé assez grièvement, à la jambe et au genou, les Hurons passèrent de la présomption au découragement, et il fallut se retirer avec honte et avec perte. La retraite se fit néanmoins en assez bon ordre. Champlain fut bientôt guéri de ses blessures ; mais quand il voulut partir pour retourner à Québec, il ne put obtenir un guide, et il lui fallut se résoudre à passer l'hiver chez les Sauvages. Il sut pourtant mettre le temps à profit ; car il acheva de visiter les bourgades huronnes, et vit quelques unes de celles de leurs alliés.

Parti de Cahiagué, vers la mi-janvier 1616, avec quelques Français, il arriva, au bout d'un mois, chez la "Nation du Petun," (ou Récolteurs de Tabac), qui semait aussi du maïs, et avait sa demeure arrêtée, comme les autres tribus huronnes. Il vit ensuite sept autres villages de leurs voisins et amis, avec lesquels il contracta alliance, et qui lui firent, ainsi qu'à ses compagnons, "bonne chère et mille démonstrations d'amitié," accourant de toutes parts, à leur arrivée, et se faisant un devoir de les conduire et guider dans leur route. Champlain vit ensuite, dans leur pays, les "Cheveux relevés," puis les *Asistagueronons*, ou Gens du Feu, peuple nombreux de grands-guerriers, chasseurs, pêcheurs et agriculteurs, les "Sauvages les plus propres" qu'il eût encore vus, et qui travaillaient le plus industrieusement "aux façons des nattes qui étaient leurs tapis de Turquie." Mais, s'ils étaient laborieux, ils savaient aussi jouir du fruit de leur travail, car "ils faisaient de grands festins, et plus que les autres nations."

Champlain aurait voulu voir la "Nation Neutre," ou ayant paix avec les Hurons et les Iroquois, quoiqu'elle eût aussi ses alliés et ses ennemis ; mais on l'en dissuada. Enfin, il ne vit pas moins de dix-huit grands villages chez les seuls Attigouantans, huit desquels étaient "clos et fermés de palissades de bois, à triple rang, entrelacés les uns dans les autres, avec galeries au-dessus garnies de pierres et d'eau." Il y avait dans ces dix-huit villages "deux mille hommes de guerre, sans y comprendre le commun qui pouvait faire en nombre vingt-deux mille âmes." Les cabanes étaient "en façon de tonnelles ou berceaux, couvertes d'écorces d'arbres, de la longueur de vingt-cinq à trente toises, et six de large, laissant par le milieu une allée de dix à douze pieds de large, et allant d'un bout à l'autre." Dans

quelques unes de ces cabanes, il y avait "jusqu'à douze feux, ou vingt-quatre ménages." Elles étaient séparées les unes des autres par un espace vide de trois à quatre pas. Enfin, si les habitans d'Hochelaga n'avaient pas été exterminés, mais s'étaient expatriés, ce furent sans doute leurs descendans que Champlain vit, au pays des Hurons. C'était la même manière de se vêtir, de se nourrir, de se loger et de se fortifier ;* le même caractère, les mêmes mœurs, et surtout la même bienveillance et la même hospitalité envers les étrangers. Peut-être aussi pourrait-on trouver de la ressemblance dans la consonnance des noms hurons de Champlain, et des mots du vocabulaire de Quartier.

Quoiqu'il en soit, dès que les rivières furent navigables, Champlain ayant su qu'on voulait l'engager dans une nouvelle entreprise contre les Iroquois, gagna quelques Sauvages, qu'il s'était attachés par ses bonnes manières, s'embarqua secrètement avec eux, et arriva, le 11 juillet, à Québec, où tout le monde était persuadé qu'il ne vivait plus. Il s'embarqua pour la France, environ un mois après son retour à Québec.

Cette même année 1616, une partie des Sauvages confédérés complottèrent, par on ne sait quel mécontentement, de se défaire de tous les Français. Peut-être craignaient-ils qu'on ne voulût tirer une vengeance éclatante de la mort de deux habitans, qu'ils avaient assassinés, probablement pour profiter de leurs dépouilles; car déjà la fréquentation des Européens leur avait fait perdre quelque chose de leur désintéressement. Ce qui est certain, c'est qu'ils s'assemblèrent, au nombre de huit cents, près des Trois-Rivières, pour délibérer sur les

---

*Les Attigouantans ont dix-huit villages, six desquels sont munis d'un rempart de bois, presque à la façon d'*Hochelaga.*— Laet,

moyens de faire main-basse, en même temps, sur tous les Français. Un frère récollet, nommé Duplessis, qui avait été chargé de l'instruction des Français et des Sauvages établis depuis peu, en cet endroit, fut instruit de leur dessein par l'un d'entr'eux : il en gagna plusieurs autres, et peu à peu, il les réduisit tous à faire des avances pour une réconciliation parfaite, qu'il se chargea de négocier avec le commandant. M. de Champlain, de retour en Canada, voulut avoir les meurtriers des deux Français : les Sauvages ne lui en envoyèrent qu'un, mais avec une quantité de pelleteries pour *couvrir les morts*, c'est-à-dire, dédommager les parens, comme il se pratique parmi eux. Il fallut se contenter de cette satisfaction, moyennant aussi deux chefs, qu'on se fit donner comme otages.

Champlain ne faisait plus qu'aller et venir de France à Québec, et de Québec en France, pour en tirer des secours, qu'on ne lui fournissait jamais tels qu'il les demandait. Le prince de Condé se contentait de prêter son nom ; la compagnie ne faisait qu'à regret des avances pour l'établissement d'une colonie qui l'intéressait beaucoup moins que son commerce, et il fallait à Champlain beaucoup de courage et de zèle du bien public, pour ne pas renoncer à une entreprise qui ne lui procurait aucun avantage réel, et dans laquelle il avait continuellement à essuyer les caprices des uns et les contradictions des autres.

En 1620, le prince de Condé céda sa vice-royauté au maréchal de Montmorency, son beau-frère. Le nouveau vice-roi continua la lieutenance à Champlain, qui, persuadé que le Canada allait prendre une nouvelle face, y amena sa famille.

Au commencement de l'année 1621, les Iroquois parurent en armes jusque dans le centre de la colonie.

Ces barbares, craignant que si les Français se multipliaient dans le pays, leur alliance ne fît reprendre aux Algonquins et aux Hurons leur ancienne supériorité sur eux, résolurent de s'en délivrer avant qu'ils eusent eu le temps de se fortifier davantage. Ils levèrent deux grands partis de guerre, pour attaquer les Français et leurs alliés en même temps. Le premier marcha vers le Sault Saint-Louis, et y trouva des Français, qui, quoiqu'en petit nombre, les repoussèrent, avec le secours de leurs alliés. Le second parti s'embarqua sur trente canots, et alla investir le couvent des récollets, sur la rivière Saint-Charles, où il y avait un petit fort. N'osant attaquer cette place, les Iroquois se jettèrent sur des Hurons, qui se trouvaient aux environs; en prirent quelques uns, et les brulèrent. Ils ravagèrent ensuite tous les environs du couvent, puis se retirèrent.

Il s'en fallait de beaucoup que Champlain eût des forces suffisantes pour réprimer ces barbares: aussi crut-il devoir représenter au roi et au duc de Montmorency la nécessité de secourir la colonie, et le peu de cas que la compagnie avait fait jusque-là de ses instances réitérées. Le P. Lebaillif, qui fut député au roi, du consentement des principaux habitans, fut très bien reçu, et obtint tout ce que M. de Champlain désirait. La compagnie fut suprimée, et deux particuliers, Guillaume et Emery de Caen, oncle et neveu, entrèrent dans tous ses droits. Champlain en apprit la nouvelle par une lettre du vice-roi, qui lui enjoignait de prêter main-forte à ces négocians. Excepté Champlain, tout le monde s'était si peu occupé de l'établissement du Canada, qu'on ne comptait à Québec, en 1622, que cinquante-deux habitans, y compris les femmes et les enfans.

En 1624, Champlain fit bâtir en pierre le fort de

Québec.* Il paraissait par là vouloir se livrer tout entier au soin de sa colonie ; mais à peine le fort fut-il achevé, qu'il repassa en France, avec sa famille. Il trouva le maréchal de Montmorency traitant de sa vice-royauté avec Henri DE LEVY, duc de VENTADOUR, son neveu. Ce dernier ne se chargeait des affaires de la Nouvelle France, que pour y procurer la conversion des Sauvages ; aussi son premier soin fut-il d'y faire passer des jésuites comme missionnaires. En 1625, Guillaume de Caen amena à Québec les PP. MASSE, de BREBEUF, et LALLEMANT. Ces religieux se logèrent chez les récollets, en attendant qu'ils eussent une maison à eux. L'année suivante, d'autres jésuites arrivèrent sur un petit bâtiment qu'ils avaient frété, et sur lequel ils avaient embarqué plusieurs ouvriers.

Cependant les Sauvages causaient toujours de grandes inquiétudes : ils avaient encore assassiné quelques Français, et comme on ne s'était pas trouvé assez fort pour en tirer raison, l'impunité les avait rendus plus insolents : de sorte qu'on ne pouvait s'écarter des habitations sans courir risque de la vie. M. de Champlain, de retour à Québec, crut devoir se plaindre au roi de l'état de faiblesse où il avait trouvé la colonie, principalement par la faute des sieurs de Caen, qui ne s'occupaient que de la traite des pelleteries. Le cardinal de RICHELIEU, alors premier ministre, gouta la proposition qui lui fut faite, de mettre le commerce du Canada entre les mains d'une nouvelle compagnie. D'après le mémoire qui lui fut présenté, les associés devaient faire passer au Canada deux ou trois cents ouvriers de tous

* Non pas, cette fois, sur le bord du fleuve, mais sur la hauteur voisine, ou, comme dit Champlain, " en une situation très bonne, sur une montagne qui commande le travers du fleuve Saint-Laurent."

métiers ; ils promettaient de porter le nombre des habitans à 16,000 avant l'année 1643 ; de les loger, nourrir et entretenir de toutes choses pendant trois ans ; de leur assigner ensuite des terres défrichées, autant qu'il serait nécessaire pour leur subsistance, et de leur fournir des grains pour les ensemencer. Tous les nouveaux colons devaient être Français et catholiques, et il devait y avoir dans chaque habitation des prêtres que la compagnie s'engageait à défrayer de tout pendant quinze ans, après quoi ils pourraient subsister au moyen des terres qu'elles leur aurait assignées.

Pour dédommager les associés de tant de frais, le roi leur cédait, ainsi qu'à leurs successeurs, à perpétuité, le fort de Québec et tout le pays de la Nouvelle France, tout le cours du fleuve Saint-Laurent et des rivières qui s'y déchargent, ou se rendent à la mer, avec les îles, ports, hâvres, mines, pêches, etc., sa majesté ne se réservant que le ressort de la foi et hommage, avec une couronne d'or du poids de huit marcs, à chaque mutation de roi, et la nomination des officiers de justice souveraine, qui seraient présentés par les associés, lorsqu'il serait jugé à propos d'y en établir. Le roi leur accordait le droit de concéder des terres à tels titres qu'ils voudraient, et à telles charges et conditions qu'il leur plairait ; celui de construire des places fortes, de fondre des canons et de fabriquer des armes de toutes sortes ; le commerce des pelleteries pour toujours, et pour quinze ans tout autre commerce. Il leur permettait d'embarquer sur des vaisseaux qu'il leur donnait, les capitaines, soldats et matelots qu'il leur semblerait bon, à condition qu'à leur recommandation, les capitaines prendraient leurs commissions de lui ; ainsi que les commandans des forteresses déja construites, ou à construire, dans l'étendue des pays concédés. Il exemptait

de tout droit, pendant quinze ans, les marchandises qui viendraient du Canada, ainsi que les vivres, munitions de guerre, etc., qui y seraient envoyés. Il était permis à toutes personnes, de quelque état et qualité qu'elles fussent, d'entrer dans la compagnie, sans déroger aux privilèges accordés à leurs ordres; et s'il se trouvait parmi les associés des roturiers, sa majesté promettait d'en ennoblir jusqu'à douze, sur la recommandation de la compagnie. Enfin, il était déclaré que les descendans des Français établis dans le pays, et même les Sauvages qui auraient embrassé le christianisme, seraient réputés français, sans être obligés de prendre des lettres de naturalité.

La compagnie de la Nouvelle France se trouva bientôt composée de cent associés. Le cardinal de Richelieu, le Maréchal D'EFFIAT, le commandeur DE RAZILLI, l'abbé DE LA MADELEINE, Champlain, et plusieurs autres personnes de condition y entrèrent. Le reste se composait de riches négocians et bourgeois de Paris et des autres grandes villes du royaume.

Il y avait tout lieu d'espérer que la colonie allait faire des progrès rapides, sous les auspices de cette puissante association; mais l'époque même de son institution fut marquée par les circonstances les plus malheureuses. Les premiers vaisseaux qu'elle expédia (en 1627) furent pris par les Anglais.* L'année suivante, David KERTK, français protestant, réfugié en Angleterre, s'avança avec une escadre, jusqu'à Tadoussac, d'où il envoya brûler les

---

*Les ennemis du dehors n'étaient peut-être pas les plus à craindre pour la compagnie. Le commerce interlope, qui alors était fait sur une échelle étendue, particulièrement par les Malouins, les Rochelois et les Basques, diminuait de beaucoup les profits qu'elle s'était attendue à retirer de son monopole. Les vaisseaux interlopes, ordinairement très légers et bon-voiliers, échappaient presque toujours à ceux qu'elle était obligée d'armer pour les poursuivre.

maisons et les vaisseaux qu'il y avait au *Cap Tourmente.* L'officier qu'il avait chargé de cette commission eut ordre de monter jusqu'à Québec, et de sommer le commandant de lui livrer son fort. Champlain y était alors, avec Du Pont. Après qu'ils eurent délibéré ensemble, et sondé les principaux habitans, ils résolurent de se défendre. L'envoyé de Kertk reçut une réponse si fière, qu'il jugea à propos de se retirer. Cependant, il n'y avait plus que quelques livres de poudre dans le magasin, et chacun des habitans était réduit à sept onces de pain par jour. Si Kertk eût connu cet état de choses, il serait sans doute venu de suite à Québec, et s'en serait rendu maître sans coup férir. Mais peut-être crut-il qu'il fallait commencer par s'emparer d'une escadre que la nouvelle compagnie avait expédiée, sous la conduite de M. de Roquemont, un de ses membres. Celui-ci, loin de chercher à éviter Kertk, vint à sa rencontre, sans songer qu'il exposait au hazard d'un combat dont le succès ne pouvait qu'être douteux, toute la ressource d'une colonie prête à succomber. Les deux escadres ne tardèrent pas à se rencontrer : Roquemont montra de la bravoure et de l'habileté ; mais outre que ses vaisseaux pesamment chargés ne pouvaient pas manœuvrer aussi bien que ceux de Kertk, ils étaient moins forts. Ils furent tous désagréés et contraints de se rendre.

Le combat s'étant livré dans le golfe, ou à l'entrée du fleuve, le vainqueur ne jugea pas à propos de monter incontinent à Québec. La chasse, la pêche, et la récolte remirent pour quelques mois un peu d'aisance dans la ville et dans les habitations voisines ; mais ensuite on se trouva dans une disette pire que la précédente ; jusque-là que plusieurs furent contraints d'aller chercher des racines dans les bois, pour s'empêcher de mourir de faim. Le retour de la saison de la navigation n'apporta

pas de soulagement à ce mal, car il n'arriva aucun vaisseau de France. Aussi Champlain regarda-t-il les Anglais bien moins comme des ennemis que comme des libérateurs, lorsqu'ils parurent devant Québec, vers la fin de juillet 1629. L'escadre s'étant arrêtée derrière la *Pointe Lévi,* une chaloupe s'avança jusque vers le milieu de la rade. L'officier qui la commandait demanda la permission de s'approcher. Elle lui fut donnée, et lorsqu'il eut débarqué, il alla présenter une lettre de Louis et Thomas Kertk, frères de l'amiral David.* Cette lettre contenait une sommation dans des termes extrêmement polis: les deux frères, dont l'un devait commander à Québec, et l'autre conduisait une escadre dont la meilleure partie était restée à Tadoussac, faisaient entendre à M. de Champlain qu'ils étaient informés du triste état de sa colonie; que néanmoins, s'il voulait leur remettre son fort, ils le laisseraient maître des conditions. Champlain n'eut garde de refuser les offres qu'on lui faisait; mais il fit prier les deux frères de n'approcher pas davantage, qu'on ne fût convenu de tout. L'officier s'en retourna avec cette réponse, et revint, le soir du même jour, pour demander les articles de la capitulation. Champlain les lui donna par écrit: ils portaient. 1°. Qu'avant toutes choses, MM. Kertk montreraient la commission du roi d'Angleterre, et la procuration de l'amiral David, leur frère. 2°. Qu'ils lui fourniraient un vaisseau pour passer en France, avec tous les Français. 3°. Que les gens de guerre sortiraient avec leurs armes, et emporteraient leurs effets.

Louis Kertk accepta ces conditions, et le lendemain, 20 juillet, il mouilla dans la rade, avec trois vaisseaux, dont le plus gros portait dix canons. Il était de l'inté-

---

* Ainsi l'appelle Charlevoix. Il était au plus *commodore*, ou chef d'escadre.

rêt des vainqueurs que ceux des habitans qui avaient des terres défrichées demeurassent dans le pays; du moins Kertk le crut ainsi; et pour les y engager, il leur fit les offres les plus avantageuses. Comme sa conduite les avait fort prévenus en sa faveur, et que plusieurs auraient été obligés de mendier, s'ils avaient repassé la mer, presque tous prirent le parti de rester.

Thomas Kertk étant venu joindre son frère, Champlain partit avec lui, le 24 pour Tadoussac, où l'amiral David était arrivé depuis quelques jours.

Peu s'en fallut que, dans ce voyage, les vainqueurs et les vaincus ne changeassent de sort. Eméry de Caen, qui allait à Québec, ne sachant rien de ce qui s'y était passé, rencontra le navire de Thomas Kertk, qui portait M. de Champlain. Il l'attaqua, et il était sur le point de s'en rendre maître, lorsqu'ayant crié *quartier*, pour obliger Kertk à se rendre, celui-ci prit cette parole dans un sens opposé, et cria, de son côté, *bon quartier*. A ces mots, l'ardeur des Français se rallentit un peu: de Caen qui s'en apperçut, voulut les rassurer, et se préparait à faire un dernier effort; mais Champlain se montra, et lui conseilla de profiter de son avantage pour faire ses conditions bonnes, avant l'arrivée des autres vaisseaux de Kertk.

David Kertk ne voulut pas retourner en Angleterre sans avoir visité sa conquête: il monta jusqu'à Québec, et à son retour à Tadoussac, il dit à Champlain, qu'il trouvait la situation de cette ville admirable; que si elle demeurait à l'Angleterre, elle serait bientôt sur un autre pied, et que les Anglais tireraient parti de bien des choses que les Français avaient négligées. Il employa le reste de l'été à carener ses vaisseaux, mit à la voile pour l'Angleterre, dans le mois de septembre, et mouilla, le 20 octobre, dans le port de Plymouth, où il apprit que le différent entre les deux couronnes était terminé.

Pendant que les Anglais se rendaient ainsi maîtres de Québec et du Canada, le capitaine DANIEL, de Dieppe, les chassait du port *aux Baleines*, sur les côtes de la Gaspésie, et un jeune officier, nommé LATOUR, leur résistait au Cap de Sable, le seul poste, à peu près, qui restât alors aux Français dans l'Acadie. Le père de ce jeune officier, qui s'était trouvé à Londres, pendant le siège de La Rochelle, et y avait épousé, en secondes noces, une des filles d'honneur de la reine, avait promis au gouvernement anglais de le mettre en possession du poste où commandait son fils, et sur cette promesse, on lui donna deux vaisseaux de guerre, sur lesquels il s'embarqua avec sa nouvelle épouse.

Arrivé à la vue du Cap de Sable, il se fit débarquer. et alla seul trouver son fils, à qui il fit un exposé magnifique du crédit dont il jouissait à la cour d'Angleterre, et des avantages qu'il avait lieu de s'en promettre. Il ajouta qu'il ne tenait qu'à lui de s'en procurer d'aussi considérables; qu'il lui apportait l'ordre du Bain, et qu'il avait pouvoir de le confirmer dans son gouvernement, s'il voulait se déclarer pour sa majesté britannique.

La surprise du jeune commandant fut extrême: il dit à son père, qu'il s'était trompé, s'il l'avait cru capable de trahir son pays; qu'il faisait beaucoup de cas de l'honneur que le roi d'Angleterre voulait lui faire, mais qu'il ne l'acheterait pas au prix d'une trahison; que le monarque qu'il servait était assez puissant pour le récompenser de manière à ne lui pas donner lieu de regretter d'avoir rejetté les offres qu'on lui faisait; et qu'en tout cas, sa fidélité lui tiendrait lieu de récompense.

Le père, qui ne s'était pas attendu à une pareille réponse, retourna aussitôt à son bord. Il écrivit, le lendemain, à son fils, dans les termes les plus pressants et

les plus tendres ; mais sa lettre ne produisit aucun effet. Enfin, il lui fit dire qu'il était en état d'emporter par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par ses prières ; que quand il aurait débarqué ses troupes, il ne serait plus temps pour lui de se repentir d'avoir rejetté les avantages qu'il lui offrait, et qu'il lui conseillait, comme père, de ne pas le contraindre à le traiter en ennemi.

Ces menaces furent aussi inutiles que l'avaient été les sollicitations et les prières. LATOUR, le père, en voulut venir à l'exécution : on attaqua le fort ; mais le jeune officier se défendit si bien, qu'au bout de deux jours, le commandant anglais, qui n'avait pas compté sur la moindre résistance, et qui avait déja perdu plusieurs soldats, ne jugea pas à propos de s'opiniâtrer davantage à ce siège. Il le déclara à Latour, père, qui se trouva fort embarrassé : comment, en effet, retourner en Angleterre, et s'exposer au ressentiment d'une cour qu'il avait trompée ? Quant à son pays natal, il ne pouvait songer à y entrer, après l'avoir voulu trahir. Il ne lui resta d'autre parti à prendre que de recourir à la générosité de son fils : il le pria de souffrir qu'il demeurât auprès de lui ; ce qui lui fut accordé.

Pour revenir au capitaine Daniel, cet officier, parti de Ché-de-Bois, le 26 juin 1629, avec quatre navires et une barque, pour venir secourir et avitailler Québec, fut séparé de ses autres vaisseaux, dans une tempête et par un temps brumeux, sur les bancs de Terre-Neuve. Ne voulant pas remonter le Saint-Laurent avec un seul vaisseau, il entra dans la rivière ou la baie appellée alors par les Sauvages *Grand Cibou*. Ayant envoyé de là quelques uns de ses gens le long de la côte, pour apprendre par les Sauvages des nouvelles de M. de Champlain, ils lui rapportèrent qu'un lord anglais, nommé James STUART, s'était établi au port aux Baleines, depuis

environ deux mois ; qu'il y avait élevé des fortifications ; qu'il avait déjà saisi ou pillé plusieurs vaisseaux de France, et qu'il avait déclaré, ou proclamé, qu'il ne permettrait à aucun vaisseau français de pêcher sur cette côte, non plus que d'y faire la traite avec les naturels, à moins que le dixième du tout ne lui fût payé ; ajoutant que la commission qu'il tenait du roi d'Angleterre l'autorisait à confisquer tous les vaisseaux qui fréquenteraient ces parages sans sa permission.*

Le brave et loyal Daniel, "jugeant qu'il était de son devoir d'empêcher que le lord anglais continuât à usurper un pays appartenant à son maître, et n'exigeât de ses sujets le tribut qu'il s'en promettait," fit armer une cinquantaine de ses gens, et s'avança, à leur tête, avec des échelles, et toutes les choses nécessaires pour assiéger et escalader le fort anglais. L'attaque se fit le 18 septembre, vers les deux heures après-midi, avec "force grenades, pots-à-feu, et autres artifices." Les Anglais se défendirent bravement, d'abord ; mais bientôt, ne pouvant plus résister à une attaque aussi résolument soutenue qu'elle avait été brusquement commencée, l'un d'eux parut sur le rempart, un drapeau blanc à la main, demandant pour la garnison, vie et quartier au lieutenant de Daniel, tandis que celui-ci enfonçait les portes du fort, entrait dans la place, l'épée à la main, et faisait prisonniers le commandant et tous ses gens. Il commença par les désarmer ;† puis, abattit le pavillon

* Ce Milord, ou Monsieur Stuart, était sans doute l'agent ou le substitut de Sir William ALEXANDER, à qui Jacques I avait pris sur lui de concéder, en 1621, la Peninsule Acadienne, sous le nom de *Nouvelle-Ecosse*, l'île de Sable, et, si nous avons bien compris la teneur des lettres-patentes, rapportées par Laet, tout le littoral, en remontant, jusqu'à la rivière ou baie de Gaspé.

† Difficile encore aurait dû être cette nouvelle besogne, car "milord tenait une épée d'une main et un pistolet de l'autre :" quinze de ses hommes "étaient armés de cuirasses, brassards,

d'Angleterre, pour mettre à sa place celui de France, rasa le fort et transporta les effets de valeur qu'il contenait, au grand Cibou ; où il éleva des retranchemens, et laissa huit pièces de canon et quarante hommes, sous le commandement d'un sieur CLAUDE, de Beauvais. Une partie des prisonniers furent mis à terre, près de Falmouth ; les autres, y compris leur commandant, furent emmenés en France. La baie de Cibou prit, dans la suite, le nom de *Port Daniel.*

Cependant on avait négocié, à la cour de France, pour retirer des mains des Anglais le fort de Québec et le Canada; et afin de donner plus de poids aux négociations, on avait armé six vaisseaux, qui devaient être sous les ordres du commandeur de Razilli ; mais l'Angleterre rendit de bonne grâce ce qu'on se préparait à lui enlever de force. Le traité en fut signé à Saint-Germain en Laye, le 20 octobre, 1632, et l'Acadie y fut comprise, ainsi que le Cap-Breton. Un des articles du traité portait que tous les effets qui seraient trouvés à Québec seraient restitués, ainsi que les vaisseaux pris de part et d'autre, avec leurs cargaisons ; et comme les sieurs de Caen avaient le principal intérêt dans cette restitution, EMERY fut envoyé en Amérique, pour porter à Louis Kertk le traité, et en solliciter l'exécution. Le roi jugea même à propos de lui abandonner le commerce des pelleteries pour un an, afin de le dédommager des pertes qu'il avait faites pendant la guerre. Il partit pour Québec, au mois d'avril de cette même année 1632, et à son arrivée, le gouverneur anglais lui remit la place, avec tous les effets qui lui appartenaient.

En 1633, la compagnie des Cent Associés rentra

---

cuissards et bourguignottes, et avaient, chacun, une arquebuse à fusil en main." Les autres n'avaient pour armes que des mousquets et des piques.

dans tous ses droits, et l'Acadie fut concédée au commandeur de Razilli, à condition qu'il y ferait un établissement. Il en fit un, en effet, mais peu considérable, à La Hève. La même année, M. de Champlain fut nommé de nouveau gouverneur, ou commandant en Canada, et y vint, avec une escadre qui portait beaucoup plus que ne valait alors toute cette colonie. Sa première vue fut de s'attacher la nation huronne, et de tâcher de la soumettre au joug de l'évangile. Des missionnaires, récollets et jésuites, l'avaient déja visitée, avant la prise de Québec, et il arriva ensuite un assez grand nombre des derniers, dont plusieurs partirent pour cette mission. Charlevoix remarque qu'en moins de trois ans, après la restitution du Canada, il y eut quinze jésuites dans le pays. Bientôt aussi, dit-il, il n'y eut plus un seul calviniste dans la colonie. Cette exclusion, qu'on pourrait regarder comme le fruit de l'intolérance, qui était l'esprit du temps, et non moins chez les protestans que chez les catholiques, était aussi une mesure de politique: on était persuadé, à la cour de France, que l'entreprise et le succès des Anglais contre le Canada étaient principalement dûs aux intrigues de quelques protestans de France, et à la connivence de ceux de la colonie; et l'on crut qu'il était de la prudence de ne pas trop approcher les réformés des Anglais, dans un pays où l'on n'avait pas assez de forces pour les contenir dans le devoir et la soumission aux autorités légitimes.*

* Ces autorités, à la tête desquelles était Champlain, ayant à cœur de faire des indigènes des chrétiens et des catholiques, voulaient éviter les scènes scandaleuses qui avaient eu lieu à l'île de Sainte-Croix et au Port Royal. "Deux religions contraires, dit Champlain, ne font jamais un grand fruit parmi les infidèles que l'on veut convertir. J'ai vu (au Port Royal,) le ministre et notre curé se battre à coups de poing sur le différent de la religion, et vider en cette façon les points de controverse. Les Français, mêlés selon leur diverse croyance, disaient pis que pendre de

On avait, d'ailleurs, apporté une grande attention au choix de ceux qui s'étaient présentés pour venir s'établir en Canada. On n'y voulait point de *mauvais garnemens*, comme s'exprime un historien du temps. On avait soin surtout de s'assurer de la conduite et de la réputation des femmes et des filles, avant de leur permettre de s'embarquer. Les missionnaires, soit chez les Français, soit chez les Sauvages, se distinguaient par une piété, un zèle, une résignation et un dévouement, qu'on pouvait regarder, même à cette époque, comme extraordinaires.

Un établissement pour l'instruction des enfans des Français et des Sauvages, auquel on donna le nom de collège, fut commencé en 1635, particulièrement par les soins du jésuite René ROHAULT, fils du marquis de GAMACHE.

CHAMPLAIN mourut, à Québec, vers la fin de décembre de la même année, universellement regretté, et à juste titre. C'etait un homme de bien et de mérite: il avait des vues droites et était doué de beaucoup de pénétration. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'étaient son activité, sa constance à suivre ses entreprises; sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers; un zèle ardent et désintéressé pour le bien de l'état; un grand fond d'honneur, de probité et de religion. Au reproche que lui fait Lescarbot, d'avoir été trop crédule, Charlevoix répond que c'est le défaut des âmes droites, et que, dans l'impossibilité d'être sans défauts, il est beau de n'avoir que ceux qui seraient des vertus, si tous les hommes étaient ce qu'ils devraient être.

Champlain eut pour successeur immédiat dans le

---

l'une et de l'autre religion. Ces insolences étaient véritablement à l'infidèle un moyen de le rendre encore plus endurci en son infidélité.'

gouvernement du Canada, M. DE MONTMAGNY, chevalier de Malte.*

Aussitot après son arrivée à Québec, le P. LE CARON, récollet, était monté chez les Hurons, et d'autres missionnaires l'y avaient suivi. L'occasion était favorable pour faire dans leur pays un bon établissement ; mais M. de Montmagny manquait d'hommes et de finances. Les Hurons étaient inquiétés par les Iroquois, et l'alliance des Français leur avait donné une confiance et une présomption qui les perdirent, à la fin. Leurs ennemis surent les endormir par des négociations ; mais en même temps qu'ils négociaient, ou feignaient de négocier avec le corps de la nation, ils attaquaient, sous différents prétextes, les bourgades les plus éloignées du centre, en persuadant aux autres, qu'il ne s'agissait que de quelques querelles particulières, où elles n'avaient aucun intérêt d'entrer. Cependant, au commencement de l'année 1636, les Iroquois cessèrent de feindre, et parurent en armes au milieu du pays des Hurons. Ceux-ci les repoussèrent, cette fois, avec l'aide du peu de Français qu'il y avait parmi eux. Mais la retraite de leurs ennemis les replongea dans leur première sécurité ; et pour comble de mal, une épidémie, qui éclata dans leur pays, leur fit perdre un grand nombre de leurs guerriers. Une partie aussi de ceux qui s'étaient faits chrétiens, ou qui désiraient le devenir, laissèrent leur pays, et vinrent former, auprès de Québec, en 1637, une bourgade qui fut appellée *Sylleri*, du nom du seigneur qui avait projetté cet établissement.

Deux choses essentielles manquaient encore à la colonie ; une école pour l'instruction des jeunes filles,

* L'habitation, ou l'établissement des Trois-Rivières, avait alors pour commandant M. DELISLE, autre chevalier de Malte. "Ces deux hommes, dit l'histoire, montraient pour le bon ordre un zèle dont leur fermeté et leur exactitude assuraient le succès."

et un hôpital pour le soulagement des malades. Les jésuites s'étaient déjà donné de grands mouvemens pour lui procurer ce double avantage : deux dames illustres secondèrent leurs vues, et mirent leurs projets à exécution. La duchesse D'AIGUILLON voulut être la fondatrice de l'Hôtel-Dieu : elle s'adressa aux Hospitalières de Dieppe, qui s'offrirent toutes, mais dont trois seulement furent acceptées. La fondation des Ursulines fut dûe à une jeune veuve de condition, nommée Madame DE LA PELTRIE. Cette illustre fondatrice consacra ses biens et sa personne même à cette œuvre méritoire. Après avoir obtenu trois ursulines, entre lesquelles était la sœur MARIE DE L'INCARNATION, que Charlevoix appelle la THERESE de la Nouvelle France, elle s'embarqua à Dieppe, avec elles et avec les trois hospitalières, le 4 mai 1639, sur un vaisseau qui n'arriva à Québec que le 1er août. Le jour de leur arrivée fut un jour de fête pour toute la ville. Tous les travaux cessèrent ; toutes les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut les religieuses, à la tête de ses troupes, qui étaient sous les armes, et au bruit du canon. Il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Les hospitalières allèrent s'établir à Sylleri : les ursulines restèrent à Québec. Madame de la Peltrie poussa son zèle et sa charité jusqu'à se dépouiller du peu qu'elle s'était réservé pour son usage ; à se réduire à manquer parfois du nécessaire, et à cultiver même la terre de ses mains, pour avoir de quoi soulager les nécessiteux et les enfans pauvres qu'on lui présentait. Ce zèle peut paraître bien excessif, et même peu éclairé, puisqu'en se réservant un revenu, même modique, elle se fût trouvée en état de subvenir aux besoins des indigens, bien plus efficacement que par le

travail de ses mains, et surtout par la culture de la terre. Mais nous n'en devons pas priser moins sa bonne œuvre, dont le fruit s'est perpétué jusqu'à présent, au grand avantage de notre ville capitale.

Cependant, la compagnie des Cent Associés demeurait dans une inaction incompréhensible, et paraissait ne penser nullement à remplir même une partie de ses grandes promesses. La guerre recommençait plus vivement que jamais entre les Hurons et les Iroquois. Ces derniers étant tombés inopinément sur une tribu éloignée, y firent un massacre épouvantable, et contraignirent ceux qui eurent le bonheur d'échapper, à chercher une retraite ailleurs. Ils la trouvèrent chez les Hurons, qui n'eurent pas plutôt appris leur désastre, qu'ils envoyèrent au-devant d'eux avec des rafraichissemens, et les accueillirent avec une bienveillance et une affection qui auraient fait honneur à des peuples civilisés. Peut-être la politique entrait-elle aussi pour quelque chose dans cette démarche ; mais si les Hurons augmentaient un peu le nombre de leurs guerriers, en accueillant ainsi les ennemis des Iroquois, ils achevaient par là de se rendre ces derniers irréconciliables.

Ceci se passa vers l'année 1640. Quelque temps après, trois cents guerriers hurons et algonquins s'étant mis en campagne, une petite troupe prit les devans, et rencontra un parti de cent Iroquois. Ces derniers chargèrent cette avant-garde ; mais malgré l'inégalité du nombre, ils ne purent lui prendre qu'un seul homme. Contents néanmoins de ce petit succès, et craignant, s'ils allaient plus loin, d'avoir affaire à trop forte partie, ils songeaient à se retirer, quand leur prisonnier s'avisa de leur dire que le corps dont lui et sa troupe avaient été détachés, était beaucoup plus faible qu'eux. Sur la parole de ce captif, il se déterminèrent à attendre leurs ennemis,

dans un lieu où il les assura qu'ils devaient passer. Les Hurons et leur alliés parurent bientôt, et les Iroquois, au désespoir de s'être laissé duper, s'en vengèrent d'une manière terrible sur celui qui les avait engagés dans ce mauvais pas. La plupart furent d'avis qu'il fallait tâcher de se sauver; mais un brave, élevant la voix, s'écria: "Mes frères, si nous voulons commettre une telle lâcheté, attendons au moins que le soleil soit sous l'horizon, afin qu'il ne la voie pas." Ce peu de mots eut son effet: la résolution fut prise de combattre jusqu'à la mort, et elle fut exécutée avec toute la valeur que peuvent inspirer le dépit et la crainte de se déshonorer. Mais la partie était trop inégale: les Iroquois furent tous tués ou faits prisonniers.

"Si la Grèce eût été le théâtre d'une action semblable, dit l'auteur des *Beautés de l'Histoire du Canada*, le prisonnier qui se sacrifie à la gloire de son pays; l'homme éloquent qui arrête, par deux ou trois paroles, ses compagnons prêts à fuir; les braves qui se défendent contre des troupes quatre fois plus fortes, eussent été immortalisés par tous les arts, et consacrés comme des héros demi-dieux."

Les alliés ne surent pas profiter de l'avantage qu'ils venaient de remporter; et, de leur côté, les Iroquois, plus animés que jamais par l'échec qu'ils avaient reçu, se promirent d'en tirer une vengeance éclatante. Mais pour ne pas s'attirer en même temps sur les bras trop de forces réunies, ils mirent tout en usage pour faire prendre aux Hurons et autres Sauvages, de l'ombrage des Français. Ils firent partir trois cents des leurs, qu'ils divisèrent par petites troupes: les Sauvages qui tombèrent entre leurs mains furent traités avec tous les raffinemens de barbarie qu'ils étaient capables d'inventer;

tandis que quelques Français, qui furent pris par eux, n'eurent aucun mal.

Quelque temps après, plusieurs partis d'Iroquois parurent aux environs des Trois-Rivières, et tinrent en échec, pendant plusieurs mois, toutes les habitations françaises; puis, lorsqu'on s'y attendait le moins, ils offrirent de faire la paix avec les Français, mais à condition que leurs alliés n'y seraient pas compris.* M. de Montmagny, informé du fait, monta aux Trois-Rivières, dans une barque bien armée, et envoya de là aux Iroquois le P. RAGUENEAU et le sieur NICOLET, pour leur demander les prisonniers français qu'ils retenaient, et savoir leurs dispositions touchant la paix. Ces députés furent bien reçus: on les fit asseoir, en qualité de médiateurs, sur une espèce de bouclier; on leur amena ensuite les captifs liés, mais légèrement; et aussitôt, un chef de guerre fit une harangue fort étudiée, dans laquelle il s'efforça de persuader que sa nation n'avait rien tant à cœur que de vivre en bonne intelligence avec les Français. Au milieu de son discours, il s'approcha des prisonniers, les délia, et jetta leurs liens par-dessus la palissade, en disant: "Que la rivière les emporte si loin qu'il n'en soit plus parlé." Il présenta, en même temps, un collier aux deputés, comme un gage de la liberté qu'il rendait aux enfans d'ONONTHIO.† Puis, prenant deux paquets de peaux de castor, il les mit aux pieds des captifs, en disant qu'il n'était pas raisonnable

*L'avis en fut donné à M. DE CHAMPFLOURS, qui, depuis peu, avait remplacé le chevalier Delisle, dans le commandement aux Trois-Rivières.

† *Ononthio*, ou *Onnondio*, en langue huronne et iroquoise, veut dire *Grande-Montagne*, et c'est ainsi qu'on leur avait dit que se nommait M. DE MONTMAGNY. Depuis ce temps, ces Sauvages, et à leur exemple, tous les autres, appellèrent ONONTHIO le gouverneur général du Canada, et donnèrent au roi de France le nom de grand ONONTHIO.

de les renvoyer nus, et qu'il leur donnait de quoi se faire des robes. Il reprit ensuite son discours, et dit que tous les cantons iroquois désiraient ardemment une paix durable avec les Français, et qu'il suppliait, en leur nom, le gouverneur de cacher sous ses habits les haches des Algonquins et des Hurons, tandis qu'on négocierait cette paix ; assurant que, de leur côté, il ne serait fait aucune hostilité.

Il parlait encore, quand deux canots d'Algonquins ayant paru à la vue de l'endroit où se tenait le conseil, les Iroquois leur donnèrent la chasse. Les Algonquins ne voyant nulle apparance de pouvoir résister à tant de monde, prirent le parti de se jetter dans l'eau et de s'enfuir à la nage, abandonnant leurs canots, qui furent pillés sous les yeux du gouverneur. Un procédé aussi indigne montra le peu de fond qu'il y avait à faire sur la parole des Iroquois, et la négociation fut rompue, à l'heure même.

C'était, remarque Charlevoix, une situation bien triste que celle où se trouvait le gouverneur général de la Nouvelle France, exposé tous les jours à recevoir de pareils affrons, faute d'être en état de tenir seulement en équilibre la balance entre deux partis de Sauvages, qui tous ensemble, n'auraient pas tenu contre quatre ou cinq mille hommes de troupes. Mais les Cent Associés ne revenaient point de leur assoupissement, et la colonie semblait diminuer, de jour en jour, en nombre et en force, au lieu d'augmenter, comme elle aurait dû faire.

Avant de passer plus loin, nous dirons un mot des missions, objet principal alors, pour une grande partie des Français qui demeuraient dans ce pays, ou qui y avaient des relations. Pendant que les PP. Jérome LALLEMENT, de Brébeuf, et autres, faisaient tous les efforts possibles pour convertir au christianisme les Hurons, les Algon-

quins et les *Outaouais*,* les PP. TURCIS, PERRAULT, LIONNES, travaillaient dans le même but, chez les tribus de Sauvages des environs du golfe de Saint-Laurent, désignés alors sous le nom de *Gaspésiens*, à cause de la baie de *Gaspé*, où la plupart des vaisseaux qui fréquentaient ces parages venaient jetter l'ancre. Il y avait aussi une mission à Tadoussac, lieu plus fréquenté qu'aucun autre par les Montagnais, les *Papinachois*,† les *Betsiamites*, et autres Sauvages du Nord. Ils arrivaient, quelquefois tous ensemble, et quelquefois, les uns après les autres ; mais à l'exception d'un petit nombre, aussitôt la traite faite, ils s'en retournaient chez eux, ou plutôt, se dispersaient dans les montagnes et les forêts. Plus tard, les jésuites allèrent au-devant de ces Sauvages, jusqu'à *Chicoutimi*, sur le Saguenay, où ces pères eurent un établissement considérable et en très bon état. Outre les Algonquins, un nombre considérable de Sauvages des tribus les plus reculées vers le nord, commençaient à prendre l'habitude de venir passer presque toute la belle saison dans les environs des Trois-Rivières ; mais comme ils s'en retournaient dans leur pays, aux approches de l'hiver, les missionnaires ne parvenaient que difficilement à les instruire assez pour en faire des néophytes.

M. de Champlain avait bien compris de quelle importance il aurait été d'occuper et de fortifier l'île de Mont-réal ; mais la compagnie de la Nouvelle France

* Si ces Sauvages, mentionnés ici pour la première fois, n'étaient ni des Hurons ni des Algonquins, ils firent toujours cause commune avec eux, dans leurs guerres contre les Iroquois. Leur chemin pour sortir de leur pays, ou pour y retourner des bords du Saint-Laurent, était la grande rivière des Algonquins, qui, dans la suite, fut appellée de leur nom, *rivière des Outaouais*.

† Ou *Paninachoas*. Champlain appelle *Pilotois*, ou *Pilotoas*, les jongleurs des Sauvages Canadiens. *Canadaquoas*, *Souriquoas*, c'est ainsi qu'ils prononcent, dit Lescarbot ; et ainsi voulons-nous qu'on prononce *Canadois*, *Armouchiquois*, non par *â* final long et grave, mais par *à* bref et aigu.

n'était pas entrée dans ses vues, et il fallut que ce fussent des particuliers qui se chargeassent de l'exécution de ce projet; mais ils le firent plutôt dans des vues de religion et de piété que par des motifs d'intérêt ou de politique. Des personnes puissantes, tant écclésiastiques que laïques, et animées d'une dévotion et d'un zèle religieux peu commun, même dans ce temps-là, s'associèrent sous le nom de "Compagnie de Mont-réal, pour le soutien de la religion catholique en Canada, et la conversion des Sauvages." Suivant le plan de cette nouvelle compagnie, il devait y avoir, dans l'île de Mont-réal, une ville, ou plutôt, une bourgade française bien fortifiée et à l'abri de toute insulte: les pauvres devaient y être reçus et mis en état de subsister de leur travail: l'on proposait de faire occuper le reste de l'île par des Sauvages, de quelque tribu que ce fût, pourvu qu'ils fussent chrétiens, ou voulussent le devenir.* L'an 1640, en vertu de la concession que le roi venait de lui faire de l'île, la compagnie en fit prendre possession, à l'issue d'une messe solennelle, qui fut célébrée sous une tente. L'année suivante, le sieur Chaumeday de Maison-Neuve, un des associés, y amena plusieurs familles de France.

* Le nombre de ceux qui entraient dans cette nouvelle association était de trente-cinq. Peut-être le lecteur ne sera-t-il pas fâché de voir ici les noms des principaux: c'étaient, parmi les ecclésiastiques; MM. J. J. Ollier, fondateur et premier supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice; A. Le Ragois de Bretonvilliers, Gabriel de Quelus, Nicholas Barreau et P. D. Lepretre, prêtres du même séminaire: parmi les laïcs, MM. J. Leroyer de la Dauversiere, qui fut le premier moteur et comme l'agent général de la compagnie; P. Chevrier de Fancamp, Lepretre de Fleury, M. Royer Duplessis de Liancour, J. Girard de Callieres, Bertrand Drouart, H. L. Habert de Montmort, C. Duplessis de Montbart, A Barillon de Morangis, Jean Galibal, L. Seguier de Saint-Firmin, d'Aillebout de Musseau, d'Aillecourt de Coulonges, Paul Chaumeday de Maison-Neuve, et Madame la duchesse de Bullion, représentée par Mademoiselle Jeanne Manse, qui vint en Canada avec M. de Maison-Neuve.

N'étant arrivé à Québec qu'au mois septembre, il jugea que la saison était trop avancée pour entreprendre de se rendre incontinent dans l'île de Mont-réal, où il n'y avait pas encore d'habitation, et se contenta d'y envoyer quelques défricheurs, afin d'y préparer une place convenable pour le printemps suivant.* Le débarquement se fit le 17 mai 1642, sur la pointe nommée depuis *Pointe-à-Callières*, en présence du supérieur général des jésuites et de M. de Montmagny, qui avait bien voulu accompagner M. de Maison-Neuve, quoiqu'il se fût d'abord montré opposé à l'établissement de Mont-réal, et eût fort sollicité les nouveau-venus de se fixer plutôt dans l'île d'Orléans, alors entièrement inculte. Le supérieur des jésuites célébra aussitôt la messe, dans une petite chapelle, qui avait été bâtie pour cette fin.

Le soir du même jour, M. de Maison-Neuve voulut visiter la Montagne qui a donné son nom à l'île; deux vieux Sauvages, qui l'y accompagnèrent, l'ayant fait monter jusque sur la cîme, lui dirent qu'ils étaient de la tribu qui avait autrefois habité ce pays. "Nous étions, ajoutèrent-ils, en très grand nombre: toutes les collines que tu vois, à l'orient et au midi, étaient couvertes de nos cabanes. Les Hurons en ont chassé nos ancêtres, dont une partie s'est réfugiée chez les Abénaquis, une autre chez les Iroquois, et le reste est demeuré avec nos vainqueurs."† M. de Maison-Neuve recom-

* Qu'était devenue la Place-Royale, qui aurait dû être toute préparée ? Un lieu couvert de broussailles, apparemment.

† Un écrivain moderne (M. G. T. Poussin) dit qu'*Hochelaga* était une bourgade *huronne*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ressemblait beaucoup à plusieurs de celles que Champlain trouva au pays des Hurons. Ce que ces deux vieux Sauvages disent à M. de Maison-Neuve ferait croire que les Hochelagais, ainsi que les autres Canadois, étaient une nation étrangère par rapport aux Hurons; mais il n'en devrait pas paraître moins étrange qu'il eût pris envie à ces derniers de venir détruire un peuple inoffensif, éloigné, et sédentaire, qui, "ne s'adonnait qu'à

manda à ces Sauvages d'avertir leurs frères de se réunir dans leurs anciennes possessions; les assurant qu'ils n'y manqueraient de rien, et qu'ils y seraient en sûreté contre quiconque entreprendrait de les inquiéter. Ils promirent de faire pour cela tout ce qui dépendrait d'eux; mais il paraît qu'ils ne purent venir à bout de rassembler les débris de leur tribu dispersée.

Il arriva bientôt une nouvelle recrue, avec M. d'Ailleboust de Musseau, un des associés, et une troisième, l'année suivante. L'établissement, qui fut nommé *Ville-Marie,* prit la forme d'un commencement de ville, et fut entourré d'une palissade de pieux debout.

L'assurance qu'avaient eue les Iroquois de paraître en armes à la vue des Trois-Rivières, et l'audace avec laquelle ils avaient insulté le gouverneur général, lui firent comprendre qu'il ne pouvait trop se précautionner contre une nation qui paraissait déterminée à employer également la ruse et la force. Son premier soin fut de bâtir un fort, à l'entrée de la rivière de Richelieu. Ce fort fut achevé en peu de temps, quoique pussent faire sept cents Iroquois, qui vinrent fondre sur les travailleurs, mais qui furent repoussés avec perte.

A peu près dans le même temps, quelques uns des jésuites, missionnaires chez les Hurons, reçurent de la part des Sauvages qui occupaient les environs d'un rapide qui se trouve au milieu du canal par où le lac *Supérieur* se décharge dans le lac *Huron,* l'invitation de se transporter chez eux. Ces Sauvages, dont le nom algonquin est long et difficile à prononcer, reçurent des Français celui de *Saulteurs.* Deux missionnaires, les PP. Jogues et Charles Raimbaut, se rendirent d'autant plus volontiers à l'invitation de ces Sauvages, qu'elle

---

labourage et pêcherie pour vivre, et n'était pas ambulatoire, (ou chasseur) comme ceux de *Canada* et *Saguenay.*"

leur fournissait l'occasion de reconnaître la rivière, et le rapide, auquel fut donné le nom de *Sault de Sainte-Marie*,* et d'atteindre les bords du grand lac Supérieur, qu'aucun des missionnaires n'avait encore vu.

Dans le même temps que les Saulteurs demandaient des missionnaires, la plupart des Hurons se montraient disposés à embrasser le christianisme, par suite de la conversion et du baptême D'AHASISTARI, un de leurs principaux chefs. L'occasion était favorable, suivant Charlevoix, pour construire dans leur pays, si la compagnie du Canada en eût voulu faire les frais, une forteresse capable d'en imposer aux Iroquois, et d'opposer une forte barrière à leurs incursions.

Ces ennemis communs de tous les autres habitans du Canada, assurés d'être soutenus par les Hollandais de la *Nouvelle-Belgique*, (ci-après la *Nouvelle-York*,) qui commençaient à leur fournir des armes et des munitions, et à qui ils vendaient les pelleteries qu'ils avaient enlevées aux alliés des Français, ne cessaient pas leurs courses et leurs brigandages. Les rivières et les lacs étaient infestés de leurs partis de guerre, et le commerce ne pouvait plus se faire sans les plus grands risques. Le P. Jogues, que des Hurons ramenaient dans leur pays, tomba entre leurs mains, et fut horriblement maltraité, et un Français, qui l'accompagnait, fut mis à mort, ainsi que la plupart des Hurons.

Quelque temps après cette rencontre, un parti de cent Iroquois parut devant le fort de Richelieu. M. de Montmagny, qui y était monté, en tua plusieurs, et contraignit les autres de se retirer. Mais bientôt on ne

* Le Sault Sainte-Marie est un rapide qui peut avoir cinq ou six cents verges de largeur, et dix ou douze arpens de longueur. Le bas de ce rapide forme deux baies. La terre y est on ne peut guère plus fertile, surtout du côté du nord.—M. G. FRANCHERE, Fils.

reçut plus que des nouvelles désastreuses du pays des Hurons :* les Iroquois détruisaient par le feu des bourgades entières, et en massacraient tous les habitans. Ces barbares étaient partout : ils prirent, sur le lac Saint-Pierre, le P. BRESSANI, qu'ils traitèrent comme ils avaient fait le P. Jogues. Tous ceux qui accompagnaient ce religieux furent tués ou faits prisonniers.

Cependant, quelque déterminés que parussent être les Iroquois de pousser la guerre à toute outrance, contre les Français et leurs alliés, ils ne laissaient pas de montrer, de temps à autre, quelque inclination à la paix. Quelque temps après la rencontre sur le lac Saint-Pierre, le commandant des Trois-Rivières ayant fait savoir à M. de Montmagny que des Algonquins et des Hurons étaient arrivés à son poste, avec trois prisonniers iroquois, ce dernier se rendit sur les lieux, fit assembler les principaux des deux tribus, et leur dit que s'ils voulaient lui laisser la disposition de leurs prisonniers, il espérait pouvoir s'en servir pour établir une paix durable entre eux et les Iroquois. Il leur fit voir, en même temps, les marchandises avec lesquelles il se proposait de payer la complaisance qu'ils auraient pour lui.

Les Algonquins remirent un prisonnier, et acceptèrent les présens du gouverneur. Celui-ci s'étant tourné ensuite vers les Hurons, pour connaître leur réponse, l'un d'eux se leva, et lui dit : " Ma bourgade m'a vu sortir guerrier, je n'y rentrerai pas marchand.

---

*Les jésuites avaient fait, ou commencé à faire, des Hurons ce qu'ils firent, plus tard, des Sauvages du Paraguay, un peuple de chrétiens presque en tout semblables à ceux de la primitive église, et de plus soumis à leurs pasteurs ecclésiastiques, dans le temporel comme dans le spirituel. Ces religieux s'étaient établis dans chacune de leurs bourgades, et leur avaient donné à toutes des noms de saints ou de saintes : c'étaient les bourgades de *Sainte-Marie*, de *Saint-Michel*, de *Saint-Joseph*, de *Saint-Jean-Baptiste*, de *Saint-Jean*, de *Saint-Ignace*, etc.

Que me font tes étoffes et tes chaudières? Est-ce pour trafiquer que nous avons pris les armes et que nous nous sommes mis en campagne? Si tu as tant d'envie de nos prisonniers, tu peux les prendre; j'en saurai bien faire d'autres,et si je meurs en le faisant, ceux de mon village diront: "*C'est Onontkio qui l'a tué.*" Ils donnèrent d'autres raisons pour garder leurs prisonniers, et entre autres, qu'étant des jeunes gens,ils devaient attendre la décision de leurs anciens. Le gouverneur ne jugea pas à propos d'insister davantage.

Les anciens décidèrent que les prisonniers seraient renvoyés au gouverneur. Des députés iroquois arrivèrent aux Trois-Rivières, où des Sauvages de toutes les tribus alliées des Français étaient déjà assemblés. M. de Montmagny s'y rendit, et marqua aux négociateurs le jour où il leur donnerait audience. Ce jour venu, le gouverneur parut dans la place du fort, qu'il avait fait couvrir de voiles de barques, et s'assit dans un fauteuil, entourré des principaux de la colonie. Les députés iroquois avaient apporté dix-sept colliers, qui étaient autant de paroles, ou de propositions qu'ils avaient à faire. Après que ces colliers eurent été exposés à la vue de tout le monde, l'orateur Iroquois, en prit un, et le présentant au gouverneur, "*Onontkio,* lui dit-il, prête l'oreille à ma voix: tous les Iroquois parlent par ma bouche. Mon cœur ne connaît pas de mauvais sentimens; toutes mes intentions sont droites. Oublions nos chants de guerre; que toutes nos chansons soient des chants d'allégresse." Puis, il se mit à chanter, en gestisculant. Le second collier remerciait le gouverneur d'avoir rendu la liberté à un Iroquois; le troisième lui ramenait un Français. Les autres avaient rapport à la paix, dont la conclusion était le but de l'ambassade. L'un applanissait les chemins, l'autre

rendait la navigation libre ; un autre enterrait les haches de guerre. Il y en avait qui représentaient les festins qui suivraient la paix, et les visites amicales qu'on se ferait mutuellement. Le discours, ou plutôt, la pantomime dura trois heures, et la séance se termina par une espèce de fête, qui se passa en chants, en danses et en festins.

Deux jours après, M. de Montmagny répondit aux propositions des Iroquois. L'assemblée fut aussi nombreuse que la première fois, et le gouverneur fit autant de présens qu'il avait reçu de colliers. PISKARET, chef des Algonquins, et un des plus braves hommes d'entre les Sauvages, fit aussi son présent, et dit : " Voici une pierre que je mets sur la sépulture de ceux qui sont morts durant la guerre, afin qu'aucun guerrier n'aille remuer leurs os, ni ne songe à les venger." Un chef montagnais présenta ensuite une peau d'orignal, en disant que c'était pour faire des chaussures aux députés iroquois, de peur qu'ils ne se blessassent les pieds, en s'en retournant chez eux. La séance fut terminée par trois coups de canon, que le gouverneur fit tirer, en faisant dire aux Sauvages, que c'était pour porter en tout lieu la nouvelle de la paix. Le lendemain, les députés iroquois se mirent en route pour leur pays. Deux Français, deux Algonquins et deux Hurons s'embarquèrent avec eux, et trois des leurs demeurèrent en otage dans la colonie.

Avant de passer plus loin, il est à propos de dire un mot du pays et du gouvernement des Iroquois. Ces peuples s'appellaient, dans leur langue, *Agonnonsionni*, c'est-à-dire, faiseurs de cabanes, ou architectes par excellence, parce qu'en effet, ils se logeaient plus solidement et plus élégamment que les autres Sauvages du Canada. Leur pays était situé entre le 41e. et 44e. degré de latitude,

ayant, dans la direction du nord au sud, ou plutôt de l'orient d'été au couchant d'hiver, environ quarante lieues d'étendue, et soixante-et-dix ou quatre-vingt, de l'Est à l'Ouest. Il était baigné, en partie par le fleuve Saint-Laurent et par les lacs *Ontario* et *Erié*, et arrosé par plusieurs rivières. Le terroir y était généralement fertile, et mis à profit, particulièrement par la culture du maïs. Les Iroquois étaient partagés en cinq tribus, ou cantons, savoir, en allant de l'Est à l'Ouest, *Agnier*, *Onneyouth*, *Onnontagué*, *Goyogouin* et *Tsonnonthouan*.* Quoique ces cinq tribus formassent, par leur confédération, un seul corps de nation, elles jouissaient néanmoins individuellement d'une espèce d'indépendance nationale, soit pour la guerre, soit pour la paix. Jusqu'ici, ce sont presque toujours les Agniers, comme les plus voisins, qui se sont montrés en armes dans la colonie, et c'était avec leurs députés que la paix venait d'être conclue.

L'hiver suivant, on vit les Iroquois, les Hurons et les Algonquins chasser ensemble aussi paisiblement que s'ils eussent été de la même nation. Mais la paix ne fut pas de longue durée: le P. Jogues, qui avait été rendu à la liberté, par l'entremise des Hollandais, ainsi que le P. Bressani, ayant été tué chez les Agniers, de même qu'un jeune Français, qui l'accompagnait, ces barbares, prévoyant qu'on les inquiéterait, se joignirent aux autres cantons, qui n'avaient pas été compris directement dans le traité de paix, pour faire la guerre aux Hurons et aux Algonquins. D'abord, les hostilités ne consistèrent qu'en quelques coups de surprise, où il y eut

---

* Les Hollandais et les Anglais ont donné à ces cinq tribus, ou cantons, des noms un peu différents, les appellant, dans l'ordre énoncé, *Mohawk*, *Oneida*, *Onondaga* (*Onondagué*,) *Cayuga* (*Cayougué*) et *Seneka*.

quelques hommes tués de part et d'autre ; mais bientôt, il y eut des combats plus importants ; les Hurons, secourus par les *Andastes,* tribu nombreuse et aguerrie, remportèrent quelques avantages ; mais n'ayant voulu en profiter que pour parvenir à la paix, ils furent les dupes de la mauvaise foi et des artifices de leurs ennemis. En même temps qu'ils s'amusaient à négocier avec les Onnontagués, les Agniers et les Onneyouths attaquaient leurs partis de chasse, et leurs bourgades, l'une après l'autre, et y mettaient tout à feu et à sang.

Pendant que les Hurons étaient ainsi attaqués et détruits par les Iroquois, on vit arriver à Québec un envoyé du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, chargé de proposer une alliance, ou une neutralité perpétuelle entre les deux colonies, indépendamment de toutes les ruptures qui pourraient survenir entre les deux métropoles.

M. d'Ailleboût, qui après avoir commandé quelque temps aux Trois-Rivières, venait de succéder à M. de Montmagny, dans le gouvernement général, trouva la proposition avantageuse, et envoya à *Boston* le sieur Jean Godefroy, et le P. Dreuillettes, pour conclure et signer le traité, mais à condition que les Anglais se joindraient aux Français pour faire la guerre aux Iroquois. Cette condition fit rompre la négociation. C'était, en effet, trop exiger des Anglais, assez éloignés des Iroquois pour n'en avoir rien à craindre, et uniquement occupés de leur commerce et de l'agriculture.

Ce qui pouvait faire désirer ce traité de neutralité aux habitans de la Nouvelle-Angleterre, c'était principalement le voisinage des Sauvages de l'Acadie, qui étaient pour eux ce que les Iroquois étaient pour les habitans du Canada. Il se passait alors, dans cette province, des faits assez intéressants pour mériter de trouver place dans cette histoire.

Après la mort du commandeur de Razilli, un sieur D'AUNAY DE CHARNISE' entra dans tous ses droits, et obtint, en 1647, la commission de gouverneur de l'Acadie, c'est-à-dire, de la partie de la presqu'île qui portait plus particulièrement ce nom. La première chose qu'il fit, en prenant possession de son gouvernement, ce fut d'abandonner La Hève, et d'en transporter tous les habitans au Port Royal, où il commença un grand établissement. Mais, soit que le Port Royal appartînt à M. DE LATOUR, (le même dont il a été parlé plus haut), soit que les deux commandans fussent trop voisins pour demeurer longtems amis; la mésintelligence se mit bientôt entr'eux, et ils ne tardèrent pas à en venir aux armes. Après quelques hostilités de quelque importance, Charnisé ayant appris que Latour était sorti de son fort de *Saint-Jean*, avec la meilleure partie de sa garnison, crut l'occasion favorable pour s'en rendre maître, et y marcha avec toutes ses troupes.

Madame DE LATOUR y était restée; et quoique surprise avec un petit nombre de soldats, elle résolut de se défendre jusqu'à l'extrémité. Elle le fit, en effet, pendant trois jours, avec tant de courage, que les assiégeans furent obligés de s'éloigner: mais le quatrième jour, qui était le dimanche de Pâques, elle fut trahie par un Suisse, qui était en faction, et que Charnisé avait trouvé le moyen de corrompre. Elle ne se crut pourtant pas encore sans ressource; quand elle apprit que l'ennemi escaladait la muraille, elle y monta pour la défendre, à la tête de sa petite garnison. Charnisé, qui s'imagina que cette garnison était plus forte qu'il ne l'avait cru d'abord, proposa à la dame de la recevoir à composition, et elle y consentit, pour sauver la vie à ce peu de braves gens, qui l'avaient si bien secondée. Charnisé ne fut pas plutôt entré dans la place, qu'il eut

honte d'avoir capitulé avec une femme, qui ne lui avait opposé que son courage et une poignée d'hommes mal armés. Il se plaignit qu'on l'avait trompé, et prétendit être en droit de ne garder aucun des articles de la capitulation. A la mauvaise foi il ajouta un excès de barbarie qu'on aurait peine à croire, s'il était raconté d'un Sauvage : il fit pendre tous les gens de Madame de Latour, à l'exception d'un seul; à condition qu'il serait le bourreau de tous les autres ; et il obligea son intéressante prisonnière à assister, la corde au cou, à cette atroce exécution. L'histoire ne dit pas si ce scélérat périt lui-même par la main d'un bourreau ; mais il paraît qu'il ne vécut pas encore longtems, non plus que madame de Latour ; car quelque années après, par un assez bizarre caprice du hazard, on voit M. de Latour époux de sa veuve, et de nouveau en possession du fort de Saint-Jean et même de Port-Royal.

Cependant, les Iroquois continuaient à détruire, l'une après l'autre, les bourgades huronnes, et à en massacrer les habitans. Plusieurs missionnaires furent enveloppés, dans ces massacres, entre autres, les PP. Gabriel LALLEMANT, GARNIER, DANIEL, et de Brebeuf.* Ceux qui demeurèrent parmi les restes de la nation leur conseillèrent de se retirer dans quelque endroit éloigné, où ils n'eussent plus à craindre d'être inquiétés par les Iroquois. Une partie se rendit à l'avis des missionnaires, et se retira dans les îles du lac Huron appellées de *Manitoualin*, ou *Manitoulines*, ou sur le continent voisin ; une partie descendit à Québec, et le reste se donna aux Iroquois, et fut incorporé avec cette nation.

Après l'anéantissement, ou la dispersion des Hurons, les Iroquois ne regardèrent plus les forts et les retranche-

---

* Ce dernier était oncle du traducteur de la *Pharsale* de LUCAIN.

mens des Français comme des barrières capables de les arrêter. Ils parcoururent le pays, et se répandirent, en grandes troupes, dans les environs des habitations. Un évènement funeste vint accroître encore leur insolence : un de leurs partis s'étant approché des Trois-Rivières, M. Duplessis-Bochart, qui y commandait, voulut marcher contre eux en personne. Il fut tué dans le combat, et sa mort donna un nouveau relief aux armes des Iroquois. Enfin, la bourgade de Sylleri n'étant plus en sûreté avec une enceinte de palissades, on fut contraint de l'enfermer de murailles et d'y placer du canon.

Les Iroquois n'étaient pas animés contre les seuls Français : ils cherchaient encore à exercer leur vengeance contre toutes celles des tribus sauvages qui avaient porté secours, ou donné asile aux Hurons. En 1651, ils pénétrèrent chez les *Attikamègues*, et autres Sauvages du nord, et ne laissèrent pas un village dont ils n'eussent égorgé ou dissipé les habitans. La nouvelle en ayant été portée à M. de Lauzon, un des principaux membres de la compagnie du Canada, qui cette même année, avait succédé à M. d'Aillebout, il comprit qu'il aurait été nécessaire d'opposer une digue à ce torrent ; mais il n'avait amené aucun secours de France, et la colonie était loin d'avoir des forces suffisantes pour rétablir la sûreté et la tranquillité.

L'île de Mont-réal ne souffrait guère moins que les autres parties du Canada, malgré un renfort de cent hommes, que M. de Maison-Neuve avait été chercher en France. En 1652, deux cents Iroquois surprirent, dans l'île, vingt Français, et les enveloppèrent de toutes parts. Ces derniers firent néanmoins si bonne contenance, et se défendirent avec tant de résolution, qu'ils mirent les barbares en fuite, après en avoir tué un grand

nombre. Dans le même temps, cinq cents Agniers s'approchèrent des Trois-Rivières, et tinrent ce poste bloqué de tous côtés. Dans les environs de Québec, il y eut plusieurs escarmouches avec ces Sauvages. Cependant les cinq cantons se montrèrent disposés à la paix, et envoyèrent des négociateurs à Québec. La paix fut conclue, en effet, quelque raison qu'eût le gouverneur pour ne pas trop compter sur la sincérité des Iroquois, et particulièrement des Agniers. Effectivement, ces derniers ne tardèrent pas à paraître, par petites troupes, dans le voisinage des habitations, à commettre des déprédations et des meurtres, et à se remettre par là en état de guerre avec les Français et leurs alliés.

En 1656, cinquante Français étant partis de Québec, sous la conduite de M. Dupuys, officier de la garnison, pour aller former un établissement chez les Onnontagués, à la demande de ce canton, les Agniers, qui avaient eu nouvelle de ce projet, avant le départ de M. Dupuys, mirent quatre cents hommes en campagne, pour attaquer sa troupe ; mais l'ayant manquée, ils s'en vengèrent sur quelques canots écartés. Après les avoir pillés, et avoir même blessé quelques uns de ceux qui les conduisaient, ils feignirent de s'être trompés, et d'avoir pris les Français pour des Hurons et des Algonquins. Quelque temps après, un de leurs partis eut la hardiesse de débarquer dans l'île d'Orléans. Il y trouva une centaine de Hurons de tout âge et de tout sexe, qui travaillaient dans un champ, les attaqua, en tua un bon nombre, et enleva le reste. Un autre parti d'Agniers ayant eu avis qu'une troupe d'Outaouais, accompagnée d'une trentaine de Français et de Hurons, devaient remonter la Grande-Rivière, il l'alla attendre, en ambuscade, sur le bord du lac des Deux-Montagnes, et tua un bon nombre des uns et des autres.

Toutes ces aggressions se commettaient sans que M. de Lauzon en pût tirer raison. La faiblesse de la colonie inspira de la méfiance ou du dégoût aux Sauvages domiciliés dans son sein. Une grande partie des Hurons de Sylleri se retirèrent, les uns chez les Onnontagués, les autres chez les Agniers même. La plupart de ceux qui prirent ce dernier parti n'eurent pas lieu de s'en louer, par la suite ; car ils furent presque tous ou tués, ou traités en esclaves. L'établissement projetté chez les Onnontagués ne put se faire, et M. Dupuys fut contraint de s'en revenir, ou pour mieux dire, de fuir secrètement avec ses gens, de peur d'être poursuivi et attaqué dans sa retraite.

Ce fut sur ces entrefaites que M. d'Argenson, nommé gouverneur, à la place de M. de Lauzon, débarqua à Québec, le 11 juillet 1658. Dès le lendemain de son arrivée, il fut assez surpris d'entendre crier, *aux armes*, et d'apprendre que des Algonquins venaient d'être massacrés par des Iroquois, sous le canon du fort. Il détacha aussitôt deux cents hommes, Français et Sauvages, pour courir après ces barbares ; mais ils ne purent être atteints. Peu de temps après, des Agniers s'approchèrent des Trois-Rivières, dans le dessein de surprendre ce poste ; et pour y mieux réussir, ils détachèrent huit d'entr'eux, qui sous le prétexte de parlementer, avaient ordre de bien examiner l'état de la place ; mais M. de la Potherie, qui y commandait, en retint un prisonnir, et envoya les sept autres à M. d'Argenson, qui en fit bonne justice. Ce coup de vigueur eut tout le succès qu'on en attendait, et procura, pour un temps, quelque repos à la colonie.

François de Laval, connu auparavant sous le nom d'abbé de Montigny, nommé évêque titulaire de Pétrée, et pourvu d'un bref de vicaire apostolique, débarqua à

Québec, le 6 juin 1659, accompagné de plusieurs prêtres séculiers. D'autres prêtres le vinrent joindre, les années suivantes, et à mesure qu'ils arrivèrent, ils furent mis en possession des cures, dont les récollets et les jésuites avaient été chargés jusque-là, parce qu'ils étaient les seuls prêtres qu'il y eût en Canada, si l'on en excepte l'île de Mont-réal. Dès 1647, le séminaire de Saint-Sulpice de Paris avait acquis, par achat, tous les droits des premiers possesseurs de cette île. L'abbé de Quelus y vint, cette année, avec plusieurs prêtres, pour y fonder un séminaire. Toute la colonie applaudit à cette entreprise, qui fut bientôt suivie de la fondation de l'Hôtel-Dieu, à laquelle M. de la Dauversiere et Madame de Bullion coutribuèrent le plus puissamment. La congrégation de Notre-Dame avait été instituée, quelques années auparavant, par Mademoiselle Marguerite Bourgeois.

Dès son arrivée, l'évêque de Pétrée se montra animé d'un zèle ardent pour la conversion des Sauvages, et se concerta avec le supérieur général des missions, pour faire annoncer l'évangile aux tribus les plus éloignées.

Cependant, il ne venait aucun secours de France, et la colonie du Canada semblait ne se soutenir que par une espèce de miracle. Les habitans ne pouvaient s'éloigner des forts sans courir le risque d'être massacrés ou enlevés. Sept cents Iroquois, après avoir défait un grand parti de Français et de Sauvages, tinrent Québec comme bloqué, pendant plusieurs mois. Ils se retirèrent, vers l'automne; mais au commencement du printems suivant, plusieurs partis reparurent en différents endroits de la colonie, et y firent de grands ravages. Un prêtre du séminaire de Mont-réal fut tué, en revenant de dire la messe à la campagne. M. de Lauzon, suivant Charlevoix, sénéchal de la Nouvelle-France, et fils du pré-

cédent gouverneur, étant allé à l'île d'Orléans, pour dégager son beau-frère, qui était investi dans sa maison, tomba dans une ambuscade. Les Iroquois, qui auraient été fort aises d'avoir entre leurs mains un prisonnier de cette importance, le ménagèrent pendant quelque temps, ne cherchant qu'à le lasser ; mais voyant qu'il leur tuait beaucoup de monde, ils tirèrent sur lui, et le tuèrent. Plusieurs autres personnes de considération et un grand nombre de colons et de Sauvages eurent le même sort. Enfin, depuis Tadoussac jusqu'à Mont-réal, on ne voyait que des traces sanglantes du passage de ces féroces ennemis.

Au fléau de la guerre se joignit une maladie épidémique, qui attaqua indistinctement les Français et les Sauvages, et enleva surtout un grand nombre d'enfans. C'était une espèce de coqueluche qui se tournait en pleurésie. Le peuple s'imagina qu'il y avait du maléfice, et, chose étrange, ce furent les médecins qui, les premiers, donnèrent cours à cette superstition. L'ignorance était si grande et si générale alors, dans la colonie, que quelques phénomènes ignés, qui parurent dans le même temps, donnèrent lieu aux contes les plus absurdes. " On publia, dit Charlevoix, qu'on avait vu dans l'air une couronne de feu ; qu'aux Trois-Rivières, on avait entendu des voix lamentables ; qu'auprès de Québec, il avait paru un canot de feu, et dans un autre endroit, un homme tout embrâsé et environné d'un tourbillon de flammes ; que dans l'île d'Orléans, une femme enceinte avait entendu son fruit se plaindre." L'apparition d'une comète acheva d'effrayer la multitude.

Cependant, les partis ennemis disparurent tout à coup et vers le milieu de l'été, on vit arriver à Mont-réal deux canots avec un pavillon blanc. C'étaient des députés des cantons d'Onnontagué et de Goyogouin, qui rame-

naient quelques captifs français. Ils promettaient que tous les autres seraient rendus, si l'on délivrait tous les sujets des deux cantons qui se trouvaient prisonniers dans la colonie. Le gouverneur général, à qui M. de Maison-Neuve fit savoir l'arrivée des députés iroquois, se montra disposé à écouter favorablement leurs propositions, et les fit accompagner, à leur retour, par le P. Lemoyne, pour continuer chez eux la négociation.

Le baron d'Avaugour, nommé gouverneur général du Canada, à la place de M. d'Argenson, arriva de France sur ces entrefaites. Son premier soin fut de visiter tous les postes de son gouvernement. Après cette visite, il écrivit en France, pour demander les troupes et les munitions qui lui paraissaient nécessaires.

Cependant, la négociation pour la paix prenait une heureuse tournure dans la plupart des cantons iroquois, principalement par les soins et l'entremise d'un chef onnontagué, nommé Garakonthie'. Ce chef arriva à Mont-réal vers la mi-septembre. Le gouverneur général l'entretint plusieurs fois en particulier : il agréa toutes les propositions qui lui furent faites, et promit d'être de retour, avec les prisonniers français, avant la fin du printems. En effet, le traité de paix fut ratifié par ceux des cantons (au nombre de trois) qui avaient négocié, et tous les captifs français furent remis au P. Lemoyne, qui les conduisit à Mont-réal.

Vers le même temps, M. Pierre Boucher, qui commandait aux Trois-Rivières, fut député en France, avec des mémoires, où l'on suppliait le roi (Louis XIV) de prendre sous sa protection une colonie abondonnée et réduite aux derniers abois.* M. Boucher fut bien

* Dans son "Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle France," M. Boucher fait connaître l'état du Canada, à l'époque où il écrivait. "Québec, dit-il, est la principale habitation. Il

reçu du monarque, qui nomma M. DE MONTS commissaire en Canada, et commanda qu'on y envoyât incessamment quatre cents hommes de troupes pour renforcer les garnisons des postes les plus éloignés. M. de Monts s'embarqua à La Rochelle, dès le printems. Son arrivée à Québec y causa la plus grande joie, tant par les secours présents qu'il amenait, que par l'espérance qu'il y donna que, l'année suivante, il en arriverait de nouveaux et de plus considérables.

Cette joie fut bientôt troublée par la dissention qui éclata entre le gouverneur et l'évêque ; ou plutôt peut-être, entre les commerçans et les ecclésiastiques. Les gouverneurs du Canada, remarque Charlevoix, avaient eu ordre de la cour de France de défendre aux colons de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages ; et le baron d'Avaugour, en particulier, avait décerné les peines les plus graves contre ceux qui contreviendraient à cette défense. Une femme de Québec y ayant contrevenu,

---

y a une bonne forteresse et une bonne garnison, comme aussi une belle église, qui sert de paroisse, et qui est comme la cathédrale de tout le pays. Il y a un collège de jésuites, un monastère d'ursulines, et un couvent d'hospitalières. Cette forteresse, les monastères et les plus belles maisons sont bâtis sur le haut. Plusieurs maisons et magasins sont bâtis au pied du côteau, à l'occasion des navires qui viennent jusque-là ; car *c'est là le terme de la navigation pour les navires : l'on ne croit pas qu'ils puissent passer plus avant sans risque.* Du côté du nord, depuis le cap *Tourmente*, qui est sept lieues plus bas que Québec, jusqu'au cap *Rouge*, qui est trois lieues au-dessus, tout cela est habité, le long du grand fleuve. Le côté du nord de Québec est habité assez avant dans les terres. A Tadoussac, on a fait bâtir une chapelle, un magasin, et une petite forteresse ; mais il n'y a personne qui y habite (permanemment). L'habitation des Trois-Rivières est dans un pays fort beau à voir. On s'est bâti seulement du côté du nord (du fleuve). Il y a comme deux habitations séparées par une grosse rivière entrecoupée par des îles. Mont-réal, qui est la dernière de nos habitations, est située dans une belle grande île." L'ouvrage de M. Boucher est précédé d'une " Epistre à Monseigneur COLBERT," datée " de la ville des Trois-Rivières en la Nouvelle France, le 8 Octobre 1643."

fut conduite en prison. A la prière de ses parens ou de ses amis, un jésuite crut pouvoir intercéder pour elle. Le gouverneur reçut très mal le religieux, et lui dit finalement, que puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute pour cette femme, elle ne le serait à l'avenir pour personne. La chose ne tarda pas à être connue du public, et suivant l'historien que nous venons de citer, le désordre devint extrême. L'évêque de Pétrée crut devoir recourir aux foudres de l'église ; les prédicateurs tonnèrent dans les chaires ; les confesseurs refusèrent l'absolution. Le zèle outré du prélat et des ecclésiastiques, excita contre eux des plaintes amères et des clameurs injurieuses : quelques particuliers firent contre le clergé des mémoires et des requêtes qu'ils envoyèrent au conseil du roi. Le prélat prit le parti de passer en France, pour, de son côté, porter ses plaintes au pied du trône. Le roi lui donna gain de cause, et il y a même lieu de croire que ce fut à sa demande que M. d'Avaugour fut rappellé.

La fin de cette année 1662, et une partie de la suivante, furent remarquables par une suite de violents tremblemens de terre, et un nombre d'autres phénomènes, que l'imagination déréglée et effrayée de la multitude exagéra d'une manière tout-à-fait ridicule, comme on en pourra juger par les extraits suivants des journaux des jésuites, copiés par le P. Charlevoix.

" Dès l'automne de 1662, on vit voler dans l'air quantité de feux sous des formes diverses. A Mont-réal, parut, une nuit, un globe de feu qui jettait un grand éclat ; il fut accompagné d'un bruit semblable à une volée de canons.

" Le 3 février (1663), on fut surpris de voir que tous les édifices étaient secoués avec tant de violence, que les toîts touchaient presque à terre, tantôt d'un côté

et tantôt de l'autre ; que les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, et se refermaient avec un très grand fracas ; que toutes les cloches sonnaient, quoiqu'on n'y touchât point ; que les pieux des palissades ne faisaient que sautiller ; que les animaux poussaient des cris et des hurlemens effroyables ; que les arbres s'entrelassaient les uns dans les autres, et que plusieurs se déracinaient et allaient tomber assez loin.

" On entendit ensuite des bruits de toutes les sortes ; tantôt c'était celui d'une mer en fureur qui franchit ses bornes ; tantôt celui que pourraient faire un grand nombre de carosses qui rouleraient sur le pavé ; et tantôt, le même éclat que feraient des montagnes et des rochers de marbre qui viendraient à s'ouvrir et à se briser.

" Les campagnes n'offraient que des précipices.—Des montagnes entières se déracinèrent et allèrent se placer ailleurs. Quelques unes s'abimèrent si profondément qu'on ne voyait pas même la cîme des arbres dont elles étaient couvertes. Il y eut des arbres qui s'élancèrent en l'air avec autant de roideur que si une mine eût joué sous leurs racines, et on en trouva qui s'étaient replantés par la tête.—De gros glaçons furent lancés dans l'air, et de l'endroit qu'ils avaient quitté on vit jallir une quantité de sable et de limon. Plusieurs fontaines et de petites rivières furent desséchées.

" Où l'on avait vu un rapide, on voyait la rivière couler tranquillement, et sans embarras ; ailleurs, c'était tout le contraire ; des rochers étaient venus se placer au milieu d'une rivière, dont le cours paisible n'était auparavant retardé par aucun obstacle. Un homme marchant dans la campagne, appercevait la terre s'entr'ouvrir tout-à-coup auprès de lui : il fuyait, et ces crevasses semblaient le suivre. Ici, les eaux devenaient rouges ; là, elles paraissaient jaunes : celles du fleuve furent toutes

blanches, depuis Québec jusqu'à Tadoussac. Vis-à-vis du cap Tourmente, il y eut de si grandes avalaisons d'eaux *sauvages*,* qui coulaient du haut des montagnes, que tout ce qu'elles rencontrèrent fut emporté.

" Deux hommes se trouvant vis-à-vis de l'embouchure du Saguenay, dans une chaloupe, sentirent tout-à-coup leur embarcation aussi agitée, quoiqu'il ne fît pas de vent, que si elle eût été sur la mer la plus houleuse ; et tout de suite ils apperçurent une montagne qui " bondissait comme un bélier," puis tournoya quelque temps, s'abaissa ensuite, et disparut entièrement. A moitié chemin de Tadoussac à Québec, deux montagnes s'applatirent, et des terres qui s'en étaient éboulées, il se forma une pointe qui s'avançait d'un demi-quart de lieue dans le fleuve. Dans un autre endroit, des Sauvages qui étaient sortis de leurs cabanes, au commencement de ces agitations, ayant voulu y rentrer, trouvèrent à leur place une grande mare d'eau.

" Au cap Tourmente et ailleurs, le fleuve se détourna ; une partie de son lit demeura à sec, et ses bords les plus élevés s'affaissèrent, en quelques endroits, jusqu'au niveau de l'eau."

" Assez près de Québec, un feu d'une lieue d'étendue parut, en plein jour, venant du nord, traversa le fleuve et alla disparaître sur l'île d'Orléans.

"L'air eut aussi ses phénomènes ; on y entendait un bourdonnement continuel ; on y voyait, ou l'on s'y figurait des spectres et des fantômes de feu, portant en main des flambeaux. Il y paraissait des flammes qui prenaient toutes sortes de formes, les unes de piques, les autres de lances ; et des brandons allumés tombaient sur les toîts sans y mettre le feu. De temps en temps, des voix

* Comment le P. Charlevoix, écrivant vers 1740, a-t-il pu copier une pareille expression ?

plaintives augmentaient la terreur. On entendit des gémissemens qui n'avaient rien de semblable à ceux d'aucun animal connu.

" L'agitation était ordinairement moindre sur les montagnes que dans les plaines ; mais on y entendait sans cesse un grand tintamarre.

" Les effets de ce tremblement de terre furent variés à l'infini. La première secousse dura une demi-heure, sans presque discontinuer. Il y en eut une seconde aussi violente que la première, et la nuit suivante, quelques personnes en comptèrent jusqu'à trente-deux."

Les secousses de tremblement de terre se succédèrent par intervales, depuis le commencement de janvier 1663 jusqu'au mois d'août de la même année. Mais ce qui fait voir combien l'imagination ajouta à la réalité, ou jusqu'à quel point les narrateurs se permirent l'exagération, c'est que durant tout ce temps, il n'y eut personne de tué, ni même de blessé.

"Le P. Charlevoix, dit M. D. Dainville, dans ses " *Beautés de l'Histoire du Canada*," mêle dans son récit des incidens si merveilleux, qu'au lieu d'en appuyer la vraisemblance, ils la détruisent. De tous ces phénomènes, la plupart accompagnent ordinairement les tremblemens de terre, et, quoique étonnants par eux mêmes, ne sortent pourtant pas de ces règles éternelles dans lesquelles Dieu a tracé le plan de l'univers ; d'autres sont évidemment les fruits de ces têtes superstitieuses, pour qui le merveilleux est un aliment nécesaire, et qui veulent fonder la religion sur les bases ruineuses d'une crédulité puérile. Le Dieu de vérité ne veut pas être défendu par le mensonge, et celui qui tient, dans sa main toute-puissante, la forme, le temps et l'espace, n'a pas besoin, pour annoncer sa force, de remuer quelques lieues de terre, ou de faire briller une nouvelle étincelle dans les cieux."

Pour qualifier de fraudes pieuses ces récits extraordinaires, un autre écrivain moderne s'appuie principalement sur le silence des historiens de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle York, provinces limitrophes de la Nouvelle France.*

---

* *At this critical period, the jesuits, in their journals, reported a physical event, which, not being confirmed by the history or tradition of the English colonies, and their Indian allies, is considered as a mere fabrication, calculated, like other pious frauds, to connect disorders of government with the alarming phenomena of nature.*" INTRODUCTION *to* "POLITICAL ANNALS OF LOWER CANADA."

Le P. Charlevoix dit, d'après ses auteurs, que "la Nouvelle Angleterre et la Nouvelle Belgique ne furent pas plus épargnées que le pays français;" mais c'est une assertion vague, faite en l'absence de toute espèce de preuve.

LIVRE DEUXIÈME,

Comprenant l'espace de temps écoulé depuis l'établissement du Gouvernement Royal jusqu'à la Paix de 1701.

La compagnie de la Nouvelle France, réduite à quarante-cinq membres, et plus que jamais incapable de remplir ses obligations, remit tous ses droits au roi, le 24 février 1663. M. de Mesy, que sa majesté envoyait pour remplacer le baron d'Avaugour, arriva à Québec, au printemps de la même année, accompagné de l'évêque de Pétrée, de M. Gaudais, nommé commissaire pour prendre possession, au nom du roi, de la Nouvelle France, et s'enquérir de ce qui s'y était passé récemment; de plusieurs officiers de guerre et de justice; de quelques centaines de soldats, et d'une centaine de familles, qui venaient s'établir dans le pays.

Le commissaire fit prêter le serment de fidélité à tous les habitans; régla la police, et fit divers règlemens concernant la manière de rendre la justice. Depuis l'année 1640, dit Charlevoix, il y avait eu un grand-sénéchal de la Nouvelle France, et aux Trois-Rivières, une juridiction qui ressortissait au tribunal de ce magistrat d'épée; mais il paraît que celui-ci était subordonné, dans ses fonctions, aux gouverneurs généraux, qui s'étaient maintenus dans la possession de rendre la justice, quand on avait recours à eux. Dans les affaires importantes, ils assemblaient une espèce de conseil, composé du grand sénéchal, du premier supérieur ecclésiastique, et de quelques uns des principaux habitans, auxquels on donna le nom de conseillers. Mais ce

conseil n'était pas permanent: le gouverneur l'établissait en vertu du pouvoir que le roi lui en donnait, et le changeait, ou le continuait, suivant qu'il le jugeait à propos. Ce ne fut qu'en 1663 que le Canada eut un Conseil fixe, établi par le prince.* L'édit de création est du mois de mars de cette année: il portait que le conseil serait composé de M. de Mésy, gouverneur général; de M. de Laval, vicaire apostolique; de M. ROBERT, intendant: de cinq conseillers, qui seraient nommés par ces trois messieurs,† et qui pourraient être changés, selon leur bon plaisir; d'un procureur général, et d'un greffier en chef.

M. Gaudais retourna en France, d'après l'ordre qu'il en avait reçu, par les mêmes vaisseaux qui l'avaient amené à Québec, pour rendre compte au roi de l'état du pays, l'informer de la conduite de l'évêque et des ecclésiastiques, de l'effet qu'aurait produit l'établissement du conseil, de ce qu'il y avait de fondé dans les plaintes portées par le baron d'Avaugour, et de la manière dont M. de Mésy aurait été reçu. Il paraît que ce commissaire se conduisit en homme diligent, intègre et impartial, et que personne n'eut à se plaindre de son rapport.

M. Robert, conseiller d'état, qui avait été nommé "Intendant de justice, police, finance et marine pour la Nouvelle France," par provisions datées du 21 mars 1663, ne vint point en Canada; et M. Jean TALON, qui

---

* Avec pouvoir de "commettre à *Québec*, à *Mont-réal*, aux *Trois-Rivières*, et autres lieux, des personnes qui jugent en première instance, sans chicane et longueur de procédures, les différents procès qui y pourront survenir entre des particuliers;" le désir du roi "étant d'ôter, autant qu'il se pourra, toute chicane, dans le pays de la Nouvelle France."

† Ce furent MM. ROUER DE VILLERAY, JUCHEREAU DE LAFERTE', RUELLE D'AUTEUIL, DAMOURS et BOURDON. Ce dernier fut fait ensuite procureur général.

y arriva en 1665, est le premier qui exerça cet emploi dans ce pays.

Pendant ce temps, la colonie jouissait de la paix, et en était principalement redevable à l'influence de Garakonthié parmi les siens. Ce chef avait rassemblé encore un nombre de prisonniers français, et les avait fait partir pour Québec, escortés par trente Onnontagués. Ceux-ci furent attaqués, en route, par un parti d'Algonquins, qui les prirent, ou feignirent de les prendre pour des ennemis. Il y en eut plusieurs de tués, et les autres furent obligés de prendre la fuite. Les Français mêmes eurent bien de la peine à s'échapper, dans ce désordre. Il y avait lieu de craindre que cette malheureuse affaire n'eût des suites encore plus funestes; mais Garakonthié parvint à faire entendre raison aux Onnontagués: tous les cantons iroquois, excepté celui d'Onneyouth, envoyèrent assurer M. de Mésy de leur disposition à vivre en paix avec les Français.

Cependant, l'accord qu'on se flattait d'avoir établi en Canada, par les changemens qu'on venait d'y faire, ne fut pas de longue durée: M. de Mésy, qui avait été nommé gouverneur, à la recommandation de l'évêque de Pétrée, comme le baron d'Avaugour avait été rappellé à sa demande, se brouilla, tout religieux qu'il était, avec ce prélat, et, suivant Charlevoix, avec la plupart des gens en place de la colonie, entre autres les sieurs DE VILLERAY et BOURDON, qu'il fit embarquer, dit-il, sans aucune forme de justice. Pour décider avec connaissance de cause qui avait le plus de tort, du gouverneur ou de l'évêque, car nous avons peine à croire que l'un ou l'autre fût tout-à-fait exempt de blâme, dans ce différent, il nous faudrait avoir ce qui nous manque, les mémoires qui furent écrits de part et d'autre, et qui partagèrent alors l'opinion publique. Le

P. de Charlevoix mentionne que l'évêque de Pétrée avançait contre le gouverneur des faits graves, sans dire quels étaient ces faits : M. de Mésy se plaignait surtout de la grande influence qu'avaient les jésuites dans la colonie : peut-être accusait-il ces religieux d'abuser de cette influence et M. de Petrée de les soutenir. C'est du moins ce que notre historien donne à entendre, en disant que le gouverneur, en récriminant, ne se disculpait pas. Quoiqu'il en soit, le prélat, soutenu de la majorité du conseil, l'emporta encore une fois, à la cour de France, et M. de Mésy fut rappellé.

On lui donna pour successeur Daniel de Remi, seigneur de Courcelles, officier de mérite et d'expérience ; et M. Robert, qui, comme nous venons de le dire, ne vint pas en Canada, fut remplacé par M. Talon, intendant en Hainaut. Les provisions de ces messieurs étaient accompagnées d'une commission particulière, pour informer, conjointement avec Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, nommé, depuis quelque temps, vice-roi en Amérique, contre M. de Mésy ; avec ordre, au cas qu'il fut trouvé coupable des faits dont il était accusé, de l'arrêter et de lui faire son procès. Enfin, les ordres furent donnés pour lever de nouveaux colons, et faire embarquer pour le Canada le régiment de Carignan-Salières, qui arrivait de Hongrie, où il s'était fort distingué, dans la guerre contre les Turcs.

Par un édit, du mois de mai 1664, Louis XIV " concède et accorde à la compagnie des Indes Occidentales (autrement dite d'Occident,) en toute seigneurie, propriété et justice, les pays de la terre ferme de l'Amérique, depuis la rivière des *Amazones* jusqu'à l'*Orenacq* (ou Orenoque) ; les îles appellées *Antilles*, le *Canada*, l'*Acadie*, l'île de *Terre-Neuve* et autres îles et terres fermes, dupuis le nord du Canada jusqu'à la *Virginie* et la *Flo-*

ride;" pour "habiter les dits pays, et faire le commerce dans toute leur étendue ;" avec à peu près tous les droits, privileges et prérogatives qu'avait possédés la compagnie des Cent Associés. Le roi lui accordait en outre pour armes "un Ecusson en champ d'azur, semé de fleurs de lys d'or sans nombre, deux Sauvages pour support, et une couronne treflée." Entre les obligations imposées à la compagnie, en retour de ces concessions, était celle de faire passer dans les pays de sa domination, un nombre suffisant de prêtres, de leur fournir le nécessaire, bâtir des églises, presbytères, &c.

Au mois d'avril 1665, les directeurs généraux* nommèrent, comme "personne d'intégrité, capacité et expérience," M. Le Barrois agent général pour "gérer et négocier les affaires de la compagnie en Canada," avec prière à "MM. de Tracy, lieutenant général, de Courcelles, gouverneur, et Talon, intendant, de lui prêter secours et assistance ;" et ils lui obtinrent du roi, entrée et voix délibérative au conseil souverain, et "séance au-dessus du premier conseiller."

Le marquis de Tracy, qui avait été aux Iles françaises avant de venir en Canada, arriva à Québec, au mois de juin 1665, avec quelques compagnies du régiment de Carignan. Aussitôt après son arrivée, il détacha une partie de ses soldats, avec des Sauvages, sous la conduite du capitaine Tilly de Repentigny, pour donner la chasse aux Iroquois, qui avaient recommencé leurs courses. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ces barbares à faire retraite, et à délivrer la colonie de leur présence.

Le reste du régiment de Carignan, à quelques com-

* C'étaient alors MM. Bechamel, Poquelin, Dalibert, Jacquier, Bibaud, Mesnager, Berthelot, Landais, Houel de Saint-Marc.

pagnies près, arriva avec M. DE SALIERES, qui en était colonel, sur une escadre qui portait aussi MM. de Courcelles et Talon, un grand nombre de familles, quantité d'artisans et d'engagés, les premiers chevaux qu'on ait vus en Canada, des bœufs, des moutons, etc.; en un mot, une colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer.

Dès que le vice-roi eut reçu ces secours, il se mit à la tête de toutes les troupes, et les mena à l'entrée de la rivière de Richelieu, où il les fit travailler, en même temps, à la construction de trois forts. Le premier fut placé à l'endroit même où avait été celui de Richelieu, bâti par le chevalier de Montmagny, et dont il ne restait plus guère que les ruines. M. de SOREL, capitaine au régiment de Carignan, qui en fut chargé, et y fut laissé pour commandant, lui donna son nom. Le second fort fut bâti au pied du rapide de la rivière Richelieu: M. de CHAMBLY, capitaine au même régiment, en eut la direction et le commandement, et le nom de *Saint-Louis*, qu'on lui donna d'abord, se changea bientôt en celui de cet officier. M. de Salières se chargea du troisième, qu'il fit construire environ trois lieues plus haut que le second, sur la même rivière: il lui donna le nom de *Sainte-Thérèse*, et y choisit son poste.

Ces ouvrages, qui furent exécutés avec une diligence extrême, intimidèrent d'abord les Iroquois, surtout les Agniers, et leur bouchèrent le passage principal et ordinaire pour entrer dans la colonie; mais ces barbares ne tardèrent pas à s'en ouvrir plusieurs autres; et l'on reconnut bientôt qu'on aurait pu choisir, pour quelques uns de ces forts, des situations plus convenables, et qu'en les répartissant sur des points plus éloignés l'un de l'autre, on eût protégé la colonie d'une manière plus efficace et plus permanente.

Pendant qu'on était ainsi occupé à se mettre à couvert des incursions des Iroquois, M. Talon ne demeurait pas oisif à Québec : il s'instruisit parfaitement de la nature, des ressources et des forces du pays, et bientôt il eut achevé un mémoire, qu'il adressa à M. COLBERT, ministre de la marine et des colonies. Il lui apprenait que M. de Mésy était mort avant que la nouvelle de son rappel fut arrivée en Canada ; qu'il avait été jugé à propos, entre M. de Tracy, M. de Courcelles et lui, de ne point informer contre la conduite de ce gouverneur ; et que l'évêque de Pétrée, les ecclésiastiques, le conseil supérieur, en un mot, tous ceux qui s'étaient déclarés ses parties, n'ayant point fait de nouvelles instances à ce sujet, ils avaient cru que le roi ne trouverait pas mauvais que ses fautes fussent ensevelies avec lui dans son tombeau.

Il disait, entre autres choses, à M. Colbert, qu'il ne connaissait point, pour un grand ministre comme lui, de plus glorieuse occupation que les soins qu'il donnerait au Canada, n'y ayant point, dans l'Amérique, de pays qui pût devenir plus utile à la France.

" Mais, continue-t-il, si sa majesté veut faire quelque chose du Canada, il me paraît qu'elle ne réussira qu'en le retirant des mains de la compagnie des Indes, et qu'en y donnant une grande liberté de commerce aux habitans, à l'exclusion des seuls étrangers. Si, au contraire, elle ne regarde ce pays que comme un lieu de commerce propre à celui des pelleteries, et au débit de quelques denrées qui sortent du royaume, l'émolument qui en peut revenir ne vaut pas son application, et mérite très peu la vôtre. Ainsi, il me semblerait plus utile d'en laisser l'entière direction à la compagnie, en la manière qu'elle a celle des Iles. Le roi, en prenant ce parti, pourrait compter de perdre cette colonie ; car sur la première déclaration que la compagnie a faite de ne

souffrir aucune liberté de commerce, et de ne pas permettre aux habitans de faire venir pour leur compte des denrées de France, même pour leur subsistance, tout le monde a été révolté. La compagnie, par cette conduite, profitera beaucoup, en dégraissant le pays, et non seulement lui ôtera le moyen de subsister, mais sera un obstacle essentiel à son établissement."

Ces représentations énergiques eurent leur effet ; la compagnie d'Occident elle-même demeura convaincue de la nécessité de renoncer à une partie des privileges qui lui avaient été octroyés d'abord ; et par un arrêt du conseil d'état du 8 avril 1666, il est permis à tous les habitans du Canada indistinctement, de faire la traite des pelleteries avec les Sauvages, excepté à Tadoussac, en remettant à la compagnie un quart des peaux de castor, et un dixième des peaux de buffle.

Vers la fin de décembre, M. de Tracy étant de retour à Québec, Garakonthié y arriva, avec des députés de son canton et de ceux de Goyogouin et de Tsonnonthouan. Il demanda la paix, et la liberté de tous les prisonniers que les Français avaient faits sur les trois cantons, depuis le dernier échange. Le vice-roi le reçut avec bonté, et lui fit, en particulier et en public, beaucoup d'amitié. Il lui accorda ce qu'il demandait, à des conditions raisonnables, et le congédia, ainsi que les autres députés, chargé de présens.

Le silence des Agniers et des Onneyouths, en cette rencontre, et plus encore leur conduite passée, ne laissaient aucun doute sur leur mauvaise volonté. Deux corps de troupes furent donc commandés pour les aller châtier. M de Courcellles se mit à la tête du premier, qui était le plus considérable, et le second marcha sous les ordres de M. de Sorel. Les Onneyouths, instruits de ces préparatifs, en furent alarmés, et envoyèrent des

députés à Québec, pour détourner l'orage qui les menaçait. Il paraît même que ces députés avaient un plein pouvoir pour agir au nom des Agniers, qui néanmoins avaient encore des partis en campagne. Un de ces partis surprit et tua trois jeunes officiers, du nombre desquels était M. DE CHAZY, neveu du vice-roi. Ce funeste accident et l'insolence brutale d'un chef agnier, firent rompre la négociation entammée par les Onneyouths.

M. de Sorel étant sur le point de tomber sur une bourgade du canton d'Agnier, rencontra une troupe de guerriers de ce canton, qui avaient à leur tête un chef à qui les Français avaient donné le surnom de BATARD-FLAMAND, parce qu'il était fils d'un Hollandais et d'une Agnière. Ce chef, se sentant fort inférieur aux Français, et ne voyant nul moyen d'échapper, prit le parti d'aborder M. de Sorel, et lui dit, d'un air fort assuré, qu'il allait à Québec, traiter de la paix avec M. de Tracy. Sorel le crut, et le conduisit lui-même au vice-roi, qui le reçut bien. Un autre chef agnier arriva à Québec, peu de jours après, et se donna aussi pour un député de son canton. On ne douta point alors que les Agniers ne fussent véritablement disposés à la paix. Mais un jour, que le vice-roi avait invité les deux prétendus députés à sa table, le discours étant tombé sur la mort de M. de Chazy, le chef agnier, levant le bras, dit que c'était ce bras même qui avait cassé la tête au jeune officier. " Ce bras ne cassera plus la tête à personne," répartit M. de Tracy ; et il le fit étrangler, sur-le-champ, par le bourreau, en présence du Batard-Flamand, qu'il retint prisonnier.

De son côté, M. de Courcelles était entré dans le canton des Agniers, s'attendant bien à les surprendre ; mais il s'apperçut bientôt qu'il s'était trompé. Il trouva

toutes les bourgades abandonnées ; les vieillards, les femmes et les enfans s'étaient retirés dans les bois, et les guerriers se tenaient éloignés, en attendant l'issue des négociations entammés par les Onneyouths. Il y eut néanmoins quelques escarmouches, pendant la nuit, avêc des coureurs agniers, dont quelques uns furent tués et d'autres faits prisonniers, Il n'y eut aucun Français de tué ni de blessé, mais un officier et quatre ou cinq soldats périrent de froid ou de fatigue.

A son retour à Québec, M. de Courcelles trouva les préparatifs de l'armement contre les Agniers et les Onneyouths déjà fort avancés. Six cents soldats du régiment de Carignan, un pareil nombre de *Canadiens*,* et environ cent Sauvages de différentes tribus, composaient l'armée du marquis de Tracy. Malgré son âge plus que septuagénaire, il voulut la commander en personne. Comme il se disposait à partir, de nouveaux députés des deux cantons arrivèrent à Québec. Il les retint prisonniers, et se mit en marche.

M. de Courcelles menait l'avant-garde, qui était de quatre cents hommes. M. de Tracy était au centre, avec le chevalier DE CHAUMONT et plusieurs autres officiers de mérite : l'arrière-garde était conduite par les capitaines Sorel et BERTHIER. On n'avait pris de provisions de bouche que ce qu'il en fallait pour gagner le pays ennemi ; mais comme on n'eut pas soin de les ménager assez, elles manquèrent, lorsqu'on fut à moitié chemin ; et l'armée aurait été forcée de se débander pour chercher de quoi subsister, si elle ne fût entrée dans un bois de chataigniers, qui lui procura une nourriture assez subtantielle, pour l'empêcher de périr, ou de s'affaiblir, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée chez les Agniers.

* Ainsi commença-t-on à appeller alors les Français nés en Canada.

Le vice-roi s'était flatté de surprendre ces Sauvages ; mais il ne rencontra, dans les premiers villages, que ceux des vieillards et des femmes qui n'avaient pu s'éloigner assez promptement. On y trouva des vivres en abondance, et particulièrement un immense approvisionnement de maïs.* Toutes les premières bourgades furent brûlées. Ce ne fut qu'à la dernière que l'on rencontra enfin les ennemis. Ils s'étaient sans doute proposé d'y combattre ; mais l'appareil avec lequel ils virent les Français s'approcher, les effraya, et ils allèrent se mettre à couvert dans des lieux où il ne fut pas possible de les atteindre. On s'en vengea sur les cabanes, dont pas une ne resta sur pied dans tout le canton. Il y en avait de cent-vingt pieds de longueur, toutes revêtues en dedans de planches polies.

M. de Tracy aurait voulu châtier de la même manière les Onneyouths ; mais la fin d'octobre approchant, il crut qu'il était temps de penser au retour. A son arrivée à Québec, il fit pendre, pour l'exemple, quelques uns de ses prisonniers, croyant, apparemment, que c'était là un des droits des nations civilisées, dans leurs guerres avec des peuples barbares ; et par un contraste assez singulier, il renvoya aussitôt tous les autres, après leur avoir témoigné beaucoup de bonté. Dès que la navigation fut libre, le marquis de Tracy s'embarqua pour la France.

Les dîmes, que l'évêque de Pétrée avait fait taxer au treizième, excitaient beaucoup de plaintes dans la

---

*Les Agniers oublièrent de détruire les provisions de bouche qu'ils ne pouvaient pas emporter : s'ils l'eussent fait, une partie au moins de l'armé française eût été exposée à périr de faim ; mais la tête leur tourna, comme dit Charlevoix, et ils ne songèrent point à profiter des avantages que la situation et la connaissance des lieux pouvaient leur procurer. Privés de leurs maisons et de leurs vivres, il ne purent subsister durant l'hiver, que par l'hospitalité de leurs compatriotes des cantons voisins.

colonie : au mois de septembre de cette année 1667, le conseil supérieur rendit un arrêt portant que les dîmes ne seraient levées, provisoirement, qu'au vingt-sixième, mais qu'elles seraient payées en grains, et non en gerbes, comme auparavant, et que les terres nouvellement défrichées ne paieraient rien pendant cinq ans.

M. Talon, qu'on pourrait appeller le Colbert du Canada, imaginait, tous les jours, de nouveaux moyens de faire fleurir ce pays, principalement par le commerce et l'industrie. Il avait surtout à cœur les mines de fer qu'on lui avait dit être abondantes ; et dès le mois d'août 1666, il avait envoyé le sieur DE LA TESSERIE à la *Baie Saint-Paul*, où ce mineur découvrit, en effet, une mine de fer considérable. Etant passé en France, en 1668*, il engagea M. Colbert à suivre ces découvertes, et le sieur DE LA POTADIERE fut envoyé en ce pays, dans ce dessein. A son arrivée à Québec, on lui présenta des échantillons de deux mines que M. de Courcelles s'était fait apporter des environs de *Champlain* et du *Cap de la Madeleine*. La Potadière se transporta sur les lieux, et à son retour à Québec, il déclara qu'il n'était pas possible de voir des mines qui promissent davantage, soit pour la bonté, soit pour l'abondance du minerai. Néanmoins, malgré un rapport aussi favorable, ces mines ne furent point alors mises en exploitation.

---

* En conséquence de quelques démêlés entre lui et M. DE COURCELLES, principalement au sujet du clergé, dont ce dernier n'approuvait pas le zèle immodéré. On lui donna pour suppléant, ou pour successeur *ad interim*, M. DE BOUTEROUE, à qui il fut particulièrement recommandé de modérer la trop grande sévérité de l'évêque et des confesseurs, et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques du pays. De fortes et nombreuses réclamations avaient donné lieu au premier article des instructions de M. de Bouteroue ; mais le dernier, suivant Charlevoix, n'était fondé sur aucune plainte ; l'union étant parfaite alors entre tous les corps qui composaient le clergé séculier et régulier.

On avait établi depuis peu, dans les environs de Québec, une tannerie, dont les premiers essais avaient parfaitement réussi; et la liberté du commerce, qui venait d'être proclamée, avait fait naître, chez les colons, de grandes espérances.

La colonie faisait aussi des progrès du côté de la population: la meilleure partie du régiment de Carignan était restée dans le pays, ou y revint, avec M. Talon, en 1669. Tous les soldats qui voulurent se faire cultivateurs ou artisans eurent leur congé à cet effet. Les officiers qui avaient obtenu des terres en fief et seigneurie, s'y établirent et s'y marièrent presque tous. Charlevoix remarque que la plupart de ces officiers étaient gentilshommes, et en prend occasion de dire, que le Canada a eu plus de noblesse ancienne qu'aucune autre colonie française, et peut-être que toutes ensemble.

Parmi les instructions de l'intendant, il y avait un ordre du conseil qui lui enjoignait d'engager les missionnaires à instruire les enfans des Sauvages dans la langue française, et à les accoutumer à la façon de vivre des Européens. Les jésuites n'ayant pas réussi, moins, dit Charlevoix, par les difficultés qu'ils avaient rencontrées dans l'exécution du projet, que par les inconvéniens qu'ils y avaient reconnus, M. Talon s'adressa à l'évêque de Pétrée et aux ecclésiastiques de Montréal, qui promirent de faire ce que désirait la cour; mais il paraît que leurs efforts, s'ils en firent, pour parvenir au but désiré, ne furent pas couronnés du succès.

Tandis que le gouverneur et l'intendant faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour faire prendre à la colonie une forme solide, et lui donner un degré d'importance qui la rendissent digne de l'attention du roi et de la compagnie des Indes, des jésuites, et entre autres, les PP. Garnier, Bruyas, Millet et de Carheil, s'établis-

saient, comme missionnaires, dans les cantons iroquois; et les PP. Dablon, Marquette, Allouez et autres, allaient visiter des tribus sauvages, jusqu'alors inconnues; les *Poutéouatamis*, les *Miamis*, les *Mascoutins*, les *Outagamis*, les *Sakis*, les *Illinois*, les *Christineaux*, ou *Kilistineaux*, et se fixaient au Sault de Sainte-Marie et sur les bords des grands lacs Supérieur et *Michigan*.

" En s'avançant au milieu des *Indiens*,* dit un écrivain moderne,† les missionnaires y faisaient pénétrer de proche en proche les principes de la morale. S'ils quittaient une tribu, il lui prescrivaient quelques devoirs à suivre, jusqu'au temps où ils pourraient revenir auprès d'elle, pour l'instruire davantage. Les plus habiles d'entre eux évitaient les questions de dogme, afin d'être mieux compris. En s'adressant plutôt au cœur qu'à l'intelligence, ils avaient moins d'intervalle à franchir; et pour mieux persuader l'homme simple, tel que la nature l'a fait, ils se tenaient plus à sa portée. Leurs soins paternels, la sagesse de leurs conseils, et l'autorité de leurs exemples, leur faisaient acquérir un puissant empire sur ces peuples sauvages: ils cherchaient à les éloigner des pratiques cruelles et superstitieuses; ils fortifiaient, au milieu d'eux, les liens de famille que la nature avait déjà formés, et ils leur inspiraient le goût du travail et celui d'une vie sédentaire, sans laquelle il ne peut pas y avoir de société durable.

Mais " quelques fussent les efforts et la constance du zèle des missionnaires, ils avaient de grandes difficultés à vaincre: il leur fallait chercher les Sauvages dans les forêts, suivre leurs pénibles chasses, parcourir les rivières

---

* Quelques écrivains modernes, traduisant de l'anglais en français, emploient ce mot pour désigner les Sauvages, ou habitans naturels de l'Amérique. Cet anglicisme ne se trouve nulle part chez les anciens historiens de la Nouvelle France.

† M. Roux de Rochelle.

dans leurs canots, vivre sous les mêmes huttes, et s'exposer comme eux à toutes les rigueurs de la misère. Si leurs discours entraînaient quelques *Indiens*, cette conversion était souvent passagère, et leurs néophytes leur étaient enlevés par l'empire des habitudes, et par l'emportement des passions, qui n'ont aucun frein dans l'état sauvage. " Puisque nous habitons, disaient-ils, un monde différent du vôtre, nous devons avoir un autre paradis, et un autre chemin pour y parvenir." La hutte d'un vieillard avait pris feu, et il répondit au missionnaire qui cherchait inutilement à le convertir, et qui voulait le retirer des flammes : " Si je suis condamné au feu éternel après ma mort, il ne vaut pas la peine de l'éteindre aujourd'hui."

Les Sauvages n'étaient pas seulement raisonneurs, ou logiciens à leur manière, et quelquefois disputeurs opiniâtres, ils avaient aussi leurs croyances et leurs traditions, auxquelles ils tenaient plus ou moins fortement. Mais les plus difficiles à convertir au catholicisme devaient être les Iroquois, devenus, par l'imprudence de Champlain, les ennemis éternels et irréconciliables des Français, et ayant pour voisins et alliés les Hollandais, dont ils savaient que la religion différait de celle des premiers. Malgré cela, un grand nombre d'entre eux se firent chrétiens et catholiques, comme on le verra par la suite.

En 1670 fut consommée l'affaire de l'érection de Québec en évéché. Le roi avait consenti, à la fin, que cet évéché dépendît immédiatement du Saint-Siège, mais sans cesser d'être uni à l'église de France. Cette même année, M. Perrot, neveu, par marriage, de M. Talon, remplaça M. de Maison-Neuve, comme gouverneur de Mont-réal. " Toute l'île de Mont-réal, dit le P. Charlevoix, ressemblait à une communauté religieuse.

On avait eu, dès le commencement, une attention particulière à n'y recevoir que des habitans d'une régularité exemplaire. Ils étaient, d'ailleurs, les plus exposés aux courses des Iroquois, et ainsi que les Israélites, au retour de la captivité de Babylone, ils s'étaient vus obligés, en bâtissant leurs maisons et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main, et leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un ennemi qui ne faisait la guerre que par surprise."

Outre les soldats du régiment de Carignan, M. Talon avait amené avec lui, une partie des cinq cents familles que le roi lui avait promises. On vit arriver avec joie, à Québec, cette nouvelle recrue d'habitans. On ne songeait alors, dit Charlevoix, qu'à peupler le pays, et l'on n'était plus aussi scrupuleux qu'autrefois sur le choix des colons. Il y avait déjà dans la colonie des "mauvais garnemens," et même des scélérats. Trois soldats français ayant rencontré un chef iroquois qui avait beaucoup de pelleteries, l'ennivrèrent et l'assassinèrent. Quelques précautions qu'ils eussent prises, pour cacher leur crime, ils furent découverts et mis en prison. Pendant que leur procès s'instruisait, trois autres Français rencontrèrent six *Mahingans*, ou *Mohicans*, (Sauvages voisins, et ordinairement alliés des Iroquois,) qui avaient pour environ mille écus de marchandises : ils les massacrèrent, après les avoir ennivrés, et eurent l'effronterie d'aller vendre leur butin, qu'ils voulurent faire passer pour le fruit de leur chasse. Les corps de leurs victimes furent trouvés percés de coups et tous sanglants, et reconnus par des Sauvages de leur tribu.

Les Mahingans soupçonnèrent d'abord les Iroquois du meurtre de leurs gens ; mais bientôt le bruit se répandit que c'étaient des Français qui avaient fait le coup. De leur côté, les Iroquois ne tardèrent pas à être instruits

de l'assassinat de leur chef: on leur assura même que deux des assassins avaient été accusés par le troisième d'avoir complotté d'empoisonner tous les gens de leur nation qu'ils rencontreraient. Il n'en fallut pas davantage pour les faire entrer en fureur. Il n'y avait donc pas un moment à perdre pour éviter de se voir replongé dans une guerre qui ne pouvait avoir que des suites fâcheuses. M. de Courcelles partit sans différer pour Mont-réal, où il savait que des Sauvages de différentes tribus venaient d'arriver. Il les assembla, et après s'être efforcé de les convaincre que leur intérêt était de rester unis aux Français, il se fit amener les assassins du chef iroquois, et leur fit caser la tête en leur présence. Il promit de traiter de la même manière les assassins des Mahingans, lorsqu'il les aurait en sa puissance. Enfin, il dédommagea les deux tribus de ce qui leur avait été enlevé, et l'assemblée se sépara très satisfaite.

M. de Courcelles, par sa fermeté et le ton d'autorité qu'il savait prendre avec les Sauvages, fit aussi cesser les courses que les Iroquois et les Outaouais recommençaient à faire, les uns contre les autres. Mais, ayant voulu le prendre sur le même ton avec les Tsonnonthouans, qui inquiétaient quelques tribus voisines de leur pays, il reçut d'eux cette réponse pleine de fierté: " Quoi donc! est-ce que nous n'aurons plus le droit de venger nos injures, parce que des missionnaires ont bien voulu s'établir parmi nous? Est-ce que nous ne pourrons plus ni lever, ni poser notre hache, parce qu'il a plu à Onontbio de bâtir quelques cabanes dans notre pays? Est-ce que, pour avoir fait la paix avec lui nous sommes devenus ses vassaux? Non; nous verserons, s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour défendre notre liberté et notre indépendance;

et si les Français ont de la mémoire, ils se rappelleront que nous leur avons fait sentir, plus d'une fois, que nous ne sommes ni des alliés qu'on doive traiter avec tant de hauteur, ni des ennemis qu'on puisse mépriser impunément." Ils cessèrent néanmoins, pendant quelque temps, d'inquiéter leurs voisins, et envoyèrent même au gouverneur quelques uns des prisonniers qu'ils avaient faits.

Pendant que M. de Courcelles maintenait ainsi la bonne intelligence entre les Français et les Sauvages, et faisait régner la paix parmi ces derniers, la petite-vérole ravageait le nord du Canada, et achevait de dépeupler presque entièrement ces vastes contrées. Les Attikamègues disparurent: Tadoussac, où l'on avait vu jusqu'à 1200 Sauvages réunis, au temps de la traite, commença à être presque entièrement abandonné, aussi bien que les Trois-Rivières. Il y eut pourtant cette différence entre ces deux postes, que les Français se maintinrent dans le dernier; au lieu que le premier, où ils n'avaient aucun établissement fixe, demeura désert.

Cependant, M. Talon, toujours plein de zèle et d'activité, profitait de la paix dont jouissait la colonie, et des bonnes dispositions des Sauvages à l'égard des Français, pour établir les droits de la couronne de France, dans les quartiers les plus reculés du Canada. De concert avec M. de Courcelles, il résolut d'envoyer dans le Nord un homme connu et estimé des Sauvages, pour les engager à se trouver, par députés, en un lieu où l'on pût traiter avec eux. Un voyageur, nommé Nicholas Perrot,* partit muni des instructions de l'intendant;

* Ce Nicholas Perrot avait été, dans sa jeunesse, au service des jésuites. Il dut probablement à ces religieux un commencement d'instruction. C'était, d'ailleurs, un homme d'esprit et doué de beaucoup de talent naturel. Il fut employé, à diverses fois, par différents gouverneurs, comme envoyé, agent, ou négociateur, chez les Sauvages, et rendit, en ces qualités, des services importants à la colonie.

et ayant visité toutes les tribus du Nord, avec lesquelles la colonie avait des relations de commerce, il les invita à envoyer, le printemps suivant, des députés au Sault de Sainte-Marie, où le grand ONONTHIO (le roi de France) leur enverrait un de ses capitaines, pour leur déclarer ses volontés. Toutes ces tribus promirent de faire ce qu'on désirait d'elles.

Perrot passa ensuite à l'ouest, puis rebattit au sud, et alla jusqu'à *Chicagou*, au fond du lac Michigan, où habitaient les *Miamis*, une des plus puissantes tribus de ces quartiers. Il fut bien reçu de TETINCHOUA, leur principal chef ;* séjourna quelque temps avec eux, puis retourna au Sault Sainte-Marie. M. DE SAINT-LUSSON, subdélégué de M. Talon, y arriva dès le mois de mai (1671). Y ayant trouvé des députés de toutes les tribus que Perrot avait visitées, il leur fit un discours, dont la substance était, qu'il ne pourrait leur rien arriver de plus heureux que d'avoir le roi de France pour grand chef, et de mériter sa protection. La réponse s'étant trouvée telle qu'il la désirait, il déclara qu'il mettait tous ces pays en la main du roi, et les habitans sous sa protection, et fit accompagner cette déclaration des cérémonies usitées en pareilles circonstances.*

*C'était, dit Charlevoix, un des plus puissants, et le plus absolu des chefs du Canada. Il pouvait mettre sur pied de quatre à cinq mille combattans, et ne marchait jamais qu'accompagné d'une garde de quarante guerriers, qui faisait aussi, jour et nuit, sentinelle autour de sa cabane, quand il y était. Ce chef communiquait rarement en personne avec ses sujets, mais se contentait de leur faire intimer ses ordres par ses officiers. Instruit de l'arrivée d'un envoyé du général des Français, il voulut lui faire une réception qui lui donnât une haute idée de sa puissance. Il fit marcher un détachement pour aller au-devant de lui, et ordonna qu'on le reçût en guerrier ; ce qui consista en évolutions, et en un combat simulé entre des Miamis et les Poutéouatamis dont Perrot était acccompagné.

† Il fit creuser deux trous en terre, et fit planter dans l'un un grand poteau de cèdre, et dans l'autre une croix de même bois,

M. de Courcelles, persuadé de la nécessité d'opposer une nouvelle barrière aux Iroquois, fit dire à leurs principaux chefs, qu'il avait une affaire importante à leur communiquer, et qu'il irait incessamment les attendre à l'endroit nommé *Catarocouy.* Il s'y rendirent en grand nombre ; et le gouverneur, après leur avoir témoigné beaucoup de bienveillance, leur dit qu'il avait dessein de bâtir, en cet endroit même, un fort où ils pussent venir plus commodément faire la traite avec les Français. Les Sauvages, ne soupçonnant pas le principal but du gouverneur, répondirent que ce projet leur paraissait bien imaginé ; et sur-le-champ, les mesures furent prises pour l'exécuter ; mais M. de Courcelles n'en eut pas le temps ; à son retour à Québec, il y trouva Louis DE BUADE, comte de FRONTENAC, qui venait le relever. Il n'eut pourtant pas de peine à faire goûter à son successeur le projet qui lui avait fait entreprendre son dernier voyage ; et dès le printemps suivant, le nouveau gouverneur se rendit à Catarocouy, et y fit construire un fort, auquel il donna son nom.

En s'étendant vers l'Ouest, les Français acquéraient des notions sur des contrées plus éloignées, et ils avaient appris des Sauvages l'existence d'un grand fleuve, appellé *Mechascebé* ou *Micissipi,* qui ne coulant ni au Nord ni à l'Est, devait fournir le moyen de communiquer, ou avec le golfe du Méxique, ou avec la mer du Sud. M. Talon, qui avait demandé son rappel, ne voulut pas laisser l'Amérique, sans avoir éclairci ce point important. Il chargea de cette découverte le P. MARQUETTE, qui avait déjà parcouru, comme missionnaire, presque

---

pendant qu'on chantait le *Vexilla regis.* Ensuite, on attacha à la croix et au poteau les armes du roi, puis on entonna le pseaume *Exaudiat.* Enfin, on chanta le *Te Deum,* qui fut précédé et suivi de plusieurs décharges de mousqueterie, et un festin termina le congrès.

toutes les contrées septentrionales du Canada, et il lui associa le sieur Joliet, natif de Picardie, mais établi depuis longtemps à Québec, comme négociant.

Les deux voyageurs s'embarquèrent sur le lac Michigan, gagnèrent la *Baie Verte*, et remontèrent la rivière des *Outagamis*, ou *Renards*. Après avoir franchi une chaîne de hauteurs qui séparent les versans de l'Est et de l'Ouest, ils arrivèrent à l'*Ouisconsin*, dont ils suivirent le cours, et ils atteignirent le Micissipi le 17 juin 1673. Quatre Sauvages, qui les accompagnaient, saluèrent le *Père des Eaux*, en lui offrant, à titre d'hommage, des flèches, des calumets, de brilliantes fleurs et des épis de maïs.

"Les deux voyageurs français, dit un écrivain moderne,* étaient alors dans une glorieuse carrière de découvertes: l'un, tout animé d'un zèle religieux, voyait des âmes à conquérir pour le ciel: l'autre se représentait les avantages que la France pourrait obtenir de l'acquisition d'une contrée nouvelle, qui s'offrait à lui dans toute sa magnificence, et qui variait et multipliait ses richesses, à mesure que l'on avançait vers le midi. On n'appercevait plus, comme dans le Canada, ces forêts immenses et continues, qui n'ont de limites qu'à l'horizon: elles étaient coupées par de vastes prairies, les unes couvertes de hauts herbages, les autres formant d'humides vallons, au milieu desquels croissaient des joncs, des peupliers, des sycomores, tantôt dispersés, tantôt réunis en différents groupes."

En descendant le Micissipi, nos voyageurs reconnurent l'entrée de l'*Illinois*, celle du *Missouri*, celle de l'*Ohio* et celle de l'*Arkansas*, où ils terminèrent leurs découvertes. Les provisions commençant à leur manquer, ils regagnèrent l'embouchure de l'Illinois, et remontèrent cette

* M. Roux de Rochelle.

rivière jusqu'au pied des hauteurs qui la séparent du lac Michigan. Arrivés à Chicagou, les deux voyageurs se séparèrent ; le P. Marquette resta chez les Miamis, et Joliet revint à Québec. M. Talon en était parti pour retourner en France, en prenant sa route par l'Acadie.

Il n'y avait pas encore un an que M. de Chambly avait relevé le chevalier DE GRAND-FONTAINE, au port de Pemtagoet, lorsque, le 10 août 1674, un Anglais, qui était demeuré quatre jours déguisé dans sa place, le vint attaquer avec l'équipage d'un corsaire flamand. Cet aventurier avait cent-dix hommes ; M. de Chambly n'en avait que trente, et son fort n'était pas en état de défense. Il se défendit néanmoins d'abord avec courage ; mais après une heure de combat, ayant reçu une blessure qui l'obligea de se retirer, ses gens, qui étaient mal armés, et mal intentionnés, suivant Charlevoix, se rendirent à discrétion.

Les Anglais envoyèrent de là un détachement au fort de *Gemesie*, sur la rivière Saint-Jean, pour enlever M. DE MAISON, qui y commandait ; ce qui fut exécuté sans résistance. L'auteur de ces hostilités n'avait pas de commission : il fut désavoué ; mais le mal était fait, et ne put être réparé que longtems après.

L'expérience de M. de Courcelles ; la fermeté et la sagesse avec lesquelles il avait gouverné, l'avaient fait aimer des Français, et respecter des Sauvages. "Le caractère de son successeur, dit un historien, a quelque chose d'extraordinaire. Il était doué de grandeur d'âme et d'héroïsme, ferme de caractère, mais altier et indomptable ; ayant de grandes vues, mais incapable de céder aux conseils et de modifier ses desseins ; courageux, persévérant, homme d'esprit, homme de cour, mais susceptible de préventions, sacrifiant la justice à ses haines personnelles et le succès d'une entreprise au

triomphe de ses préjugés; ambitieux, ardent; homme dont on avait tout à espérer et beaucoup à craindre."

Il se brouilla d'abord avec les missionnaires et les ecclésiastiques, particulièrement ceux de Mont-réal: il fit mettre aux arrêts M. Perrot, apparemment parce qu'il avait pris le parti des ecclésiastiques, ou était contrevenu à ses ordres: il fit emprisonner un prêtre du séminaire, qui avait prêché contre lui, dit-on, et avait pris des attestations des habitans de la ville en faveur de M. Perrot, leur gouverneur. Il se brouilla ensuite avec M. Duchesneau, qui avait succédé à M. Talon, comme intendant. Ce dernier se plaignait que M. de Frontenac n'avait composé le conseil supérieur que de gens qui lui étaient entièrement dévoués, et que par là il s'etait rendu l'arbitre souverain de la justice, et tenait tout le monde sous le joug.

"Il faut pourtant avouer, dit Charlevoix, que les coups de vigueur que fit alors le comte de Frontenac ne furent pas tous repréhensibles, quant au fond; mais lors même qu'il usait le plus à propos de sévérité, il le faisait avec un air de violence et des manières si hautaines, qu'il diminuait beaucoup le tort des coupables, en rendant le châtiment odieux."

Des Iroquois chrétiens s'étaient établis, depuis quelques années, à *la Prairie de la Madeleine;* mais le terrain ne se trouvant pas favorable aux grains qu'ils avaient coutume de semer, leurs missionnaires demandèrent au gouvernenr et à l'intendant un autre emplacement, vis-à vis du Sault Saint-Louis. M. de Frontenac ne répondit rien à leur requête; mais M. Duchesneau prit sur lui de leur accorder ce qu'ils demandaient, et ils s'en mirent en possession. Ce fut un autre sujet de brouillerie entre le gouverneur et l'intendant, et suivant Charlevoix, d'emportemens inexcusables de la part du premier.

Mais le fort de la dispute était toujours au sujet du Conseil, dont M. de Frontenac voulait réduire presque à lui seul toute l'autorité. Pour faire cesser le différent, qui allumait le feu de la discorde dans toutes les parties de la colonie, parce que le comte de Frontenac et M. Duchesneau avaient chacun leurs partisans, le roi rendit, le 15 juin 1675,* une ordonnance, portant que le Gouverneur général aurait la première place dans le conseil, l'Evêque, la seconde, et l'Intendant, la troisième; mais que ce serait à ce dernier à demander les opinions, à recueillir les voix, et à prononcer les arrêts.

C'est ici le lieu de remarquer que le conseil supérieur siégeait regulièrement tous les lundis, au palais de l'intendant. S'il était nécessaire de l'assembler extraordinairement, l'intendant en devait marquer le jour et l'heure, et en faire avertir le gouverneur par le premier huissier. La justice s'y rendait suivant les ordonnances du royaume de France et la coutume de Paris. Le nombre des conseillers avait été augmenté de deux, à l'arrivée de M. Duchesneau.† Outre le conseil supérieur, il y avait encore alors trois justices subalternes, celle de Québec, celle de Montréal et celle des Trois-Rivières. Elles se composaient d'un lieutenant particulier et d'un procureur du roi. Le premier conseiller, qui était nommé par le roi, avait huit cents livres tournois d'appointemens: les cinq plus anciens conseillers

* Par un édit daté du mois de décembre de l'année précédente, Louis XIV s'était remis en possession des droits et privilèges qu'il avait octroyés, en 1664, à la compagnie des Indes Occidentales.

† Dans l'ordonnance, ou édit de confirmation que nous venons de citer, le roi nomme Conseillers MM. Louis Rouer de Villeray, Charles LEGARDEUR DE TILLY, Mathieu Damours, Nicholas DUPONT, René Louis CHARTIER DE LOTBINIERE, Jean Baptiste DE PERRAS et Charles DENYS: M. Ruette d'Auteuil, Procureur général, et M. Gilles RAGEOT, Greffier.

avaient, chacun, quatre cents livres ; les autres n'avaient rien, et il n'y avait point d'épices. Le procureur général et le greffier en chef avaient aussi des appointemens modiques. Ceux des cours subalternes furent réglés par une déclaration du roi du 12 mai 1678. Dans ce temps-là, les notaires et les huissiers avaient aussi des salaires : sans cela ils n'auraient pas eu de quoi vivre, le casuel se réduisant à presque rien, dans une colonie si pauvre et si peu peuplée. D'après un recensement fait en 1679, la population française du Canada ne se composait que de 8515 individus.

Pour revenir à l'ordonnance dont nous venons de parler, elle ne mit pas entièrement fin à la discorde : M. de Frontenac exila, de sa propre autorité, le procureur général et deux des conseillers.

Le principal sujet de démêlés entre le gouverneur et l'évêque était la traite de l'eau-de-vie : M. de Laval et les missionnaires se plaignaient que ce commerce causait des désordres scandaleux parmi les Sauvages, et sévissaient, autant qu'il était en leur pouvoir, contre ceux qui le faisaient. M. de Frontenac, et ceux qui pensaient comme lui, soutenaient que la traite de l'eau-de-vie était absolument nécessaire pour attacher les naturels du pays aux Français ; que les abus dont les ecclésiastiques faisaient tant de bruit, s'ils n'étaient pas imaginaires, étaient du moins fort exagérés, et que leur zèle sur cet article n'était guère qu'un prétexte pour persécuter ceux qui les empêchaient de dominer dans le pays.

Les opinions furent quelque temps partagées sur ce sujet, à la cour et au conseil du roi : M. Duchesneau ayant écrit à M. Colbert, pour appuyer le sentiment du prélat, qui avait fait un cas réservé de la traite de l'eau-de-vie, le ministre lui répondit qu'il n'agissait pas en cela comme devait faire un intendant ; qu'il devait savoir

qu'avant d'interdire aux habitans du Canada un commerce de cette nature, il fallait s'assurer de la réalité des crimes auxquels on prétendait qu'il donnait lieu. En effet, par un arrêt du conseil du 12 mai 1678, il fut ordonné qu'il y aurait une asssemblée de vingt des principaux habitans de la Nouvelle France, pour donner leur avis touchant la traite en question. Cela fait, et les raisons apportées de part et d'autre, Louis XIV prit le moyen le plus sûr pour donner gain de cause au clergé: il voulut que l'archevêque de Paris et le P. LACHAISE, son confesseur, fussent juges du différent. Le prélat et le religieux, après avoir conféré avec l'évêque de Québec, qui se trouvait alors en France, décidèrent que la traite de l'eau-de-vie, dans les habitations des Sauvages, devait être prohibée, sous les peines les plus graves. Il y eut une ordonnance du roi pour appuyer cette décision, et il fut expressément enjoint au comte de Frontenac de la faire exécuter.

Au mois de mai 1678, il y eut un édit du roi, au sujet des curés, qu'on voulait rendre fixes, au lieu d'amovibles qu'ils avaient été jusqu'alors; et pour confirmer le règlement provisoire du conseil supérieur, par rapport aux dîmes. Au mois d'octobre de cette même année, fut enrégistrée au conseil supérieur de Québec, avec les modifications approuvées par un édit du mois de juin précédent, l'ordonnance de Louis XIV du mois d'avril 1667, concernant la procédure, ou la *Rédaction du Code Civil*, comme on appelle communément cette ordonnance.

Quoique les Iroquois ne recommençassent point la guerre contre la colonie, ils ne laissaient pas de causer quelque inquiétude. Comme son prédécesseur, M. de Frontenac s'efforçait de les tenir en paix avec toutes les tribus sauvages. Ayant su qu'il s'était élevé des

différens sérieux entre eux et les Illinois, nouveaux alliés des Français, il leur envoya un homme de confiance pour les inviter à lui envoyer des députés à Catarocouy, où il promettait de se trouver en personne. Il reçut pour réponse, que s'il voulait leur parler, il devait se rendre jusqu'à la rivière d'*Onnontagué.* Pour répondre au ton de hauteur que prenaient les Iroquois, il leur fit dire, après qu'il eut su qu'ils consentaient à envoyer des députés à Catarocouy, qu'il n'irait pas au-delà de Mont-réal; qu'il les y attendrait jusqu'au mois de juin; mais que, passé ce temps, il retournerait à Québec. Cinq députés arrivèrent à Mont-réal, mais seulement au mois de septembre. Comme le gouverneur général s'y trouvait, il leur donna audience, et leur fit promettre de faire tous leurs efforts pour empêcher une rupture avec les Illinois.

Cependant, le départ de M. Talon et la mort du P. Marquette avaient fait perdre de vue le Micissipi, et M. de Frontenac avait trop d'occupations de diverses sortes, pour penser sérieusement à faire achever la découverte de ce fleuve. Il fallut que l'idée en vînt à un particulier entreprenant, établi depuis quelque temps à Mont-réal, comme agriculteur et commerçant. Ce particulier était Robert CAVELIER DE LA SALE, natif de Rouen, en Normandie. Il avait déja fait plusieurs excursions chez les Sauvages, et il était d'abord venu en Canada, dans la résolution de chercher, par le nord de ce pays, un passage aux Indes et à la Chine.* Mais après le retour du sieur Joliet, il avait changé de dessein; et

* Un accident, qui lui arriva, trois lieues au-dessus de Mont-réal, où il fut retenu quelque temps, fit donner à l'endroit le nom de *La Chine*, par dérision de son projet de se rendre dans l'empire de ce nom par le Canada. C'est ainsi que le nom de *Sault au Récollet* fut donné au rapide de la rivière des Prairies, où le P. VIEL, récollet, se noya, en 1625.

persuadé que le Micissipi se déchargeait dans le golfe du Méxique, il résolut de le reconnaître lui-même jusqu'à sa source. Il s'en ouvrit au comte de Frontenac, qui lui promit de l'aider de tout son pouvoir, et lui persuada de passer en France, pour obtenir l'autorisation et les fonds nécessaires pour mettre son dessein à exécution.

La Sale fut bien accueilli par M. de Seignelay, qui avait succédé à son père, dans le département de la marine; il obtint du roi la seigneurie de Catarocouy, à condition qu'il bâtirait le fort en pierre, et reçut des pleins pouvoirs et des fonds pour continuer les découvertes commencées. Le chevalier de Tonti, brave officier sicilien, réfugié en France, lui fut associé, et ils partirent de La Rochelle, le 14 juillet 1678, avec une trentaine d'hommes, ouvriers et matelots.

Arrivé en Canada, La Sale rebâtit le fort de Frontenac, et fit construire une barque, ou goëlette, pour naviguer sur le lac Ontario, tandis que Tonti, accompagné d'un certain nombre d'hommes, pénétrait plus loin vers l'Ouest, pour faire la traite avec les Sauvages. De Catarocouy, La Sale passa, dans sa barque, à Niagara, où il traça le plan d'un nouveau fort. Son vaisseau s'étant brisé, après quelques voyages heureux, il en fit construire un plus grand, qu'il nomma le *Griffon*, pour naviguer sur le lac Erié. Ce vaisseau périt, bientôt après, dans une tempête, ou, suivant un autre rapport, fut détruit par les Sauvages.

Ces pertes étaient pour La Sale des malheurs que ne réparaient pas entièrement les courses mercantiles que faisait pour lui son associé; mais elles ne lui firent rien perdre de son activité et de son esprit d'entreprise. Au mois d'août 1679, il s'embarqua sur le lac Erié, avec quarante hommes, au nombre desquels était le P. Hen-

NEPIN, récollet ; il gagna le détroit qui le séparait du lac Huron ; parcourut ce nouveau bassin, et se rendit sur la côte de *Michillimakinac*, d'où il pénétra dans le lac Michigan. Arrivé à l'entrée de la rivière *Saint-Joseph*, La Sale y fit construire un fort ; et Tonti l'ayant rejoint, avec le reste des hommes, il remonta le cours de cette rivière, et traversa les hauteurs qui le séparaient de l'une des deux branches de l'Illinois. Cette route, différente de celle qu'avaient suivie Joliet et le P. Marquette, ouvrait aux nouveaux voyageurs les contrées les plus riantes et les plus fertiles. La Sale pénétra dans les belles vallées que parcourt l'Illinois : il bâtit sur ses rives le fort de *Crevecœur*, établit des relations amicales avec les naturels du pays, commença la traite des pelleteries, dont le monopole lui était accordé, dans ces quartiers, et fit entreprendre un voyage vers le haut Micissipi, avant d'en reconnaître lui-même le cours inférieur.

Le 18 février 1680, le P. Hennepin s'embarqua, avec le nommé DACAN, et un autre Français, dans un canot d'écorce : il gagna le confluent de l'Illinois et du Micissipi ; remonta ce fleuve, et reconnut successivement l'embouchure de ses principaux affluens ; l'Ouisconsin, le *Chippéouais*, et la rivière *Sainte-Croix*, du côté de l'Est ; la rivière *Mingona*, (ou des *Moines*), et celle de *Saint-Pierre*, du côté de l'Ouest. Un peu plus loin, sa navigation fut interrompue par une cataracte de dix-sept pieds de hauteur, qui occupe toute la largeur du fleuve : elle reçut le nom de *Sault de Saint-Antoine.** En naviguant plus au nord, on rencontra la rivière *Saint-François*, que l'on remonta jusqu'au lac *Issati*, où elle

* Quelques voyageurs français modernes, et parmi eux M. J. C. BELTRAMI, disent ridiculement le Sault *St. Anthony*, la rivière *St. Peter*. Les Anglo-Américains parlent ainsi sans doute ; mais en parlant ainsi, ils traduisent du français en anglais.

prend sa source. Là, les trois voyageurs furent faits prisonniers par les *Sioux*, habitans de ces contrées. Remis en liberté, bientôt après, ils redescendirent le Micissipi jusqu'à l'Ouisconsin, remontèrent cette rivière, et gagnèrent, en faisant un portage, celle des Outagamis, qui les conduisit à la Baie Verte, d'où il revinrent à Mont-réal.

Cependant, la guerre s'étant déclarée entre les Illinois et les Iroquois ; pour se mettre à l'abri des incursions de ces derniers, La Sale bâtit le fort de *Saint-Louis*, sur un rocher de deux cents pieds de hauteur, qui dominait le cours de l'Illinois. Ces travaux, et un voyage qu'il lui fallut faire au Canada, pour obtenir des levées d'hommes, et des moyens de défense, l'occupèrent une année entière. Il s'embarqua ensuite, avec un certain nombre d'hommes, sur un bâtiment qu'il avait fait construire, et arriva sur le Micissipi, le 2 février 1682. En descendant ce fleuve, il parvint à l'embouchure de l'Arkansas, où il fit un acte solennel de prise de possession. Il poursuivit jusqu'au golfe du Méxique le cours de sa navigation, et le nom de *Louisiane* fut donné aux contrées arrosées par le Micissipi.

La Sale pouvait revendiquer la gloire d'avoir, le premier, descendu le Micissipi jusqu'à son embouchure ; mais celle d'avoir vu, les premiers, cette embouchure, appartenait déjà aux Espagnols.*

---

* En 1538, Ferdinand SOTO, parti d'Espagne, avec un corps de douze cents hommes, débarqua dans une baie de la Floride qu'il appella de *Spiritu Santo*. Il remonta vers le nord jusqu'au pied des *Apalaches ;* puis, se dirigeant vers l'Ouest, à travers les contrées arrosées par le *Coosa*, l'*Alabama*, le *Tombigbi*, il gagna successivement le *Micissipi*, la rivière *Rouge*, le *Brazos de Dios*, qui devint le terme de son expédition. Revenant sur ses pas, il atteignit de nouveau le Micissipi, près de l'embouchure de l'*Arkansas*, où il mourut. Ses gens s'embarquèrent sur le fleuve, et le descendirent jusqu'à son embouchure, d'où ils se rendirent sur les côtes du Méxique, ou aux grandes Antilles.

Le gouverneur de la Nouvelle York, attentif à toutes les démarches de celui de la Nouvelle France, lui écrivit une lettre dont la substance était, " Que les grands amas de vivres qui se faisaient au fort de Frontenac, persuadaient aux Iroquois qu'on avait dessein de leur déclarer la guerre ; que ces peuples étant sujets de la couronne d'Angleterre, les attaquer, ce serait enfreindre la paix qui subsistait entre les deux nations ; qu'il avait aussi appris qu'on se proposait de construire un fort à Niagara, et que cette nouvelle l'avait d'autant plus étonné, qu'on ne devait pas ignorer en Canada, que tout ce pays était de la dépendance de la Nouvelle York."

L'intention du marquis de Denonville était bien d'attaquer les Iroquois ; mais comme il n'était pas encore prêt à le faire, il répondit au gouverneur anglais, " Qu'y ayant une grosse garnison à Catarocouy, il était nécessaire d'y envoyer, à la fois, beaucoup de provisions, attendu qu'on ne le pouvait pas faire commodément en toute saison ; que les prétentions de l'Angleterre sur le pays des Iroquois étaient mal fondées, et qu'on y devait savoir que les Français en avaient pris possession avant qu'il y eût des Anglais dans la Nouvelle York." Le colonel Dungan était bien l'homme le plus actif et le plus vigilant qu'il y eût alors en Amérique : rien ne lui échappait ni des démarches, ni même des intentions de ses adversaires, et on le voyait partout, soit par lui-même, soit par ses émissaires. Dans la présente occasion, il avait assemblé à *Orange*, (ci-après *Albany*), des députés de tous les cantons Iroquois ; les avait avertis que le nouveau gouverneur du Canada était déterminé à leur déclarer la guerre, et les avait exhortés à le prévenir, en les assurant que, quoiqu'il arrivât, il ne les abandonnerait point. S'il ne réussit pas à faire prendre dès lors les armes aux Iroquois, la colonie en fut peut-

être uniquement redevable au P. DE LAMBERVILLE, missionnaire chez les Onnontagués. Ayant été informé de ce qui se tramait, il parvint, par son habileté et par l'estime dont il jouissait dans les Cantons, à détourner l'orage pour un temps. Après avoir tiré parole des principaux chefs, qu'ils ne consentiraient à aucune hostilité contre les Français, durant son absence, il partit pour aller instruire le gouverneur général de tout ce qu'il avait appris. Les envoyés de Dungan travaillèrent avec succès, durant l'absence du missionnaire français, qui à son retour, trouva une partie des guerriers près de se mettre en campagne; mais il dissipa par ses discours, et plus encore, peut-être, par les magnifiques présens dont il était porteur pour les chefs, les soupçons et les craintes qu'on leur avait inspirés.

Cependant, la compagnie du Nord, voulant se remettre en possession d'un fort dont les Anglais s'étaient emparés, demanda à M. de Denonville des soldats et un officier pour les commander. Ce général lui accorda quatre-vingts hommes, presque tous Canadiens, et pour commandant le chevalier DE TROYE. MM. DE SAINTE-HELENE, D'IBERVILLE et DE MARICOURT, tous trois fils de M. LEMOYNE, homme marquant dans la colonie, voulurent être de l'expédition, comme volontaires. Cette petite troupe partit de Québec, au mois de mars 1686, et arriva, le 21 juin, au fond de la Baie d'Hudson. Elle s'empara de plusieurs forts et de plusieurs bâtimens, des uns sans coup férir, et des autres, après une plus ou moins longue résistance. Sainte-Hélène et Iberville y firent des actions de valeur et d'intrépidité qu'on pourrait appeller héroïques, et auxquelles il n'a manqué qu'un théâtre plus connu et plus étendu, pour mériter d'être consignées dans une histoire générale.*

---

* Dans cette première expédition, M. DE TROYE attaqua un fort de pieux à quatre bastions revêtus de terre, sur la rivière *Monsoni*,

A la fin de cette même année 1686, ou au commencement de la suivante, les commandans des quartiers de l'Ouest, La Durantaye, Duluth, Tonti, eurent ordre de mettre en état de défense les forts de Michillimakinac et du *Détroit*, et d'envoyer ou conduire à Niagara, le printems suivant, tous les Canadiens et Sauvages qu'ils auraient pu rassembler, et qui ne seraient pas nécessaires à la garde de ces postes.

Au commencement de l'été de 1687, M. de Denonville ayant reçu les renforts qu'il avait attendus de France, se disposa à faire définitivement la guerre aux Iroquois. Il débuta par un acte qui portait des caractères si frappants de violence et de perfidie, qu'il aurait dû en prévoir les suites fâcheuses, s'il ne regardait pas à l'odieux de la chose en elle-même.

Depuis longtems, Louis XIV avait donné ordre que les prisonniers de guerre iroquois fussent envoyés en France, pour y être mis aux galères, "parce que, disent

appellé *Monsipi*, suivant Charlevoix. "Le canonnier seul, dit cet auteur, "se mit en défense, et mourut en brave." Le reste de la garnison se rendit prisonnier de guerre. SAINTE-HELENE, à la tête de cinquante hommes, ayant rencontré, sur la côte, un bâtiment qui n'était point gardé, s'y embarqua avec sa troupe, et alla débarquer sans opposition, près du fort Rupert. Il donna aussitôt l'assaut à la place: la garnison, étonnée de cette hardiesse, se rendit sans coup-férir. D'IBERVILLE s'étant embarqué avec neuf hommes, rencontra, à l'ancre, un petit bâtiment où il y avait quatorze hommes: il s'en rendit maître, après une courte et faible résistance. Tous les Français se réunirent ensuite, s'embarquèrent sur les prises de Sainte-Hélène et d'Iberville, et allèrent attaquer le fort de Quitchitchouen, dont la garnison se rendit aussi, après s'être laissé canonner quelque temps, à la condition d'être envoyée au port *Nelson*. Le fort de Quitchitchouen prit le nom de *Sainte-Anne*. Les Anglais le revinrent attaquer, l'année suivante; mais ils y trouvèrent le brave d'Iberville, qui les repoussa avec perte, leur prit un bâtiment richement chargé, et brula le petit fort de *Charlestown*, qu'ils avaient bâti sur le bord de la mer, à quelques lieues de celui de Quitchitchouen. Avant ces hostilités, ou ces "représailles," les Anglais avaient enlevé aux Français un fort ou comptoir, que ces derniers avaient bâti sur la rivière *Sainte-Thérèse*.

les lettres royales, ces Sauvages étant forts et robustes, serviront utilement sur nos chiourmes."

"Dans quel code, s'écrie un historien, est-il écrit que les prisonniers de guerre seront relégués parmi les coupables, et jettés au milieu de la lie des hommes?" Sans doute, ce code ne pourrait être que celui de la barbarie: mais ici il y a plus: ce n'est pas de prisonniers de guerre qu'il s'agit, mais des chefs d'un peuple avec qui l'on est encore en paix, qu'on fait tomber dans le piège, par des discours trompeurs et perfides, et à l'égard desquels on viole le droit des gens, de la manière la plus indigne. Sous divers prétextes, le gouverneur général attira les principaux chefs des Iroquois à Catarocouy; les fit saisir, enchaîner, conduire à Québec par une forte escorte, et enfin embarquer pour la France, où les galères les attendaient. Ce qu'il y eut de pis, c'est que le marquis de Denonville se servit, pour cette affaire, du ministère de deux missionnaires, les PP. de Lamberville et Millet, sans faire attention que, non seulement il mettait ces religieux en danger de perdre la vie, mais qu'il décréditait, peut-être sans retour, aux yeux des Sauvages, la religion qu'on leur prêchait, depuis si longtems, et qu'on paraissait avoir tant à cœur de leur faire embrasser.

Le P. Millet, qui tomba, quelque temps après, entre les mains des Onneyouths, fut d'abord destiné au supplice du feu, et n'en fut préservé que par la générosité d'une matrone, qui l'adopta pour son fils. Le P. Lamberville, qui était demeuré entre les mains des Onnontagués, ne dut son salut et sa liberté qu'à la grande estime et au sincère attachement qu'on avait pour lui, dans ce canton. A la première nouvelle de ce qui venait de se passer à Catarocouy, les anciens le firent venir devant eux, et après lui avoir exposé, avec toute l'énergie d'une

première indignation, le fait qu'ils venaient d'apprendre, l'un d'eux lui dit: "Tu ne peux disconvenir que toutes sortes de raisons nous autorisent à te traiter en ennemi; mais nous ne pouvons nous y résoudre: nous te connaissons trop pour n'être pas persuadés que ton cœur n'a point eu de part à la trahison que tu nous as faite, et nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d'un crime dont nous te croyons innocent, et dont tu es, sans doute, au désespoir d'avoir été l'instrument. Il n'est pourtant pas à propos que tu restes ici; car quand notre jeunesse aura chanté la guerre, elle ne verra plus en toi qu'un perfide, qui a livré nos chefs au plus indigne esclavage. Sa fureur tomberait sur toi, et nous ne pourrions plus t'y soustraire."

Ils l'obligèrent à partir, sur-le-champ, et lui donnèrent des guides, qui ne le quittèrent que quand ils l'eurent mis hors de tout danger.

Le marquis de Denonville ayant assemblé l'armée qu'il voulait conduire contre les Iroquois, il la fit camper d'abord dans l'île de Sainte-Hélène, vis-à-vis de Montréal. M. de Champigny-Noroy, qui, l'année précédente, avait succédé à M. de Meules, dans l'intendance, s'y rendit, le 7 juin, avec le chevalier de Vaudreuil, qui était arrivé, depuis peu, dans la colonie, avec le titre de commandant des troupes. Cette armée, commandée par le marquis de Denonville en personne, était composée de huit cent-trente soldats, d'environ mille Canadiens, et de trois cents Sauvages. Elle se mit en route, le 11, sur deux cents bateaux et autant de canots d'écorce.

En arrivant à Catarocouy, le général français reçut une lettre du colonel Dungan, écrite sur le ton que ce gouverneur avait coutume de prendre, lorsqu'il s'agissait des Iroquois; c'est-à-dire, qu'il se plaignait hautement

de ce que le gouverneur du Canada faisait la guerre à des peuples qui étaient sujets de sa majesté britannique. Il ajoutait que M. de la Barre n'avait pas cru devoir s'engager dans une pareille expédition, sans lui en avoir auparavant donné avis.

M. de Denonville lui fit réponse qu'ils étaient loin de compte, s'il regardait les Iroquois comme sujets du roi d'Angleterre, et que, quant à la démarche de son prédécesseur, il lui déclarait que ce n'était pas pour lui un exemple à suivre. Le gouverneur du Canada parlait avec d'autant plus d'assurance, dit le P. Charlevoix, qu'il croyait être en droit d'accuser de mauvaise foi celui de la Nouvelle York. Il venait d'apprendre que La Durantaye avait rencontré, sur le lac Huron, soixante Anglais, escortés par des Tsonnonthouans, et conduits par un Français, avec des marchandises, pour faire la traite à Michillimakinac.* Le fait de ces traitans anglais était une contravention aux conventions faites entre les couronnes de France et d'Angleterre; mais le colonel Dungan pouvait l'ignorer, et conséquemment n'être pas coupable de mauvaise foi, non plus que d'infraction des traités.

De Catarocouy M. de Denonville se transporta à la rivière *des Sables*, en-deça de la baie des Tsonnonthouans. Par un heureux hazard, les Canadiens et les Sauvages que lui amenaient les commandans de l'Ouest y arrivèrent en même temps. On se mit aussitôt à

* Les marchandises de ces Anglais furent confisquées et distribuées aux Sauvages, et ils furent eux-mêmes retenus prisonniers, ainsi que les Iroquois qui les escortaient. Quant au Français qui leur avait servi de guide, M. de Denonville le fit fusiller: châtiment sur lequel Lahontan s'écrie à l'injustice, par la raison qu'il y avait paix alors entre l'Angleterre et la France; que Charlevoix approuve, en prétendant que ce Français *cambattait* contre le service de son prince; et que, pour tenir un juste milieu, nous qualifierons de sévère et disproportionné à l'offense.

faire, sur le bord du lac, un peu au-dessus de la rivière, un retranchement de palissades. Ce tranchement, qu'on appella *Fort des Sables*, fut achevé en deux jours. Quatre cents hommes y furent laissés, sous le commandement de M. d'Orvilliers, pour assurer les derrières de l'armée.

Du fort des Sables l'armée prit son chemin par les terres, et après avoir passé deux défilés très dangereux, elle arriva à un troisième, où elle fut vigoureusement attaquée par huit cents Iroquois. Deux cents de ces Sauvages, après avoir fait leur décharge, se détachèrent pour prendre l'armée française en queue, tandis que le reste continuait à la charger en tête. Le combat se soutint, quelque temps, avec vigueur des deux côtés; mais à la fin, les Sauvages furent repoussés et prirent la fuite.

Il y eut, du côté des Français, cinq ou six hommes de tués, et une vingtaine de blessés. La perte des Iroquois fut de quarante-cinq hommes tués sur la place, et d'une soixantaine de blessés. Les corps des premiers furent mis en pieces, et mangés par les Outaouais, qui, comme le marquis de Denonville l'écrivait à M. de Seignelay, firent beaucoup mieux la guerre aux morts qu'ils ne l'avaient faite aux vivans.

Le lendemain du combat, l'armée alla camper dans un des quatre villages dont se composait le canton de Tsonnonthouan. Elle n'y trouva personne, et le brûla. Les Français pénétrèrent ensuite dans le pays, détruisirent toutes les cabanes, brûlèrent quatre cent mille minots de blé-d'inde, et tuèrent une immense quantité de pourceaux. L'humiliation des Tsonnonthouans fut à peu près le seul fruit de cette expédition. Ces Sauvages rentrèrent dans leur pays aussitôt que les Français s'en furent retirés.

L'occasion de bâtir un fort à Niagara était trop belle pour que M. de Denonville la manquât. Le fort fut construit, et le chevalier de Troye y fut laissé avec cent hommes, pour le garder. Les Sauvages alliés en témoignèrent beaucoup de joie; mais bientôt, la maladie s'étant mise dans la garnison, qui périt tout entière avec son commandant, on attribua cet évènement à l'air du pays, et le fort fut abandonné.

L'expédition de M. Denonville avait si peu intimidé les Iroquois, qu'à peine il était de retour à Québec, que le fort de Chambly fut tout-à-coup investi par un gros parti d'Agniers. La résistance qu'ils y trouvèrent les obligea à décamper, dès le lendemain; mais ils ne le firent qu'après avoir brûlé quelques habitations écartées, et fait plusieurs prisonniers.

Ce qui enhardissait surtout les Iroquois, c'était l'appui que leur donnait, ou que leur promettait le colonel Dungan: en cette occasion, il fit déclarer au marquis de Denonville, qu'il ne devait espérer de paix avec les cinq cantons qu'à ces quatre conditions: 1°. qu'on ferait revenir de France les Iroquois qu'on y avait envoyés pour servir sur les galères; 2°. qu'on obligerait les Iroquois chrétiens du Sault Saint-Louis, et ceux qui s'étaient établis au pied de la Montagne de Montréal, à retourner dans leur pays; 3°. qu'on raserait les forts de Niagara et de Catarocouy; 4°. qu'on restituerait aux Tsonnonthouans tout ce qui avait été enlevé de leurs villages.

Sans s'arrêter à cette déclaration, le gouverneur général entreprit de négocier directement avec les Iroquois; et au moyen des missionnaires, il réussit à se faire envoyer des députés par les trois cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth et de Goyogouin. Ces députés, qui avaient été suivis par 1200 guerriers jusqu'au lac *Saint-*

François, parlèrent avec beaucoup d'arrogance, donnant à entendre, que ce serait par pure faveur qu'ils feraient la paix, aux conditions proposées par le gouverneur de la Nouvelle York. Après avoir exposé, en termes extrêmement emphatiques, la situation avantageuse des Cantons, la faiblesse des Français, et la facilité qu'aurait sa nation à les chasser du Canada, HAASKOUAUN, chef de la députation, ajouta : "Pour moi, j'ai toujours aimé les Français, et je viens d'en donner une preuve non équivoque ; car ayant appris que nos guerriers avaient formé le dessein de venir brûler vos forts, vos maisons, et vos grains, afin d'avoir bon marché de vous, après vous avoir affamés, j'ai si bien sollicité en votre faveur, que j'ai obtenu la permission d'avertir ONONTHIO, qu'il pouvait éviter ce malheur, en acceptant la paix aux conditions que CORLAR* lui a proposées."

M. Denonville répondit à la députation iroquoise, qu'il consentirait volontiers à la paix, mais qu'il ne la donnerait qu'à ces conditions : 1° que tous les alliés des Français y seraient compris ; 2° que les cantons d'Agnier et de Tsonnonthouan lui enverraient aussi des députés ; 3° que toute hostilité cesserait de part et d'autre ; 4° qu'il pourrait, en toute liberté, ravitailler le fort de Catarocouy. Il consentait à la démolition du fort de Niagara, et il promettait de faire revenir prochainement de France les Iroquois qui y avaient été envoyés, et dont il avait même déja sollicité le rappel. Ces conditions furent acceptées, et une trève fut conclue, sur-le-champ. Les députés consentirent à laisser cinq d'entre eux pour otages, afin d'assurer un convoi que l'on préparait pour Catarocouy ; et l'on convint que s'il

* Ou CORLAER. C'est le nom qu'ils donnaient au gouverneur de la Nouvelle York, et généralement aux Anglais, ou à leurs descendans, établis en Amérique.

survenait quelque hostilité de la part des alliés des Français, pendant la négociation pour la paix, elle ne ferait rien changer à ce qui venait d'être résolu.*

Soit qu'on n'eût pas eu le temps d'instruire les Sauvages alliés des intentions du gouverneur, soit qu'ils fussent persuadés que les Iroquois ne traiteraient pas de bonne foi, presque tous parurent mécontents de la trêve et des négociations qui devaient s'en suivre; et les Hurons de Michillimakinac prirent les mesures les plus propres à rendre impossible la conclusion d'un traité dont ils craignaient d'être les premières victimes. Ils avaient pour chef principal KONDIARONK, que les Français avaient surnommé LE RAT,† homme d'esprit, d'une bravoure à toute épreuve, et d'une habileté consommée. Il était parti de Michillimakinac avec une troupe choisie de Hurons, pour faire la guerre aux Iroquois; mais il apprit, à Catarocouy, qu'on négociait avec eux, et que le gouverneur général attendait, à Montréal, des députés et des otages de tous les cantons. Il parut un peu surpris de cette nouvelle; mais il ne lui échappa aucune plainte, et il partit de Catarocouy, laissant les Français dans la pensée qu'il reprenait le chemin de son pays. S'étant informé de la route que devaient suivre les députés et les otages iroquois, il alla les attendre, dans une anse, où il leur dressa une ambuscade. Après les y avoir attendus quelques jours, il les vit paraître, les laissa approcher, et fondit sur eux, au moment où ils débarquaient de leurs canots, sans la moindre méfiance. Quoique surpris, les Iroquois vou-

* Pendant que les députés Iroquois étaient à Mont-réal, les huit cents guerriers qu'ils avaient laissés au lac Saint-François, ayant remonté le fleuve, avaient investi le fort de Frontenac, tué tous les bestiaux qui paissaient aux environs, et brûlé tous les foins, au moyen de flèches allumées.

† Lahontan et les Anglais le nomment ADARIO.

lurent se défendre ; mais la partie était trop inégale : il y en eut quelques uns de tués ; les autres furent faits prisonniers. TEGANISSORE',* le chef de la députation, lui ayant demandé comment il avait pu ignorer qu'il était ambassadeur, et qu'il avait été envoyé pour négocier un traité de paix avec le gouverneur général, le fourbe fit semblant d'être encore plus étonné que lui, et protesta que c'étaient les Français eux-mêmes qui l'avaient envoyé en cet endroit, en l'assurant qu'il y rencontrerait un parti d'Iroquois qu'il lui serait très facile de surprendre et de défaire ; et pour lui prouver qu'il lui parlait sincèrement, il le relâcha sur l'heure, avec tous ses gens, à l'exception d'un seul, qu'il voulait retenir, disait-il, pour remplacer un des siens, qui avait été tué.†

Kondiaronk se rendit en hâte à Michillimakinac, et livra son prisonnier à M. de la Durantaye. Ce commandant, qui n'était pas encore informé des négociations entamées avec les Iroquois, condamna (on ne saurait dire par quel droit), le malheureux à passer par les armes. Il eut beau protester qu'il était ambassadeur, et que les Hurons l'avaient pris par trahison, Kondiaronk avait prévenu tout le monde que la tête lui avait tourné, et que la crainte de la mort le faisait extravaguer. Dès qu'il fut mort, le rusé chef fit venir

* M. Thatcher, dans son *Indian Biography*, le nomme DECANESORA, ou comme nous prononcerions, DECANISORE'. Nous prenons un juste milieu entre cet écrivain et les auteurs français, qui l'appellent TEGANISSORENS.

† On prétend, dit Charlevoix, que Kondiaronk alla seul à Catarocouy, après son exploit, et que quelqu'un lui ayant demandé d'où il venait, il répondit qu'il venait de *tuer la paix ;* expressions dont on ne comprit pas d'abord le sens, mais dont on eut bientôt l'explication par un de ses prisonniers, qui s'était enfui à Catarocouy, et que l'on renvoya aussitôt vers ses compatriotes, pour les convaincre que les Français n'avaient eu aucune part à la perfidie des Hurons.

un viel Iroquois, qui était depuis longtems captif dans son village, lui donna la liberté, et lui recommanda, en le renvoyant dans son pays, d'instruire ses compatriotes de ce qui venait de se passer sous ses yeux, et de leur apprendre que, tandis que les Français amusaient les Cantons par des négociations feintes, ils faisaient faire des prisonniers sur eux, et les fusillaient.*

Un stratagème si bien conduit devait avoir son effet; néanmoins, détrompés, en apparence, sur la prétendue mauvaise foi du gouverneur général, les Cantons avaient nommé de nouveaux députés, et ces députés étaient sur le point de se mettre en route pour Montréal, lorsqu'un exprès du chevalier ANDROS, qui avait remplacé le colonel DUNGAN à New York, arriva à Onnontagué, et défendit aux Iroquois de traiter avec les Français sans la participation de son maître. Le nouveau gouverneur anglais écrivit, en même temps, à M. de Denonville, qu'il ne devait pas se flatter de faire la paix avec les cantons iroquois à d'autres conditions que celles qui avaient été proposées par son prédécesseur: qu'au reste, il était disposé à bien vivre avec lui, et qu'il avait interdit aux Anglais de sa dépendance toute hostilité sur les terres possédées par la couronne de France.

Cette déclaration du chevalier Andros, par rapport aux Iroquois, jetta d'abord la consternation dans tout le Canada. Le sentiment de la crainte, celui même du désespoir, y devaient être tout naturels, vu le peu de secours qu'on recevait de France, et le peu de resources qu'offrait la colonie. Les inquiétudes et les appréhen-

*Si l'historien comtemporain n'a ni exagéré, ni défiguré les faits qu'il rapporte, il doit paraître un peu singulier que Kondiaronk n'ait pas été plus mal vu des Français, après leur avoir joué une aussi mauvaise pièce, et que LA DURANTAYE n'ait pas été blâmé, sinon puni, d'avoir fait fusiller un prisonnier de guerre.

Pendant ces voyages de découverte, c'est-à-dire, vers 1680, ou 1681, il se forma, à Québec, une compagnie du Nord, pour commercer à la *Baie d'Hudson*,* et en chasser les Anglais, qui s'y étaient établis. Au printemps de 1682, elle fit partir pour ces quartiers deux vaisseaux, dont elle donna le commandement à deux particuliers entreprenants, MM. Radison et Desgroseilliers, qui connaissaient le pays et le commerce qu'on y pouvait faire. Cette entreprise donna lieu à diverses rencontres, entre les sujets des deux peuples rivaux, dans lesquelles il y eut des postes pris et repris successivement, et beaucoup de sang répandu sans résultat important.

M. Lefebvre de la Barre et M. de Meules, nommés, le premier, Gouverneur, et le second, Inten-

* Ou, *Baie du Nord de Canada*, comme on disait alors. On ignore en quel temps et par qui la Baie d'Hudson fut découverte pour la première fois ; mais il est certain que ce fut Henry Hudson, navigateur anglais, qui donna son nom à cette baie, ainsi qu'au détroit par lequel il y entra, en 1611. Charlevoix prétend que les prises de possession de quelques parties de ce pays, faites par Nelson, pilote d'Hudson, ainsi que par Button et Luxfox, n'établissaient pas mieux les droits de la nation anglaise sur cette baie, que celles de Verrazzan n'établissaient ceux de la France sur la Caroline, la Virginie, etc. ; puisque, dit-il, il est certain que les Anglais ne possédaient rien aux environs de cette baie, lorsque le sieur, Bourdon y fut envoyé du Canada, (en 1656), pour en assurer la possession à la France. Mais si un pays inculte ou sauvage appartient, non à la nation qui le découvre, mais à celle qui s'y établit, la première, les Anglais avaient bâti le fort *Rupert*, à l'embouchure de la rivière de *Némiscau*, et celui de *Quitchitchouen*, sinon antérieurement au voyage du sieur Bourdon dans ces quartiers, du moins avant que M. Talon, qui avait formé le dessein de chercher un chemin facile pour aller par le Saguenay à la Baie d'Hudson, y eût envoyé le P. Albanel, et M. de Saint-Simon, gentilhomme canadien. Ces envoyés étaient entrés par la rivière de Némiscau dans la Baie d'Hudson, et avaient fait, en plusieurs endroits, des actes de prise de possession, les avaient signés, et les avaient fait signer par les chefs de diverses tribus de Sauvages, qu'ils avaient assemblés. Mais si des prises de possession n'avaient été que des cérémonies vaines pour les Anglais, que pouvaient-elles être autre chose pour les Français ?

dant, en remplacement du comte de Frontenac et de M. Duchesneau, arrivèrent à Québec, dans l'été de 1682.

A peine le nouveau gouverneur général fut-il arrivé, qu'il apprit que les Iroquois avaient déclaré la guerre aux Illinois, et qu'ils étaient mal intentionnés envers la colonie. Il convoqua une assemblée, à laquelle il invita l'évêque et quelques ecclésiastiques, l'intendant, plusieurs des membres du conseil supérieur, les principaux officiers des troupes, et les chefs des juridictions subalternes, pour qu'ils lui donnassent leur avis sur la cause du mal dont la colonie était menacée, et sur le meilleur moyen de le détourner.

Le résultat de la délibération fut que, vu l'impossibilité d'éviter la guerre, et de la faire avantageusement, avec le peu de moyens qu'on possédait, il était urgent de s'adresser incessamment au roi, pour lui demander les secours nécessaires. M. de La Barre fit dresser un acte de cette délibération, et l'envoya à la cour. Elle y fut approuvée, et le roi donna ordre de faire embarquer, sans délai, deux cents soldats pour le Canada.*

M. de La Barre se prépara donc à la guerre contre les Iroquois, sans néanmoins perdre tout espoir d'accommodement avec ces Sauvages. Il chargea un homme de confiance de les aller prier de lui envoyer des députés à Mont-réal. Ils donnèrent l'assurance que des députés se rendraient à Mont-réal avant le mois de juin; mais dès le mois de mai, on eut nouvelle que sept à huit cents guerriers des cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth et de Goyogouin étaient en marche, pour aller attaquer les

* Deux cents soldats ! C'était-là tout ce que pouvait faire pour s'assurer la paisible possession de la "Nouvelle France," un monarque à qui il ne répugnait point de faire tuer ses sujets par dixaines et centaines de milliers, dans des guerres souvent aussi folles qu'injustes.

Hurons, les Outaouais et les Miamis, et que les Tsonnonthouans devaient se répandre, par troupes séparées, dans les habitations françaises, vers la fin de l'été. M. de La Barre en prit occasion d'écrire de nouveau à la cour, pour en obtenir promptement des secours plus considérables que ceux qui lui avaient déjà été promis. Il jugea aussi à propos de faire encore une tentative auprès des Cantons. Il leur envoya demander en quel temps ils comptaient que leurs députés arriveraient à Mont-réal, pour dégager la parole qu'ils lui avaient donnée. Ils lui firent répondre qu'ils ne se souvenaient pas de lui avoir rien promis, et que s'il avait quelque chose à leur faire savoir, il pouvait les venir trouver chez eux. Néanmoins des députés des cinq cantons arrivèrent au mois d'août, à Mont-réal; mais on ne put tirer d'eux autre chose que des protestations vagues d'un attachement sincère.

A peine les députés des Cantons étaient-ils de retour chez eux, qu'un de leurs partis de guerre tentait de surprendre la garnison du fort de Catarocouy, et qu'un autre était en marche pour aller attaquer celui de Saint-Louis, où M. de La Barre avait placé M. de Baugy, lieutenant, en qualité de commandant. Après avoir battu et pillé, en route, une troupe de marchands français, les Iroquois parurent à la vue du fort, et l'attaquèrent; mais Baugy ayant été averti de leur approche, et s'étant préparé à la défense, les assaillans furent contraints de se retirer avec perte.

Cependant, le gouverneur, averti des grands préparatifs que faisaient les Iroquois, crut qu'il valait mieux prévenir ces barbares, en portant la guerre chez eux, que d'attendre, pour les combattre, qu'ils eussent mis le pied dans la colonie. Il prit encore une précaution propre à assurer le succès de son entreprise; ce fut de

diviser les cantons, pour n'avoir pas affaire à tous en même temps. A cet effet, il envoya des colliers aux Agniers, aux Onnontagués et aux Onneyouths, pour les engager à demeurer neutres entre lui et les Tsonnonthouans, chez lesquels seuls il voulait, disait-il, porter la guerre. Il fit ensuite partir M. DUTAST, capitaine de vaisseaux, avec cinquante hommes d'élite, pour porter un grand convoi de vivres et de munitions à Catarocouy, et garder ce poste; M. D'ORVILLIERS, qui y commandait, ayant eu ordre, dès le commencement du printems, d'aller reconnaître le pays ennemi, et de marquer l'endroit le plus propre pour le débarquement.

Toutes les dispositions étant faites, l'armée se mit en marche. Elle était composée de cent trente soldats, de sept cents Canadiens, et de deux cents Sauvages, la plupart Iroquois du Sault Saint-Louis et Hurons de *Lorette.** Elle s'embarqua à Mont-réal, dans les derniers jours de juillet. M. de La Barre apprit, dans la route, que malgré que le colonel DUNKAN, ou DUNGAN, gouverneur de la Nouvelle York pour les Anglais,† eût offert aux Tsonnonthouans quatre cents cavaliers et autant d'hommes de pied, pour soutenir la guerre contre le gouverneur du Canada, les cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth et de Goyogouin s'étaient faits médiateurs entre eux et les Français. En effet, des députés des trois cantons rencontrèrent l'armée de M. de la Barre campée sur les bords du lac Ontario, dans une anse, à laquelle la disette dont cette armée souffrait depuis

* Les Hurons de Sylleri étant presque tous morts de la petite-vérole, le P. CHAUMONOT, jésuite, rassembla tous ceux qui se trouvaient dans les environs de Québec, et les fixa à l'endroit appellé maintenant l'*Ancienne Lorette.*

† Cette province, appellée auparavant Nouvelle Belgique, était passée, depuis quelques années, de la Hollande à l'Angleterre.

qu'elle y était arrivée, fit donner le nom d'*Anse de la Famine.**

Garakonthié et OUREOUATI, les deux principaux chefs de la députation, parlèrent avec beaucoup de bon sens et de modération ; mais le député tsonnonthouan fit un discours plein d'arrogance ; et sur la proposition qui lui fut faite de laisser les Illinois en paix, il répondit qu'il ne leur donnerait point de relâche, qu'un des deux partis n'eût détruit l'autre. Toute l'armée fut indignée de cette insolence : mais quelle ne fut pas sa surprise, quand elle vit le général se contenter de répliquer à l'arrogant député, que du moins il prît garde, qu'en voulant frapper les Illinois, ses coups ne tombassent sur les Français qui demeuraient avec eux. Il le promit, et la paix fut conclue à cette seule condition. Les députés d'Onnontagué se rendirent garants que les Tsonnonthouans répareraient le mal que leurs guerriers avaient fait aux Français, en allant faire la guerre aux Illinois ; mais on exigea du général que son armée décampât dès le lendemain. Il partit lui-même, sur-le-champ, après avoir donné ses ordres pour l'exécution de ce dernier article.

Cependant, M. DE LA DURANTAYE, qui commandait à Michillimakinac, et M. DULUTH, son lieutenant, qui était à la Baie Verte, avaient eu ordre d'inviter les tribus de ces quartiers à se rendre à Niagara, où le gouverneur général devait se trouver, vers le milieu d'août, avec son armée, pour châtier les Tsonnonthouans. Ces Sauvages montrèrent d'abord beaucoup de répugnance à se joindre aux Français, particulièrement ceux de la Baie, en conséquence des mauvais procédés des gens de M. de la Sale, à l'égard de quelques uns

* Suivant M. THATCHER, l'endroit se nommait, en langue iroquoise, *Kaihohage*.

d'entre eux ; mais enfin, Perrot, le voyagenr dont nous avons parlé plus haut, vint à bout de leur faire comprendre qu'il y allait de leur intérêt, plus encore que de celui des Français, d'humilier, sinon de détruire une nation qui voulait faire la loi à toutes les autres. La Durantaye se trouva bientôt à la tête de cinq cents guerriers, Hurons, Outaouais et autres, auxquels il put joindre deux cents Français ou Canadiens, et descendit avec eux à Niagara. Mais quel ne fut pas l'étonnement des Sauvages de n'y trouver ni M. de La Barre, ni aucun Français ? Ils se plaignirent hautement qu'on ne les avait tirés de leur pays que pour les livrer aux Iroquois ; et quand ils surent que la paix était faite, la Durantaye, Duluth et Perrot eurent besoin de mettre dehors toutes les ressources de leur génie, pour leur persuader qu'ils n'avaient pas été joués, et faire qu'ils s'cn retournassent tranquillement chez eux.

Quand l'effervescence se fut un peu calmée, les chefs dirent à ceux qui les avaient fait venir inutilement de si loin : " Ce n'est pas la première fois qu'ONONTHIO se sert de nous, comme d'instrumens, pour son avantage. Nous voyons bien que les Français n'ont en vue que leurs intérêts, et non le nôtre, dans toutes ces expéditions. Nous ne serons plus trompés ; ONONTHIO ne nous fera plus sortir de chez nous que quand il nous conviendra de le faire : nous le laisserons vider seul ses différens avec les Iroquois, contre lesquels nous saurons bien nous défendre, s'ils viennent nous attaquer."

A peine M. de La Barre fut-il de retour à Québec, qu'il y arriva un renfort de troupes, qui aurait pu le mettre en état de faire la loi à ceux de qui il venait, pour ainsi dire, de la recevoir. L'état déplorable où sa petite armée avait été réduite par la disette et la maladie, excita contre lui un murmure général, et M. de Meules crut

devoir informer le ministre des colonies de la manière peu judicieuse, ou peu vigilante, dont l'expédition avait été conduite.

Cette même année 1684, M. DE CALLIERES, militaire de grand mérite, fut nommé gouverneur de Mont-réal, en remplacement de M. Perrot, qui s'était brouillé avec le séminaire, et à qui le roi donna le gouvernement de l'Acadie.

Depuis l'époque où nous avons laissé cette dernière province, il ne s'y était rien passé de remarquable, que quelques aggressions de la part des Anglais, ou des habitans des colonies anglaises, et des altercations et des hostilités entre les particuliers auxquels, d'après la mauvaise politique du temps, le pays avait été partagé. Les plus notables de ces particuliers étaient M. de Latour ; les sieurs LE BORGNE, père et fils, de la Rochelle, qui avaient succédé au sieur de Charnisé, au Port Royal et ailleurs, et le sieur DENYS. Ce dernier avait obtenu la côte orientale, depuis Campceau jusqu'à Gaspé ; il y avait bâti le fort de *Chédabouctou*, et celui de *Saint-Pierre*, dans l'Ile Royale, où il avait aussi commencé un établissement. M. Denys était un homme de mérite, à vues droites, et à conceptions vastes ; mais les sieurs Le Borgne, et le nommé LAGIRAUDIERE, qui avait aussi obtenu une concession de terres en Acadie, et particulièrement le port de Campceau, ne se montrent que comme d'indignes intriguans, ou plutôt, comme des aventuriers sans foi, sans probité, plus dignes de commander à des flibustiers, que capables de former des établissemens solides, dans un pays nouveau. Les aggressions injustes, les usurpations dont ils se rendirent coupables, rappellent, selon la remarque d'un historien, "ces petits seigneurs féodaux, qui attaquaient leurs castels, dès qu'ils étaient mécontents les uns des autres.

Il ne faut pourtant pas confondre avec les hommes indignes que nous venons de nommer, un marchand de La Rochelle, du nom de Guilbaut, qui s'était associé avec Le Borgne, fils, et avait contruit, à La Hève, un fort de pieux. Attaqué, dans ce fort, par les Anglais, il s'y défendit avec vigueur, tandis que la peur avait fait fuir son associé dans les bois. Le commandant anglais fut tué, aux premières attaques, ainsi que plusieurs de ses gens ; ce qui contreignit les autres à s'éloigner. Ils se préparaient néanmoins à revenir à la charge, lorsque Guilbaut, qui n'avait, à La Hève, d'autre intérêt que celui de ses effets, leur proposa une capitulation qui fut acceptée. La faim força bientôt le lâche Le Borgne à venir se remettre prisonnier entre les mains des Anglais. Enfin Hubert d'Andilly, chevalier de Grand-Fontaine, avait succédé à ces particuliers, en 1670, comme gouverneur, pour le roi, de toute l'Acadie, depuis la rivière de Kennebec, jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

On avait songé, à la cour de France, à mettre cette province en état d'être secourue promptement, du côté de Québec, au moyen d'une route commode entre cette capitale et le Port Royal, ou le fort de Saint-Jean, ou même Pemtagoët : M. Patoulet, commissaire de marine, avait été envoyé sur les lieux, dans cette vue ; mais le projet ne fut pas mis à exécution, et l'on ne pouvait communiquer que très difficilement, par terre, entre l'Acadie et le Canada proprement dit, quand M. Perrot succéda au chevalier de Grand-Fontaine.

M. de Meules fit la visite des provinces méridionales du Canada, l'année suivante 1685 ; et à son retour à Québec, il écrivit au ministre des colonies une lettre, où il lui disait, entre autres choses, que le plus utile établissement que l'on pouvait faire était celui de l'Acadie ; que pour rendre cet établissement stable, il était

nécessaire, avant tout, de peupler et de fortifier le Port Royal, et de construire un bon fort à Pemtagoët, pour servir de barrière contre les Anglais ; que si, avec cela, on pouvait s'établir solidement à La Hève, dans l'île du Cap Breton, et à *Plaisance* en Terre-Neuve, rien n'empêcherait que la France ne fût seule maîtresse des pêches de la morue, objet pour le moins aussi important que le commerce, même exclusif, des pelleteries ; et enfin, qu'ayant fait le dénombrement de tout ce qui dépendait du gouvernement de l'Acadie, il n'y avait pas trouvé neuf cents personnes.

Cependant, M. de La Sale, que nous avons laissé à l'embouchure du Micissipi, était revenu à Québec, persuadé que l'entrée de la Louisiane, par le golfe du Méxique, devait être la plus directe et la plus avantageuse pour la métropole. Il repassa en France, dans la vue de tenter cette expédition maritime. Sa proposition fut bien accueillie, et il obtint quatre vaisseaux, sur lesquels s'embarquèrent deux cents quatre-vingts personnes destinées à former un premier établissement. L'escadre était commandée par un sieur DE BEAUJEU, comme l'expédition de terre devait l'être par La Sale. La mésintelligence, qui éclata entre les deux chefs, devint fatale à l'entreprise : on manqua l'embouchure du Micissipi. La Sale soupçonnant l'erreur, voulait rétrogarder ; mais Beaujeu s'obstina à poursuivre la navigation vers l'Ouest, et l'on parvint à l'entrée de la baie de *Saint-Bernard*, où furent débarqués les gens de l'expédition, ainsi que les munitions de guerre et les approvisionnemens qui leur étaient destinés.

Une autre expédition avait été concertée avec celle de La Sale ; et tandis qu'il pénétrait dans la Louisiane par le golfe du Méxique, Tonti descendait le Micissipi jusqu'à son embouchure, dans l'espérance de se réunir

à lui. Il l'attendit pendant quelques mois; et après avoir fait cotoyer les côtes du golfe par deux canots, il remonta le fleuve, et revint au fort Crèvecœur, d'où il était parti. Quelques uns des hommes qui l'accompagnaient se séparèrent de lui: les uns se rendirent chez les *Cénis*, les autres chez les Arkansas, et les différents endroits où ils se fixèrent devinrent le berceau d'autant d'établissemens français.

La Sale, réduit à ses seules ressources, se maintint, ou plutôt s'obstina à demeurer deux ans entiers, sur la côte inhospitalière où il avait abordé. Il tenta quelques essais de culture, et quelques plantations, que la sécheresse fit avorter, ou qui furent ravagés par les bêtes fauves. Supérieur à toutes les fatigues, et peu soucieux du bien-être et même de la vie de ses gens, il fit, pour chercher le cours du Micissipi, plusieurs excursions, dans chacune desquelles il perdit plus de la moitié de ceux qui l'avaient suivi. L'extrême misère, et la perspective d'une mort assurée et prochaine, mit le comble au mécontentement. La Sale, qui au courage, à l'activité, et à l'amour de la gloire, joignait malheureusement un caractère impérieux, violent, tyrannique, des manières brusques et un langage injurieux, fut enfin forcé de se mettre en route pour le pays des Cénis, avec le reste de ses colons. La nécessité de chasser pour se nourrir forçait ces gens de se partager en différentes bandes. Un neveu de La Sale s'étant emporté avec violence contre quelques uns de ceux qui l'accompagnaient, ils attendirent le moment de son sommeil pour l'assassiner. Deux hommes attachés à son service, qui dormaient près de lui, eurent le même sort. Il fallait aux meurtriers un crime de plus pour leur faire espérer l'impunité, et il n'hésitèrent pas à le commettre: ils s'embusquèrent pour attendre La Sale, qui suivait la même

direction, et l'un d'eux le tua d'un coup d'arquebuse. Un missionnaire et un Sauvage, qui le suivaient, reçurent son dernier soupir. Ce meurtre fut commis le 20 mars 1687. Les amis de La Sale, (car il lui en restait encore quelques uns*), voulaient venger sa mort; mais l'abbé CAVELIER, son frère, les conjura de laisser à Dieu la vengeance. Elle ne se fit pas attendre longtems: deux des assassins furent tués, dans une querelle avec leurs complices: deux autres se séparèrent volontairement d'un cortège où ils étaient vus avec horreur. Le reste des voyageurs, après avoir passé chez les Cénis, les *Natchitoches*, et autres tribus sauvages, parvinrent au confluent de l'Arkansas et du Micissipi. Ils remontèrent ce fleuve et la rivière des Illinois jusqu'à St.-Louis. Gagnant, de là les grands lacs, ils vinrent terminer à Mont-réal et à Québec leur désastreuse expédition.

Pour revenir à M. de La Barre, la manière dont il avait conduit et terminé son expédition, contribua à hâter son rappel.† Il eut pour successeur le marquis

---

* Parmi ces amis de La Sale était le sieur JOUTEL, "fort honnête homme, le seul de sa troupe sur lequel il pût compter" sûrement, suivant Charlevoix, et auteur du "Journal Historique du dernier Voyage de M. de La Sale, pour trouver l'embouchure de la rivière de Micissipi, autrement nommée de *Saint-Louis*," &c.

†M. DE LA BARRE ne manquait pas pourtant d'une certaine activité : il avait suivi, d'une manière particulière, les mouvemens de La Sale et de ses gens; et il avait été très offensé de ce que le P. HENNEPIN, en passant à Québec, n'avait voulu lui rien communiquer des découvertes qu'il prétendait avoir faites, et qu'en conséquence il crut *n'être pas importantes.* Dès le 14 novembre 1682, il avait écrit au ministre des colonies, que l'imprudence de La Sale avait allumé la guerre entre les Iroquois et les Français; et dans une autre lettre, du 30 avril 1683, il disait que "La Sale était, avec une vingtaine de vagabonds, Français et Sauvages, au fond de la Baie Verte, où il tranchait du souverain, pillait et rançonnait tous ceux de sa nation ; exposait les peuples aux incursions des Iroquois; et couvrait toutes ces violences du prétexte de la permission qu'il avait du roi, de faire seul le commerce dans les pays qu'il découvrirait; en quoi il était d'autant moins fondé, que la Baie et ses environs étaient connus et fréquentés des Français, longtems avant son arrivée en Amérique."

de DENONVILLE, colonel de dragons, qui avait fait preuve de courage et d'habileté, et de qui on pouvait attendre de la fermeté et de la vigueur, lorsque les circonstances l'exigeraient.

Le premier soin du nouveau gouverneur fut de s'instruire de l'état où se trouvaient les affaires avec les Iroquois. Il ne tarda pas à être convaincu que les Français n'auraient jamais ces peuples pour amis, et que la meilleure politique à suivre était de les humilier et de les affaiblir, au point de leur faire trouver leur sûreté dans la soumission ou la neutralité.

Mais il ne s'agissait pas seulement de repousser les attaques des ennemis de la colonie, il fallait encore s'attacher à lui conserver ses alliés sauvages. Depuis quelque temps, les Anglais de la Nouvelle York faisaient tous leurs efforts pour rendre les tribus de l'Ouest ennemies des Français, et pour attirer chez eux le commerce que ceux-ci faisaient dans ces quartiers. Pour empêcher un évènement qui eût été un malheur pour le Canada, M. de Denonville proposa au ministre des colonies (M. de Seignelay,) par une lettre datée du 8 mai 1686, de construire à Niagara un fort capable de contenir une garnison de quatre à cinq cents hommes, tant pour fermer aux Anglais le passage des lacs, et empêcher les Sauvages de leur porter leurs pelleteries, que pour tenir les Iroquois dans la crainte et le respect, et offrir un rendez-vous, et même un refuge, en cas de besoin, aux alliés de la colonie. Les marchands de Québec qui commerçaient avec les Sauvages de l'Ouest, goûtèrent fort le projet du gouverneur, et offrirent même de contribuer de tout leur pouvoir à son exécution. Pendant que M. de Denonville projettait ce nouveau fort, il renforçait et approvisionnait abondamment celui de Catarocouy.

sions auxquelles elle était continuellement en proie; les incursions si fréquentes des Iroquois, ne permettaient pas à cette colonie de faire des progrès rapides du côté des richesses et de la population. Le commerce des pelleteries était partagé avec les Anglais; les pêcheries du golfe et des parages adjacents étaient presque entièrement négligées; et à l'exception du sieur Riverin, qui établit, sur un grand plan, des pêches sédentaires dans le fleuve Saint-Laurent, particulièrement aux environs de *Matane*, les Canadiens et les Français établis en Canada, étaient généralement peu entreprenants. Ce qu'ils entendaient le mieux, c'était le maniement des armes, auquel le gouvernement les accoutumait, et la traite des pelleteries avec les Sauvages; mais c'était là précisément ce qui nuisait le plus au progrès de la population, de l'agriculture et de l'industrie. D'après le recensement de cette année 1688, la population française du Canada n'était que de 11,249 individus, ou d'un peu plus de 12,000, en y comprenant le gouvernement de l'Acadie.

Néanmoins, l'indignation et la honte de voir une poignée de Sauvages tenir en échec tout un grand pays, ayant bientôt succédé à la crainte, on forma un dessein qui aurait pu passer pour hardi, quand même l'état de la Nouvelle France aurait été aussi florissant qu'il était déplorable: ce fut de conquérir la Nouvelle York. M. de Callières en ayant communiqué le projet au gouverneur général, passa en France, pour le proposer à la cour, comme le seul moyen de prévenir l'entière destruction de la colonie française du Canada.

On passa assez tranquillement l'hiver et une partie de l'été de 1689; mais le 25 août, 1500 Iroquois descendirent, de nuit, dans l'île de Mont-réal, à l'endroit appellé *La Chine*. Trouvant tout le monde endormi, ils

se mirent d'abord à enfoncer les portes, et ensuite à brûler les maisons, et commencèrent un massacre général des hommes, des femmes et des enfans, faisant souffrir à ceux qui tombaient entre leurs mains tous les tourmens que la fureur pouvait leur faire imaginer. En moins d'une heure, ils firent périr, dans les plus horribles supplices, plus de deux cents personnes de tout sèxe et de tout âge, et après cette terrible boucherie, ils s'avancèrent jusqu'à une lieue de Mont-réal, faisant partout les mêmes ravages, et exerçant les mêmes cruautés.

Au premier bruit de ce tragique évènement, M. de Denonville, qui se trouvait à Mont-réal, donna ordre à un lieutenant de troupes de se jetter dans un fort dont il craignait que l'ennemi ne se rendît maître. A peine cet officier y était-il entré, qu'il se vit investi par un gros d'Iroquois, contre lesquels il se défendit longtems avec courage; mais tous ses gens ayant été tués, et lui-même étant blessé grièvement, les assaillans entrèrent dans son fort, et le firent prisonnier. Alors toute l'île demeura en proie aux vainqueurs, qui en parcoururent la plus grande partie, laissant partout des traces sanglantes de leur fureur; et quand ils furent las de ces horreurs, ils firent deux cents prisonniers, qu'ils emmenèrent dans leurs villages, où ils les brûlèrent, ou les firent esclaves.*

L'île de Mont-réal ne fut entièrement délivrée de la présence de ces féroces ennemis que vers la mi-octobre. Alors, comme on n'entendait plus parler de rien, M. de Denonville envoya les sieurs Duluth et DE MANTET, bien accompagnés, dans le lac des Deux Montagnes,

* Au nombre des prisonniers furent M. DE LA ROBEYRE, le lieutenant dont il vient d'être parlé, et MM. SAINT-PIERRE-DENIS, DE LA PLANTE, et VILLEDENE', autres officiers des troupes.

pour s'assurer si la retraite des Iroquois était véritable, ou seulement simulée. Ces officiers rencontrèrent, dans deux canots, vingt-deux Iroquois, qui vinrent les attaquer avec beaucoup de résolution. Ils essuyèrent leur première décharge, sans tirer ; après quoi, ils les abordèrent, et en tuèrent dix-huit. Des quatre qui restaient, un se sauva à la nage, mais les autres furent pris, et livrés au feu des Sauvages alliés.

Le plan de conquête proposé par le chevalier de Callières, fut approuvé du roi et du ministre des colonies ; mais ce ne fut pas le marquis de Denonville qui fut chargé de le mettre à exécution : par une lettre datée du 31 mai 1689, le roi lui mandait que la guerre s'étant rallumée en Europe, il avait pris la résolution de le rappèller, pour lui donner de l'emploi dans ses armées. Le véritable motif de ce rappel était de mettre à la tête de la colonie du Canada un homme d'un caractère ferme, d'une grande expérience dans la guerre, qui connût le pays, et qui sût manier l'esprit des Sauvages ; et tout cela se rencontrait dans le comte de Frontenac. Si l'on n'avait pas oublié ses fautes, ou ses brouilleries avec les autres autorités du pays, on avait lieu d'espérer que les chagrins qu'elles lui avaient causés le mettraient sur ses gardes, et le porteraient à se conduire avec plus de modération et de prudence qu'il n'avait fait pendant sa première administration.

Dans les instructions qui lui furent données, et qui étaient datées du 7 juin, le roi, après lui avoir parlé de la Baie d'Hudson et de l'Acadie, en venait à la conquête projettée : pour l'effectuer, sa majesté faisait armer deux de ses vaisseaux, dans le port de Rochefort, et les mettait sous le commandement du sieur de la Caffiniere. Le comte de Frontenac devait s'embarquer sur un de ces vaisseaux, avec le chevalier de

Callières, pour se rendre d'abord à l'entrée du golfe de Saint-Laurent, puis à Campceau ou à Chédabouctou, et de là s'embarquer pour Québec, sur un des vaisseaux marchands qui l'auraient suivi, après avoir laissé à M. de La Caffinière l'ordre de se rendre dans la rade de New-York, et de se saisir de tous les vaiseeaux qu'il y rencontrerait. Il devait envoyer devant lui à Québec, s'il était possible, le chevalier de Callières, afin d'y hâter les préparatifs de l'expédition; et comme dans cette entreprise, il aurait avec lui, à peu près, toutes les forces disponibles du Canada, il devait, avant son départ, se concerter avec M. de Denonville, sur les mesures à prendre contre les incursions des Iroquois, et donner ses ordres au chevalier de Vaudreuil, qui devait commander dans le pays, pendant l'expédition, après le départ du marquis de Denonville. La Nouvelle York conquise, M. de Frontenac y devait laisser les Anglais catholiques qui voudraient y demeurer; distribuer aux Français qu'il y établirait les gens de service, ou les esclaves, dont ils auraient besoin; faire prisonniers les officiers et les principaux habitans, et envoyer tout le reste, hommes et femmes, dans la Nouvelle Angleterre ou dans la Pensylvanie. Le chevalier de Callières devait avoir le gouvernement de la province conquise, sous la dépendance du gouverneur de la Nouvelle France. Enfin, pour ôter aux autres colonies anglaises la facilité de faire aucune entreprise par terre contre le Canada, le comte de Frontenac avait ordre de détruire toutes les habitations voisines de New-York, et de mettre toutes les autres sous contribution.

Ce plan, qui serait réprouvé de nos jours, comme entraînant, dans sa réussite, des injustices criantes, pour ne pas dire des atrocités, mais qui était en harmonie avec les idées de l'époque, ou celles de Louis XIV et

de son ministre LOUVOIS, sur les droits de la guerre; ce plan, disons-nous, était plus facile à concevoir qu'à exécuter. "Il dépendait, dit Charlevoix, du concours de deux choses sur lesquelles on ne peut jamais compter sûrement, à savoir, des vents favorables, et une diligence égale dans ceux qui étaient chargés de travailler aux préparatifs." Le manque de ce concours le fit échouer complètement. Les vaisseaux ne furent prêts que fort tard; ils furent séparés par des brumes, sur les bancs de Terre-Neuve, et ne furent réunis à Chédabouctou, que le 18 septembre. M. de Frontenac en repartit, le lendemain, avec tous ceux qui étaient destinés pour Québec, après avoir laissé à La Caffinière des instructions qui prouvaient que, s'il ne renonçait pas encore tout-à-fait à l'expédition de la Nouvelle York, il ne comptait pas beaucoup sur la réussite. Il apprit, le 25, à l'*Ile Percée*, l'irruption des Iroquois dans l'île de Mont-réal. Il arriva à Québec le 12 octobre, avec le chevalier de Callières. Ils en repartirent, le 20, et arrivèrent à Montréal, le 27.

Le comte de Frontenac n'apprit pas sans un profond regret que le fort de Catarocouy était, en toute probabilité, évacué et ruiné. Son prédécesseur avait envoyé à M. DE VALRENNES, qui y commandait, l'ordre d'abandonner ce poste, après en avoir fait sauter les fortifications, et détruit tout ce qu'il ne pourrait pas emporter, dans le cas où il ne lui arriverait pas de convoi avant le mois de décembre. M. de Frontenac fit aussitôt équipper vingt-cinq canots, et leur donna pour escorte un détachement de troupes et trois cents Canadiens ou Sauvages. Mais son convoi ne put être prêt que le 6 novembre, et l'ayant conduit lui-même jusqu'à La Chine, il n'y avait pas deux heures qu'il était de retour à Mont-réal, lorsqu'il y vit arriver Valrennes, avec sa garnison réduite à vingt-cinq hommes. R 2

A peu près dans le même temps que les Iroquois ravageaient l'île de Mont-réal, les Sauvages de l'Acadie en faisaient autant sur les frontières de la Nouvelle Angleterre. Ils surprirent quelques petits forts, que les Anglais avaient dans le voisinage du Kennebec, y tuèrent environ deux cents personnes, probablement aussi de tout âge et de tout sèxe, et en rapportèrent un riche butin.

Cette expédition cruelle fut suivie de quelques autres qui ne le furent pas moins, bien qu'elles fussent dirigées par des Français. Le comte de Frontenac, hors d'état d'exécuter le dessein formé à la cour de France, de conquérir la Nouvelle York, crut qu'il convenait de donner du moins de l'occupation aux habitans de cette province, dans leurs propres foyers. Il leva donc trois partis de guerre pour entrer, par trois endroits différents, dans le pays ennemi. Le premier (celui de Mont-réal), se composait de cent-dix hommes, Français et Sauvages, et eut pour commandans MM. de Mantet et Sainte-Hélène, auxquels se joignirent, comme volontaires, MM. DE REPENTIGNY, d'Iberville, DE BONREPOS et DE MONTIGNY. Il se dirigea du côté d'Orange, ou Albany, et arriva, dans la nuit du 7 au 8 février 1690, à la vue du bourg de *Skenectady* (le même que Charlevoix appelle *Corlar*). Il y entra sans que les habitans s'en apperçussent. Ayant fait le cri de guerre, à la manière des Sauvages, chacun donna de son côté. On ne trouva guère de résistance qu'à une espèce de fort, dont la garnison fit d'abord un feu assez vif sur les assaillans : mais la porte de ce fort ayant été enfoncée, tous ceux qui le défendaient furent passés au fil de l'épée. Une maison, où l'on éprouva aussi de la résistance, fut enfoncée, et pas un de ceux qui s'y étaient enfermés ne fut épargné. " Bientôt, comme s'exprime Charlevoix, ce ne fut plus que massacre et pillage dans

le bourg :" le ministre du lieu, et un nombre de femmes et d'enfans périrent dans cette boucherie. Le commandant de la place, qui s'était retiré de l'autre côté de la rivière, avec des soldats et des Sauvages, mit bas les armes, le lendemain. Toutes les maisons du bourg furent brûlées. Enfin, on épargna une soixantaine de femmes et d'enfans, qui avaient échappé à la première furie des assaillans.

Après un si terrible exploit, on crut devoir reprendre promptement le chemin du Canada ; mais bientôt, les vivres venant à manquer, on fut contraint de se séparer. On fut attaqué dans la retraite, et l'on perdit une vingtaine d'hommes. Il n'y en avait eu que deux de tués, et un (Montigny) de blessé, à l'attaque de Skenectady.

Le second parti ne se composait que de cinquante-deux hommes. Il était commandé par le sieur HERTEL, accompagné de trois fils et de deux neveux, les sieurs GATINEAU et CREVIER DE SAINT-FRANÇOIS. Il partit des Trois-Rivières, le 28 janvier, et arriva, le 27 mars, près d'une bourgade appellée *Sementels.* Hertel partagea sa troupe en trois bandes : la première eut ordre d'attaquer une grande maison fortifiée ; et la seconde, de se saisir d'un fort de pieux à quatre bastions, tandis qu'avec la troisième, il attaquerait un fort plus grand, où il y avait du canon. Tout cela fut exécuté avec autant d'habileté que de bravoure. Les Anglais parurent d'abord vouloir se défendre ; mais ils ne soutinrent pas le premier feu des assaillans : les plus braves furent tués, et les autres, au nombre de cinquante-quatre, se rendirent prisonniers de guerre. On mit le feu aux maisons, ainsi qu'aux étables, où il périt plus de deux mille pièces de bétail.

Sementels n'était éloigné que de quelques lieues d'une

autre grosse bourgade, d'où il pouvait sortir assez de monde pour envelopper Hertel, et lui couper la retraite. En effet, dès le soir même, deux cents hommes s'avancèrent pour l'attaquer. Il se mit en bataille, sur le bord d'une rivière où il y avait un pont dont il fit occuper la tête, et les Anglais s'étant présentés pour le passer, il les laissa avancer, sans tirer un seul coup; puis fondant sur eux, l'épée à la main, il en tua ou blessa dix-huit, et obligea le reste à lui céder le champ de bataille, n'ayant eu, de son côté, que deux hommes de tués, et un de blessé.

Après cet exploit, M. Hertel se joignit au troisième parti, qui se composait de quelques Canadiens et de soixante Abénaquis du *Sault de la Chaudière*,* et était commandé par le lieutenant DE PORTNEUF. Il était parti de Québec, le même jour que M. Hertel avait laissé les Trois-Rivières, et il arriva, avec son renfort, vers la mi-mai, sur les bords du Kennebec, où il fut joint par d'autres Sauvages. Le 25, il s'approcha du fort de *Kaskobay*, bâti sur le bord de la mer, et défendu par plus de cent hommes et huit pièces de canon. Les Français s'étant annoncés par des cris de guerre, cinquante hommes de la garnison sortirent pour les repousser; mais ils furent tous tués, à l'exception de quatre ou cinq, qui rentrèrent blessés dans la place. Sur le soir, Portneuf envoya sommer le commandant de se rendre; mais celui-ci ayant répondu qu'il était déterminé à se défendre jusqu'à la mort, il fut résolu qu'on assiégerait le fort. Malgré le peu d'expérience des

* Ou de la rivière *Chaudière*, qui se décharge dans le Saint-Laurent, à un peu moins de deux lieues au-dessus de Québec, du côté du sud. Au *Sault* qu'elle forme, à environ une lieue de son embouchure "ses eaux tombent de la hauteur de quatre-vingts pieds," suivant le *Nouvel Abrégé de Géograyhie*, et "la hauteur d'où elles tombent est d'environ 130 pieds," selon M. BOUCHETTE.

Canadiens et des Sauvages dans cette manière d'attaque, les assiégés se trouvèrent tellement pressés, que dès le 28, ils demandèrent à parlementer. N'ayant pas voulu, ce jour-là, livrer le fort avec les vivres et les munitions qu'il contenait, ils furent contraints, le lendemain, de se rendre prisonniers de guerre.

M. de Portneuf fit enlever les canons du fort, y prit tout ce qu'il y trouva à sa bienséance, et y fit mettre le feu. Après quoi, il fit aussi réduire en cendres toutes les maisons, à deux lieues à la ronde. Les plus marquants des prisonniers furent conduits à Québec: les autres demeurèrent entre les mains des Sauvages.

Ces expéditions, loin d'intimider, ou d'occuper uniquement chez eux, les habitans de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle York, les portèrent à faire des efforts vigoureux pour s'en délivrer, d'un coup, en chassant les Français du Canada. Ils commencèrent par l'Acadie. A peine Kaskobay s'était rendu aux Français, que quatre vaisseaux anglais parurent à la vue de ce fort; le chevalier PHIPPS, commandant de cette escadre, venait, avec des troupes, comme on l'apprit ensuite, pour secourir la place; mais n'y ayant vu ni pavillons ni signaux, il revira de bord, et se dirigea vers le Port Royal, où commandait M. de MANNEVAL, frère de Portneuf, et s'en rendit maître, après une faible résistance. Il s'empara ensuite de La Hève, de Chédabouctou, de *Percé*, en un mot, de presque tous les postes que les Français possédaient en Acadie; retenant prisonniers les commandans et les officiers du gouvernement qui tombaient entre ses mains, et livrant, en plusieurs endroits, les habitations aux pillage.*

---

* En livrant, comme il fit, les maisons de Port-Royal au pillage, et en retenant prisonniers M. DE MANNEVAL et sa garnison, Phipps violait ouvertement, suivant Charlevoix, la capitulation

Le comte de Frontenac était revenu en Amérique persuadé qu'après la conquête de la Nouvelle York, ce qu'il pouvait faire de plus avantageux pour la colonie dont il reprenait le gouvernement, c'était de regagner les Iroquois ; et il se flattait d'y réussir au moyen des chefs de cette nation qu'il avait ramenés de France, et surtout d'OUREOUHARE',* le plus apparent d'entre eux, dont il s'était acquis l'estime et l'amitié. Il l'avait amené, avec lui à Mont-réal, et par son conseil, il avait renvoyé aux Cantons quatre des compagnons de sa captivité, avec GAGNIEGATON,† (qui avait été député vers M. de Denonville,) pour les avertir du retour de de tous leurs chefs, et leur dire, de la part d'Ouréouharé, qu'ils trouveraient dans le gouverneur général beaucoup d'estime et de tendresse, comme par le passé, et que pour lui, il ne retournerait dans son pays que quand on serait venu le redemander à ONONTHIO.

A l'arrivée de ces députés, les Cantons s'assemblèrent, et ils envoyèrent leur réponse par le même Gagniégaton. Il arriva à Mont-réal, le 9 mars 1690 ; mais

---

qu'il avait accordée. Il en usa plus honnêtement, ou plus généreusement envers le brave DE MONTORGUEIL et sa petite garnison. Cet officier n'avait que quatorze hommes dans le fort de Chédabouctou. En ayant fait approcher quatre-vingts de la place, Phipps somma Montorgeuil de la lui remettre, et sur son refus, il l'attaqua avec vigueur, mais il fut repoussé de même. L'Anglais eut recours aux fusées, qui mirent le feu à un endroit couvert de paille, et bientôt l'incendie gagna partout. Alors Montorgueil crut pouvoir capituler ; " mais il le fit, dit Charlevoix, avec tant de hauteur, et témoigna une si grande résolution de faire payer bien cher aux Anglais leur faible victoire, s'ils ne lui accordaient des conditions honorables, qu'il obtint tout ce qu'il voulut." Il sortit à la tête de sa garnison, avec armes et bagages, et fut transporté à Plaisance, en Terre-Neuve.

* Il est appellé TAWERAHET dans l'*Indian Biography* de M. Thatcher.

† Les Anglais le nomment SADEKANATIE, Les deux orthographes figurées ne se ressemblent guère, et probablement ni l'une ni l'autre ne donnent le vrai nom de ce chef.

il n'y trouva ni M. de Frontenac, ni Ouréouharé, qui étaient retournés à Québec ; et M. de Callières ne put rien tirer de lui, d'abord, non plus que de ceux qui l'accompagnaient. A la fin pourtant, ils se laissèrent gagner par les bonnes manières du gouverneur de Mont-réal, et lui présentèrent six colliers. Le premier marquait le sujet de leur retardement, causé, disaient-ils, par l'arrivée de députés outaouais dans le canton de Tsonnonthouan. Gagniégaton, en expliquant ce collier, dit que c'était ainsi qu'il fallait faire les choses, quand on voulait traiter de la paix ; voulant donner à entendre que le gouverneur général aurait dû se rendre en personne à Onnontagué, ou en quelque autre endroit, dont on serait convenu, pour y parler d'accommodement.

Le second collier témoignait la joie qu'avaient eue les habitans d'Orange du retour d'Ouréouharé et des autres chefs ; ce qui marquait la bonne intelligence qui régnait entre la Nouvelle York et les cantons iroquois. Par le troisième, le canton d'Onnontagué demandait, au nom de tous les autres, le prompt retour de tous les Iroquois revenus de France, afin qu'on pût prendre, avec eux, les mesures qui convenaient à la situation des affaires. L'orateur ajouta qu'on avait réuni, dans le canton d'Onnontagué, tous les prisonniers français faits par les Iroquois, et qu'on n'en disposerait que sur le rapport et de l'avis d'Ouréouharé. Le quatrième et le cinquième parlaient de la trahison de Catarocouy, et des ravages faits chez les Tsonnonthouans, et disaient que quand le mal aurait été réparé, et que les chemins seraient libres et sûrs, Téganissoré irait traiter de la paix avec ONONTHIO. Par le sixième, Gagniégaton donnait avis, qu'à la fonte des neiges, un parti d'Iroquois devait se mettre en campagne ; mais que s'il faisait des prisonniers, on aurait soin qu'ils fussent bien traités. "Usez-en de même,

continua-t-il, si vous prenez quelques-uns des nôtres. J'avais huit prisonniers de la défaite de La Chine; j'en ai mangé quatre; j'ai donné la vie aux autres. Vous avez été plus cruels que moi: car vous avez fusillé douze Tsonnonthouans: vous auriez bien dû en épargner au moins un ou deux: c'est par représailles que j'ai mangé quatre des vôtres."

M. de Callières envoya les députés iroquois au comte de Frontenac; mais ce général refusa de leur donner audience, par la raison qu'ils avaient à leur tête un homme dont l'insolence l'avait choqué. Il reçut pourtant assez bien ceux de sa suite; mais il ne voulut traiter avec eux que par l'entremise d'Ouréouharé, qui parut même toujours agir en son propre nom.

Le gouverneur général fit partir le chevalier D'EAU, capitaine réformé, avec les députés iroquois. Il jugeait à propos d'envoyer cet officier à Onnontagué, pour tâcher de gagner ce canton, en lui témoignant une confiance particulière, et pour être mieux instruit de ce qui s'y passait. Il savait qu'il pouvait compter sur Garakonthié et sur Téganissoré, amis déclarés des Français; mais les négociations entre les Outaouais et les Iroquois, dont Gagniégaton avait parlé au gouverneur de Montréal, lui paraissaient un contretems fâcheux, dans les circonstances où se trouvait la colonie; d'autant plus que c'étaient ces circonstances mêmes qui avaient amené ces négociations, et qu'elles pouvaient être d'un dangereux exemple pour les autres alliés des Français. Le peu de fruit que M. de Denonville avait retiré de son expédition contre les Tsonnonthouans; l'abandon du fort de Niagara;* les irruptions fréquentes des Iroquois dans la

* Déja plusieurs fois le nom de *Niagara* a retenti aux oreilles de nos lecteurs, et nous ne leur avons encore rien dit de la merveille naturelle dont ce nom rappelle l'idée. C'est dans Lahontan

colonie ; les démarches peu honorables qu'on avait faites pour obtenir la paix de ces Sauvages ; les hauteurs qu'on en souffrait, depuis longtems, et l'inaction où l'on demeurait, malgré leurs nouvelles hostilités, avaient enfin fait faire aux Outaouais des démarches directes pour se reconcilier avec une nation dont ils avaient peu à espérer, il est vrai, mais beaucoup à craindre. Ils avaient renvoyé aux Tsonnonthouans tous les prisonniers qu'ils avaient faits sur eux, et étaient convenus d'un rendez-vous pour le mois de juin suivant.

M. de Frontenac, qui avait été informé des démarches des Outaouais, avant même l'arrivée de Gagniégaton à Mont-réal, par une lettre du P. Carheil, prépara un grand convoi pour Michillimakinac, sous la conduite du sieur DE LOUVIGNY, capitaine réformé, qui devait remplacer La Durantaye, dans le commandement. Il était accompagné de Nicholas Perrot, chargé des présens du gouverneur pour les Sauvages septentrionaux ; de cent quarante-trois Français, et de quelques Sauvages domiciliés. Un détachement de trente hommes, commandé par MM. D'HOSTA, capitaine, et DE LA GEMERAYE, lieutenant, eut ordre d'escorter ce convoi, l'espace de trente lieues.

---

que nous trouvons la première description un peu détaillée et curieuse du "grand *Sault de Niagara.* Cette effroyable cataracte, dit cet écrivain, a sept à huit cents (environ cent-cinquante) pieds de hauteur, et demi-lieue (beaucoup moins) de de nappe ou de largeur. On voit une île, vers le milieu, qui penche vers le précipice, comme si elle était prête d'y tomber. Tous les animaux qui traversent un demi-quart de lieue au-dessus de cette île infortunée, y sont entraînés par la force des courans. Les bêtes et les poissons qui se tuent, en tombant de si haut, servent de nourriture à cinquante Iroquois, qui se tiennent à deux lieues de là, pour les retirer de l'eau avec leurs canots. Ce qui est remarquable, c'est qu'entre l'eau qui forme la cascade, par un talus effroyable, et le pied du rocher d'où elle se précipite, il y a un chemin où trois hommes peuvent aisément traverser, d'un côté à l'autre, sans recevoir que quelques gouttes d'eau."

Ils partirent de Mont-réal, le 22 mai. Arrivé au lieu nommé *les Chats*, sur la Grande-Rivière, ils découvrirent deux canots iroquois; MM. de Louvigny et d'Hosta, jugeant qu'ils n'étaient pas seuls, envoyèrent trente hommes par eau, et soixante par terre, pour envelopper l'ennemi de toutes parts. Les premiers tombèrent dans une ambuscade, et essuyèrent d'abord un feu meurtrier, les Iroquois, qu'ils ne voyaient point, les choisissant, et tirant sur eux à coups sûrs. Aussi ne resta-t-il, après la première décharge, dans le canot de La Gemeraye, qui avait voulu aborder le premier, que deux hommes, qui ne fussent pas blessés.

Louvigny se désespérait de voir ainsi massacrer ses gens, sans pouvoir les secourir; car Perrot à qui il avait ordre d'obéir pendant la route, ne voulait point lui permettre d'avancer, de peur de risquer les présens dont il était porteur, et avec eux, le succès de la négociation dont il était chargé. A la fin, pourtant, il se laissa gagner aux instances de cet officier et de M. d'Hosta. Aussitôt, l'un et l'autre se mirent à la tête d'une soixantaine d'hommes, et coururent sur l'ennemi: la charge fut si brusque et faite si à propos, qu'il y eut une trentaine d'Iroquois de tués, plusieurs de blessés, et quelques uns de pris. Un des prisonniers fut envoyé au comte de Frontenac, qui le remit à Ouréouharé; un autre fut mené à Michillimakinac, et livré aux Outaouais, qui le brûlèrent, pour faire voir au nouveau commandant qu'ils ne songeaient plus à s'accommoder avec les Iroquois. Ils allaient faire partir leurs députés pour mettre la dernière main à un traité irrévocable avec cette nation; mais ils changèrent de résolution, lorsqu'ils virent arriver les Français victorieux de tous leurs ennemis, (car on ne manqua pas de leur parler d'abord des expéditions dans la Nouvelle York, et la Nouvelle Angleterre),

chargés de marchandises, et en assez grand nombre pour les assurer eux-mêmes contre tout ce que pourraient entreprendre les Iroquois, et qu'ils eurent reçu les présens dont Perrot était porteur, et qu'il sut admirablement bien leur faire valoir.

Ce changement avait lieu fort à propos pour l'avantage de la colonie; car toute espérance de paix avec les Iroquois s'était évanouie. Ces barbares avaient arrêté le chevalier d'Eau et tous les Français de sa suite. Ils avaient fait plus: il avaient brûlé deux de ses gens, et l'avaient envoyé lui-même à New-York, pour convaincre les Anglais qu'ils étaient bien éloignés de vouloir se reconcilier avec les Français. Dès que M. de Frontenac fut instruit de ces faits, il prit ses précautions pour n'être point surpris: afin de mettre en sûreté les quartiers les plus exposés aux incursions des Iroquois, il fit deux détachemens de ses meilleures troupes: le premier, destiné à protéger la côte du sud, depuis l'île de Montréal jusqu'à la rivière de Sorel, fut mis sous les ordres du chevalier DE CLERMONT. Le second, qui devait mettre en sûreté le reste du pays, jusqu'à la capitale, eut pour commandant le chevalier DE LAMOTTE. Ces précautions n'empêchèrent pas les Iroquois de se montrer en différents endroits du gouvernement de Mont-réal, et d'y tuer, ou d'y enlever un grand nombre d'hommes, dé femmes et d'enfans. Un de leurs partis, qui avait enlevé une quinzaine de personnes, femmes et enfans, près de la rivière de *Békancour*, fut poursuivi; mais tout ce qu'on y gagna fut que ces barbares, pour fuir plus aisément, massacrèrent leurs prisonniers. Quelques jours après, un autre parti d'Iroquois descendit dans l'île de Mont-real, par la rivière des Prairies. Un lieutenant réformé, nommé COLOMBET, rassembla vingt-cinq hommes, et alla à la rencontre de l'ennemi. Les

Iroquois, qui étaient fort supérieurs en nombre, chargèrent les Français avec résolution : M. Colombet resta sur la place, avec quelques uns de ses gens ; mais les barbares perdirent vingt-cinq des leurs.

Vers la fin d'août, on vit arriver à Mont-réal, un convoi de cent-dix canots, conduits par plus de trois cents Sauvages des tribus du Nord, et portant pour cent mille écus de pelleteries. La joie qu'on en ressentit fut bientôt troublée par les nouvelles alarmantes que l'on reçut. Un Sauvage du Sault Saint-Louis, qui avait été envoyé à la découverte, du côté d'Orange, rapporta qu'il avait apperçu, sur les bords du lac *Saint-Sacrement*, une armée entière occupée à faire des canots. Quelques jours après, le chevalier de Clermont, qui avait eu ordre de remonter la rivière de Richelieu, pour observer les ennemis, informa qu'il en avait vu un grand nombre sur le lac Champlain, et qu'il en avait même été poursuivi jusqu'à Chambly. Les signaux furent aussitôt donnés pour assembler les milices. Le 31, M. de Frontenac passa, de grand matin, à la Prairie de la Madeleine, où il avait assigné le rendez-vous général ; et les Sauvages septentrionaux, qu'il y avait invités, s'y rendirent tous, le soir. Le lendemain, le général fit la revue de ses forces, qui étaient de 1200 hommes. Le jour suivant, les éclaireurs rapportèrent qu'ils n'avaient rien vu : sur quoi, les milices furent licenciées jusqu'à nouvel ordre. Deux jours après, un parti d'Iroquois tomba sur un quartier nommé *la Souche*, éloigné seulement d'un quart de lieue de celui où la petite armée de M. de Frontenac avait campé. Le même jour, c'est-à-dire, le 4 septembre, le gouverneur général congédia ses alliés sauvages, après leur avoir renouvellé les recommandations et les promesses qu'il leur avait faites, dès leur arrivée, au sujet des Iroquois. Peu de jours

après leur départ, les Iroquois reparurent en plusieurs endroits. Le chevalier de Lamotte et M. Murat, lieutenant, furent attaqués par un parti plus nombreux que celui qu'ils commandaient: ils le repoussèrent néanmoins; mais les Sauvages étant revenus à la charge, dans le temps que ces officiers les croyaient en fuite, le premier fut tué sur la place, et le second enlevé, et probablement massacré ensuite; car on ne put jamais apprendre ce qu'il était devenu. A peu près dans le même temps, M. Desmarais qui commandait à *Châteauguay*, périt, dans une ambuscade, tout près de son fort, avec deux de ses gens.

Le 10 Octobre, M. de Frontenac, étant encore à Mont-réal, reçut de M. Provot, major de place, qui commandait à Québec, en son absence, deux lettres, par la première desquelles, datée du 5, cet officier l'informait qu'il avait eu avis que trente vaisseaux, qu'on croyait destinés à faire le siège de Québec, étaient partis de Boston; et par la seconde, datée du 7, qu'une escadre anglaise d'environ trente voiles, avait été apperçue, à la hauteur de Tadoussac. Le comte s'embarqua, sur l'heure, avec M. de Champigny, dans un petit bâtiment, où ils pensèrent périr. Le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, une troisième lettre de M. Provot lui mandait, qu'à l'heure où il écrivait, la flotte anglaise pouvait bien être à l'Ile aux Coudres, c'est-à-dire à quinze lieues seulement de la capitale. Il envoya aussitôt M. de Ramsay, gouverneur des Trois-Rivières, au chevalier de Callières, pour lui ordonner de descendre à Québec, avec toutes ses troupes, à la réserve de quelques compagnies, qui devaient être laissées pour garder Mont-réal, et de se faire suivre de tous les habitans qu'il pourrait rassembler dans sa route. Il marcha ensuite, sans s'arrêter, jusqu'à Québec, où il

arriva, le 14, à 10 heures du soir, et où il apprit que la flotte ennemie était au pied de la traverse de l'île d'Orléans.

Il fut très satisfait de l'état où M. Provot avait mis la place. Cet officier y avait fait entrer un grand nombre des habitans des environs, et quoiqu'il n'eût eu que cinq jours pour faire travailler aux fortifications, il n'y avait aucun endroit faible dans la ville, auquel il n'eût pourvu, de manière à ne pas craindre un coup de main. Le gouverneur y fit ajouter quelques retranchemens, et confirma l'ordre que le major avait donné aux compagnies de milices de *Beauport*, de la côte de *Beaupré*, de l'île d'Orléans et de *Lauzon*, qui couvraient Québec, du côté de la rade, de ne point quitter leur position, qu'elles n'eussent vu l'ennemi faire sa descente, et attaquer le corps de la place.

M. de Longueil, fils ainé de M. Lemoyne, était parti, avec une troupe de Sauvages, pour examiner les mouvemens de la flotte anglaise. Toutes les côtes avancées du bas du fleuve étaient garnies d'habitans, qui obligeaient les chaloupes envoyées par l'ennemi à regagner le large.

Le 15, le chevalier de Vaudreuil partit, de grand matin, avec cent hommes, pour aller en reconnaissance, et charger les ennemis, s'ils entreprenaient de faire une descente ; avec ordre de ne les point perdre de vue, et de donner avis de tous les mouvemens qu'ils feraient.

M. de Frontenac fit commencer, le même jour, une batterie de huit pièces de canon, sur la hauteur qui était à côté du fort, et elle fut achevée, le lendemain. Les fortifications commençaient au *Palais*, sur le bord de la petite rivière, remontaient vers la haute ville, qu'elles environnaient, et allaient finir vers le Cap aux Diamans.

On avait aussi formé une palissade, depuis le Palais jusqu'au *Sault-au-Matelot.* Une seconde palissade, qu'on avait tirée au-dessus de la première, aboutissait au même endroit. Les issues de la ville où il n'y avait pas de portes étaient barricadées avec de grosses poutres et des barriques pleines de terre, en guise de gabions, et les dessus étaient garnis de pierriers. Le chemin tournant de la basse ville à la haute était coupé par trois différents retranchemens de barriques et de sacs pleins de terre, avec des chevaux-de-frise.

Le 16, à trois heures du matin, M. de Vaudreuil vint rapporter qu'il avait laissé la flotte anglaise à trois lieues de Québec, en un endroit appellé l'*Arbre Sec.* En effet, dès qu'il fit jour, on l'apperçut des hauteurs. Elle était composée de trente vaisseaux de différente grandeur, et le bruit se répandit qu'elle portait 3000 hommes de débarquement. A mesure qu'elle avançait, les plus petits bâtimens se rangeaient le long de la côte de Beauport: les autres tenaient le large. Tous jettèrent les ancres vers 10 heures; et aussitôt, une chaloupe portant un pavillon blanc se détacha de la flotte, et s'avança vers la ville. Ne doutant point qu'elle ne portât un trompette, M. de Frontenac envoya à sa rencontre un officier, qui la joignit à moitié chemin, fit bander la tête au trompette, et le conduisit au Château. Lorsqu'il fut en la présencc du gouverneur, il lui remit une sommation de la part de William Phipps, commandant de la flotte et de l'armée. Ce que cette sommation contenait de plus raisonnable était que "les ravages et les cruautés exercés par les Français et les Sauvages contre les peuples soumis à leurs majestés britanniques (GUILLAUME et MARIE), avaient obligé leurs dites majestés d'armer pour s'emparer du Canada, afin de pourvoir à la sûreté des provinces de leur obéissance." Le reste

était couché dans un stile si arrogant, et contenait des choses qui paraissaient si hors de propos, que M. de Frontenac, et ceux qui étaient auprès de lui eurent peine à se contenir, en l'écoutant. Quand la lecture fut achevée, le trompette tira de sa poche une montre, la présenta au gouverneur, et lui dit qu'il était 10 heures, et qu'il ne pouvait attendre que jusqu'à 11. "Alors, dit Charlevoix, il y eut un cri général d'indignation, et M. de Valrennes s'écria qu'il fallait traiter cet insolent comme l'envoyé d'un corsaire, d'autant plus que Phipps était armé contre son souverain légitime,* et s'était comporté, au Port Royal, en vrai pirate, ayant violé la capitulation, et retenu prisonnier M. de Manneval, contre sa parole et le droit des gens."

M. de Frontenac répondit, à l'instant, sur le ton que Phipps avait pris, et en récriminant. Le trompettte ayant demandé cette réponse par écrit, le gouverneur lui dit qu'il allait répondre à son maître par la bouche de son canon.

Le trompette fut reconduit, les yeux bandés, jusqu'à l'endroit où on l'avait été prendre; et à peine fut-il arrivé aux vaisseaux, qu'on se mit à tirer d'une des batteries de la basse ville. Le premier coup de canon abattit le pavillon de l'amiral, et la marée l'ayant fait dériver, quelques Canadiens allèrent le prendre, à la nage, et l'emportèrent, à la vue de toute la flotte, malgré le feu qu'elle faisait sur eux.

Le 18, à midi, on apperçut presque toutes les chaloupes, chargées de soldats, tourner du côté de la rivière Saint-Charles. Elles débarquèrent 1500 hommes. M. de Frontenac détacha environ trois cents miliciens, pour les harceler. Un terrain marécageux, embarrassé de

* Louis XIV n'avait pas encore reconnu Guillaume et Marie comme roi et reine d'Angleterre.

brossailles et entrecoupé de rochers, empêchaient les Anglais de profiter de la supériorité de leur nombre. Les Canadiens voltigeaient de rocher en rocher, autour des Anglais, qui n'ôsaient se séparer. Cette manière de combattre déconcerta les assaillans, qui, à la fin, se retirèrent en désordre, après avoir eu environ cent cinquante hommes tués ou blessés. Les Français n'eurent que deux hommes de tués, mais l'un d'eux était le chevalier de Clermont, officier de mérite, et une douzaine de blessés, parmi lesquels était M. JUCHEREAU, seigneur de Beauport, qui, quoiqu'âgé de plus de soixante ans, avait combattu bravement, à la tête de ses censitaires.

Le soir du même jour, les quatre plus gros vaisseaux vinrent mouiller devant la ville. Ils firent un grand feu, et on leur répondit de même. Sainte-Hélène pointa tous les canons, et aucun de ses coups ne porta à faux. Vers huit heures, le feu cessa, de part et d'autre. Le lendemain, la ville recommença, la première. Au bout de quelque temps, le contre-amiral s'éloigna, et l'amiral le suivit, bientôt après, avec précipitation. Il y avait plus de vingt boulets dans le corps du bâtiment : il était percé à eau, en plusieurs endroits ; toutes ces manœuvres étaient coupées, et un grand nombre de ses matelots avaient été tués ou blessés. Les deux autres vaisseaux tinrent encore quelque temps ; mais dans l'après-midi, ils allèrent se mettre à l'abri du canon du fort, dans l'*Anse des Mères*. Ils y furent accueillis par un grand feu de mousqueterie, qui leur tua beaucoup de monde, et les obligea à s'éloigner encore davantage.

Le 20, de grand matin, les troupes qui étaient débarquées à Beauport battirent la générale, et se rangèrent en bataille. Elles s'ébranlèrent ensuite, et cotoyèrent, pendant quelque temps, la petite rivière, en bon ordre ;

mais MM. de Longueil et de Sainte-Hélène, à la tête de deux cents volontaires, leur coupèrent chemin ; et escarmouchant, de la même manière qu'on avait fait le 18, ils firent sur les troupes anglaises des décharges si continuelles et si opportunes, qu'ils les contraignirent de gagner un petit bois, d'où elles firent un très grand feu. Les Canadiens les y laissèrent, et firent leur retraite en bon ordre. Ils eurent, dans ce second combat, deux hommes de tués, et quatre de blessés. Du nombre des derniers furent les deux commandans : Longueil ne fut blessé que légèrement ; mais Sainte-Hélène reçut une blessure grave, dont il mourut, au bout de quelques jours C'était, suivant Charlevoix, "un des plus aimables chevaliers et un des plus braves hommes" qu'ait jamais eus le Canada.

Pendant cette action, M. de Frontenac s'était avancé, à la tête de trois bataillons de ses troupes, le long de la petite rivière, résolu de la passer, si les volontaires se trouvaient trop pressés.

La nuit suivante, les Anglais s'avancèrent, avec plusieurs pièces d'artillerie, résolus de battre la ville en brèche ; mais on ne les laissa pas aller bien loin ; plusieurs détachemens de troupes et de milices allèrent à leur rencontre, et les arrêtèrent, ou les firent tomber dans des ambuscades. Le lieutenant DE VILLIEU se distingua particulièrement dans ces manœuvres. La partie était néanmoins trop inégale : les Français se retirèrent, à la fin, mais toujours en combattant et en se réunissant, jusqu'à ce qu'ils se trouvassent à portée d'être soutenus par les batteries de la ville. Le feu dura jusqu'à la nuit : alors les Anglais se retirèrent, à leur tour, d'abord en bon ordre, et ensuite, comme en fuyant, jusqu'à leur camp. Il se rembarquèrent, dans la nuit du 21 au 22, abandonnant plusieurs canons et une

quantité de poudre et de boulets. Ils avaient perdu près de six cents hommes, et leurs munitions et leurs vivres étaient entièrement épuisés.

Le 23, au soir, la flotte leva les ancres, et se laissa dériver à la marée.* Elle mouilla, le 24, à l'Arbre Sec, et continua sa route, le lendemain. Une dixaine de vaisseaux périrent, ou furent abandonnés dans le fleuve. L'amiral Phipps s'était laissé persuader qu'il trouverait Québec dégarni de troupes et sans défense, et il avait compté sur une diversion du côté de Mont-réal, qui n'eut pas lieu, parce que la petite-vérole ayant éclaté parmi les troupes anglaises qui devaient s'avancer de ce côté là, les Sauvages qui avaient promis de se joindre à elles, ne voulurent plus en entendre parler.

Un nombre de vaisseaux de France, qui s'étaient mis en sûreté dans le Saguenay, pendant que la flotte anglaise était dans le fleuve, mouillèrent devant Québec le 12 novembre.

Le siège de Québec, en 1690, est un des évènemens mémorables de l'histoire du Canada. Louis XIV accorda des lettres de noblesse à ceux qui s'y étaient le plus distingués, et nommément, aux sieurs Hertel et Juchereau ;† et il voulut qu'une médaille en perpétuât le souvenir : d'un côté, on voit la tête de ce roi ; de l'autre la France victorieuse est assise sur des trophées, au pied de deux arbres du pays, sur des rochers d'où s'échappent des torrens. Un castor va se refugier sous

---

* Quelques prisonniers, qu'elle avait faits, en remontant le fleuve, furent échangés, à la suggestion et par l'entremise d'une demoiselle du nom de La Lande.

† Le comte de Frontenac permit au sieur Carre' et à ses miliciens, d'emporter chez eux deux des canons abandonnés par les Anglais, pour être un monument durable de leur belle conduite. "On convenait, dit Charlevoix, que les officiers les plus expérimentés n'avaient pu mieux manœuvrer que n'avait fait cet habitant."

un bouclier, et le dieu sauvage du fleuve, qui épanche son urne aux pieds de la déesse, la contemple avec admiration. Pour devise, KEBEKA LIBERATA, M. D. C. X. C.; pour exergue: FRANCIA IN NOVO ORBE VICTRIX.*

Dans l'hiver de 1690 à 1691, les Sauvages de l'Acadie

* Quel était Québec vers ce temps-là? "Son circuit, dit Lahontan, est d'a peu près une lieue; sa latitude de 47°. 12m.* Québec est partagé en haute et basse ville. Les marchands demeurent à la basse pour la commodité du port, le long duquel ils ont fait bâtir de très belles maisons à trois étages, d'une pierre aussi dure que le marbre. La haute ville n'est pas moins belle ni moins peuplée. Le *Château*, bâti sur le terrain le plus élevé, la commande de tous côtés. Les gouverneurs généraux, qui font leur résidence ordinaire dans ce fort, jouissent de la vue la plus belle et la plus étendue qui soit au monde. La ville manque de deux choses essentielles, qui sont un quai et des fortifications. Il serait facile de faire l'un et l'autre, car les pierres se trouvent sur le lieu même. Elle est environnée de plusieurs sources d'eau vive, la meilleure qui soit au monde, et l'on pourrait y élever des fontaines simples ou jaillissantes. Les habitans de la base ville ne ressentent pas la moitié autant de froid que ceux de la haute; mais si ceux-ci sont exposés aux vents froids de l'hiver, ils ont aussi le plaisir de jouir du frais en été. Il y a un chemin assez large de l'une à l'autre, mais un peu escarpé, et des maisons des deux côtés. Le terrain de Québec est fort inégal, et la symétrie mal observée. L'intendant demeure dans un fond un peu éloigné, sur le bord d'une petite rivière, qui, se joignant au fleuve, renferme la ville dans un angle droit. On voit, à côté du *Palais*, de grands magasins de munitions de guerre et de bouche. Il y a six églises à la haute ville. La cathédrale est composée d'un évêque et de douze chanoines. La grandeur et l'architecture de la maison du chapitre sont surprenantes. L'église des jésuites, située au centre de la ville, est belle, grande et bien éclairée. Le grand autel est orné de quatre grandes colonnes cylindriques et massives, d'un seul bloc d'un certain porphyre de Canada, noir comme jais, sans taches et sans fils. Leur maison est commode en toutes manières, et ils ont de beaux jardins et plusieurs allées d'arbres si touffus, qu'il semble, en été, qu'on soit dans une glacière, plutôt que dans un bois. Leur collége est si petit, qu'à peine ont-ils jamais eu cinquante écoliers à la fois. Outre une église, ou chapelle (nouvelle), les récollets ont encore un (ancien) hospice, où plusieurs d'eux se tiennent. L'église des ursulines a été brulée, et rebâtie deux ou trois fois, de mieux en mieux. Les hospitalières sont mal logées.

* Champlain dit quarante-six degrés et demi. Généralement, les latitudes de cet auteur, et celles de quelques autres voyageurs anciens, sont trop basses d'environ un degré.

ravagèrent cinquante lieues de pays, dans la Nouvelle Angleterre. C'était ainsi que, depuis longtems, les Anglais et les Français, les premiers, au moyen des Iroquois, et les derniers, au moyen des Abénaquis, se faisaient plus de mal, dans l'espace de quelques mois, ou même de quelques semaines, qu'ils n'auraient pu s'en faire, durant des années entières, sans ces barbares et cruels auxiliaires.

Au printems, et pendant une partie de l'été, les Iroquois continuèrent leur guerre d'incursions : ils se mirent en campagne, au nombre de mille ; et ayant établi leur camp à l'entrée de la rivière des Outaouais, ils envoyèrent de là des détachemens, de différents côtés. L'un de ces détachemens, fort de vingt-cinq hommes, se jetta sur l'endroit de l'île de Mont-réal appellé la *Pointe aux Trembles*, y brûla une trentaine de maisons ou granges, et y prit quelques habitans, sur lesquels il exerça des cruautés inouies. Un second détachement, composé de quatre-vingts hommes, attaqua les Sauvages de la Montagne, et leur enleva une trentaine de femmes et d'enfans. D'autres bandes moins considérables se répandirent depuis *Repentigny* jusqu'aux îles de Richelieu, et firent partout de grands dégâts. M. LEMOYNE DE BIENVILLE, à la tête de deux cents hommes choisis, tant Français que Sauvages, surprit une de ces troupes, forte de soixante hommes, Agniers et Goyogouins, et comptait bien que pas un de ces barbares ne lui échapperait ; mais les Agniers ayant demandé à parler aux Iroquois du Sault Saint-Louis, ceux-ci voulurent absolument les écouter, de peur, disaient-ils, de rompre tout accommodement entre eux et leurs frères. Les Agniers leur protestèrent qu'ils ne souhaitaient rien tant que la paix, et s'offrirent de s'en retourner chez eux, avec promesse d'envoyer des députés à Mont-réal, pour traiter

de la paix avec M. de Callières. On les crut sur leur parole ; et ils échapèrent ainsi, par une ruse de guerre, à la mort ou à la captivité.

A peu près dans le même temps, ayant eu avis qu'on avait découvert une trentaine d'Onneyouths, à *Saint-Sulpice*, dans une maison abandonnée, le chevalier de Vaudreuil s'avança, de ce côté, avec une centaine de volontaires, parmi lesquels on distinguait le même de Bienville, le chevalier DE CRISASI, réfugié sicilien, et Ouréouharé. En s'approchant de la maison, on apperçut quinze Sauvages couchés en-dehors sur l'herbe. On donna dessus, et ils furent tous tués, avant d'avoir eu le temps de se reconnaître. Aux cris des mourans, ceux qui étaient dans la maison se mirent en défense, et Bienville s'étant trop aproché d'une fenêtre ouverte, fut renversé mort, d'un coup de fusil. La perte de cet officier releva le courage des Onneyouths ; mais M. de Vaudreuil ayant fait mettre le feu à la maison, ils furent tous tués, ou pris, en voulant s'ouvrir un passage, le casse-tête à la main. Les habitans firent impitoyablement brûler les prisonniers, persuadés que le meilleur moyen de corriger les Iroquois de leurs cruautés, était de les traiter eux-mêmes comme ils traitaient les autres.

Au commencement d'août, le gouverneur de Montréal ayant appris qu'un gros parti d'Anglais et d'Iroquois s'avançait du côté de la rivière de Richelieu, assembla sept à huit cents hommes, et les mena camper à la Prairie de la Madeleine.

Il y avait déjà trois jours que ces troupes couchaient au bivouac, lorsque, dans la nuit du 10 au 11, qui fut pluvieuse et très obscure, elles se retirèrent dans le fort. Ce fort était à trente pas du fleuve, sur une hauteur située entre deux prairies, dont une, qui regardait un endroit appellé *La Fourche*, était coupée par une petite

rivière, à la portée du canon du fort, et un peu plus près, par une ravine. Entre les deux, il y avait un courant sur lequel on avait bâti un moulin : c'était de ce côté-là, à la gauche du fort, qu'étaient campées les milices, accompagnées de quelques Sauvages. Les troupes réglées campaient sur la droite, et les officiers avaient fait dresser leurs tentes vis-à-vis, sur une hauteur.

Une heure avant le jour, la sentinelle qui était postée au moulin apperçut des gens qui se glissaient le long de la hauteur sur laquelle était le fort : elle tira un coup de fusil, cria aux armes, et se jetta dans le moulin. C'étaient des ennemis, qui se coulant le long de la petite rivière de La Fourche et la ravine, gagnèrent le bord du fleuve et s'y cantonnèrent, et qui, trouvant le quartier des milices dégarni, en chassèrent le peu de monde qui y restait, et s'y logèrent. Quelques Canadiens et quelques Sauvages furent tués, dans cette surprise.

Au bruit de la sentinelle, M. DE SAINT-CYRQUE, ancien capitaine, qui commandait, en l'absence du chevalier de Callières, retenu au lit par une grosse fièvre, marcha à la tête de ses troupes, dont une partie défila le long de la grève, et l'autre, par une prairie, en faisant le tour du fort. Le bataillon que Saint-Cyrque commandait en personne arriva, le premier, à la vue du quartier des milices : soupçonnant que les ennemis en pouvaient être maîtres, il s'arrêta, pour s'assurer du fait, et dans le moment, on fit sur lui une décharge dont il fut blessé à mort. Un autre officier, nommé D'ESCAIRAC, fut aussi blessé mortellement, et M. d'Hosta fut tué roide.

Le second bataillon arriva presque au même instant, conduit par M. DE LA CHASSAIGNE, et l'on donna, tête baissée, sur l'ennemi, qui, après une assez vigoureuse

résistance, commença à se retirer en bon ordre. Saint-Cyrque, qui avait eu la veine-cave coupée, perdait tout son sang; mais on ne put l'obliger à se retirer, qu'il n'eût vu les ennemis tourner le dos. Il tomba mort, quelques momens après, à la porte du fort.

Cependant, les ennemis retraitaient dans une contenance qui annonçait moins les vaincus que les vainqueurs, emportant plusieurs chevelures, et poussant des cris, comme pour insulter aux troupes françaises. Un petit détachement les suivit, mais il tomba dans une ambuscade, et tous ceux qui le composaient y périrent. Enhardis par ce succès, les confédérés reprirent le chemin par où ils étaient venus. Après qu'ils eurent fait environ deux lieues, leurs coureurs découvrirent les troupes que commandait Valrennes, qui, quelques jours auparavant, avait été envoyé du côté de Chambly, avec quelques centaines d'hommes, et qui était accouru, au premier bruit du combat. Les ennemis l'attaquèrent avec beaucoup de résolution; mais par bonheur pour cet officier, il se trouva, en cet endroit, deux grands arbres renversés: il s'en fit un retranchement, plaça sa troupe derrière, et lui fit mettre ventre à terre, pour essuyer le premier feu des ennemis. Il lui ordonna ensuite de se relever, la partagea en trois bandes, dont chacune fit sa décharge, puis la rangea en bataille, et chargea les confédérés avec tant d'ordre, de promptitude et de vigueur, qu'il les fit plier partout. Ils se remirent néanmoins jusqu'à deux fois; mais après une heure et demie de combat, ils furent contraints de se débander, et leur déroute fut complète. On en compta cent-vingt sur la place, et l'on sut ensuite que le nombre des blessés surpassait de beaucoup celui des morts. Les drapeaux et les bagages restèrent aux vainqueurs. La perte de ces derniers fut de soixante hommes tués et autant de

blessés. Ils eurent à regretter le jeune et brave LEBERT-DUCHESNE, qui avait combattu avec une intrépidité remarquable, à la tête des Canadiens.

"Cette action, dit Charlevoix, fut très vive, et conduite avec toute l'intelligence possible. Valrennes était partout, faisant, en même temps, les devoirs de capitaine et de soldat, combattant et donnant ses ordres avec autant de sang-froid que s'il eût commandé un exercice. Les chefs sauvages s'y surpassèrent, et l'un d'eux fut tué, en exhortant les siens de la voix et par son exemple, à combattre en gens de cœur. On s'y battit presque comme les anciens, homme à homme et corps à corps. C'était le courage, c'était l'adresse, c'était la présence d'esprit qui l'emportait : on en venait réellement aux mains ; on luttait, on se terrassait, et quand les armes ou les munitions manquaient, on se brûlait le visage avec la bourre du fusil."

A la nouvelle de l'approche des ennemis, le gouverneur général était parti de Québec pour se rendre à Mont-réal ; mais ayant appris, en y arrivant, leur défaite et leur fuite, il retourna aussitôt sur ses pas. Il reçut peu de temps après, une lettre du gouverneur de la Nouvelle Angleterre, qui le priait de lui faire rendre les prisonniers que les Abénaquis avaient faits dans sa province, et lui proposait la neutralité en Amérique, malgré la guerre qui continuait, en Europe, entre l'Angleterre et la France.

M. de Frontonac écrivit en réponse au général anglais, que quand il lui aurait renvoyé le chevalier d'Eau et M. de Manneval, qu'il retenait prisonniers, l'un par la trahison des Iroquois, l'autre par la mauvaise foi de l'amiral Phipps, il pourrait entrer avec lui en pourparler ; mais que, sans cela, il n'écouterait rien. Si les Sauvages devaient entrer dans la neutralité, l'avantage

eût été réciproque, et peut-être le Canada y eût-il plus gagné que les provinces anglaises: le comte de Fronrenac devait le sentir; mais Charlevoix prétend que ce général avait des preuves certaines de la mauvaise foi du gouverneur de la Nouvelle Angleterre.

Peu content d'avoir vu échouer tous les projets des Anglais et des Iroquois contre le Canada, M. de Frontenac voulut porter la guerre chez ces derniers. Cinq ou six cents hommes eurent ordre d'entrer dans le canton d'Agnier, et en prirent la route; mais le mauvais état des chemins joint, peut-être, à d'autres inconvéniens, les contraignit de s'en revenir, sans avoir rien fait.

On se consola de ce contre-temps par la nouvelle que le chevalier de Villebon, fils du baron de Bekancour, et frère de Manneval et de Portneuf, nommé gouverneur de l'Acadie, était entré au Port Royal, et avait repris possession du pays pour la France.

Malgré les pertes que les Iroquois éprouvaient, de temps à autre, ils ne cessaient pas de continuer leur petite guerre, et de tenir la colonie en alarme. Les voyages aux contrées du Nord et de l'Ouest étaient surtout devenus d'une extrême difficulté: il fallait aux voyageurs de fortes escortes, et souvent ces escortes elles-mêmes devenaient, en tout ou en partie, la proie de l'ennemi. Il ne se passait guère de mois sans que la colonie eût à regretter un ou plusieurs de ses officiers, ou de ses hommes marquants.

Au commencement de février 1692, le chevalier de Callières reçut ordre du comte de Frontenac de lever un parti, et de l'envoyer dans la presqu'île formée par la rencontre du fleuve Saint-Laurent et de la grande rivière des Outaouais, où les Iroquois avaient coutume de venir chasser, pendant l'hiver, et où le gouverneur était informé qu'ils étaient en grand nombre. M. de

Callières assembla trois cents hommes, partie Français et partie Sauvages, et les mit sous la conduite de M. de Beaucourt, capitaine réformé.

En arrivant à l'île de *Toniatha*, à une journée de marche en deça de Catarocouy, Beaucourt y rencontra cinquante Tsonnonthouans: il les attaqua dans leurs cabanes, leur tua vingt-quatre hommes et leur en prit seize ;* puis s'en revint. Ses prisonniers furent envoyés à Québec, où le gouverneur en condamna deux à être brulés vifs: "voulant, dit un historien, par cet exemple rigoureux, intimider les Iroquois, ou faire qu'ils se gardassent, à l'avenir, de s'avancer, en toute hardiesse, jusqu'aux portes des villes."† On avait appris de ces prisonniers qu'une troupe de cent guerriers du même canton faisait la chasse près du Sault de la Chaudière, et que deux cents Onnontagués, commandés par la Chaudiere-Noire, un de leurs plus braves chefs, devaient les y joindre, pour y passer toute la belle saison, afin d'arrêter tous les Français qui voudraient aller à Michillimakinac, ou en revenir. Comme on attendait incessamment un grand convoi de pelleteries des contrées du Nord et de l'Ouest, on comprit qu'il aurait été nécessaire d'envoyer au-devant une bonne escorte; mais M. de Callières

* Le sieur La Plante, qui vivait dans l'esclavage, depuis la funeste incursion dans l'île de Mont-réal, eut le bonheur de se trouver enveloppé dans cette déroute, et de recouvrer sa liberté. Le sieur Villedené eut un peu plus tard le même bonheur.

† Si M. de Frontenac intimidait par là les Iroquois, ne leur donnait-il pas aussi à entendre que la manière dont ils traitaient leurs prisonniers de guerre ne répugnait ni à la loi de nature ni à la religion qu'on voulait leur faire embrasser ? Quoiqu'il en soit, les "instantes prières de madame l'intendante," et des personnes qui avaient en horreur les cruautés barbares, n'ayant pu le fléchir, une "charitable personne" jetta un couteau dans la prison, et le moins courageux des deux condamnés se le plongea dans le sein. L'autre fut brulé, sur le cap aux Diamans, "à petit feu," et avec plaisir, en apparance, par des jeunes Sauvages de Lorette.

ne voulut rien faire sans l'ordre du comte de Frontenac. Ce général, persuadé que l'affaire de Toniatha avait déconcerté les mesures des Iroquois, manda au gouverneur de Mont-réal de faire partir, au plutôt, le sieur DE SAINT-MICHEL, gentilhomme canadien, avec quarante voyageurs, pour porter ses ordres à Michillimakinac, et de les faire escorter par trois canots bien armés, jusqu'au dessus du Sault de la Chaudière.

M. de Callières obéit: l'escorte conduisit les Canadiens, jusqu'à l'endroit marqué, sans avoir rencontré un seul Iroquois; mais peu de jours après, ayant apperçu deux Sauvages de cette nation, Saint-Michel ne douta point que La Chaudière-Noire ne fut proche, avec toute sa troupe, et s'en revint à Mont-réal. Il ne faisait que d'y débarquer, lorsque M. de Frontenac y étant arrivé de Québec, le fit repartir, sur-le-champ, avec trente Français et trente Sauvages. Le général le fit suivre par TILLY DE SAINT-PIERRE, qui eut ordre de prendre sa route par la *Rivière du Lièvre*, qui se décharge dans la Grande-Rivière, environ cinq lieues au-dessous du Sault de la Chaudière, et à qui il donna un duplicata de l'ordre dont Saint-Michel était porteur pour M. de Louvigny.

Il fut heureux d'avoir pris cette précaution: Saint-Michel, arrivé au même endroit où il avait relâché, à son premier voyage, y vit encore deux éclaireurs, et apperçut, en même temps, un grand nombre de canots que l'on mettait à l'eau. Il ne crut pas devoir s'exposer à un combat trop inégal, et reprit, une seconde fois, la route de Mont-réal. Trois jours après qu'il y eut débarqué, on y vit arriver soixante Sauvages chargés de pelleteries, qui étaient descendus par la rivière du Lièvre, et qui dirent qu'ils avaient rencontré M. de Saint-Pierre au-dela de tous les dangers. Après qu'ils eurent fait

leur traite, ils demandèrent une escorte, pour passer jusqu'à l'endroit où ils devaient prendre des chemins détournés. Saint-Michel s'offrit à les accompagner, et son offre fut acceptée. On lui donna une escorte de trente hommes commandés par le lieutenant de La Gemeraye, ayant sous lui deux des fils du sieur Hertel. Cette troupe étant arrivée à l'endroit nommé le *Long-Sault,** où il fallait faire un portage; tandis qu'une partie des hommes étaient occupée à monter les canots à vide, et que les autres marchaient le long du rivage, pour les couvrir, une décharge de fusils faite par des gens qu'on ne voyait point, écarta tous les Sauvages, qui étaient de la seconde bande, et fit tomber plusieurs Français morts ou blessés.

Les Iroquois, sortant aussitôt de leur ambuscade, se jettèrent avec fureur sur ce qui restait du parti français; et dans la confusion qu'une attaque si brusque et si imprévue avait causée, ceux qui voulurent gagner leurs canots les firent tourner; de sorte que les barbares eurent bon marché de gens qui avaient, en même temps, à se défendre contre eux, et à lutter contre la rapidité du courant, qui les entraînait. Ils se défendirent pourtant avec une bravoure qui aurait pu les sauver, si les Sauvages ne les eussent point abandonnés; car on apprit ensuite que la Chaudière-Noire n'était accompagné que de cent-quarante guerriers. La Gemeraye fut assez heureux pour s'échapper, avec quelques soldats; mais Saint-Michel et les deux Hertel furent faits prisonniers.

---

* Outre le Sault des *Cascades*, il y a ceux du *Buisson*, des *Cèdres*, du *Côteau du Lac*, et "surtout le *Long-Sault*. Imaginez-vous qu'en l'espace de vingt lieues, le long du fleuve, la rapidité de ses eaux est si violente, qu'on n'ôserait éloigner le canot de quatre pas du rivage. Il est impossible de voyager sur les bords de ce fleuve, sans tomber d'ambuscade en ambuscade."—LAHONTAN.

Après cette rencontre, on fut quelque temps sans entendre parler des Iroquois; mais le 15 juillet, au moment où l'on s'y attendait le moins, La Chaudière-Noire fit descente à l'endroit nommé *la Chenaye*, sur la *Rivière Jésus*, et y enleva une quinzaine d'habitans. M. de Callières envoya contre lui cent soldats, sous le capitaine Duplessis-Faber, qu'il fit suivre par le chevalier de Vaudreuil, à la tête de deux cents hommes. Les Iroquois se jettèrent dans les bois, et s'enfuirent avec précipitation, abandonnant leurs canots et quelque bagage. On renforça le corps du chevalier de Vaudreuil, et on lui ordonna de poursuivre les ennemis. Il atteignit leur arrière-garde, un peu au-dessous du Long-Sault, leur tua, ou leur prit une quinzaine d'hommes, et délivra une partie des habitans enlevés à la Chenaye.

Quelques jours plus tard, M. de Lusignan, capitaine réformé, passant par les îles de Richelieu, tomba dans une ambuscade, et fut tué à la première décharge. La Monclerie, son lieutenant, put retraiter en bon ordre, après deux heures de combat.

Il avait été défendu aux habitans de s'éloigner de leurs habitations, et ceux qui contrevenaient à cette défense avaient ordinairement lieu de s'en repentir. Les femmes ne pouvaient pas plus que les hommes s'éloigner, tant soit peu, des villes ou des forts, sans courir la risque d'être enlevées. Cette année, 1692, un parti nombreux d'Iroquois parut à la vue du fort de *Verchères*, tandis que tous les hommes étaient dehors, occupés, la plupart, aux travaux des champs. La fille du seigneur (Mademoiselle de Vercheres), âgée au plus de quatorze ans, en était à deux cents pas. Au premier cri qu'elle entendit, elle courut pour y rentrer. Les Sauvages la poursuivirent, et l'un d'eux la joignit,

comme elle mettait le pied sur la porte ; mais l'ayant saisie par un mouchoir qu'elle avait au cou, elle le détacha, et ferma la porte sur elle. Il ne se trouvait, dans le fort, qu'un jeune soldat et une troupe de femmes, qui, à la vue de leurs maris, que les Iroquois saisissaient et garottaient, poussaient des cris lamentables. La jeune demoiselle ne perdit ni le cœur ni le jugement ; elle ordonna aux femmes de cesser leurs lamentations, ôta sa coëffure, noua ses cheveux, prit un chapeau et un juste-au-corps ; puis elle tira un coup de canon et quelques coups de fusil, et se montrant, avec son soldat, tantôt dans une redoute, et tantôt dans une autre, et tirant toujours fort à propos, lorsqu'elle voyait les Iroquois s'approcher de la palissade, ces Sauvages se persuadèrent qu'il y avait beaucoup de monde dans le fort, et se retirèrent.

Deux ans auparavant, la mère de cette jeune fille, Madame DE VERCHERES, restée presque seule dans le même fort, en avait pareillement éloigné, par son courage et sa vigilance, un parti de guerre de la même nation.

C'était presque toujours du canton des Agniers que sortaient les partis de guerre qui faisaient le plus de mal à la colonie : aussi M. de Frontenac prit-il encore une fois la résolution d'en tirer raison. Il envoya quelques compagnies de troupes et de milices au chevalier de Callières, en lui ordonnant d'y joindre quelques centaines d'hommes de son gouvernement, soldats, habitans, Sauvages, pour en former un corps d'armée, et de le faire marcher incessamment contre les Agniers. Ces ordres furent exécutés avec diligence ; le parti se composa de six cents hommes, et le commandement en fut donné à MM. de Mantet, DE COURTEMANCHE et DE LA NOUE, lieutenans.

Ils partirent de Montréal, le 25 janvier 1693, et arri-

vèrent, le 16 février, dans le canton d'Agnier, sans avoir été découverts. Ce canton n'était alors composé que de trois grosses bourgades, qui avaient chacune un fort: La Noue attaqua le premier, et s'en rendit maître, sans beaucoup de résistance. Il brûla les palissades, les cabanes et toutes les provisions. Mantet eut pareillement bon marché du second, qui n'était qu'à un quart de lieue du premier. Le troisième, qui était beaucoup plus grand, coûta aussi bien davantage. On y arriva dans la nuit du 18; les Agniers, quoique surpris, se défendirent bien. L'on en tua une vingtaine, et l'on en fit deux cent-cinquante prisonniers. Après cet exploit, les Français se retranchèrent, dans l'attente d'être attaqués. Les Agniers réunis, parurent, en effet, au bout de deux jours, et se retranchèrent aussi, de leur côté. Ils furent attaqués vigoureusement, et se défendirent de même. Leur retranchement ne fut forcé qu'à la troisième charge. La perte des Français fut de seize morts et douze blessés: celle des Iroquois ne fut pas plus considérable. Après s'être débandés, ils se rallièrent, et suivirent l'armée française pendant trois jours, sans néanmoins s'en trop approcher. Une soixantaine de prisonniers, amenés à Montréal, fut à peu près tout le fruit de cette incursion chez les Agniers. Les routes n'en devinrent pas plus libres, ni les communications avec le Nord, ou l'Ouest, moins dangereuses. M. d'Argenteuil, frère de Mantet, ayant été chargé de porter des lettres du gouverneur général à M. de Louvigny, un sieur de la Valtrie eut ordre de l'escorter, avec une cinquantaine d'hommes, jusqu'au-delà de tous les passages dangereux. D'Argenteuil put se rendre à Michillimakinac sans malencontre; mais M. de la Valtrie fut attaqué, à son retour, près de l'île de Mont-réal, et tué avec une partie de ses gens.

Au mois de juin, le gouverneur général ayant appris

que huit cents Iroquois s'étaient mis en marche, et étaient déjà près des *Cascades*, à l'extrémité du lac Saint-Louis, fit partir le chevalier de Vaudreuil, à la tête de six compagnies de troupes. Le gouverneur de Mont-réal avait aussi assemblé un corps de sept à huit cents hommes, et ils s'avancèrent, tous deux, jusqu'aux Cascades; mais ils n'y trouvèrent plus l'ennemi: il avait décampé, à la nouvelle des préparatifs qui se faisaient contre lui.

Le 4 août, deux cents canots arrivèrent à Mont-réal chargés de pelleteries. Les principaux chefs de presque toutes les tribus du Nord y étaient en personne. Dès que M. de Frontenac en eut eu la nouvelle, il se mit en route pour Mont-réal, et y arriva, escorté de ces mêmes chefs, qui étaient allés au-devant de lui jusqu'aux Trois-Rivières. Dès le lendemain, il se tint un grand conseil, où tout se passa à la satisfaction des assistans. Le gouverneur n'épargna rien pour achever de s'attacher toutes les tribus dont les chefs se trouvaient présents. Tous ces Sauvages partirent charmés de ses manières et comblés de ses présens, et furent suivis de près par un grand nombre de Français, parmi lesquels étaient Courtemanche, Mantet, Argenteuil, nommé lieutenant de Louvigny, Perrot, et M. LE SUEUR, chargé de faire un établissement à *Chagouamigon*, sur le lac Supérieur.

Vers la fin de septembre, on vit arriver à Québec une femme onneyouthe, que le seul désir de voir le comte de Frontenac avait engagée à faire ce voyage.* " Ce n'était pas tout-à-fait la reine de Saba, remarque Charlevoix; mais l'Iroquoise était animée du même

* Elle était accompagnée de TAREHA, un des chefs de sa tribu, qui, au mois de juin précédent, avait été député vers le gouverneur général, pour lui faire des ouvertures de paix.

motif que cette princesse, et le général français en fut tellement flatté, qu'il crut voir dans cette femme quelque chose de plus qu'une Sauvagesse." Elle méritait, d'ailleurs, l'accueil favorable qu'il lui fit: c'était elle qui avait adopté le P. Millet, après l'arrestation des chefs iroquois, à Catarocouy, et lui avait par là sauvé la vie. Elle se fit chrétienne, et se fixa au Sault Saint-Louis.

L'année 1694 se passa presque toute en envois de députés, négociations et remises de prisonniers, de la part des Iroquois.

Le gouverneur de la Nouvelle Angleterre ne voulait pas rester en arrière de celui de la Nouvelle France, en fait de vigilance et d'activité. Il était parvenu à faire consentir deux des principaux chefs des Abénaquis à traiter de la paix avec lui ; et il se transporta au fort de *Pemkuit*, pour en accélérer la conclusion. Mais déjà le sieur de Villieu, secondé par les missionnaires, avait trouvé le secret de détourner ces deux chefs de leur dessein ; et ayant réuni trois ou quatre cents guerriers, il s'avança au milieu des habitations anglaises, partagea ses gens en deux bandes, attaqua et prit deux forts, peu éloignés l'un de l'autre, sans qu'il lui en coutât un seul homme. Enhardi, ou plutôt enthousiasmé par un succès si prompt et si peu coûteux, un des chefs, nommé TAXOUS, s'avança avec quarante des plus braves de la troupe, jusqu'auprès de Boston ; attaqua, en plein jour, un petit fort, s'en rendit maître, et ravagea tous les environs. De Villieu emmena à Québec plusieurs chefs, qui tous renouvellèrent au gouverneur général les protestations d'une fidélité inviolable.

Vers la fin de cette même année, d'Iberville, accompagné de son frère SERIGNY, et de cent-vingt Canadiens, se rendit maître, par capitulation, du *Port Nelson*, à la

Baie d'Hudson, et lui donna le nom de *Fort Bourbon.*

Cependant, les Iroquois, malgré leurs députations et leurs prétendues dispositions pacifiques, continuaient à se montrer autour des habitations françaises, et à y exercer leurs ravages accoutumés. Le comte de Frontenac crut que le remède le plus efficace à ces maux était le rétablissement du Fort de Catarocouy. Dans ce dessein, il se rendit à Mont-réal, escorté de cent-dix habitans des gouvernemens de Québec et des Trois-Rivières. Il leva encore cent hommes de milice, deux cents soldats et deux cents Sauvages, dans le gouvernement de Mont-réal, avec trente-six officiers. Cet armement se mit en route, sous la conduite du chevalier de Crisasi. Cet officier usa de tant de diligence et d'activité, qu'en quinze jours de temps, il fit le trajet difficile, entre Mont-réal et le lac Ontario, et rebâtit le fort de Catarocouy. Son zèle et sa vigilance ne se bornèrent pas là : avant de repartir pour Mont-réal, il envoya des Sauvages, divisés par petites troupes, à la découverte, de différents côtés. On apprit, par ce moyen, qu'un grand nombre d'Iroquois étaient, ou allaient se mettre en campagne, et l'on put en avertir assez à temps pour donner au gouverneur de Mont-réal le loisir de mettre ses postes hors d'insulte, et à M. de Frontenac celui de former un corps de huit cents hommes dans l'*Ile Perrot.*

Les ennemis n'en eurent pas moins la hardiesse de s'avancer jusqu'à Mont-réal et de débarquer même, par petits pelotons, dans cette île, où ils massacrèrent quelques habitans; mais le gouverneur déconcerta leurs mesures, en divisant sa petite armée, pour la répartir dans les différentes paroisses. Ne pouvant rien faire par petites troupes, les Iroquois s'avancèrent, en un corps assez considérable, jusque derrière *Boucherville* ;

mais ils y furent défaits par M. La Durantaye ; et ainsi finit la campagne dans le centre de la colonie.

Dans les quartiers de l'Ouest, M. DE LAMOTTE-CADILLAC avait déterminé les Sauvages voisins de son poste à faire des courses sur l'ennemi commun : ces Sauvages amenèrent un grand nombre de prisonniers à Michillimakinac. Les Iroquois voulurent s'en venger sur les Français, et marchèrent, en grand nombre, pour contraindre les Miamis à se déclarer contre eux. Courtemanche et quelques Canadiens se trouvant chez ces Sauvages, lorsque les Iroquois parurent, loin de vouloir écouter ces derniers, ils tombèrent sur eux à l'improviste, et après en avoir tué et blesssé un bon nombre, obligèrent le reste à fuir en grand désordre.

Les Iroquois furent dédommagés de cet échec par la malveillance d'un chef huron, que les Canadiens avaient surnommé LE BARON. Ce chef avait envoyé sous-main son fils, avec quarante guerriers qui lui étaient dévoués, vers les Tsonnonthouans. Ils conclurent avec ce canton un traité de paix, dans lequel les Outaouais furent compris. Peu après, des envoyés iroquois furent reçus par les Sauvages de Michillimakinac, et en obtinrent tout ce qu'ils voulurent, même la promesse de se joindre à eux, pour faire la guerre aux Français.

Ce qui mécontentait surtout les alliés des Français, c'était le haut prix des marchandises qu'on leur vendait. Quelques uns d'eux avaient été en députation à Montréal, à la suggestion de M. de Lamotte, pour demander que les effets dont ils ne pouvaient se passer leur fussent vendus à meilleur marché : le gouverneur général leur avait laissé entrevoir qu'ils seraient satisfaits sur ce point. Lorsque ces députés furent de retour, Lamotte assembla les chefs, et déclara devant tous, qu'il donnerait à crédit, aux prix accoutumés, tout ce qui restait

de marchandises dans ses magasins. Cette déclaration jointe à tout ce qu'il put leur dire, pour raffermir les uns dans leurs bonnes dispositions, et faire revenir les autres de leur éloignement, eut assez d'effet pour qu'il crut pouvoir leur proposer d'envoyer des partis de guerre contre les Iroquois.

A peine le commandant eut-il fini de parler, que plusieurs se déclarèrent chefs de l'entreprise qu'il proposait. Ils assemblèrent promptement un nombre considérable de guerriers, et coururent chercher les Iroquois. On se battit avec acharnement, sur le bord d'une rivière; mais à la fin, les Iroquois furent obligés de se jetter à la nage, pour se sauver. Les vainqueurs revinrent à Michillimakinac avec trente-deux prisonniers, trente chevelures, et un butin d'environ cinq cents peaux de castor.

Le gouverneur général ayant résolu de pénétrer, au printems, jusqu'au centre du pays des Iroquois, donna ordre au gouverneur de Mont-réal d'envoyer quelques centaines d'hommes entre le Saint-Laurent et la Grande-Rivière, pour courir sus à ces Sauvages, qu'on supposait y devoir chasser en grand nombre. Ce parti ne rencontra personne; les Iroquois s'étant tenus renfermés dans leurs forts, pendant tout l'hiver.

M. de Frontenac arriva à Mont-réal vers la fin de juin, (1696), accompagné des milices du gouvernement de Québec et de celui des Trois-Rivières. Celles du gouvernement de Mont-réal étaient déjà assemblées, et il ne restait plus qu'à se mettre en marche. L'armée partit de Mont-réal, le 4 juillet, et arriva, le même jour, à La Chine, où arrivèrent aussi cinq cents Sauvages, dont on fit deux troupes: la première, composée d'Iroquois et d'Abénaquis domiciliés, fut mise sous les ordres de Maricourt, capitaine; la seconde, où étaient

les Hurons de Lorette et des Iroquois, eut pour commandans MM. de Beauvais et Legardeur, lieutenans. Quelques Algonquins et quelques Outaouais, joints à d'autres Sauvages du Nord, formèrent une bande séparée, sous le baron de Békancour. Les troupes furent partagées en quatre bataillons de deux cents hommes, chacun, sous les ordres de quatre anciens capitaines, la Durantaye, Demuys, Dumesnil et de Grais. On fit aussi quatre bataillons des milices canadiennes: celui de Québec était commandé par M. de Saint-Martin, capitaine réformé; celui de Beaupré, par M. de Grandville, lieutenant; celui des Trois-Rivières, par M. de Grandpre', major de place, et celui de Montréal, par M. Deschambauts, procureur du roi de cette ville. M. de Subercase faisait les fonctions de major-général, et chaque bataillon, tant des troupes que des milices, avait son aide-major.

Le 6, cette armée, la plus nombreuse qui eût encore été formée en Canada, alla camper dans l'Ile Perrot, et le lendemain, elle en partit, dans l'ordre suivant: M. de Callières menait l'avant-garde, composée de la première bande de Sauvages et de deux bataillons de troupes: elle était précédée de deux grands bateaux, où était le commissaire d'artillerie, avec deux pièces de campagne, des mortiers, et les munitions. Quelques canots, conduits par des Canadiens, les accompagnaient, avec toutes sortes de provisions de bouche. Le comte de Frontenac, suivait, accompagné de M. Levasseur, ingénieur en chef, et environné de canots, qui portaient sa maison, son bagage, et un nombre de volontaires. Les quatre bataillons de milices, plus forts que ceux des troupes, faisaient le corps de bataille, sous les ordres de M. de Ramsay, gouverneur des Trois-Rivières. Les deux autres bataillons des troupes, avec

la seconde bande des Sauvages, formaient l'arrière-garde, sous M. de Vaudreuil. Dans la route, le corps qui avait fait l'avant-garde, un jour, faisait l'arrière-garde, le lendemain.

On arriva, le 19, à Catarocouy, où l'on séjourna jusqu'au 26, pour attendre quatre cents Outaouais, que Lamotte-Cadillac avait promis, mais qui ne parurent point. Le 28, l'armée se trouva à l'entrée de la rivière d'Onnontagué. Cette rivière étant étroite et rapide, le général, avant de s'y engager, envoya cinquante éclaireurs par terre, de chaque côté. On ne put faire, ce jour-là, qu'une lieue et demie. Le lendemain, l'armée fut séparée en deux corps, pour faire plus de diligence, et pour occuper les deux bords de la rivière, par terre et par eau. M. de Frontenac prit la gauche, avec M. de Vaudreuil, les troupes réglées et un bataillon de milices. MM. de Callières et de Ramsay tinrent la droite, avec le reste des milices et les Sauvages. Sur le soir, on se réunit, après avoir fait trois lieues de chemin, et l'on s'arrêta au pied d'une chûte, qui occupait toute la largeur de la rivière. Une partie de l'armée s'était engagée dans le courant de cette chûte, et il eût été dangereux de la faire rétrograder. Pour remédier à cette imprudence, M. de Callières fit mettre tout son monde à l'eau, fit porter les canons par terre, et traîner les bateaux sur des rouleaux, jusqu'au-dessus de la chûte. Cette opération, qui dura jusqu'à 10 heures du soir, se fit dans le plus grand ordre, et à la lueur de flambeaux d'écorce.

Enfin, l'armée entra dans le lac de *Gannentaha*, par un endroit nommé le *Rigolet*, qu'il n'eut pas été facile de forcer, si l'ennemi eût eu la précaution de s'en saisir. On y trouva deux paquets de joncs pendus à un arbre, et l'on y compta 1430 tiges ; ce qui signifiait qu'autant

de guerriers iroquois attendaient les Français, et les défiaient au combat.

L'armée traversa le lac, en ordre de bataille: M. de Callières, qui tenait la gauche, feignit de faire la descente de ce côté-là, où étaient les ennemis, et dans le même temps, M. de Vaudreuil la fit sur la droite, avec sept ou huit cents hommes; puis, tournant autour du lac, il alla joindre M. de Callières, et alors tout le reste de l'armée débarqua. M. Levasseur traça aussitôt un fort, qui fut achevé, le lendemain. On y enferma les vivres, les canots et les bateaux, et on en confia la garde au marquis de Crisasi, (frère du chevalier de ce nom,) et à M. Derbergers, capitaines, auxquels on donna cent-cinquante hommes choisis. Le soir, on apperçut une grande lueur, du côté du grand village d'Onnontagué, et l'on jugea que les Sauvages y avaient mis le feu.

Le 3 août, l'armée alla camper à une demi-lieue du débarquement, près des *Fontaines Salées*. Le lendemain, Subercase la rangea en bataille, sur deux lignes, et fit les détachemens nécessaires pour porter l'artillerie. M. de Callières commandait la ligne de gauche, et M. de Vaudreuil, celle de droite: le général était entre les deux, porté dans un fauteuil, environné de sa maison et des volontaires, et ayant devant lui le canon. L'on n'arriva que fort tard au village, que l'on trouva presque réduit en cendres.

Dans l'après-midi du 5, un prisonnier français arriva d'Onneyouth, chargé d'un collier de la part de ce canton pour demander la paix. Le général le renvoya aussitôt, avec ordre de dire à ceux qui l'avaient député, qu'il allait faire marcher des troupes de leur côté. En effet, le chevalier de Vaudreuil partit, le lendemain, pour ce canton, à la tête de six à sept cents hommes, avec ordre

de couper les bleds, de brûler les cabanes, et au cas qu'on lui fît la moindre résistance, de passer au fil de l'épée tous ceux qu'il pourrait joindre.* Le reste de l'armée fut occupé, pendant deux jours, à ruiner le canton d'Onnontagué, d'où tout le monde s'était enfui, à l'exception d'un vieillard de près de cent ans, que l'on prit, à l'entrée du bois. Il paraît, dit Charlevoix, qu'il y attendait la mort, avec la même intrépidité que ces anciens sénateurs romains, dans le temps de la prise de Rome par les Gaulois. On eut la cruauté de le livrer aux Sauvages de l'armée, qui, sans égard à son âge, déchargèrent sur lui le dépit que leur avait causé la fuite des autres. " Ce fut, continue le même historien, un spectacle bien singulier de voir plus de quatre cents hommes acharnés autour d'un vieillard décrépit, auquel, à force de tortures, ils ne purent arracher un seul soupir, et qui ne cessa, tant qu'il vécut, de leur reprocher de s'être rendus les esclaves des Français, dont il affecta de parler avec le dernier mépris. La seule plainte qui sortit de sa bouche fut, lorsque, par compassion, ou peut-être de rage, quelqu'un lui donna deux ou trois coups de couteau, pour l'achever : " Tu aurais bien dû, lui dit-il, ne pas abréger ma vie ; tu aurais eu plus de temps pour apprendre à mourir en homme."

Après avoir brûlé le fort et les villages d'Onneyouth, M. de Vaudreuil revint au camp, avec une trentaine de Français, qu'il avait délivrés de captivité : ils étaient accompagnés des principaux chefs du canton, qui venaient se mettre à la discrétion de M. de Frontenac. Ce général leur fit un accueil favorable, dans l'espérance d'attirer les autres ; mais il les attendit vainement.

* Heureusement pour les Onneyouths, et pour l'humanité, pourrions-nous dire, la dernière partie de cet ordre ne put être mise à exécution.

Il apprit des prisonniers qu'il n'y avait aucune apparence que les Anglais vinssent au secours de leurs alliés,* et que la consternation régnait partout.

Sur cet avis, le conseil de guerre fut assemblé et l'on y délibéra sur ce qu'il y avait à faire, pour mettre la dernière main à une expédition si bien commencée. M. de Frontenac opina d'abord qu'il fallait aller traiter le canton de Goyogouin, comme on avait fait ceux d'Onnontagué et d'Onneyouth. Cette proprosition fut applaudie généralement, et l'on ajouta qu'après avoir ruiné ces trois cantons, il était à propos d'y construire des forts, pour empêcher les Sauvages de s'y rétablir. M. de Callières s'offrit à demeurer dans le pays, pendant l'hiver, pour exécuter ce projet, et son offre fut d'abord acceptée: plusieurs officiers, la plupart Canadiens, furent nommés pour y rester, sous ses ordres; mais on ne fut pas peu surpris, lorsque, dès le soir même, le général déclara qu'il avait changé de pensée, et qu'il fallait se disposer à reprendre la route de Mont-réal. Vainement, M. de Callières et plusieurs autres voulurent-ils lui faire des représentations; il partit, sur l'heure, fit raser son fort, le lendemain; s'embarqua le 11, et arriva, le 20, à Mont-réal.†

---

* Les Anglais avaient bâti un fort à quatre bastions, dans le canton d'Onnontagué, et le bruit avait couru qu'ils y avaient envoyé du canon. On ne saurait dire pourquoi ils avaient abandonné ce fort, et négligèrent, en cette occasion, de défendre leurs alliés. Quinze cents Iroquois, quelques centaines d'Anglais, avec quelques pièces d'artillerie, qu'on aurait pu faire venir facilement de New-York ou d'Albany, et la proximité des bois, si propres aux ambuscades, auraient suffi pour mettre le comte de Frontenac en danger d'être battu, ou dans la nécessité de s'en revenir, sans avoir rien fait.

† On prétendit lui avoir entendu dire, en donnant l'ordre du retour, " qu'on voulait obscurcir sa gloire," ou plus explicitement, " que le gouverneur de Mont-réal était jaloux de sa gloire, et que c'était pour l'effacer, qu'il voulait l'engager dans une entreprise dont le succès était incertain.

M. de Frontenac pensait sans doute, en avoir fait assez pour porter les Iroquois à accepter la paix, aux conditions qu'il lui plairait de leur imposer. Il fit néanmoins plusieurs détachemens de ses troupes, afin de les harceler jusqu'à l'automne.

Pendant que M. de Frontenac ravageait le pays des Iroquois, d'Iberville, après avoir enlevé aux Anglais un vaisseau de 24 canons, sans perdre un seul homme, leur prenait, par capitulation, le fort de Pemkuit ; et le chevalier de Villebon les repoussait de devant celui de *Naxoat.*

De l'Acadie, d'Iberville se rendit à Plaisance,* en Terre-Neuve, où cent-vingt Canadiens et quelques volontaires, partis de Québec, le devaient joindre, et le joignirent, en effet, quelques jours après son arrivée. Il devait, conjointement avec M. de Brouillan, gouverneur de Plaisance, enlever aux Anglais les établissemens qu'ils avaient dans l'île, et particulièrement le fort et la ville de *Saint-Jean.* Il y eut quelques altercations entre de Brouillan et d'Iberville, d'abord au sujet du commandement, ensuite par rapport au butin à faire. D'Iberville voulait commander exclusivement les Canadiens ; M. de Brouillan, au contraire, prétendait qu'ils devaient être soumis à ses ordres, comme ses propres miliciens et ses soldats. D'Iberville mécontent parla de se retirer ; mais les Canadiens déclarèrent unanimement qu'ils ne reconnaîtraient point d'autre chef

---

* Vers 1660, la ville, ou le bourg, de Plaisance était devenue le siège d'un gouvernement royal, et l'on y voit commander, successivement, les sieurs de Gargot, de la Poype, Parat et de Brouillan. Au temps dont nous parlons, les Français avaient encore, en Terre-Neuve, le fort de *Saint-Louis,* et les établissemens du *Chapeau-Rouge* et du *Petit-Nord,* outre ceux des îles de *Saint-Pierre* et de *Miquelon.* D'après différents auteurs, tant anciens que modernes, les Français s'étaient établis dans l'île de Terre-Neuve, dès l'année 1504, sinon antérieurement.

que lui, et que c'était à cette condition qu'ils s'étaient enrôlés.* Il fallut en passer par là.

M. de Brouillan voulant qu'on commençât par attaquer la capitale, il fut réglé qu'on se rendrait séparément à Saint-Jean, d'Iberville avec ses Canadiens, et le gouverneur avec ses troupes et ses milices ; que quand ils seraient réunis, M. de Brouillan aurait tous les honneurs du commandement ; mais que le "pillage" (c'est l'expression de Charlevoix,) serait partagé de telle sorte entre les deux troupes, que d'Iberville, qui faisait la plus grande partie des frais de l'expédition, aurait aussi la meilleure part du butin.

M. de Brouillan s'embarqua avec ses troupes et ses milices, et d'Iberville se mit en route, par terre, le 1er novembre, avec tous les Canadiens et quelques Sauvages. Le tout ne se montait pas à plus de cent trente hommes ; mais avec cette petite troupe, d'Iberville prit, l'un après l'autre, un nombre de petits forts, et fit plusieurs centaines de prisonniers. Arrivé à la vue de Saint-Jean, il lui fallut agir de concert avec de Brouillan, et sous ses ordres ; mais il eut encore la première et la principale part à la prise de cette ville et des forts qui la défendaient. On détruisit ces forts, et l'on brûla toutes les maisons du bourg et des environs. De Brouillan s'en retourna à Plaisance, avec tout son monde ; ce qui n'empêcha pas d'Iberville de continuer la petite

* " D'IBERVILLE était Canadien, dit Charlevoix, et personne n'a fait plus d'honneur à sa patrie ; aussi était-il l'idole de ses compatriotes. En un mot, ces braves Canadiens étaient la dixième légion, qui ne combattait que sous la conduite de CESAR, et à la tête de laquelle César était invincible. D'ailleurs, ajoute-t-il, le gouverneur de Plaisance avait la réputation d'être dur et haut dans le commandement, et il n'y eut jamais de troupes avec lesquelles on réussit moins par la hauteur et la dureté, que les milices canadiennes, très aisées cependant à conduire, lorsqu'on sait s'y prendre d'une manière tout opposée, et qu'on a su gagner leur estime."

guerre, avec ses Canadiens. Dans l'espace de deux mois, il prit tout ce qui restait aux Anglais, dans l'île, excepté Bonavista et *Carbonnière*, places trop fortes pour la poignée de gens qu'il commandait, et fit de six à sept cents prisonniers, tant hommes que femmes et enfans.

Après d'Iberville, qui donna, dans cette expédition, de grandes preuves de sa capacité, et qui se trouvait partout où il y avait plus de risques à courir et de fatigues à essuyer, et Montigny, qui ordinairement prenait les devans, et laissait peu à faire à ceux qui le suivaient, MM. Dugue', de Plaine et de la Perriere, tous trois Canadiens, se distinguèrent d'une manière particulière. Les détails dans lesquels entrent M. de la Potherie et le P. Charlevoix nous ont paru trop minutieux pour cette histoire. Au reste, les traits de bravoure et d'habileté compensent à peine le désir de piller, d'incendier et de détruire, qui semble animer presque uniquement les agresseurs. Ils auraient pu avoir un but utile pour leur nation ; celui de lui transporter le commerce que la possession de la meilleure partie de l'île de Terre-Neuve procurait à l'Angleterre; mais pour y réussir, il aurait fallu ne pas conquérir uniquement pour ravager, mais pour conserver, et remplacer par des nationaux les anciens habitans, qu'on tuait, ou qu'on chassait. Les moyens manquant, le résultat de cette petite guerre fut de faire beaucoup de mal à autrui, sans se procurer à soi-même le moindre avantage réel et positif.

Tel était l'esprit du temps, dans ce pays, que tout particulier se croyait en droit de s'armer, et d'aller tuer, incendier et piller, partout où sa volonté ou le hazard le conduisait, chez les Anglais et les Sauvages. Dans le même temps que d'Iberville et Brouillan étaient occupés

à détruire les établissemens anglais de Terre-Neuve, ou quelques années auparavant, deux ou trois petits partis de quinze ou vingt hommes, chacun, se mirent en campagne, pour aller chercher rencontre ou fortune, du côté de la Nouvelle York. Une de ces petites bandes tomba dans une ambuscade, près d'Orange, et tous ceux qui la composaient furent tués, ou faits prisonniers. Une autre rencontra des Sauvages de la Montagne, qui les prirent pour des Anglais, et fut en partie détruite.* Digne récompense de ces téméraires et coupables entreprises.

De l'île de Terre-Neuve d'Iberville passa, encore une fois, à la Baie d'Hudson, où, sur un vaisseau de 50 canons, il eut à se battre contre trois vaisseaux anglais, dont un était plus fort que le sien, et les deux autres étaient des frégates de 32 canons. Il coula à fond le premier, s'empara d'une des frégates, et obligea l'autre à prendre la fuite. Après cet exploit naval, il reprit le fort Bourbon, dont les Anglais s'étaient de nouveau rendus maîtres. Il y laissa, comme commandant, M. Lemoyne de Martigny, son cousin germain, et M. de Boisbriand, en qualité de lieutenant de roi.

Il ne se passa rien de bien important, dans le centre de la colonie, depuis l'automne de 1696 jusqu'au printems de l'année suivante. Mais bientôt, les Iroquois, s'appercevant qu'on ne songeait plus à les aller inquiéter chez eux, se mirent, de toutes parts, en campagne ; ce qui obligea le gouverneur de Mont-réal à multiplier les partis, pour rompre leurs mesures. Le comte de Frontenac se repentit alors d'avoir ménagé une nation, à laquelle il avait fait trop de mal, pour

---

* Dans cette malheureuse rencontre, les Iroquois du Sault Saint-Louis perdirent leur chef Adarahta, que les Français appellaient le "Grand Agnier."

espérer de la gagner jamais; et ce qui se passait, en même temps, dans les contrées de l'Ouest, vint ajouter encore à sa sollicitude.

Un assez grand nombre de Miamis, des bords de la rivière *Maramek* ou *Merrimak,* en étaient partis, sur la fin du mois d'août de l'année précédente, pour s'aller réunir avec leurs frères établis sur la rivière de Saint-Joseph, et avaient été attaqués, en chemin, par des Sioux, qui en avaient tué plusieurs. Les Miamis de Saint-Joseph, instruits de cet acte d'hostilité, allèrent chercher les Sioux, jusque dans leur pays, pour venger leurs frères, et les rencontrèrent retranchés dans un fort, avec des Français du nombre de ceux qu'on appellait *Coureurs de bois.* Ils les attaquèrent, à plusieurs reprises, avec beaucoup de résolution; mais ils furent toujours repoussés, et contraints enfin de se retirer, après avoir perdu plusieurs de leurs gens. Comme ils s'en retournaient chez eux, ils rencontrèrent d'autres Français, qui portaient des armes et des munitions aux Sioux; ils les leur enlevèrent, sans néanmoins leur faire d'autre mal. Ils firent ensuite savoir aux Outaouais ce qui venait de se passer, et ceux-ci envoyèrent une députion à M. de Frontenac, pour lui représenter qu'il était nécessaire d'appaiser les Miamis, si l'on voulait qu'ils ne se joignissent pas aux Iroquois. Ils étaient, en effet, tellement irrités contre les Français, que Nicolas Perrot, si accrédité parmi eux, fut sur le point d'être brûlé, et n'échappa à leur fureur que par le moyen des Outagamis, qui le tirèrent de leurs mains.

Le commerce des particuliers chez les tribus sauvages ne fût pas entièrement supprimé, mais restreint de manière à faire cesser les inconvéniens et les plaintes auxquelles il avait, depuis longtemps, donné lieu.

Pour revenir aux Iroquois, les partis qu'ils avaient mis en campagne ne furent pas heureux, dans leurs rencontres avec les alliés des Français. Un de ces partis s'étant mis en route pour aller joindre Le Baron, qui était allé s'établir près d'Albany, avec trente familles de sa tribu, quatre de ses éclaireurs rencontrèrent Kondiaronk, le chef huron dont il a déja été parlé. Il était à la tête de cent-cinquante guerriers, et avait mis pied à terre, au fond du lac Ontario. Deux des éclaireurs iroquois furent faits prisonniers, et l'on apprit d'eux que leurs gens n'étaient pas loin; qu'ils étaient au nombre de deux cent-cinquante; mais qu'ils n'avaient de canots que pour soixante au plus.

Sur cet avis, Kondiaronk s'avança, en canots, avec ses gens, vers l'endroit où on lui avait dit que les ennemis étaient campés: lorsqu'il en fut à une portée de fusil, il feignit d'être surpris et effrayé de leur nombre, et de prendre la fuite. Aussitôt, soixante Iroquois se jettèrent dans leurs canots, pour le poursuivre. Kondiaronk poussa au large et fit force de rames, jusqu'à ce qu'il fût à deux lieues de terre. Alors il s'arrêta, se mit en bataille, essuya, sans tirer, la première décharge des Iroquois, qui ne lui tuèrent que deux hommes; puis, sans leur donner le temps de recharger, il fondit sur eux, avec tant de furie, qu'en un moment, tous leurs canots furent percés ou fracassés. Tous ceux des Iroquois qui ne se noyèrent pas furent tués ou pris.

Un autre parti d'Iroquois, qui s'était approché de Catarocouy, sous la conduite du chef La Chaudière-Noire, fut surpris et défait, par un parti d'Algonquins.

Cependant, les troupes et une partie des milices étaient tenues sous les armes, ou prêtes à marcher, au premier ordre, dans l'attente d'une nouvelle attaque de

la part des Anglais. Vers la fin d'août, M. de Lamotte, à qui l'on avait fait savoir les bruits qui couraient d'un nouvel armement pour la conquête du Canada, arriva à Mont-réal, avec un grand nombre de Français, et trois cents Sauvages, qu'il avait eu l'adresse d'engager à venir au secours de la colonie; mais l'ennemi qu'on attendait ne parut pas.

Au mois de novembre, tous les cantons iroquois, excepté celui d'Agnier, envoyèrent des députés à M. de Frontenac, pour lui demander la paix, ou lui faire entendre qu'ils la désiraient. Ouréouharé était un de de ces députés. Le gouverneur comptait beaucoup sur son influence; mais il mourut d'une pleurésie, quelques jours après son arrivée. Il fut enterré avec les honneurs qu'on rendait aux capitaines des compagnies.*

La paix conclue entre les puissances de l'Europe amena une correspondence entre le chevalier de BELLAMONT, gouverneur de la Nouvelle-York, et M. de Frontenac. C'étaient, de la part du premier, des plaintes, et de celle du second, des récriminations, qui n'aboutirent à rien pour lors. Quelles que fussent les prétentions de M. de Bellamont, au sujet des Iroquois, M. de Frontenac n'en était pas moins déterminé à faire accepter la paix à ces Sauvages, à ses conditions, ou à porter, de nouveau, la guerre dans leur pays; mais il ne put faire ni l'un ni l'autre: il mourut, le 28 novem-

* "Il fallait, dit Charlevoix, que ce Sauvage eût, dans le caractère, quelque chose de fort aimable; car toutes les fois qu'il paraissait, soit à Québec, soit à Mont-réal, le peuple lui donnait mille témoignages d'amitié. OUREOUHARE' (de même que GARAKONTHIE'), était chrétien, depuis plusieurs années, et c'est de lui qu'on à dit, que son confesseur lui parlant, dans sa dernière maladie, des opprobres et des ignominies de la passion de JESUS-CHRIST, il entra dans un si grand mouvement d'indignation contre les Juifs, qu'il s'écria: "Que n'étais-je là! Je les aurais bien empêché de traiter ainsi mon sauveur."

bre 1698, dans la 78ème année de son âge. "Dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, il conservait, dit Charlevoix, toute la fermeté et toute la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous, et avec la gloire d'avoir soutenu, et même fait prospérer, sans presque aucun secours de France, une colonie ouverte et attaquée de toute part, et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine."

Le retour de la paix fournit à d'Iberville de nouvelles occasions de servir utilement son pays natal et sa métropole. Il restait à reconnaître l'embouchure du Micissipi par mer, et à poursuivre les découvertes commencées dans la Louisiane. Quelques années après le dernier voyage de La Sale, le baron de LAHONTAN avait remonté le Missouri, ou la *Rivière des Missouris*, jusqu'à son confluent avec celle des *Osages*. Ces peuples n'avaient pas encore vu d'Européens, ou du moins ne connaissaient pas les armes à feu. D'affreux crocodiles infestaient, disait-on, les deux grands fleuves ; mais les "prairies" étaient, pour ainsi dire, couvertes de bœufs sauvages, buffles ou bisons, et les dindons foisonnaient dans les forêts.* Le but du nouveau voyageur n'était pas de suivre les traces de La Sale, ou de Tonti, en descendant plus bas le Micissipi: après une excursion à l'entrée de la rivière *Ouabache*, il était revenu au Micissipi, et avait regagné, par l'illinois, le

* Les *Missouris* donnèrent à Lahontan "une centaine de coqs-d'Inde, une abondance de viandes boucanées, de sacs de bled d'Inde, de raisons secs, et quelques peaux de chevreuil teintes de diverses couleurs ;" ce qui ne l'empêcha pas de permettre que le feu fût mis à un de leurs villages, par les Sauvages dont il était accompagné. Ce n'était pas s'annoncer en homme reconnaissant, non plus qu'en bienfaiteur de l'espèce humaine ; mais on lui avait dit que ces peuples étaient "méchants," et que le pays qu'ils habitaient "était trop beau pour eux."

détour de Chicagou, d'où il était parti. Il avait antérieurement visité les Miamis, les Outagamis et les Sioux, qu'il appelle *Nadouessis*.

Pour revenir à d'Iberville, repassé en France, il proposa au gouvernement l'expédition dont nous venons de parler, et il en fut chargé. Il lui fut donné deux vaisseaux, sur lesquels il s'embarqua, à La Rochelle, le 17 octobre 1698. Après avoir été mouiller au *Cap Français*, dans l'île de Saint-Domingue, d'Iberville se porta vers la baie de *Pensacola*, où les Espagnols venaient de commencer un établissement. Il reconnut ensuite la baie de *La Mobile*, l'île *Dauphine*, la rivière de *Pascagoula*, et la baie de *Biloxi*; et se dirigeant vers l'ouest, il arriva, le 22 mars 1699, à l'embouchure du Micissipi, dont il remonta le cours, dans de légères embarcations. Il acquit bientôt la preuve qu'il avait atteint le but de ses recherches: une lettre adressée à La Sale par Tonti, treize ans auparavant, et demeurée dans la cabane d'un chef sauvage, tomba entre ses mains. Cette lettre rapportait les circonstances du voyage de Tonti, les relations amicales qu'il avait eues avec les naturels de la contrée, et les signaux qu'il avait érigés pour guider La Sale dans sa marche.

Après une longue navigation dans le lit inférieur du Micissipi, on entra dans un canal naturel de dérivation; on en suivit le cours, et l'on atteignit successivement les lacs qui furent nommés de *Maurepas* et de *Pontchartrain;* puis, on revint à la baie de Biloxi, où l'on érigea un fort, qui fut, pendant quelques années, le centre des établissemens français de la Louisiane. D'Iberville fit construire simultanément le fort de *La Balize*, près de l'embouchure du fleuve, et il avait, dans son voyage, tracé le plan, ou marqué la place d'un troisième fort, dans le pays des *Natchez*. Mais il faut revenir aux affaires du Canada proprement dit.

Le comte de Frontenac eut pour successeur le chevalier de Callieres, qui fut remplacé par M. de Vaudreuil, dans le gouvernement de Mont-réal. M. de Callières possédait les qualités nécessaires dans les circonstances où il se trouvait: par sa fermeté, sa prudence et sa sagacité, il sut tenir les Iroquois en échec, et les reconcilier enfin avec les Français, et avec les autres tribus sauvages.

Au commencement de l'hiver de 1699 à 1700, le nouveau gouverneur du Canada, reçut, par le chevalier de Bellamont, une lettre du roi (de France), par laquelle il lui était ordonné de faire cesser tout acte d'hostilité entre les Français et les Anglais. Cette lettre avait été adressée ouverte au général anglais, et le roi d'Angleterre avait adressé pareillement à M. de Callières celle qu'il écrivait, en conformité, à M. de Bellamont. La difficulté ne roulait donc plus que sur la conclusion de la paix avec les Iroquois, M. de Callières entendant traiter exclusivement avec ces derniers, et aux conditions proposées par son prédécesseur, et M. de Bellamont ne voulant pas que la paix se fît sans son aveu, ni à d'autres conditions que celles qui lui plairaient. De leur côté, les Iroquois paraissaient craindre, s'ils se reconciliaient de bonne foi avec les Français, de s'attirer le mécontentement, sinon les armes, de leurs anciens amis. Ils montrèrent pourtant quelque fermeté, en cette occasion, comme ils avaient déjà fait précédemment, en donnant à entendre aux Anglais, qu'ils voulaient bien être leurs alliés, mais non leurs sujets, et ils envoyèrent des députés à Mont-réal, pour y parler de paix.* Après

* Dans un grand conseil que le chevalier de Bellamont avait tenu chez les Iroquois, et auquel les anciens des cinq cantons avaient assisté, les Agniers avaient débuté par lui déclarer qu'ils " étaient les maîtres de leurs terres ; qu'ils y étaient établis longtems avant que les Anglais et les Hollandais y eussent paru ; et

l'audience que leur donna le gouverneur, ces députés repartirent, accompagnés de trois Français, le P. Bruyas, jésuite, et MM. de Maricourt et Joncaire, qui devaient travailler à disposer les Cantons à une paix prochaine et sincère. Ces envoyés furent reçus à Onnontagué, avec de grandes démonstrations de joie. Du lac de Gannentaha, où l'on était venu à leur rencontre, on les conduisit, comme en triomphe, jusqu'à la principale bourgade du canton. Ils y entrèrent, au bruit de plusieurs décharges de mousqueterie, et furent régalées ensuite avec profusion.

Quelques jours après, ils furent introduits dans la cabane du conseil, où ils trouvèrent les députés de tous les cantons supérieurs. Le P. Bruyas, qui était chargé de porter la parole, commença un discours qui roula principalement sur trois points, qu'il appuya de trois colliers: par le premier, il exhortait les Iroquois à se souvenir qu'Ononthio était leur père, et que leur devoir et leur intérêt les engageaient également à lui demeurer obéissants, comme il convenait à des enfans, soit qu'ils fussent en bonne intelligence avec Corlar, qui n'était que leur frère, soit qu'ils eussent quelque chose à démêler avec lui: par le second, il témoignait son regret de la perte que la nation iroquoise avait faite de plusieurs chefs et d'un grand nombre de guerriers: par le troisième, il leur déclarait que le nouveau gouverneur général était sincèrement porté à la paix, et qu'il la leur accorderait volontiers, pourvu que, de leur côté, ils la voulussent aussi de bonne foi: et il leur exposa les conditions auxquelles le gouverneur était disposé à traiter avec eux.

que pour lui faire voir que tous les lieux occupés par la nation lui appartenaient en propre, ils allaient jetter au feu tous les papiers qu'on leur avait fait signer, en différentes occasions ;" ce qu'ils firent sur-le-champ.

Maricourt fit aussi un discours, où il n'oublia rien pour faire comprendre aux Iroquois tout ce qu'ils avaient à craindre du ressentiment de leur père, s'ils n'acceptaient pas la paix qu'il leur offrait, à des conditions aussi raisonnables que celles qu'on venait de leur expliquer, et ce qu'ils pouvaient espérer de lui et de tous les Français, s'ils ouvraient, une bonne fois, les yeux sur leurs véritables intérêts.

Le lendemain, comme ils délibéraient entre eux, sur ce qu'ils répondraient aux Français, un vieil Onnontagué et un jeune Anglais arrivèrent d'Orange, et leur dirent, de la part du chevalier de Bellamont, qu'ils se donnassent bien de garde d'écouter les Français, et qu'il les attendait, dans dix ou douze jours, à Orange, où il leur ferait savoir ses volontés. Cette manière impérieuse de parler choqua le conseil : "Je ne comprends pas, dit Téganissoré, comment mon frère l'entend, de ne vouloir pas que nous écoutions la voix de notre père, et de chanter la guerre, dans un temps où tout nous invite à la paix."

Le P. Bruyas profita de cette disposition, pour faire observer à l'assemblée que le général anglais traitait les Iroquois en sujets, et ce qu'ils auraient à souffrir d'une domination si haute et si dure, quand, une fois, ils s'y seraient soumis ; ce qui ne manquerait pas d'arriver prochainement, s'ils laissaient échapper l'occasion qu'ils avaient entre les mains de se reconcilier, d'une manière durable, avec ONONTHIO. Joncaire ajouta que les Anglais, en s'opposant à cette reconciliation, ne pouvaient avoir d'autre vue que de laisser les Iroquois se consumer, peu à peu, par la guerre, ou du moins s'affaiblir de manière à n'être plus en état de refuser de subir un joug dont ils reconnaîtraient peut-être trop tard la pesanteur.

Le conseil général de toute la nation iroquoise fut assemblé à Onnontagué: l'envoyé anglais y fut admis, et Téganissoré y parla, au nom de tous les cantons. Il adressa d'abord la parole aux députés français, et commença par les assurer que toute la nation était disposée à écouter la voix de son père, c'est-à-dire, à lui obéir. Il ajouta que chacun des cantons allait lui envoyer des députés, pour savoir ses volontés. Puis, se tournant vers l'Anglais: "Je ne fais rien en cachette, lui dit-il; je suis bien aise que tu connaisses la disposition où je suis. Tu diras à mon frère CORLAR, qui t'a envoyé ici, que je vais descendre à Québec, pour me rendre à l'invitation de mon père ONONTHIO, qui a planté l'arbre de la paix: j'irai ensuite à Orange, pour savoir ce que mon frère me veut." En achevant ces mots, il mit cinq colliers aux pieds des députés français. Le P. Bruyas les releva, pour signifier qu'il les acceptait, au nom D'ONONTHIO.*

Rien n'arrêtant plus les envoyés français à Onnontagué, ils en repartirent, accompagnés des députés de ce canton et de celui de Goyogouin. Ils furent reconduits

---

* "Les colliers sont certaines bandes de deux ou trois pieds de longueur, et de six pouces de largeur, garnis de petits grains de porcelaine, qui sont faits de certains coquillages qu'on trouve au bord de la mer.* Ces grains sont ronds et gros comme de petits pois, et une fois plus longs qu'un grain de bled. Ils sont bleus ou blancs, percés en long comme les perles, et enfilés de la même manière, à des fils, à côté les uns des autres. On ne saurait faire aucune affaire, ni entrer en négociation avec les Sauvages de Canada, sans l'entremise de ces colliers, qui servent de contrats et d'obligations parmi eux, l'usage de l'écriture leur étant inconnu. Ils gardent quelquefois un siècle ceux qu'ils ont reçus de leurs voisins; et comme chacun a sa marque différente, on apprend des vieillards le temps et le lieu où ils ont été donnés, et ce qu'ils signifient; après lequel siècle, ils s'en servent à de nouveaux traités."—LAHONTAN.

* Au temps de Jacques Quartier, ces coquillages se pêchaient dans la "Grande Rivière de Canada:" mais au temps de Lescarbot, "il n'y en avait plus."

jusqu'à Gannentaha, avec les mêmes honneurs qu'on leur avait faits, à leur arrivée. Ils s'y arrêtèrent, quelque temps, pour attendre les députés des autres cantons. Pendant qu'ils y étaient, on annonça que le gouverneur de la Nouvelle York avait levé le pavillon rouge, et saisi toutes les pelleteries qui se trouvaient à Orange appartenant aux Iroquois, pour leur faire entendre qu'il était déterminé à leur déclarer la guerre, s'ils ne respectaient pas ses volontés. Ces menaces n'empêchèrent pas les députés des Cantons de s'embarquer, au nombre de dix-neuf, avec les envoyés de M. de Callières. A leur arrivée à Mont-réal, on les reçut, au bruit d'une décharge de boîtes ; ce qui causa quelque jalousie aux alliés de la colonie. On entendit quelques uns d'eux demander si c'était là la manière dont les Français recevaient leurs ennemis. On les laissa dire, sans réfléchir assez, peut-être, comme le remarque Charlevoix, qu'on s'exposait à perdre des amis, en voulant regagner des ennemis, par une conduite qui pouvait les rendre encore plus fiers et plus difficiles. Il n'en fut rien pourtant : dans l'audience que le gouverneur leur donna, leur orateur parla de manière à être applaudi de tous ceux qui l'écoutaient.

La réponse que leur fit M. de Callières les satisfit de même, au point de leur faire dire que jamais on ne leur avait mieux parlé raison.

Les députés des tribus alliées parlèrent aussi, mais en peu de mots. Kondiaronk, qui avait été député par les Hurons, dit : " J'ai toujours écouté la voix de mon père, et je jette ma hache à ses pieds ; je ne doute point que les gens d'en haut n'en fassent de même ; Iroquois, imitez mon exemple ? Le député des tribus outaouaises parla à peu près dans le même sens : celui des Abénaquis dit qu'il n'avait pas d'autre hache que celle de son

père, et que son père l'ayant enterrée, il n'en avait plus. Les Iroquois domiciliés firent la même déclaration. Après quoi, il fut conclu et signé une espèce de traité provisoire, en attendant une grande assemblée, qui fut indiquée au mois d'août de l'année suivante. Le gouverneur signa le premier, ensuite l'intendant, puis le gouverneur de Mont-réal, le commandant des troupes, et les supérieurs ecclésiastiques qui se trouvaient à l'assemblée. Les chefs sauvages signèrent ensuite, en mettant, chacun, la marque de sa tribu au bas du traité. Les Onnontagués et les Tsonnonthouans tracèrent une araignée ; les Goyogouins, un calumet ; les Onneyouths, un morceau de bois en fourche, avec une pierre au milieu ; et les Agniers, un ours.* Ce traité est daté du 8 septembre 1700.

Le gouverneur dépêcha aux tribus du Nord et de l'Ouest le P. Anjelran et le sieur Courtemanche, pour engager celles qui n'avaient pas envoyé de députés à Mont-réal à acquiescer au traité, et pour amener les chefs de ces tribus à l'assemblée générale de l'année suivante. Dans l'intervalle, une attaque faite à l'improviste par un parti d'Outaouais contre des chasseurs iroquois, et le projet de la construction d'un fort au Détroit, donnèrent lieu à quelques plaintes de la part des Cantons ; mais M. de Callières parvint à les satisfaire, ou à leur faire entendre raison, sur ces deux points.

M. de Callières écrivit au ministre de la marine et des colonies (M. de Pontchartrain), pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait. Il lui mandait en même

* "La signature que les Sauvages apposent à leurs traités solennels, n'est que le dessin, fait à la plume, de l'animal dont ils portent le nom. Quelquefois ce dessin est très bien exécuté, et offre les signes exacts de ce qu'ils ont voulu représenter."—M. Dainville.

temps, qu'il pensait qu'on devait profiter de la présente disposition des Cantons, pour régler avantageusement les limites, entre les Français et les Anglais; que si l'on ne pouvait pas obtenir la propriété du pays des Iroquois, il fallait, au moins, faire en sorte qu'il ne fût permis ni à la France ni à l'Angleterre d'y faire des établissemens. Quant à la religion, il jugeait qu'on devait laisser à ces peuples une liberté entière de choisir ou des missionnaires catholiques, ou des ministres protestants, "persuadé, dit le P. Charlevoix, qu'ils préfèreraient toujours les premiers aux seconds."

Vers la fin de juillet 1701, Mont-réal se vit rempli de Sauvages de toutes les tribus. Les Iroquois s'y trouvèrent au nombre de deux cents. Le P. Anjelran en amena un grand nombre des tribus du Nord et de l'Ouest, et Courtemanche y arriva, des mêmes quartiers, avec cent-quatre-vingts canots. La première audience publique eut lieu le 1er août. Le gouverneur fondait sa principale espérance, pour le succès de son grand dessein, sur Kondiaronk, à qui il avait presque toute l'obligation de ce concert et de cette réunion, jusqu'alors sans exemple, de tant de tribus sauvages, pour la paix générale; mais ce chef tomba malade, au commencement de sa harangue, qu'il ne put achever qu'à voix basse. Il se trouva plus mal, à la fin de la séance, et on le porta à l'Hotel-Dieu, où il mourut le lendemain, au matin, après avoir reçu les derniers secours de la religion chrétienne, qu'il avait embrassée. Les funérailles qu'on lui fit eurent quelque chose de magnifique et de singulier: M. de Saint-Ours, premier capitaine, ouvrait la marche, avec soixante soldats sous les armes. Ensuite venaient seize guerriers hurons, marchant quatre à quatre, vêtus de longues robes de castor, le visage peint en noire, et le fusil sous le bras.

Le clergé venait après, et six chefs de guerre portaient le cercueil, qui était couvert d'un poële semé de fleurs, sur lequel il y avait un chapeau avec un plumet, un hausse-col, et une épée. Les frères et les enfans du défunt étaient derrière, accompagnés de tous les chefs des nations, et M. de Vaudreuil, gouverneur de la ville, fermait la marche. A la fin du service, il y eut deux décharges de mousquets, et une troisième, après que le corps eut été mis en terre. Il fut enterré dans l'église paroissiale, et l'on mit sur sa tombe cette inscription: *Cy-Gît* LE RAT, *Chef Huron.** "KONDIARONK, son vrai nom, dit M. Dainville, eût été aussi harmonieux, et aussi convenable."

La mort de Kondiaronk, et celle de plusieurs autres Sauvages des plus considérables, qui arriva dans le même temps, engagèrent le gouverneur à presser la conclusion du traité. Il indiqua la dernière assemblée au 4 août. On choisit une grande plaine, hors de la ville; on y fit une double enceinte de cent-vingt pieds de long, et de soixante-douze de large, l'entre-deux en ayant six. On ménagea, à l'un des bouts, une salle couverte d'environ trente pieds, pour les dames et le beau monde de la ville. Les soldats furent placés tout autour, et treize cents Sauvages furent arrangés dans l'enceinte, en très bel ordre. L'intendant, le gouverneur de Mont-réal et les principaux officiers entourraient le gouverneur général, qui était placé de manière à pouvoir être vu et entendu de tous, et qui parla le premier.

Il dit, en peu de mots, que l'année précédente, il avait

---

* Kondiaronk, toujours applaudi, lorsqu'il parlait en public, "ne brillait pas moins, dit Charlevoix, dans les conversations particulières, et on prenait souvent plaisir à l'agacer, pour entendre ses reparties, qui étaient toujours vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était, en cela, le seul homme du Canada qui pût tenir tête au comte de Frontenac, lequel l'invitait souvent à sa table, pour procurer cette satisfaction à ses officiers."

arrêté la paix entre toutes les nations ; mais que comme de toutes celles de l'Ouest et du Nord, il ne s'était trouvé à Mont-réal, que des Hurons et des Outaouais, il avait fait inviter les autres à lui envoyer des députés ; afin qu'il pût leur ôter solennellement la hache des mains ; déclarer à tous ceux qui le reconnaissaient pour leur père, qu'il voulait être désormais le seul arbitre de leurs différens ; leur commander l'oubli du passé, et leur promettre à tous une égale justice. " Vous devez, ajouta-t-il, être las de la guerre, dont vous n'avez tiré aucun avantage, et quand une fois, vous aurez gouté les douceurs de la paix, vous me saurez gré de tout ce que j'ai fait pour vous la procurer."

Les Sauvages applaudirent à ce discours par de grandes acclamations : plusieurs des chefs y répondirent par des harangues. Les prisonniers de guerre furent ensuite remis, de part et d'autre, et le traité de paix fut apporté et signé par trente-deux députés. Après vint le grand calumet.* M. de Callières y fuma le premier, ensuite M. de Champigny, puis M. de Vaudreuil, et tous les chefs et les députés, chacun à leur tour. Le canon de la ville annonça, au loin, l'heureuse nouvelle, et le soir, il y eut illumination et feux de joie.

---

* " Le calumet de paix est une grande pipe, faite de certaines pierres, ou marbre rouge, noir ou blanc. Le tuyau a quatre ou cinq pieds de long. Le corps du calumet a huit pouces ; la bouche où l'on met le tabac en a trois. Sa figure est à peu près celle d'un marteau d'armes. Les calumets rouges sont les plus en vogue et les plus estimés. Les Sauvages s'en servent pour les négociations, pour les affaires politiques, et surtout dans les voyages, pouvant aller partout en sûreté, dès qu'on porte ce calumet à la main. Il est garni de plumes jaunes, blanches et vertes, et il fait chez eux le même effet que le pavillon d'amitié fait chez nous ; car les Sauvages croiraient avoir fait un grand crime, et même attirer le malheur sur leurs nations, s'ils avaient violé les droits de cette vénérable pipe.—Lahontan.

LIVRE TROISIÈME,

Contenant ce qui s'est passé depuis la paix de 1701 *jusqu'à l'année* 1752.

D'APRES M. BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, la colonie du Canada proprement dit, c'est-à-dire les établissemens français, s'étendait, vers l'an 1700, depuis le haut de l'île de Mont-réal jusqu'à l'Ile Percée, près de l'embouchure du Saint-Laurent, avec sans doute encore plus d'espace inculte qu'il ne s'en trouve présentement entre le district de Québec et celui de Gaspé ; et il y avait, dans cette étendue de pays, 15,000 habitans. On comptait à Mont-réal, comme il s'exprime, près de deux cents feux, et aux Trois-Rivières soixante. Les habitans de cette dernière ville étaient, suivant Lahontan, " fort riches, et logés magnifiquement ; mais le gouverneur serait mort de faim, s'il n'avait fait quelque commerce de castor avec les Sauvages."*

" En passant aux Trois-Rivières, M. de Frontenac y avait tracé le plan d'un fort : par l'ordre de ce gouverneur, la ville de Mont-réal avait été fortifiée d'une enceinte de palissades, dans l'automne de 1691 : le même gouverneur avait fait tracer le plan de l'enceinte de la ville de Québec, et tous les matériaux propres pour la construction de quelques redoutes de pierres y ayant été transportés, il l'avait fait fortifier, durant l'été de 1692."

M. de la Potherie, parlant des habitans du Canada et

---

* Suivant le même auteur, M. Perrot, qui n'avait eu que mille écus d'appointemens, comme gouverneur de Mont-réal, " avait trouvé le moyen d'en gagner cinquante mille, en quelques années, par son grand commerce de pelleteries avec les Sauvages."

de leurs "mœurs et manières," s'exprime ainsi: "Le Canadien a d'assez bonnes qualités: il aime la guerre plus que toute autre chose; il est brave de sa personne; il a de la disposition pour les arts, et pour peu qu'il soit instruit, il apprend aisément ce qu'on lui enseigne; mais il est un peu vain et présomptueux; il aime le bien, et il le dépense assez mal à propos. Les Canadiennes ont de l'esprit, de la délicatesse, de la voix, et beaucoup de disposition à danser. Quoiqu'il y ait un mélange de toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes. On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent."*

Dans l'été de 1702, M. de Callières reçut une députation solennelle des cantons iroquois, qui le remerciaient de leur avoir donné la paix, et lui demandaient des missionnaires. Tout semblait lui sourire, lorsqu'il apprit que la guerre était déclarée entre l'Angleterre et la France, et qu'on attendait à Boston des vaisseaux d'Angleterre, pour croiser dans le fleuve Saint-Laurent, et même pour faire le siège de Québec. Il se hâta de faire travailler aux fortifications de cette ville, écrivit à la cour de France, pour avoir des recrues, et prit toutes les mesures que lui suggérèrent son habileté et son expérience dans la guerre. "Il était lui-même, dit Charlevoix, la plus grande ressource de la Nouvelle-France; mais elle eut le malheur de le perdre, dans le temps qu'il lui était le plus nécessaire. Il mourut, à Québec, le 26 mai 1703, autant regretté que le méritait

* Dix ans auparavant, le baron de Lahontan disait: "Les Canadiens sont bienfaits, robustes, grands, forts, vigoureux, entreprenants, braves, et infatigables; il ne leur manque que la connaissance des belles-lettres. Ils sont présomptueux et remplis d'eux-mêmes. Le sang de Canada est fort beau: les femmes y sont généralement belles; mais elles aiment le luxe au dernier point, et les paresseuses y sont en assez grand nombre."

le général le plus accompli qu'eut encore eu cette colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus grands services."

Cependant, d'Iberville avait reconnu que la baie de La Mobile était préférable à l'emplacement du Biloxi : il y construisit un fort, et le premier fut abandonné. En 1702, on bâtit, au milieu de cette baie, des magasins et des casernes, et ce fut le quartier général de la colonie. Cette colonie était l'ouvrage d'Iberville, et il y donna tous ses soins. D'autres Canadiens secondaient ses vues : MM. Juchereau de Saint-Denis et Le Sueur firent plusieurs reconnaissances le long du grand fleuve et de ses principaux affluens : l'un remonta la rivière Rouge jusqu'aux Natchitoches, où il forma un établissement ; l'autre s'éleva vers le nord, jusqu'aux vallées de la rivière Saint-Pierre, où le voyageur Perrot avait précédemment découvert une mine de cuivre. Des relations amicales furent formées avec les habitans des contrées nouvellement découvertes, et l'on s'attacha particulièrement à cultiver l'amitié des Illinois, qui se trouvant placés entre le Canada et la Louisiane, étaient utiles aux relations des deux pays. Tonti continuait à commander dans cette région intermédiaire, et son habileté, éclairée par une longue expérience, put maintenir les bonnes dispositions des Sauvages envers les Français.

Par la mort du chevalier de Callières, le commandement général tomba entre les mains du marquis (ci-devant chevalier) de Vaudreuil ; et M. de Ramsay passa du gouvernement des Trois-Rivières à celui de Mont-réal.

Les premiers soins du nouveau gouverneur général se portèrent vers le maintien de la paix avec les cantons iroquois, qui se trouvait menacée par la guerre déclarée

entre l'Angleterre et la France. Il fut bientôt rassuré de ce côté-là: le sieur Joncaire lui amena un chef tsonnonthouan, qui l'assura que ceux de sa tribu avaient résolu d'être simples spectateurs de ce qui se passerait entre les Français et les Anglais; et Téganissoré, qui arriva, quelque temps après, à Mont-réal, fit la même déclaration, de la part de son canton. "L'Onnontagué, dit ce chef, dans l'audience que lui donna le gouverneur, ne prendra pas de parti dans une guerre qu'il n'approuve ni d'une part ni de l'autre. Les Européens ont l'esprit mal fait: ils font la paix entre eux, et un rien leur fait reprendre la hache de guerre. Ce n'est pas ainsi que nous en usons, et il nous faut de grandes raisons pour rompre un traité que nous avons signé."*

Ce que le gouverneur du Canada faisait pour obtenir la neutralité des cantons iroquois, M. Dudley, gouverneur de la Nouvelle Angleterre, le voulut faire, pour obtenir la même chose des tribus abénaquises; mais, dit Charlevoix, il s'y prit trop tard; M. de Vaudreuil forma un parti de ces Sauvages, auxquels il joignit

* Ces paroles et ces sentimens sont parfaitement en harmonie avec le trait suivant, rapporté dans l'*Indian Biography:* "Le major Schuyler ayant dit à Teganissore', qu'il soupçonnait de mauvaise foi un jésuite, député dans les Cantons, "Nous savons. lui répondit le chef, que ce prêtre parle et agit en faveur de sa nation; mais il n'est pas en son pouvoir de nous ôter l'affection que nous portons à nos frères. Vous devriez revenir de vos préventions contre lui, *et surtout ajouter moins de foi aux rapports de vos marchands de rhum.*"

Téganissoré était de haute taille, bienfait de sa personne, et les traits de son visage ressemblaient, a-t-on dit, à ceux qu'offrent les bustes de Ciceron. L'historien des "Cinq Nations," M. Colden, qui l'avait bien connu, et qui l'avait souvent entendu parler, dit qu'il s'énonçait avec une facilité admirable, et que les grâces de son élocution auraient plû partout. "Il est à regretter, ajoute M. Thatcher, qu'il ne nous soit parvenu que de faibles échantillons de son éloquence; cependant, le peu qui en reste démontre que le sentiment élevé de l'honneur, la grandeur d'âme, l'imperturbabilité, la sagacité, l'urbanité étaient, chez lui, des qualités de l'orateur, comme des vertus de l'homme."

quelques Français, sous la conduite de M. DE BEAUBASSIN, lieutenant, et les envoya dans la Nouvelle Angleterre. Ils y firent quelques ravages, et y tuèrent environ trois cents personnes. Le même historien avoue que le principal but du gouverneur était d'engager les Abénaquis, de manière qu'il ne leur fût plus possible de reculer. Il en arriva que les Anglais, désespérant de gagner ces Sauvages, firent, à leur tour, des courses dans leur pays, et tuèrent tous ceux d'entre eux qui leur tombèrent entre les mains. Les chefs demandèrent du secours à M. de Vaudreuil; et deux cent-cinquante hommes leur furent envoyés, sous le commandement du lieutenant HERTEL DE ROUVILLE, accompagné de quatre de ses frères. Cet officier surprit, à son tour, les Anglais, leur tua beaucoup de monde, et leur fit cent-cinquante prisonniers.

Afin de contrebalancer l'hostilité des Sauvages de l'Acadie, M. SCHUYLER, gouverneur d'Orange, fit tout ce qui dépendait de lui pour engager les Cantons à rompre avec les Français, et même pour attirer dans son gouvernement les Iroquois chrétiens domiciliés dans le gouvernement de Mont-réal; mais ses efforts ne furent pas couronnés de succès.

Ne pouvant porter la guerre dans le Canada proprement dit, au moyen des Iroquois, les Anglais firent une nouvelle tentative contre l'Acadie. Le 2 juillet (1704), dix bâtimens partis de Boston, dont le plus gros portait 50 canons, et le plus petit, 12, mouillèrent dans le bassin de Port-Royal, à deux lieues de la ville.

Le lendemain, M. de Brouillan, qui était passé du gouvernement de Plaisance à celui de l'Acadie, apprit que les Anglais étaient au nombre de 1300, sans compter deux cents Sauvages. Il fit avertir les habitans de mettre en sûreté, dans les bois, ce qu'ils avaient de plus

précieux, et de faire tout ce qu'ils pourraient pour s'opposer aux descentes. Il envoya des détachemens de troupes, qui arrêtèrent les Anglais, partout où ils se présentèrent, et s'avança ensuite lui-même, pour les soutenir. Il y eut quelques combats, ou quelques escarmouches assez vives, dans l'une desquelles, les Anglais perdirent leur principal officier. Enfin, après quelques excursions, tantôt d'un côté, et tantôt de l'autre, l'amiral fit rembarquer ses troupes, et la flotte sortit, le 22, du bassin. Les Anglais se montrèrent ensuite à l'endroit appellé *les Mines*, puis à *Beaubassin;* mais ils trouvèrent partout les Français sur leurs gardes, et se retirèrent, après avoir fait quelques prisonniers, et enlevé quelques bestiaux.

Dans le temps que ceci se passait en Acadie, un partisan, nommé LAGRANGE, habile navigateur, qui avait servi sous d'Iberville, à la baie d'Hudson, équippa, à Québec, deux barques, où il mit cent Canadiens. Il avait appris qu'il était arrivé des vaisseaux anglais à Bonavista, en Terre-Neuve, et il y alla, dans l'espérance d'en surprendre quelques uns. Arrivé à douze lieues de ce fort, il quitta ses barques, pour n'être point découvert, poursuivit sa route, sur deux charrois, entra, de nuit, dans le port, aborda un vaisseau de 24 canons, chargé de morue, et s'en rendit maître, brûla deux navires de deux à trois cents tonneaux, coula à fond un autre petit bâtiment, et se retira, avec sa prise, et un grand nombre de prisonniers.

Les Anglais de Terre-Neuve n'en furent pas quittes pour le dommage que leur causa cet exploit, digne de figurer dans l'histoire des flibustiers: M. de Subercase, alors gouverneur de Plaisance, avait formé le même dessein que son prédécesseur de Brouillan avait exécuté, en partie, c'est-à-dire, de chasser les Anglais de Terre-

Neuve. La cour de France avait agréé ce projet, et M. DE L'EPINAY, commandant du vaisseau du roi le *Wesp*, avait eu ordre d'embarquer des Canadiens, à Québec, et de les conduire à Plaisance. Il en avait embarqué cent, y compris douze officiers, du nombre desquels étaient MM. de Montigny, de Villedené, DE LINCTOT et DE BELESTRE ; le tout aux ordres de Beaucourt. Subercase reçut encore d'autres secours, et partit de Plaisance, le 15 janvier 1705, à la tête de quatre cents hommes, soldats, Canadiens, flibustiers et Sauvages, tous gens déterminés, accoutumés à affronter les rigueurs des saisons et à supporter les plus grandes fatigues. Il prirent, chemin faisant, les postes nommés de *Rebou* et du *Petit-Hâvre*, et vinrent attaquer la ville de Saint-Jean, ou plutôt, les forts qui la protégeaient. Les Anglais s'y défendirent avec une résolution qui surprit les assaillans. Le siège fut levé, au bout de quelques jours ; mais les Français ne se retirèrent qu'après avoir brûlé toutes les habitations qu'il y avait autour de la place. En s'en retournant, ils brûlèrent encore le bourg appellé le *Forillon ;* et Montigny fut détaché, avec les Sauvages et une partie des Canadiens, pour détruire tout ce qu'il y avait d'habitations sur la côte ; ce qu'il exécuta, sans perdre un seul homme.

Les Anglais avaient été un peu dédommagés, l'automne précédent, du tort que leur fit cette expédition, par la prise de *la Seine*, vaisseau du roi, qui portait à Québec, M. DE SAINT-VALLIER, successeur de M. de Laval, dans le siège épiscopal, un grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs riches particuliers, et une cargaison estimée à un million de livres tournois. La perte de *la Seine* fut néanmoins compensée par un véritable avantage pour le Canada : " On ne s'y était pas encore avisé, dit Charlevoix, d'y faire de la toile : la nécessité y fit

ouvrir les yeux sur cette négligence: on sema du chanvre et du lin, qui y réussirent au-delà de ce qu'on avait espéré, et l'on en fit usage."

Cette même année 1705, et la suivante, il y eut des démarches, de la part de M. Dudley et du marquis de Vaudreuil, pour l'échange des prisonniers: un Anglais du nom de LIVINGSTON vint à Québec, et le sieur Courtemanche fut envoyé à Boston, pour cette affaire; mais les deux gouverneurs ne purent tomber d'accord sur les conditions.*

En 1606, M. DE BEAUHARNOIS, qui avait succédé à M. de Champigny, dans l'intendance, fut nommé intendant des classes de marine, et eut pour successeurs MM. RODOT, père et fils. Ce dernier se chargea de la marine: la justice, la police et les finances furent le partage du père, qui, voyant que les colons commençaient à se ruiner en procès, au grand préjudice de l'agriculture, résolut de retrancher, autant qu'il se pourrait, les procédures, et entreprit d'accorder lui-même les parties; ce qui lui réussit, au-delà même de ses espérances.

Le 12 octobre de cette même année 1706, il y eut, à Québec, une "assemblée générale des habitans" du Canada, pour accepter et ratifier un accord, ou "traité," fait entre le sieur RIVERIN, "député de la colonie du Canada," d'une part, et AUBERT, NEVEU et GAYOT, de l'autre, par lequel "Aubert et compagnie" s'obligeaient à acquitter les dettes de la colonie, montant à un million, huit cent douze mille neuf cent quarante livres, à condition qu'ils auraient le commerce exclusif des castors

---

* Les conditions de M. de Vaudreuil n'étaient guère acceptables: il voulait qu'aucun des prisonniers anglais ne fut renvoyé, que tous les Français et Sauvages alliés des Français, prisonniers dans la Nouvelle-Angleterre, n'eussent été remis entre les mains du gouverneur de l'Acadie, et qu'on n'eût donné des assurances pour la liberté de ceux qui avaient été envoyés en Europe ou ailleurs.

jusqu'à l'année 1717 ; c'est-à-dire, que les Canadiens seraient tenus de porter à leurs bureaux, ou comptoirs, de Québec et de Mont-réal, toutes les peaux de castors qu'ils auraient achetées des Sauvages, et de les leur céder à un prix fixe ; que défense expresse leur serait faite d'en porter aux habitations anglaises, et que les commis de la compagnie auraient droit de visite sur les vaisseaux qui partiraient du port de Québec, &c. Il y avait eu précédemment, au sujet de ce commerce et d'autres affaires financières, des transactions que l'enchaînement des évènemens militaires a fait perdre de vue.

Au mois d'octobre de l'an 1700, il y avait eu une assemblée générale des habitans du Canada, particulièrement de ceux des villes de Québec, Mont-réal et Trois-Rivières, " convoquée par ordre de M. le gouverneur général et de M. l'intendant, au Château *Saint-Louis*," à l'effet de " composer une compagnie de tous les négocians et habitans du Canada" pour le commerce des castors, et de rédiger et arrêter certains articles d'association, dont ceux qui suivent nous ont paru les plus marquants :

IV. Ceux qui prendront pour vingt actions (de cinquante livres) et au-dessus, auront voix délibérative aux assemblées générales.

V. Tous ceux qui ont voix délibérative pourront être élus directeurs généraux.

VI. Le bureau de la direction sera établi dans la ville de Québec.

VII. Il y aura sept directeurs, qui seront choisis par l'assemblée générale.

IX. M. le gouverneur général et M. l'intendant seront priés de vouloir bien honorer la direction de leur présence, dans les affaires importantes.

XVI. Tous négocians et commerçans établis en Canada seront tenus d'entrer dans la compagnie, à faute de quoi, ils seront déchus de la faculté de tout commerce.*

XXIII. Il sera député en France des interessés, qui seront nommés par l'assemblée générale, et auxquels on donnera les ordres nécessaires sur tout ce qui regardera les affaires de la compagnie.

XXVI. La compagnie qui s'est formée pour la "Baie du Nord de Canada," (ou Baie d'Hudson,) sera et demeurera unie à la compagnie générale des habitans de ce pays.

XXVII, La compagnie pourra faire saisir et arrêter les castors que les Français coureurs de bois sans congé, auraient traités chez les Sauvages, lesquels seront confisqués à son profit.†

Conformément à l'article XXIII. les directeurs nommèrent, au commencement de novembre de la même année, MM. Charles AUBERT DE LA CHENAYE, et François DELINO leurs procureurs généraux, pour passer en France, chargés des affaires de la compagnie. Au

---

*Plus raisonnable, Louis XIV ne leur interdit que celui des pelleteries.

† Les articles d'association sont signés par MM. le chevalier DE CALLIERES, BOCART-CHAMPIGNY, VAUDREUIL, Ruette d'Auteuil, R. L. Chartier de Lotbinière, Charles AUBERT DE LA CHENAYE, DUPONT, DUPUY, F. HAZEUR, LAMOTTE-CADILLAC, DECHAMBAULT, DUPLESSIS, JUCHEREAU DE SAINT-DENYS, AUBERT, GOBIN, MECART, DE TONNANCOURT, DE LESTAGE, LEBE', DELINO, Lebé pour M. LEBER, ST. ROMAIN, PAUPERET, G. GAILLARD, RIVERIN, J. SEBILLE, Louis BABIE, FOUCAULT, PINEAU, Alexis MARCHAND, BOUTEVILLE, G. MASSE, LAMORILLE, LAFRAMBOISE, P. NORMANDIN, L. GUAY, LALONGE', A. GAMELIN, DELESTAIGE, DESPERROUX, CHARTIER, BERGERON, Grouard pour M. TETU, BONDY, HAIMARD, GROUARD, HOUCE, J. B. CHAILLY, Jean GIASSON, ST. GERMAIN, PEIRE, L. PRAT, MINET, G. PAGE', CARSY, DUPONT, François DE LA JOUE, JENARIN, P. CHARTIER, LONGUEIL, DUPLESSIS-FABER, L. AUBERT DE FORILLON, GENAPLE, Rageot.

printems de l'année suivante, MM. Aubert et Delino informèrent la cour, que la colonie de la Nouvelle France avait "jugé nécessaire, tant pour le service et les intérêts du roi, que pour l'utilité particulière de la colonie, de se charger de la ferme des domaines de sa majesté, en ce pays," en ayant traité avec les sieurs Nicholas Bailly, sous-fermier général des domaines du Canada, et Louis Guigues, fermier général des domaines d'Occident, pour le prix de soixante-dix mille livres par année, et aux autres charges, clauses et conditions portées dans l'acte passé à cet effet; et par un arrêt donné en son conseil, le 31 mai de la même année 1701, le roi "confirme et approuve les règlemens faits par la colonie de la Nouvelle France, pour la régie de la ferme de ses domaines d'Occident, et pour la conduite du commerce de la société de cette ferme."

Pour revenir à l'époque où nous en étions, en 1707, M. Rodot proposa au conseil du roi de permettre aux habitans d'employer le lin et le chanvre et la laine de leurs moutons, dans le pays, où les toiles et les étoffes de France étaient à un si haut prix, que les gens peu aisés, qui formaient le plus grand nombre, n'y pouvaient atteindre.

La réponse du ministre fut, que le roi était charmé d'apprendre que ses sujets du Canada reconnussent la faute qu'ils avaient faite, en se livrant exclusivement au commerce des pelleteries, et qu'ils s'attachassent enfin sérieusement à cultiver leurs terres, et particulièrement à y semer du chanvre et du lin; qu'il ne convenait pas que les manufactures fussent hors du royaume, parce que cela préjudicierait à son commerce; mais que néanmoins on permettrait qu'il se fît, en Canada, des toiles et des étoffes grossières, pour l'avantage des habitans peu fortunés.

Malgré les sévères représailles exercées contre les Abénaquis, ces Sauvages, excités par des conseils aussi cruels qu'impolitiques, continuaient à désoler la Nouvelle Angleterre. Les habitans en étaient réduits à ne pouvoir plus cultiver leurs terres, ou étaient exposés à les voir tous les jours ravagées par les Sauvages. M. Dudley crut que le meilleur moyen de faire cesser ce déplorable état de choses était de chasser les Français de l'Acadie.

Il fit ses préparatifs avec autant de secret que de diligence, et le 6 juin, vingt bâtimens anglais, aux ordres du colonel Mark, parurent à l'entrée du bassin de Port-Royal, et vinrent mouiller à une lieue de la place. Le lendemain, ils mirent à terre 1,500 hommes, du côté de la rivière où était le fort, et cinq cents de l'autre côté. M. de Subercase, qui était passé du gouvernement de Plaisance à celui de l'Acadie, avait fait avertir les habitans de se rendre auprès de lui ; mais ceux même qui étaient les plus proches ne purent arriver que le 7 au soir. A mesure qu'ils venaient, on les faisait filer, les uns à droite, et les autres à gauche, pour aller au-devant des ennemis, et retarder leur marche, en escarmouchant, à la faveur des bois. En effet, les Anglais ne purent s'avancer que fort lentement. Le corps de cinq cents hommes fut le premier qui s'ouvrit un passage, et Subercase envoya des canots et des bateaux, pour embarquer ceux qui se retiraient devant eux. Il les fit ensuite défiler, pour aller joindre ceux qui avaient affaire au corps le plus nombreux, et qui étaient commandés par M. Denis de la Ronde, Canadien. Malgré ce renfort, la supériorité de l'ennemi les obligea à retraiter.

La tranchée fut ouverte, dans la nuit du 10 au 11. Le lendemain, Subercase fit sortir quatre-vingts hommes,

tant Canadiens que Sauvages, ces derniers sous la conduite du baron de SAINT-CASTIN,* afin de les opposer à quatre cents Anglais, qui avaient été détachés pour tuer les bestiaux. Il les chargèrent avec tant de vigueur, qu'ils les contraignirent de regagner leur camp, en désordre.

Le 16 au matin, cinq cents hommes s'avancèrent, pour donner l'assaut à la place ; mais le feu des assiégés les força bientôt à s'éloigner. Ils ne tardèrent pas à se rembarquer, et allèrent mouiller à Kaskobay.

Ayant été renforcée de trois gros navires, portant six cents hommes de débarquement, la flotte anglaise reparut dans le bassin du Port Royal, le 20 août, au matin. Une apparition si soudaine et si inattendue jetta la consternation dans le fort ; et quoique la garnison eût été renforcée de l'équipage d'un vaisseau du roi, commandé par M. DE BONAVENTURE, frère de La Ronde, Subercase fut presque le seul qui ne désespéra pas de triompher encore une fois. En effet, après plusieurs combats partiels, livrés aux environs de la place, depuis le 21 août jusqu'au 1er septembre, les Anglais

---

* Natif d'Oleron en Bearn : autrefois officier de Carignan en Canada. Après la réforme de ce régiment, "il se jetta chez les Sauvages, dont il avait appris la langue. Il se maria à leur manière (avec une Abénaquise), préférant les forêts de l'Acadie aux monts Pyrénées. Il vécut, les premières années, avec eux d'une manière à s'en faire estimer au-delà de tout ce qu'on peut dire. Ils le firent grand chef (Sagamo), qui est comme le souverain de la nation, et peu à peu, il a travaillé à se faire une fortune dont tout autre que lui saurait profiter, en retirant de ce pays-là deux ou trois cent mille écus, qu'il a dans ses coffres, en belle monnaie d'or. Cependant, il ne s'en sert qu'à acheter des marchandises pour faire des présens à ses confrères les Sauvages, qui lui font ensuite, au retour de leurs chasses, des présens de castor d'une triple valeur. Il a plusieurs filles, et toutes mariées très avantageusement avec des Français, ayant donné une riche dot à chacune. Les gouverneurs généraux du Canada le ménagent, et ceux de la Nouvelle Angleterre le craignent."—LAHONTAN.

se rembarquèrent, après avoir perdu un bon nombre d'hommes, tués ou blessés, et quelques prisonniers. Les Canadiens qui se trouvèrent au Port Royal, pendant ces deux attaques, se distinguèrent, à leur ordinaire, et ne contribuèrent pas peu à la conservation de la place.

Pendant que ces choses se passaient en Acadie, les quartiers de l'Ouest étaient un peu troublés par suite d'un démêlé entre les Miamis et les Outaouais. Ces derniers s'étant plaints au commandant du Détroit,* et n'en ayant pas obtenu la satisfaction à laquelle ils s'attendaient, complottèrent de l'assassiner, et de faire main-basse sur tous les Français. Ils en tuèrent, en effet, quelques-uns, et ravagèrent les environs du Détroit. M. de Lamotte marcha contre eux, à la tête de quatre cents hommes, les battit, et les força à se soumettre aux conditions qu'il voulut leur imposer.

Durant l'hiver, il fut arrêté, dans un grand conseil, tenu à Mont-réal, avec les chefs des Sauvages domiciliés, qu'on ferait, au printems, une nouvelle incursion sur le territoire anglais. Le parti se composa de quatre cents hommes, tant Français que Sauvages, les premiers, commandés par MM. DE SAINT-OURS-DESCHAILLONS et de Rouville, et les derniers, par M. de La Perrière. On se mit en marche, le 26 juillet (1708;)

* C'était un jeune officier du nom de BOURGMONT, qui était arrivé au Détroit, pour y commander en l'absence de Lamotte-Cadillac, descendu à Québec. "Les chefs des Outaouais allèrent trouver Bourgmont, et lui demandèrent s'il n'avait point reçu de nouvelle de Québec ou de Mont-réal. Par une nouvelle imprudence (il en avait déjà commis plus d'une), cet officier ne parut pas seulement faire attention à ce qu'ils disaient; ce qui les choqua beaucoup. Un moment après, le chien de Bourgmont ayant mordu un de ces Sauvages à la jambe, et celui-ci ayant battu le chien, le commandant se jetta sur lui, et lui donna tant de coups, qu'il en mourut, peu de temps après. Cette violence brutale mit les Outaouais au désespoir. Ils partirent le lendemain, ne respirant que la vengeance, et convaincus qu'elle était nécessaire à leur conservation."—CHARLEVOIX.

mais bientôt les Hurons se retirèrent, et les Iroquois ne tardèrent pas à suivre leur exemple.

M. de Vaudreuil, à qui les commandans donnèrent avis de cette désertion, leur manda que, quand même les Algonquins et les Abénaquis de *Saint-François* les abandonneraient aussi, ils ne laissassent pas de continuer leur route, et qu'ils fissent plutôt une incursion sur quelque endroit écarté, que de s'en revenir, sans avoir rien fait.* Ils se remirent donc en route, au au nombre de deux cents, et après avoir fait environ cent-cinquante lieues, ils arrivèrent près d'un village de la Nouvelle Angleterre, nommé *Haverhill*, composé de vingt-cinq à trente maisons bien bâties, et défendu par un fort. Ce fort avait une garnison de trente soldats, ou miliciens, et il y en avait plusieurs dans chaque maison. Ces troupes ne faisaient que d'arriver dans l'endroit, et y avaient été envoyées par le gouverneur, qui, sur l'avis de la marche des Français, avait fait partir de pareils détachemens pour tous les villages de ce canton.

Les Français, ne pouvant plus compter sur la surprise, crurent pouvoir y suppléer par la valeur. Ils reposèrent tranquillement pendant la nuit, et le lendemain, une heure après le lever du soleil, ils se mirent en ordre de bataille. Rouville fit alors un petit discours, pour exhorter ceux qui avaient entre eux quelque démêlé, à se reconcilier sincèrement et à s'embrasser: ils firent ensuite leur prière, et marchèrent contre le fort. Ils y trouvèrent beaucoup de résistance; mais enfin, ils y entrèrent, l'épée et la hache à la main, et y mirent le feu. Toutes les maisons du village eurent le même

* Dans plusieurs circonstances, le marquis de Vaudreuil, agissant par lui-même, nous a paru manquer de jugement: ici, nous ne pouvons nous empêcher de voir la sottise jointe à l'inhumanité.

sort. Il y eut environ cent Anglais de tués, en combattant: d'autres périrent dans l'embrasement des maisons, et le nombre des prisonniers fut considérable. Il n'y eut point de butin, parce qu'on n'y songea que quand tout eut été consumé par les flammes, et qu'on entendait déjà, de tous les villages voisins, le son des tambours et des trompettes. Il n'y avait pas un moment à perdre pour assurer la retraite. Elle se fit d'abord en bon ordre; mais à peine avait-on fait une demi-lieue, qu'on tomba dans une ambuscade, dressée par soixante-dix hommes, qui, avant de se découvrir, tirèrent chacun leur coup. Les Français essuyèrent cette décharge sans branler. Cependant tous les derrières étaient déja remplis de gens de pied et de cheval, et il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de passer sur le ventre à ceux qu'on avait en tête. On le prit, sans balancer: chacun jetta ce qu'il portait de vivres et presque toutes ses hardes, et sans s'amuser à tirer, on en vint d'abord aux armes blanches. Les Anglais, étonnés d'une attaque si brusque, faite par des gens qu'ils croyaient avoir mis en désordre, s'y trouvèrent eux-mêmes, et ne purent se remettre; de sorte que la plupart furent tués ou pris.

Les Français n'eurent, dans les deux actions, que huit hommes de tués et dix-huit de blessés: du nombre des premiers furent deux jeunes officiers, Hertel de Chambly et Vercheres. Plusieurs des prisonniers faits à la prise d'Haverhill se sauvèrent, pendant le dernier combat: les autres n'eurent qu'à se louer des bons traitemens qu'ils reçurent de leurs vainqueurs, durant la retraite. La fille du lieutenant de roi d'Haverhill ne pouvant plus marcher, M. Dupuys, fils du lieutenant particulier de Québec, la porta dans ses bras, ou sur ses épaules, une bonne partie du chemin. " Sin-

gulier exemple d'humanité et de galanterie, dit un historien, et chose nouvelle dans les forêts du Canada." Religieux ou dévots avant le combat ; furieux et souvent barbares, dans le fort de l'action ; humains et généreux, après la victoire, tels se montrent généralement les guerriers français et canadiens de ces temps-là.

Au reste, cette expédition, comme la plupart de celles qui l'avaient précédée, se borna à une tuerie cruelle et une conflagration barbare, non seulement sans résultat utile, mais même sans but ou motif raisonnable. C'est vainement que Charlevoix dit que les Français et les Sauvages n'exerçaient ces cruautés que par représailles ; le massacre de La Chine était déjà trop ancien, et avait été vengé trop de fois, pour qu'on pût se croire autorisé à le venger encore, au temps dont nous parlons : ç'aurait été mettre en principe que, parce que l'ennemi avait été exterminateur une fois, on pouvait l'être toujours : outre que les Iroquois avaient exercé seuls les cruautés dont les Français pouvaient se plaindre, au lieu que ces derniers n'en cédaient guère aux Sauvages, et étaient presque toujours mêlés avec eux, dans les barbaries qu'ils exerçaient contre les Anglais. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de croire dans son droit le gouverneur d'Orange, dans ce qu'il écrivait à M. de Vaudreuil, en réponse aux reproches que celui-ci lui avait faits, au sujet d'un collier qu'il avait envoyé aux Iroquois chrétiens, pour les engager à demeurer neutres.*

" Il faut que j'avoue, dit M. Schuyler, que j'ai envoyé

* Le marquis de Vaudreuil attribuait à l'envoi de ce collier la défection des Hurons et des Iroquois chrétiens : mais ces Sauvages ne pouvaient-ils pas se trouver, à la fin, fatigués de ces expéditions sans cesse renouvellées, où ils avaient beaucoup moins à gagner, qu'à perdre ou à risquer ? Et s'ils étaient véritablement chrétiens, ne pouvaient-ils pas, ne devaient-ils pas même se refuser à aller massacrer, ou ruiner, de sang-froid, des gens qui ne leur avaient jamais fait, ni ne pouvaient leur faire aucun mal ?

un collier aux Sauvages, pour les empêcher de prendre parti dans la guerre qui se fait contre le gouvernement de Boston ; mais j'y ai été poussé par la charité chrétienne. Je n'ai pu me dispenser de croire qu'il était de mon devoir envers Dieu et mon prochain, de prévenir, s'il était possible, ces cruautés barbares et payennes, qui n'ont été que trop souvent exercées sur les malheureux habitans de ce gouvernement. Vous me pardonnerez, Monsieur, si je vous dis que je sens mon cœur se soulever, quand je pense qu'une guerre qui se fait entre des princes chrétiens, obligés aux lois les plus strictes de l'honneur et de la générosité, dégénère en une barbarie sauvage et sans bornes. Je ne puis concevoir qu'il soit possible de mettre fin à la guerre par de semblables moyens."

Dans le cours de l'hiver, il y eut en Terre-Neuve, une nouvelle expédition, où les Français se distinguèrent, à leur ordinaire, par leur bravoure. De l'aveu de M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, le sieur de Saint-Ovide, lieutenant de roi de cette place, forma un parti d'environ cent-soixante hommes, soldats, matelots, habitans et Sauvages, auxquels se joignirent, comme volontaires, plusieurs officiers et gentilshommes, la plupart Canadiens : c'étaient, entre autres, MM. Despensens, Duplessis, La Chenaye, d'Argenteuil et d'Ailleboût. Cette petite troupe, qui ne se montait pas, en tout, à deux cents hommes, se mit en marche, le 14 décembre, et arriva le 31, à quelques lieues de Saint-Jean, sans avoir été découverte. Dès le lendemain, tout fut prêt pour l'attaque : deux des forts qui défendaient la ville furent emportés de vive force, et le troisième se rendit, par capitulation. Saint-Ovide aurait voulu conserver sa conquête, et ne demandait pour cela que cent hommes ; mais M. de Costebelle, qui craignait

d'être attaqué lui-même à Plaisance, lui ordonna de s'en revenir, après avoir fait démolir les forts dont il s'était rendu maître

Tandis qu'une poignée de Français et de Canadiens se rendaient maîtres de Saint-Jean de Terre-Neuve, on apprenait à Québec, que les Iroquois avaient enfin cédé aux instances du gouverneur de la Nouvelle-York, et que la guerre avait été chantée, dans tous les cantons, excepté celui de Tsonnonthouan ; et de plus, qu'il se faisait, à Boston, un grand armement, qui devait être fortifié d'une escadre d'Angleterre, pour attaquer le Canada ; et qu'on assemblait, dans la Nouvelle York, un corps de 2000 hommes, qui devait d'abord s'emparer de Chambly, et tomber ensuite sur Mont-réal. Les troupes et les milices furent mises en état de marcher, au premier signal, et un parti de deux cent-cinquante hommes, sous la conduite de Rouville, fut envoyé du côté du lac Champlain.

Au mois de mai, M. de Vaudreuil assembla un grand conseil de guerre, où il fut résolu qu'on marcherait incessamment du côté de la Nouvelle-York, pour dissiper l'orage qui s'y formait ; afin que la colonie, rassurée de ce côté-là, pût réunir ses forces contre la flotte anglaise, si elle venait à Québec. Il fut assemblé un corps de 1,500 hommes, et après quelque hésitation, de la part du gouverneur général, le commandement en fut donné à M. de Ramsay. Cette petite armée se mit en marche, le 28 juillet. L'avant-garde, composée de cinquante Français et de deux cents Abénaquis, était commandée par Montigny, et soutenue par Rouville, avec cent Canadiens. Après eux venaient cent soldats, sous M. de La Chassaigne. Le gouverneur de Mont-réal suivait, à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies commandées par MM. Saint-Martin,

Deschaillons, DESJORDIS, DE SABREVOIS et DE LIGNERIS. Les Iroquois chrétiens, sous la conduite de Joncaire, faisaient l'arrière-garde. Des Algonquins et des Outaouais étaient sur les aîles. On fit, dans cet ordre, quarante lieues, en trois jours, et il est indubitable, dit Charlevoix, que si l'on fût allé jusqu'aux ennemis, campés à la *Rivière au Chicot*, près du lac Champlain, on en eût eu bon marché. Le défaut de subordination dans les troupes, et de faux avis donnés à M. de Ramsay, firent échouer une entreprise dont le succès paraissait immanquable. Après qu'on eut mis en déroute un détachement de cent et quelques hommes, qui s'était trop avancé, le bruit s'étant répandu qu'une armée de 5,000 hommes n'était pas éloignée, et s'était bien retranchée, les Sauvages déclarèrent qu'ils n'étaient pas d'avis qu'on allât plus loin. Le conseil de guerre fut assemblé, et il y fut résolu qu'on se retirerait.

Les Anglais, qui ne profitèrent pas de la retraite de M. de Ramsay, pour s'avancer, furent aussi abandonnés des Sauvages dont ils s'étaient fait joindre,* puis décimés par une espèce d'épidémie, et contraints de se retirer; et les vaisseaux destinés à faire le siège de Québec ne parurent pas.

Pendant l'hiver, les Onnontagués envoyèrent des députés à M. de Vaudreuil, pour le prier de les recevoir en ses bonnes grâces. Dans l'audience que ce général leur donna, après que celui qui portait la parole eut témoigné son chagrin de ce que deux peuples qu'il estimait, disait-il, étaient presque toujours occupés à

* Dans un conseil, qui fut tenu à Onnontagué, un des anciens se leva, et dit: "Ne vous souvenez-vous pas que nous nous trouvons placés entre deux nations puissantes, capables de nous exterminer, et intéressés à le faire, quand elles n'auront plus besoin de notre secours? Nous devons donc faire en sorte de les mettre toujours dans l'obligation de nous ménager, et par conséquent, empêcher que l'une ne prévale sur l'autre."

s'entre-détruire, il ajouta, avec la franchise particulière aux Sauvages: "Etes-vous donc ivres, les uns et les autres, ou est-ce moi qui n'ai point d'esprit?"

A peine les Onnontagués étaient-ils partis, qu'on vit arriver des Agniers, qui parlèrent sur le même ton, et protestèrent que leur canton ne lèverait jamais la hache contre les Français.

Vers la fin du printems, on apprit, à Québec, que l'Acadie était menacée de nouveau, et qu'on faisait de grands préparatifs, à Boston, pour attaquer le Port Royal. En effet, au mois d'août de cette même année, (1710) un vaisseau anglais de 60 canons et une goëlette s'approchèrent de cette ville, et la tinrent bloquée, de manière qu'il n'y put entrer aucun secours; et le 10 octobre, cinquante bâtimens anglais entrèrent dans le bassin, et jettèrent les ancres vis-à-vis du fort. Il y avait dant cette flotte, quatre vaisseaux de 60 canons, deux de 40, un de 36, et deux galiottes à bombes: le reste se composait de bâtimens de charge et de transport; le tout sous les ordres du général NICOLSON, commandant en chef de toutes les forces de la reine d'Angleterre, en Amérique. Les troupes qu'il commandait se montaient à 3,500 hommes, sans compter les matelots. Subercase, qui n'avait à leur opposer que trois cents hommes, assez mal affectionnés,* ne chercha point à empêcher le débarquement, et n'eut en vue que de sortir avec honneur d'une place, dans laquelle il prévoyait ne pouvoir pas tenir bien longtems. Il se défendit, pendant quelques jours, contre les attaques des assiégeans, avec assez de vigueur pour leur tuer beau-

* Depuis trois ou quatre ans, malgré les représentations du gouverneur au ministre des colonies, le gouvernement de France laissait les habitans et les soldats mêmes, dans un dénuement presque absolu.

coup de monde ; mais la désertion d'une partie de ses gens, et le mécontentement qui se manifesta parmi les autres, l'obligèrent à demander à capituler, plutôt qu'il ne l'aurait voulu faire. Sa garnison, qui ne consistait plus qu'en cent-cinquante hommes tout délabrés, sortit avec armes et bagages. L'artillerie, qui aurait pu être emportée, fut vendue au général anglais, pour l'acquit des dettes publiques.

Subercase envoya le baron de Saint-Castin au marquis de Vaudreuil, pour lui faire connaître les articles dont il était convenu avec le général Nicolson. Ce dernier lui députa aussi M. Livingston, avec une lettre, dans laquelle il déclarait qu'il userait de représailles contre les Acadiens, si les Français et leurs alliés continuaient leurs hostilités contre la Nouvelle Angleterre, et proposait un échange de prisonniers, avec menace, en cas de refus, de livrer aux Sauvages alliés de l'Angleterre autant de Français qu'il y avait d'Anglais prisonniers en Canada.

M. de Vaudreuil lui écrivit, en réponse, que les lois de la guerre ne lui permettaient pas de traiter en ennemis des gens qui s'étaient rendus à lui par capitulation ; qu'il consentirait volontiers à un échange de prisonniers ; mais qu'il n'était pas tout-à-fait le maître de ceux qui étaient entre les mains de ses alliés, et que si la menace de livrer des Français ou des Acadiens aux Sauvages de la Nouvelle Angleterre s'exécutait, il serait contraint d'user de représailles. Les sieurs de Rouville et Dupuys furent chargés de porter sa lettre au général anglais. Il nomma, en même temps, Saint-Castin son lieutenant en Acadie, et lui donna ses instructions, pour maintenir les Français restés en ce pays sous l'obéissance du roi de France.

La garnison que le général Nicolson laissa au Port

Royal, souffrit beaucoup de la maladie, pendant l'hiver, et fut tenue comme bloquée, jusqu'au printems, par un partie d'Acadiens et de Sauvages. M. de Vaudreuil se disposait à envoyer au baron de Saint-Castin, un renfort de deux cents hommes choisis, sous le marquis d'ALOGNIES, commandant des troupes, lorsqu'il apprit qu'une partie de la flotte anglaise destinée à faire le siège de Québec, était arrivée à Boston, et que le reste n'en était pas éloigné. Après avoir donné ses ordres, pour mettre la ville en état de défense, le gouverneur se rendit à Mont-réal, pour y rencontrer les députés des tribus du Nord et de l'Ouest et des cantons iroquois. Il obtint des premières la promesse de prendre les armes pour la défense de la colonie, et des derniers, celle de demeurer neutres. A son retour à Québec, il fut accompagné des Abénaquis domiciliés et de M. de Ramsay, à la tête de six cents hommes de son gouvernement. Il trouva les ordres qu'il avait donnés, en partant pour Mont-réal, parfaitement exécutés. Beaucourt, qui en avait été chargé, non content de fortifier le corps de la place, de manière à la mettre en état de soutenir un long siège, avait pris de bonnes mesures pour empêcher que les envahisseurs ne débarquassent du côté de Beauport, comme ils avaient fait, en 1690; et jamais peut-être, dans aucune ville, observe Charlevoix, on ne remarqua plus de résolution et de confiance, tous, jusqu'aux femmes, étant disposés à contribuer, de leur mieux, à la plus vigoureuse défense. Chacun, dans la ville et aux environs, avait son poste marqué, et toutes les côtes, au-dessous de Québec, étaient si bien gardées, que l'ennemi n'aurait pu y mettre pied à terre, dans aucun endroit habité, sans être obligé de livrer un combat que la situation du terrain lui aurait rendu désavantageux. Enfin, tout paraissait si bien

disposé, qu'on était dans une espèce d'impatience de voir paraître la flotte anglaise, lorsque, le 25 août, à huit heures du soir, un habitant vint donner avis que le 9, il avait vu, de Matane, de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze voiles, portant le pavillon d'Angleterre; sur quoi, chacun se rendit à son poste. Quelques jours après, des pêcheurs de Gaspé rapportèrent qu'ils avaient compté quatre-vingt-quatre vaisseaux qui descendaient le fleuve, et faisaient route, comme pour aller à Gaspé même.

Le 7 octobre, M. de Beaumont, qui commandait le vaisseau *le Héros*, mouilla devant Québec, et dit qu'il n'avait rencontré aucun bâtiment, dans la partie nord du fleuve, qu'il avait presque toujours suivie; et un autre navire, qui arriva, peu de jours après, et qui avait tenu la route du sud, assura qu'il n'avait rien apperçu.

Ces avis firent résoudre le gouverneur général à renvoyer, sur-le-champ, M. de Ramsay à Mon-réal, avec les six cents hommes qu'il en avait amenés: il le suivit lui-même, de près, avec six cents soldats; ce qui, joint au corps de troupes qui était resté sous les ordres du baron de Longueil, pour garder la tête de la colonie, faisait une armée de 3,000 hommes. M. de Vaudreuil la fit camper à Chambly, son dessein étant d'y attendre le général Nicolson, qu'il savait être en marche, de ce côté-là; mais il apprit bientôt que son armée avait rebroussé chemin, et Rouville fut détaché, avec deux cents hommes, pour en avoir des nouvelles plus exactes.

Cet officier apprit, en route, que la flotte anglaise avait fait naufrage, dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis des *Sept-Iles*. Dès que M. de Vaudreuil fut instruit du fait, il envoya sur les lieux quelques barques, qui trou-

vèrent les carcasses de huit gros vaisseaux, et près de trois mille cadavres étendus sur le rivage.

Le général HILL, ou l'amiral WALKER, commandant de cette flotte, ne dut qu'à lui-même, suivant Charlevoix, le malheur qui lui arriva. Il avait sur son bord, un prisonnier français, nommé PARADIS, ancien navigateur, qui connaissait parfaitement le fleuve Saint-Laurent. Cet homme l'avertit, lorsqu'il fut par le travers des Sept-Iles, qu'il ne fallait pas s'approcher trop de terre ; et comme le vent n'était pas favorable, et qu'on ne pouvait aller qu'à la bouline, l'amiral se lassa, à la fin, de cette manœuvre, et soupçonna même peut-être le Français de vouloir fatiguer son équipage. Il ne voulut pas revirer, et s'approcha de si près d'une petite île, appellée l'*Ile aux Œufs*, qu'y ayant été surpris par un coup de vent du sud-est, il s'y brisa, avec sept autres de ses plus gros vaisseaux, dont il ne se sauva que très peu de monde. Le reste de la flotte redescendit le fleuve, après être restée quelques jours à l'ancre, pour enlever la charge des vaisseaux brisés.*

Au commencement de 1712, le bruit ayant couru que les Anglais se disposaient à mettre en mer une nouvelle flotte, pour assiéger Québec, le gouverneur trouva, dans la bourse des marchands de cette ville, une somme de cinquante mille écus, pour y ajouter des fortifications. " Voilà, dit l'auteur des *Beautés de l'Histoire du Canada*, ce que fait un pays pauvre, tandis que de grandes

* Dans leur manifeste, dont plusieurs exemplaires furent trouvés sur les bâtiments naufragés, les commandans anglais reprochaient, entre autres choses, au gouvernement du Canada, de donner quarante francs à ses alliés sauvages, pour chaque chevelure apportée au bureau de la guerre ; mais à des plaintes peut-être fondées, ils ajoutaient des prétentions ridicules, en disant, que toute l'Amérique du Nord appartenait, de droit, à l'Angleterre, en vertu de la priorité de découverte, et que la France ne possédait le Canada que par usurpation.

nations florissantes ont peine à se priver de quelques jouissances de luxe,, pour subvenir aux besoins de la patrie."

Cette même année, les gouverneurs généraux du Canada et des colonies anglaises reçurent de leurs souverains des ordres précis de faire cesser tout acte d'hostilité entre les sujets des deux nations et leurs alliés. Par le traité conclu entre Louis XIV et la reine Anne, l'anné suivante, la France cédait à l'Angleterre l'Acadie, avec la ville de Port-Royal, appellée depuis *Annapolis*, et tout ce que les Français avaient possédé, jusqu'alors, dans l'île de Terre-Neuve et à la Baie d'Hudson. Le roi Très-Chrétien renonçait aussi aux droits qu'il prétendait avoir sur le pays des Iroquois ; sans beaucoup de perte pour la France ni de gain pour l'Angleterre, puisque ces Sauvages s'étaient maintenus jusqu'alors, et se maintinrent encore, par la suite, dans leur indépendance.

En cédant la presqu'île de l'Acadie, appellée depuis Nouvelle Ecosse, la France s'était réservé le continent voisin, et possédait encore l'Ile Royale, ou du Cap-Breton, et celle de *Saint-Jean*. Dès l'an 1706 M. Rodot avait envoyé à la cour de France un mémoire, où il recommandait fortement la colonisation du Cap-Breton, comme devant être du plus grand avantage à la France et au Canada, particulièrement sous le rapport du commerce ; après la perte de l'Acadie et de Plaisance, on pensa sérieusement, non seulement à peupler cette île, mais encore à la fortifier. Après avoir délibéré, pendant quelque temps, sur le choix du lieu où il convenait de former le principal établissement, et hésité entre le port de *Sainte-Anne*, et le *Hâvre à l'Anglais*, on se décida pour ce dernier, et l'on commença à y bâtir une ville, à laquelle on donna le nom de *Louisbourg*. Costebelle,

qui avait perdu le gouvernement de Plaisance, fut chargé de celui de la nouvelle colonie.

On s'était d'abord attendu à pouvoir transporter dans l'Ile Royale tous les Français établis en Acadie, et même tous les Sauvages compris sous le nom d'Abénaquis; et quelques uns de ces derniers y formèrent, en effet, une bourgade; mais les Acadiens, n'y trouvant pas de quoi se dédommager de ce qu'ils possédaient dans leur pays, ne voulurent pas consentir à la transmigration. Les habitans de Plaisance, au contraire, passèrent tous à Louisbourg, et s'y trouvèrent bientôt beaucoup plus à leur aise qu'ils n'avaient jamais été en Terre-Neuve.

Tandis qu'on se donnait ces mouvemens, au sujet de l'Ile Royale, le marquis de Vaudreuil, de concert avec M. Begon, successeur de M. Rodot, dans l'intendance du Canada, s'occupait du soin de fortifier et de peupler cette colonie. "Le Canada, dit-il, dans une lettre qu'il écrivit à M. de Pontchartrain, en 1714, n'a que 4484 habitans en état de porter les armes, depuis l'âge de seize jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies des troupes de la marine, que le roi y entretient, ne font, en tout, que six-cent-vingt-huit hommes. Les colonies anglaises ont 60,000 hommes en état de porter les armes, et l'on ne peut douter qu'à la première rupture, elles ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada."

Il demandait, en conséquence, qu'il lui fût envoyé un renfort de troupes, et qu'il fût pris des moyens pour augmenter le nombre des habitans.

Le Canada "se trouvait, dit Raynal, à l'époque de la pacification d'Utrecht, dans un état de faiblesse et de misère inconcevable. C'était la faute des premiers Français, qu'on avait vus s'y jetter plutôt que s'y établir. La plupart s'étaient contentés de courir les bois. Les plus raisonnables avaient essayé quelques cultures, mais

sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé à la hâte, était aussi légèrement abandonné que défriché. Cependant, les dépenses que faisait la métropole dans cet établissement, et le commerce des pelleteries, donnèrent, par intervalle, quelque aisance aux habitans. Mais ils la perdirent bientôt, dans une suite de guerres malheureuses. En 1714, les exportations du Canada ne passaient pas cent mille écus. Cette somme, jointe à celle de trois cent-cinquante mille livres, que le gouvernement y versait, chaque année, était toute la ressource de la colonie pour payer les marchandises qui lui venaient d'Europe. Aussi en recevait-elle si peu, qu'on était généralement réduit à se couvrir de peaux, à la manière des Sauvages. Telle était la situation des vingt mille Français qu'on comptait dans ces régions immenses."

Pendant qu'on jouissait des avantages de la paix, sur les bords du Saint-Laurent, les contrées de l'Ouest étaient troublées par de nouvelles hostilités. Les Iroquois n'avaient pas repris les armes, depuis leurs dernières députations, mais ils avaient suscité à la colonie française un nouvel ennemi, moins politique qu'eux, mais aussi brave et plus féroce. C'étaient les Outagamis, plus connus des Canadiens, sous le nom de *Renards.* Par l'entremise des Tsonnonthouans, ces barbares avaient fait alliance avec les Anglais, au commencement de l'année 1712, et avaient projetté de brûler le fort du Détroit, et de faire main-basse sur tous les Français qu'ils y rencontreraient. Les Mascoutins et les *Kikapous* étaient entrés dans leur complot. Ils étaient venus s'établir, en assez grand nombre, près du Détroit, et ils n'attendaient, pour exécuter leur dessein, qu'un renfort de guerriers, lorsqu'ils apprirent que des Outaouais et des Pouteouatamis avaient tué environ cent-cinquante

Mascoutins, tant hommes que femmes et enfans. A cette nouvelle, ils se mirent en marche, la fureur dans le cœur, et résolus de ne faire aucun quartier.

Heureusement, le commandant du fort, nommé Dubuisson, fut averti à temps du danger qui le menaçait. Il n'avait avec lui que vingt Français, ou Canadiens; toute sa ressource était dans les Sauvages amis; mais ces derniers étaient alors à la chasse. Il les envoya avertir en diligence de se rendre auprès de lui: il fit ensuite abattre les maisons qui étaient hors de l'enceinte de son fort, et prit toutes les autres mesures qu'il crut nécessaires pour soutenir les premiers efforts de l'ennemi. Ses alliés arrivèrent bientôt, et en bon ordre. Il y avait parmi eux des Hurons, des Outaouais, des Sakis, des Illinois, des *Malhomines,* des Osages et des Missouris, ou *Missourites,* et chaque tribu avait un pavillon particulier.

Les Outagamis avaient construit un fort à une portée de mousquet de celui des Français. Ils répondirent bravement à la première attaque; mais le feu continuel qu'on faisait sur eux les força bientôt à creuser de grands trous en terre, pour se mettre à l'abri. Alors, les assiégeans dressèrent deux espèces d'échafauds de vingt-cinq pieds de haut, d'où il battirent les assiégés avec succès. Ceux-ci n'osèrent plus sortir pour avoir de l'eau, et leurs vivres se consommèrent. Dans cette extrémité, tirant des forces de leur désespoir, ils combattirent avec une valeur qui rendit longtems la victoire douteuse: ils s'avisèrent même d'arborer, sur leurs palissades, des couvertures rouges, en guise de drapeaux, et crièrent, de toutes leurs forces: "Corlar est notre père; son drapeau flotte sur nos têtes; il protège notre bras: ou il viendra nous secourir, ou il vengera notre mort."

Les confédérés leur répondirent : "Vous aviez perdu l'esprit, lorsque vous vous êtes liés avec CORLAR : si la terre doit être teinte de sang, comme vous le voulez faire entendre par ce drapeau, elle le sera du vôtre."

Pressés de plus en plus, les Outagamis remplacèrent leurs drapeaux rouges par un pavillon blanc, et leur grand chef, PEMOUSSA, accompagné de deux guerriers, se présenta, et fut introduit dans le camp des alliés. Il remit les captifs et présenta des colliers au commandant français et aux chefs sauvages, dans la vue de les apaiser, et d'en obtenir la permission de se retirer ; mais Dubuisson ayant laissé la décision de la chose à ses alliés, ceux-ci se montrèrent inexorables, ne voulant recevoir les Outagamis qu'à discrétion. Réduits à la dernière extrémité, ces derniers se battirent en désespérés : ils décochaient à la fois jusqu'à trois cents flèches, au bout desquelles il y avait du *tondre** allumé, et à quelques unes des fusées de poudre, pour mettre le feu au fort des Français. Ils y brûlèrent, en effet, plusieurs maisons, qui n'étaient couvertes que de paille ; et pour empêcher que l'incendie ne gagnât plus loin, il fallut couvrir tout ce qui restait, de peaux d'ours et de chevreuils, et les arroser à chaque instant.

Lassés d'une si opiniâtre résistance, les conférés parurent désespérer du succès, et Dubuisson eut lieu de craindre qu'ils ne se retirassent, et ne le missent à la merci d'un ennemi, envers lequel ils venaient de se montrer impitoyables. Il fallut, pour les retenir auprès de lui, qu'il les comblât de présens, et employât tout ce que la raison et l'éloquence ont de plus persuasif.

Les assiégés furent bientôt aux abois ; ils demandè-

---

* Nous ne trouvons dans aucun dictionnaire ce mot, que Charlevoix emploie ici, et dont la signification est bien connue en Canada.

rent, de nouveau, à parlementer; mais les Sauvages furent aussi inexorables que la première fois. Ne voyant plus de ressource que dans la fuite, les Outagamis s'évadèrent, de nuit, à la faveur d'un orage, qui avait écarté les assiégeans.

On se mit, dès le matin, à leurs trousses, et on les trouva retranchés, à quatre lieues du Détroit, dans une anse du lac *Sainte-Claire.* Il fallut commencer un nouveau siège qui dura quatre jours, et qui eût même été plus long, si Dubuisson n'y eût fait venir deux pièces de campagne. Le premier en avait duré dix-neuf. Les Outagamis se rendirent enfin à discrétion. La plupart furent impitoyablement massacrés, sur-le-champ: les autres furent faits esclaves et distribués entre les tribus confédérés, qui ne les gardèrent pas longtems, mais les massacrèrent presque tous, avant de se séparer.

Quoique les Outagamis et leurs alliés eussent perdu plus de 2,000 personnes, il ne se passa pas deux années entières, sans qu'ils recommençassent leurs incursions. Ils infestaient de leurs brigandages, non seulement les environs de la Baie, leur pays natal, mais presque toutes les routes qui faisaient la communication des postes éloignés avec la colonie, et celles qui conduisaient du Canada à la Louisiane, où depuis quelques années, comme on l'a vu plus haut, les Français avaient construit des forts, et formé des établissemens. Toutes les tribus qui commerçaient avec les Français se trouvaient beaucoup incommodées par ces hostilités: craignant qu'elles ne s'en trouvassent fatiguées au point de s'accommoder avec ces barbares, M. de Vaudreuil leur fit proposer de se réunir à lui, pour les exterminer. Elles y consentirent toutes, et ce général leva un parti de Français, dont il confia le commandement à M. de

Louvigny. Cet officier fut joint, sur la route, par un grand nombre de Sauvages, et se trouva bientôt à la tête de huit cents hommes.

Les Outagamis, au nombre de cinq cents guerriers, s'étaient enfermés, avec leurs femmes et leurs enfans, dans une espèce de fort, entourré d'un bon fossé, et de trois rangs de palissades, en-dedans. Louvigny les attaqua dans les formes : il ouvrit la tranchée, à trente toises du retranchement, avec deux pièces de campagne et un mortier à grenades, et dès le troisième jour, il n'en était plus éloigné que de douze, quoique les assiégés fissent un très grand feu. Il se disposa ensuite à faire jouer des mines sous leurs courtines ; mais dès qu'ils s'en apperçurent, ils demandèrent à capituler, et proposèrent des conditions qui furent rejettées. Ils en proposèrent ensuite d'autres, que le commandant communiqua aux chefs des Sauvages, et qui furent acceptées. Elles portaient, 1o. Que les Outagamis feraient la paix avec les Français et leurs alliés : 2o. Qu'ils rendraient tous les prisonniers qu'ils avaient faits ; 3o. Qu'ils remplaceraient les morts par les prisonniers qu'ils feraient sur les tribus éloignées avec lesquelles ils étaient en guerre ; 4o. Qu'ils paieraient les frais de la guerre, du produit de leur chasse.

Ce traité fut ratifié par le gouverneur général, mais assez mal exécuté, de la part des Outagamis, bien qu'ils eussent donné six otages, tous chefs, ou fils de chefs, pour la sûreté de son exécution.

En 1717, sur les représentations de M. de Vaudreuil, il fut émané un édit, ou une ordonnance royale, pour régler l'office de notaire.

Cette même année 1717, M. de VINCENNES, officier canadien, commença, sur la rivière Ouabache, un établissement qui fut appellé, de son nom, *Poste Vincennes.*

M. Crozat, qui, en 1712, avait obtenu le commerce de la Louisiane, fit l'abandon de son privilège en 1717 ; et alors se forma la compagnie d'Occident, à qui le roi accorda le droit de faire, pendant vingt-cinq ans, le commerce de la Louisiane, et de recevoir du Canada toutes les peaux de castor qui proviendraient de la traite des pelleteries.

Ce fut aussi en 1717 que les plans de ville de la *Nouvelle-Orléans* furent tracés par de Bienville, Canadien, et frère d'Iberville.*

L'année suivante 1718, le P. Lafitau,† jésuite, découvrit, dans les forêts du Canada, le ginseng, plante qu'on avait cru appartenir exclusivement à la Corée, et à la Tartarie Chinoise. Le ginseng était très estimé à la Chine, et s'y vendait très cher : il devint, en Canada, un article d'exportation, et se vendit, à Québec, jusqu'à ving-cinq francs, la livre. Malheureusement, ce haut prix excita la cupidité, et l'on perdit tout, pour vouloir gagner trop, ou trop promptement : au lieu d'attendre que la racine fût parvenue à sa grosseur et à sa maturité, c'est-à-dire, au mois de septembre, on la cueillit, au mois de mai : on employa les Sauvages, pour parcourir les bois, et arracher la plante, partout où elle pouvait se trouver ; et à la faute de la cueillir trop tôt, on ajouta celle de la faire sécher trop promptement, dans des fours. La détérioration du ginseng du Canada en fit diminuer le prix, à la Chine, et il devint, à la fin, si rare, qu'il cessa presque entièrement d'être un article de commerce.

---

* "Glorieux et noble établissement, que sa situation destinait à devenir un des plus florissants entrepots du commerce."—M. Roux de Rochelle.

† Outre son "Mémoire concernant la précieuse plante du Ging-Seng de Tartarie, découverte en Canada," le P. Lafitau a publié les "Mœurs des Sauvages Américains comparées aux mœurs des premiers temps."

Jusqu'au temps dont nous parlons, les Français n'avaient fait nulle attention à l'île Saint-Jean, quoiqu'elle fût voisine de l'Acadie, et on ne peut mieux située pour la pêche de la morue ; mais en 1719, il se forma, en France, une compagnie, pour peupler cette île, ou du moins y faire un établissement. Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orleans, se mit à la tête de l'entreprise, et le roi, (Louis XV), par ses lettres-patentes, datées du mois d'août de cette même année, lui concéda les îles de Saint-Jean et de *Miscou*, " en franc-aleu noble, sans justice, que sa majesté se réservait, à la charge de porter foi et hommage au château de Louisbourg, dont il devait relever, sans redevance."

Au mois de janvier de l'année suivante, le même seigneur obtint de nouvelles patentes de concession, aux mêmes titres et conditions, " pour les îles de la Madeleine, *Botou* ou *Ramées*, îles et îlots adjacents, tant pour la culture des terres, exploitation des mines, que pour les pêches des morues, loups-marins et vaches-marines."

Cette même année 1720, les fortifications commencées à Québec, par MM. de Beaucourt et Levasseur, et ensuite discontinuées, furent reprises, d'après le plan de M. Chaussegros de Lery, lequel avait été envoyé en France, et jugé préférable à celui des deux premiers ingénieurs. La population de Québec était alors d'environ 7,000 personnes, et celle de Mont-réal de 3,000. Les ouvrages en bois, qui avaient été érigés pour mettre cette dernière ville à l'abri d'un coup de main, ou d'une surprise, de la part des Sauvages, étaient tellement tombés en ruine, que le gouvernement ordonna, par un arrêt daté de cette même année, qu'ils fussent démolis, et remplacés par un mur de pierre, avec bastions,

etc. Ces ouvrages furent commencés, deux ans après, et les frais en furent répartis entre le gouvernement, le séminaire de Saint-Sulpice et les habitans.

Il y avait déjà quelque temps que le gouvernement de la métropole s'occupait du soin de régler les limites des paroisses établies dans la colonie : la considération de ce sujet fut remise au gouverneur, à l'intendant et à l'évêque de Québec. Ces messieurs dressèrent un projet de règlement, qui fut soumis à la cour. Après mûre délibération, ce projet fut approuvé par le duc d'ORLEANS, alors régent de France, qui par une ordonnance datée de 1722, en enjoignit la mise à exécution, d'après sa forme et teneur.

Quand les divers évènemens de la guerre n'occupent pas les esprits, ils s'arrêtent volontiers sur des objets moins grands, aux yeux du vulgaire : nous remarquerons donc qu'en 1722, deux vaisseaux de guerre et six bâtimens marchands, construits à Québec, firent voile pour la France, vers l'automne. Dix-neuf vaisseaux partirent de Québec, cette même année, chargés de productions du pays. Ces productions consistaient en pelleteries, bois de merrain, goudron, tabac, farine, pois et porc salé. Les pelleteries se portaient en France, et les provisions de bouche aux Antilles. Ce commerce d'exportation, florissant pour le temps, était dû à la tranquillité dont le Canada jouissait, depuis quelques années.

Ce pays se trouvait, suivant Charlevoix, dans la situation la plus heureuse, peut-être, où il eût jamais été,* lorsqu'un accident déplorable vint lui causer une perte dont il se ressentit pendant longtems.

* Le passage suivant de RAYNAL était alors, en apparence, applicable au Canada : "La nature elle-même dirigeait les travaux du cultivateur : elle lui avait appris à dédaigner les terres aquati-

Dans la nuit du 25 août, 1725, *le Chameau*, vaisseau du roi, qui venait à Québec, avec environ deux cent-cinquante passagers, se brisa sur la côte de l'Ile Royale, près de Louisbourg. M. DE CHAZEL, qui devait relever M. Bégon, dans l'intendance ; M. de Louvigny, nommé gouverneur des Trois-Rivières ; plusieurs autres officiers de la colonie, des prêtres séculiers, des jésuites, des récollets, périrent avec l'équipage ; et la côte parut, le lendemain, toute couverte de cadavres.

M. de Vaudreuil mourut, le 10 octobre de la même année, après avoir gouverné le Canada pendant vingt et un ans. Le marquis de BEAUHARNOIS, capitaine de vaisseaux, lui succéda, au printemps de l'année suivante. M. Bégon s'embarqua pour la France, cette même année 1726, laissant la place d'intendant à M. Dupuy, nommé en remplacement de M. de Chazel.

Pendant que le Canada jouissait de la paix et de la tranquillité intérieure et extérieure, quelques centaines de Canadiens se distinguaient, par leur bravoure et leur activité, vers l'embouchure du Micissipi, et sur les côtes de la Floride, dans la petite guerre que les Français et les Espagnols se faisaient, dans ces quartiers, principalement au sujet des bornes de la Louisiane. Quoique les détails de cette petite guerre, ainsi que ceux des démêlés que les Français eurent avec les diverses tribus sauvages du pays, et particulièrement avec les Natchez,

---

ques, sablonneuses ; celles où le pin, le sapin, le cèdre cherchaient un asile isolé. Mais quand il voyait un sol couvert d'érables, de chênes, de hêtres, de charmes et de merisiers, il pouvait lui demander d'abondantes récoltes de froment, de seigle, de maïs, d'orge, de lin, de chanvre, de tabac, de légumes et d'herbes potagères de toutes les espèces. La plupart des habitans avaient une vingtaine de moutons, dont la toison leur était précieuse ; dix ou douze vaches qui leur donnaient du lait ; cinq ou six bœufs consacrés au labourage. Tous ces animaux étaient petits, mais d'une chair exquise. Ils faisaient portion d'une aisance inconnue, en Europe, aux gens de la campagne."

nous paraissent étrangers à l'histoire du Canada, nous croyons devoir nommer au moins ceux de nos compatriotes qui s'y distinguèrent davantage. Ce sont : MM. Juchereau de Saint-Denis, qui agit, pendant plusieurs années, dans ces contrées, et comme négociateur et comme guerrier ; de Bienville, qui eut pendant quelque temps, le gouvernement général de la Louisiane ; Serigny et Chateauguay, ses frères ; Dugué de Boisbriand, déjà renommé, ainsi que Serigny, par plusieurs actes de bravoure et d'habileté dans les combats ; de Vienne, Coulonges. La guerre avec les Espagnols se termina en 1722 ; mais celle que les premiers colons de la Louisiane eurent à soutenir contre les indigènes se prolongea au-delà de 1730, et fut accompagnée de beaucoup de trahisons, de dévastations et de massacres, de la part de ces barbares.

Pour revenir au Canada, M. Burnet, gouverneur général de la Nouvelle York, ayant fait construire un fort et un comptoir, ou maison de commerce, à l'entrée de la rivière d'Onnontagué, ou d'*Ochouégo*,* afin d'induire les Iroquois à porter leurs pelleteries à Albany, M. de Beauharnois crut qu'il était de son devoir de contrecarrer l'effet de cette mesure. Il envoya le baron de Longueil chez les Onnontagués, avec ordre de faire tous ses efforts pour obtenir de ces Sauvages la permission de construire aussi un fort et un comptoir à Niagara. Les Onnontagués ne parurent pas goûter d'abord la proposition de Longueil ; mais à la fin, il parvint à leur faire comprendre qu'il était de leur intérêt que les Français eussent aussi un fort dans leur pays, afin que la partie fut égale, entre les deux nations qui les avoisinaient, et que les Anglais ne pussent tenter impuné-

* La même que les Français appellaient aussi *Chouaguen*, et les Anglais, *Oswego*.

ment de les asservir, ou de les opprimer, s'ils en avaient le dessein.

La permission demandée ayant été accordée, les Français mirent aussitôt la main à l'ouvrage. Mais les autres cantons n'avaient pas été consultés; aussi déclarèrent-ils, dès qu'ils eurent appris ce qui s'était passé, que le territoire où le fort devait se bâtir appartenant aux Tsonnonthouans, la permission donnée par les Onnontagués devait être regardée comme nulle; et ils envoyèrent incontinent aux Français une députation, pour leur enjoindre de discontinuer les ouvrages commencés. Sur cela, Longueil, Joncaire, qui était comme l'ambassadeur du gouverneur général du Canada dans les Cantons, et les missionnaires, mirent tout en œuvre pour apaiser les craintes, ou détruire les soupçons des Sauvages; ils y réussirent, à la fin, et les ouvrages furent continués.

M. Burnet, voyant qu'il ne pouvait empêcher les Français de se fortifier à Niagara, se hâta d'achever son fort d'Ochouégo, et y envoya une forte garnison. M. de Beauharnois fit alors ce qu'il aurait eu meilleure grâce à faire, avant l'entreprise de Niagara, ou si cette entreprise n'avait pas été formée; il envoya sommer l'officier anglais qui commandait à Ochouégo de se retirer, et fit partir, en même temps, M. de la Chassaigne pour New-York, avec une lettre pour M. Burnet, dans laquelle il se plaignait, en termes énergiques, de la conduite de ce gouverneur. Celui-ci lui répondit sur le même ton, c'est-à-dire, en lui reprochant la construction, ou le rétablissement du fort de Niagara. Le général français répliqua, en envoyant au commandant d'Ochouégo une nouvelle sommation de se retirer, et à M. Burnet, une note, où il le menaçait d'employer la force des armes, si le fort n'était pas abandonné. Cette

menace n'eut d'autre effet que d'induire le gouverneur de la Nouvelle York à renforcer la garnison d'Ochouégo. Ceci se passa dans l'été et l'automne de 1726.

L'année suivante, M. DE MORNAY fut nommé, par lettres-patentes, évêque de Québec, en remplacement de M. de Saint-Vallier, démissionnaire. Ce dernier d'une piété éminente, d'une charité exemplaire, et d'un zèle infatigable, avait été le bienfaiteur de la colonie, sous le le rapport de la religion. Deux communautés de religieuses, qui ont toujours été depuis, de la plus grande utilité dans ce pays, lui durent leur fondation, et une partie, au moins, de leur dotation.* M. de Mornay, son successeur, ne vint point en Canada: en son absence, les fonctions épiscopales y furent remplies par M. DOSQUET, son coadjuteur, sous le tître d'évêque de Samos.

Cependant, les Outagamis, oubliant les terribles leçons de 1712 et de 1714, ou animés de l'esprit de vengeance, avaient recommencé leurs pillages et leurs assassinats: M. de Beauharnois prit la résolution de les exterminer, et pour cet effet, il forma, sous le commandement de M. de Ligneris, une expédition composée de quatre cent-cinquante Français, ou Canadiens, et de sept à huit cents Sauvages, Hurons et Iroquois domiciliés, Outaouais et *Nippissingues*.

Cette petite armée partit de Mont-réal, en canots, le 5 juin 1728, et fit route par la rivière des Outaouais, le lac Nipissing et la rivière *des Français*, d'où elle entra dans le lac Huron. Les premiers arrivés attendirent les autres, en un endroit appellé *la Prairie*. Toute l'expédition s'y trouva réunie, le 26 juillet, et le lendemain, elle se remit en route pour Michillimakinac, où elle arriva, après six jours de navigation. Elle en

* L'Hôpital-général de Québec, en 1693, et les Ursulines des Trois-Rivières, en 1697.

repartit, le 10 août, traversa, en partie, le lac Michigan, et arriva, le 14, au détour de Chicagou. Le lendemain, les Malhomines, ou *Folles-Avoines*,* s'avancèrent, pour s'opposer à la descente des Français, et furent entièrement défaits.

Après cet exploit, l'armée continua sa route, et arriva, le 17 au soir, près du village des Sakis, alliés des Outagamis : le commandant fit cerner le village par les Sauvages, et ordonna au reste de l'armée d'y entrer. Mais quelles que précautions que les Français eussent prises, pour cacher leur arrivée, les Sakis et leurs alliés en avaient eu connaissance, et s'étaient sauvés, à l'exception de quatre, que les Sauvages mirent à mort.

On remonta ensuite la rivière des Outagamis, ou des Renards, et le 24, on arriva au village des *Puants*, dans la disposition d'exterminer tout ce qu'on y trouverait d'habitans ; mais leur fuite avait prévenu l'arrivée des Français, et ils en furent quittes pour la perte de leurs cabanes, et de leur blé-d'inde, qui faisait leur principale nourriture. On les poursuivit néanmoins, dans leur

* Ou *Menomenis*, gens du riz, ou mangeurs de l'espèce de riz appellé par les Sauvages *menomen*, et par les Canadiens *folle-avoine*. C'est particulièrement au sud du lac Supérieur, et à l'ouest du lac Michigan, que ce grain précieux croît avec une abondance presque inépuisable, sur les bords des étangs et des ruisseaux, et sur les fonds bourbeux des petits lacs et des rivières où les eaux sont basses et coulent lentement. Il croît là où l'eau a de quatre à six pieds de profondeur, et où le fond n'est ni dur ni sablonneux. Il s'élève de quatre à six pieds au-dessus de la surface de l'eau, et il est quelquefois si fort que les canots n'y peuvent passer. Les Sauvages entrent à force de rames, ou d'avirons, dans ces champs de riz, un peu avant que le grain soit mûr, et le lient en grosses bottes, pour empêcher que les oies et les canards ne l'abattent et ne le détruisent. Lorsqu'il est mûr, ils y passent de nouveau, et étendant leurs couvertures de laine dans l'intérieur de leurs canots, ils inclinent au-dessus les bottes, ou gerbes, qu'ils ont liées, et y battent le grain avec des bâtons. Ils le font ensuite sécher au soleil, et le conservent dans des outres. La farine faite de ce grain est, dit-on, substantielle et de bon goût.

retraite : l'armée traversa le petit lac *des Renards,* et le lendemain, on arriva près de la principale bourgade de ceux qu'on cherchait : elle avait aussi été abandonnée. On s'avança jusqu'au dernier fort des Outagamis, situé sur une petite rivière qui tombe dans l'Ouisconsin, à trente lieues de l'entrée de cette dernière rivière dans le Micissipi. On le trouva désert comme les précédents, et il fallut se contenter de le détruire, et de ravager la campagne d'alentour, afin d'ôter à l'ennemi le moyen d'y subsister.

Ce fut là à quoi se borna l'excursion contre les Outagamis ; car, comme il aurait été à peu-près inutile d'aller plus loin, M. de Ligneris donna l'ordre du retour. Il fit démolir, en passant, le fort de la Baie, parce qu'étant trop voisin des ennemis, il n'aurait pas été une retraite sûre pour les Français qu'on y aurait laissés en garnison.

Dans l'été de 1731, on vit une nouvelle forteresse s'élever dans les forêts du Canada, ou de ce qu'on appellait alors de ce nom. Le gouverneur de la Nouvelle France, voyant qu'il ne pouvait contraindre celui de la Nouvelle York à abandonner son fort d'Ochouégo, et ne croyant pas, apparemment, l'entreprise de ce dernier assez contrebalancée par la construction du fort de Niagara, résolut d'en ériger un autre, à la *Pointe à la Chevelure,* ou *Pointe de la Couronne* (en anglais *Crown Point,*) sur le lac Champlain.* On ne pouvait guère choisir, pour ce dessein, une situation plus convenable ; car, outre qu'une forteresse érigée en cet endroit donnait au gouverneur du Canada le commandement des eaux

* Le marquis de BEAUHARNOIS avait envoyé à la cour de France une espèce de mémoire, accompagné de la carte du territoire contesté entre la France et l'Angleterre, et en avait obtenu l'autorisation de fortifier ce qu'on regardait comme la frontière des possessions françaises.

du lac Champlain, elle servait encore de poste avancé, pour tenir en échec les établissemens anglais situés sur les rivières d'*Hudson* et de *Connecticut*. C'est ce que l'on comprit parfaitement, dans les colonies anglaises voisines du Canada. Mais, quoique la Nouvelle York eût plus à appréhender de l'entreprise de M. de Beauharnois que la Nouvelle Angleterre, cette dernière province fut la première à prendre l'alarme. On n'eut pas plutôt appris, à Boston, que la nouvelle forteresse, à laquelle on donna le nom de *Fort Frédéric*, avait été commencée, que le gouverneur BELCHER envoya une lettre à M. VAN-DAM, le nouveau gouverneur de la Nouvelle York, pour l'informer que l'assemblée générale de sa province s'était engagée, par un vote, à encourir sa quote-part des frais d'une députation au Canada, à l'effet d'empêcher la continuation des ouvrages commencés à la Pointe à la Chevelure, et pour le prier de faire en sorte que les cantons iroquois s'opposassent aussi à l'entreprise des Français. M. Van-Dam mit la lettre du gouverneur de la Nouvelle Angleterre devant son conseil, dans l'hiver de 1732; mais ces démarches n'eurent pas de suite, et M. de Beauharnois acheva tranquillement son fort, et y mit une garnison.

Dans le printems et l'été de 1733, la petite-vérole fit de grands ravages dans ce pays, tant parmi les Français que parmi les Sauvages. Des familles entières furent enlevées par cette épidémie, contre laquelle on ne connaissait pas alors de préservatif. Vers l'automne, il y eut un tremblement de terre des plus violents, ou plutôt, une suite de tremblemens de terre, dont les secousses se firent sentir dans toutes les parties alors habitées dans la colonie.

Cette même année, le même sujet qui avait déjà été une occasion de dissention entre le premier évêque de

Québec et différents gouverneurs, revint encore sur le tapis. Sur les plaintes qui furent portées au pied du trône, sinon par le marquis de Beauharnois, du moins par quelques officiers ou notables du pays, M. DE MAUREPAS, alors ministre de la marine et des colonies, écrivit, par ordre du roi, à l'évêque de Samos, qui avait fait un cas réservé à lui seul de la vente des liqueurs fortes aux Sauvages, une lettre, où il lui mandait, que le roi regardait une telle restriction comme impolitique, par son extrême rigueur ; que sa majesté avait appris avec regret, que quelques uns de ses officiers avaient été obligés de descendre du fort de Frontenac à Québec, pour obtenir l'absolution, et qu'elle ordonnait, en conséquence, qu'aussitôt après la réception de sa lettre, cette restriction fût levée, ou du moins, modifiée de manière à ne plus donner lieu à des plaintes bien fondées.

La restriction ne fut pas entièrement levée, mais suffisamment mitigée, pour faire cesser les plaintes et les murmures, ou les empêcher de se faire entendre au-delà de l'Atlantique.

Vers la fin de cette même année 1733, M. Dosquet devint, de droit, évêque de Québec, par la démission de M. de Mornay.

Depuis l'année 1733, ou 1734, jusqu'au premier siège de Louisbourg, en 1745, le Canada se trouve dans un état à peu près nul pour l'histoire: il ne s'y passe presque aucun évènement digne d'entrer dans les annales de la colonie, ou pour mieux dire, il n'y a pas, dans cet espace de temps, d'annales canadiennes: tous les regards sont tournés du côté de la Louisiane ; tous les voyageurs se portent vers l'embouchure du Micissipi, et les relations, naguère en si grand nombre, cessent pour le Canada, dont on semble ne plus s'occuper, dans la métropole. Ce fut dans cet intervalle de silence et de

repos, que le marquis de Beauharnois entreprit de faire pénétrer un de ses officiers, bien accompagné, jusqu'a la mer du Sud. Charlevoix, qui fait mention de cette entreprise, sans nommer la personne qui en fut chargée, n'a pu parler de son résultat, parce qu'on ne le connaissait pas, lorsqu'il achevait d'écrire son histoire ; mais il paraît qu'elle ne réussit point, ou qu'elle n'aboutit à rien d'utile, soit pour la France, soit pour le Canada.

Cependant, le pays se peuplait de plus en plus, tant par l'accroissement naturel de la population indigène que par l'émigration de France, et assez rapidement, s'il en faut juger par le nombre des nouvelles concessions : il ne fut pas concédé moins de trente espaces de terre, plus ou moins considérables, en fief et seigneurie, dans l'intervalle de 1732 à 1742, par le marquis de Beauharnois et M. Hocquart, successeur de M. Dupuy, dans l'intendance. La colonie faisait aussi des progrès, du côté de l'industrie : en 1733, on commença à exploiter les mines de fer de Saint-Maurice et de Batiscan, découvertes en 1667, mais entièrement négligées, durant l'espace de soixante-dix ans. Le minerai fut d'abord mis en œuvre avec assez peu d'habileté ; mais en 1739, on fit venir de France un artisan qui réunissait la connaissance des différentes branches de manufactures de fer fondu et travaillé à une connaissance suffisante de l'art d'exploiter les mines ; et la compagnie qui avait entrepris cette exploitation, put s'y livrer, avec profit pour elle-même et avantage pour le pays.

Cette même année 1739, M. Dosquet ayant donné sa démission, M. Pouroy de l'Auberiviere fut nommé pour le remplacer. Il s'embarqua, le printems suivant, pour ce pays ; mais il mourut, quelques jours après son arrivée à Québec, d'une fièvre putride, contractée dans le vaisseau sur lequel il avait fait la traversée. Ce prélat

eut pour successeur M. Dubreuil de Pontbriand, qui gouverna l'église du Canada jusqu'à 1760, année de sa mort.

Le Canada était quelquefois visité, ou habité temporairement, par des savans. Il paraît certain que Cornuti, qui publia vers 1635, une Histoire des Plantes du Canada,* n'était pas venu dans ce pays ; mais de 1742 à 1743, M. Gauthier, médecin du roi, faisait, à Québec, des Observations botaniques, météorologiques et médicales. Il avait fait la découverte, ou reconnu les propriétés de la plante qui a été appellée de son nom, *galtheria*, et que nous nommons vulgairement "thé du Canada." Quelques années auparavant, M. Sarrazin, autre médecin habile, avait découvert la plante curieuse qui a été appellée de son nom, *sarrazine*, et publié une "Lettre au sujet des eaux du Cap de la Madeleine." A peu près dans le même temps, le sieur C. Lebeau, avocat, faisait un "Voyage curieux et nouveau" au Canada, et "parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale."

Dès l'année 1703, il avait été émané un édit royal, par lequel il était défendu aux communautés religieuses d'acquérir des biens-fonds au-delà d'une certaine valeur: par un édit subséquent, toute acquisition de ce genre fut interdite aux gens de main-morte, à moins qu'ils n'en eussent préalablement demandé et obtenu la permission par écrit. Enfin, en 1743, il fut émané un troisième édit royal, prohibant strictement tout achat, mutation, et aliénation en main-morte, sans une autorisation du roi ou de la justice.

Un ordre du conseil supérieur de la même année, défend aux curés de marier les mineurs, et leur enjoint

* *Canadensium Plantarum, aliarumque nondùm editarum Historia.*

de se conformer, en tout, aux règles canoniques, concernant la publication des bans de mariage.

L'année suivante, le roi de France, persuadé à juste titre, que les lois et ordonnances du royaume n'étaient pas toutes convenables aux colonies, écrivit au gouverneur et à l'intendant de la Nouvelle France, une lettre portant que sa majesté entendait qu'à l'avenir, les ordonnances et édits royaux, auxquels elle voulait que ses sujets du Canada obéissent, fussent enrégistrés au conseil supérieur de Québec, et que conséquemment, aucun édit, arrêt, déclaration, lettres-patentes, etc., ne fussent enrégistrés au dit conseil, sans un ordre exprès de sa part, signifié par le ministre de la marine et des colonies.

La même année 1744, en conséquence d'une lettre écrite à l'évêque de Québec par M. de Maurepas, d'après des représentations envoyées en France par les autorités civiles de la colonie, ce prélat supprima, ou abolit plusieurs des fêtes qui se célébraient dans son diocèse.

Les Français établis dans la presqu'île de l'Acadie, devenue la Nouvelle Ecosse, avaient obtenu, par capitulation, le privilege de n'être pas obligés de porter les armes contre leur ancienne métropole : c'était à ce prix qu'ils avaient consenti à rester dans les cantons qu'ils avaient défrichés, et à ne pas passer dans l'Ile Royale, comme avaient fait les Français de Terre-Neuve ; et le gouvernement britannique avait mieux aimé garder dans sa nouvelle colonie ces cultivateurs paisibles et inoffensifs, que de la priver de leur travail et de leur industrie. L'Angleterre avait quelque intérêt à retenir dans la Nouvelle Ecosse les Acadiens, ou "Français neutres," comme on les appellait ; ils lui épargnaient au moins les frais d'une nouvelle colonisation, qui n'aurait pas pu se faire aisément et sans danger, durant la guerre, à

cause du voisinage des Français et des Abénaquis, leurs alliés.

Pendant la paix pourtant, les établissemens anglais commencèrent à se multiplier dans la Nouvelle Ecosse: des troupes y furent envoyées ; des forts y furent érigés ; Halifax fut fondé, en 1743,* près de la baie de *Chibouctou*, et devint la capitale de la province, au préjudice d'Annapolis.

Mais l'acquisition et la possession paisible de la péninsule acadienne ne remplissaient pas toutes les vues d'aggrandissement colonial de l'Angleterre; les avantages de cette possession se trouvaient limités, d'un côté, par les établissemens que la France avait conservés au nord de la baie Française, ou de *Fundy*, et de l'autre, par ceux de l'Ile Royale, qui n'est séparée de la péninsule que par un détroit de peu de largeur. La position de cette île, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, l'avait fait regarder par la France, comme un entrepôt commode, où les Canadiens pouvaient apporter les produits de leur sol, et prendre une partie des marchandises qui leur venaient d'Europe. La pêche était abondante dans les environs; la préparation du poisson et celle des huiles devenaient l'objet d'un commerce important, auquel se pouvait joindre celui des bois de construction, des résines, des charbons de terre, et des autres productions territoriales, qu'un systême de culture bien dirigé pouvait encore multiplier. Les ports de cette île étaient des lieux de relâche commodes pour les vaisseaux qui, en temps de guerre, avaient à protéger les avenues du Canada, et les pêcheurs français ou canadiens.

La réunion de tant d'avantages différents ne pouvait manquer d'exciter la jalousie de l'Angleterre, et de lui

* Suivant M. Roux de Rochelle. Suivant M. HALIBURTON, et autres, *Halifax* ne fut réellement fondé qu'en 1749.

inspirer le désir d'en dépouiller sa rivale. La France l'avait senti ; elle n'avait pas épargné les dépenses pour faire de Louisbourg une place forte, en état de soutenir un long siège, et elle y entretenait, depuis plusieurs années, une garnison nombreuse.

La guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, en 1744, M. Duvivier, commandant à Louisbourg, sous M. Duquesnal, n'eut pas plutôt été informé de ce nouvel état de choses, qu'il arma quelques vaisseaux de guerre, qui se trouvaient dans le port, y fit embarquer environ neuf cents hommes, tant troupes réglées que miliciens, et se dirigea sur le poste de Campseau, dans la Nouvelle Ecosse, dont il se rendit maître, sans coup-férir. Après en avoir transporté la garnison et les habitans à Louisbourg, M. Duvivier retourna sur les côtes de l'Acadie, et tint le Port Royal bloqué, pendant plusieurs semaines. Mais ayant appris qu'il y venait du secours de la Nouvelle Angleterre, il se retira aux Mines, autre poste peuplé de Français, dont il se rendit maître, mais qu'il abandonna ensuite, comme intenable, pour retourner à Louisbourg, où sa présence devenait nécessaire.

Le 5 février 1745, il fut arrêté, dans l'assemblée générale du *Massachusetts*, qu'il convenait de faire un armement contre Louisbourg, afin d'ôter aux Français, par la prise de cette forteresse, les moyens faciles qu'elle leur fournissait d'incommoder la Nouvelle Angleterre, et de faire des incursions dans la Nouvelle Ecosse. M. Shirley, homme actif autant qu'habile, qui était alors gouverneur de la Nouvelle Angleterre, entra avec ardeur dans les vues de l'assemblée générale : les enrôlemens commencèrent aussitôt : et au bout de deux mois, le nombre des volontaires fut de plus de 4,000. Ces troupes furent mises sous les ordres de M. Pepperal, commandant en chef des milices de la colonie, et embar-

quées sur une escadre commandée par le commodore Warren. Cette escadre se rendit d'abord à Campseau, où elle resta trois semaines, pour attendre que les rivages de l'Ile Royale fussent débarassés des glaces qui les rendaient inabordables. Elle remit à la voile, le 10 mai, et jetta l'ancre, le lendemain, dans la baie de *Gabori* ou *Gabarus*.

Les Français voulurent s'y opposer au débarquement des troupes de terre; mais ils y perdirent quelques hommes tués ou faits prisonniers, et furent repoussés. Le même jour, un détachement des troupes débarquées brûla l'établissement de Saint-Pierre. Le lendemain, elles érigèrent une batterie de petits canons et quelques mortiers, sur une colline, à sept-cent-cinquante toises d'un des bastions.

Le 13, 4,000 hommes marchèrent, à l'abri des hauteurs, au hâvre du nord-est, et y brûlèrent les magasins; sur quoi les troupes françaises qui étaient stationnées à une grande batterie érigée en-dehors des murs, enclouèrent leurs canons, et se retirèrent dans la ville. Ces canons furent presque aussitôt décloués, et tournés contre la place. Les assiégeans furent obligés d'amener les plus gros des leurs sur des traînaux, par des marais impénétrables pour les bœufs et les chevaux. Ils ne firent point d'approches régulières, par des tranchées en parallèles et en zigzags, mais se contentèrent de canonner et de bombarder la ville au hazard; ce qui ne laissa pas de causer beaucoup de dommages aux murs et aux bâtimens intérieurs, mais sans qu'il en résultat aucune brêche praticable.

Du 18 mai, jour où la ville fut, pour la première fois, sommée de se rendre, jusqu'au 23 juin, les assiégeans érigèrent plusieurs nouvelles batteries; les assiégés firent quelques sorties, et il y eut des escarmouches assez

chaudes, mais sans résultat important. Dans cet intervalle, un vaisseau de 64 canons, qui amenait un renfort de troupes à Louisbourg, fut pris par Warren, qui couvrait le siége avec son escadre.

Le 23 juin, les commandans anglais décidèrent que le lendemain on donnerait l'assaut à la place, par mer, tandis que les troupes du camp feraient une attaque, du côté de terre, par voie de diversion. Quoique les murs de Louisbourg fussent de quatre-vingts pieds de hauteur, et que le fossé en eût autant de largeur; qu'il y eût soixante canons de gros calibre en batterie dans la ville, et que la place fût abondamment pourvue de munitions et de vivres, la garnison, forte de neuf cents hommes, fut effrayée des préparatifs des assiégeans, et M. Duchambon, successeur de Duquesnal, se détermina, peut-être trop tôt, à capituler.

Comme les échelles se trouvaient trop courtes de dix pieds, il est probable que l'assaut n'aurait pas réussi, et que les assiégéans auraient été découragés par le manque de succès. Quoiqu'il en soit, il fut convenu que la garnison sortirait de la place, avec les honneurs de la guerre, et serait transportée en France, aux frais de l'Angleterre, à la condition de ne pas servir contre cette puissance, durant l'espace d'une année. La population de l'île était d'environ 2,000 âmes: elle fut déportée tout entière en France sur des vaisseaux anglais*

La reddition de Louisbourg et du Cap-Breton ne fut pas plutôt connue en France, que le gouvernement fit préparer un armement considérable, dans le port de Rochefort. La flotte fut prête à mettre en mer, dès le

* "Les usages de la guerre et le droit des gens, que les hostilités ne doivent pas interrompre, ont toujours prescrit de laisser aux habitans des villes dont on s'est emparé, la liberté d'y rester, en se soumettant aux lois: expatrier la population, c'était excéder toutes les prérogatives de la victoire."—M. Roux de Rochelle.

commencement de mai 1746; mais elle fut retenue par des vents contraires, et ce ne fut que le 22 juin, qu'elle sortit du port, sous les ordres du duc d'ANVILLE, officier de mer, dans le courage et l'habileté duquel on avait la plus grande confiance. Elle consistait alors en onze vaisseaux de ligne, trente vaisseaux de 30 à 10 canons, et bâtimens de transport, et portait 3,000 hommes de débarquement, sous M. DE POMMERIL, maréchal-de-camp. Cette flotte devait être renforcée de quatre vaisseaux des Antilles, commandés par M. DE CONFLANS, et l'on s'attendait que l'armement serait joint par les Acadiens, ou habitans français de l'Acadie, où M. de Ramsay s'était rendu, avec 1,700 Canadiens et Sauvages, pour attendre l'arrivée de la flotte.

C'en était bien autant qu'il fallait pour enlever le Cap-Breton et l'Acadie aux Anglais, sans l'espèce de fatalité qui sembla s'attacher alors, comme plus tard, à toutes les entreprises des Français, en Amérique. A peine la flotte avait-elle perdu de vue les côtes de France, qu'elle fut assaillie par une tempête qui sépara les vaisseaux les uns des autres; de sorte qu'il n'en arriva qu'un petit nombre, avec celui de l'amiral, à Chédabouctou, le 12 septembre, c'est-à-dire, plus de deux mois après le départ de Rochefort.

Pour comble d'infortune, M. d'Anville tomba malade, le jour même de son arrivée à Chédabouctou, et mourut quatre jours après.

Le 18, il fut assemblé un conseil de guerre: le vice-amiral, DESTOURNELLES, y proposa de retourner en France, attendu qu'il ne restait plus que sept vaisseaux, et que la plus grande partie des troupes se trouvaient sur ceux qui manquaient. M. DE LA JONQUIERE, qui le 15 mars précédent, avait été nommé gouverneur du Canada, en remplacement du marquis de Beauharnois, et le

plus grand nombre, combattirent la proposition du vice-amiral; pensant qu'il n'était pas à propos de s'en retourner, sans avoir fait, au moins, quelques tentatives contre les établissemens anglais de l'Acadie, et particulièrement contre le Port Royal. M. Destournelles, qui était indisposé depuis quelques jours, voyant que son avis ne prévalait pas, tomba dans une espèce de délire, et se passa son épée au travers du corps.

Cet évènement fit passer le commandement à M. de La Jonquière, qui, quoiqu'âgé de plus de soixante ans, se montra plus actif et plus résolu que son prédécesseur, et releva, par-là, le courage de la flotte et de l'armée. Il fut donc décidé qu'on attaquerait le Port Royal; mais tandis qu'on s'y préparait, on eut nouvelle qu'une escadre, commandée par l'amiral LESTOCK, avait fait voile d'Angleterre pour l'Amérique. Dans la crainte d'être attaqué, M. de La Jonquière se hâta de mettre à la voile: une tempête, qui l'accueillit, près du Cap de Sable, dispersa encore le peu des vaisseaux qu'il avait sous son commandement, et le contraignit de s'en retourner, sans avoir rempli aucune des vues que son gouvernement s'était proposées, en faisant cet armement.

Dans l'hiver, il y eut, près du poste des Mines, un combat meurtrier, entre M. de Ramsay, resté en Acadie, avec environ six cents hommes, Canadiens et Sauvages, et le colonel NOBLE, à la tête de sept à huit cents miliciens, fournis par les provinces de la Nouvelle Angleterre. Pris comme à l'improviste, le 31 janvier, à trois heures du matin, et durant une violente tempête de neige, les Anglais éprouvèrent une défaite signalée. Ils eurent soixante-quinze hommes de tués, y compris leur commandant et plusieurs officiers; une trentaine de blessés, et une centaine de faits prisonniers. Le

reste capitula, à la condition de pouvoir se retirer au Port Royal, avec armes et bagage. L'historien qui rapporte ce fait d'armes, observe que les raquettes que les Canadiens avaient aux pieds, leur donnèrent un grand avantage sur les Anglais, qui avaient négligé, ou dédaigné de se chausser de la même manière.*

Loin d'être découragé par le mauvais succès de son entreprise, le gouvernement de France résolut de faire incontinent de nouveaux efforts, pour reprendre Louisbourg, et même tout ce qu'il avait perdu en Acadie. Il fit appareiller, dans le port de Brest, une escadre dont le commandement fut donné à M. de La Jonquière, qui joignait la commission de vice-amiral à celle de gouverneur général de la Nouvelle France. Cette escadre mit à la voile, au mois d'avril 1747, de conserve avec une autre, qui était commandée par M. DE SAINT-GEORGES, et qui devait agir contre les établissemens anglais des Indes Orientales.

Le ministère anglais, qui avait été informé, de bonne heure, des préparatifs de la France, et qui savait que les deux escadres devaient, pendant quelque temps, faire route de compagnie, comprit qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'essayer à les faire attaquer, avant qu'elles se fussent séparées. En effet, à peu près dans le même temps que les escadres françaises sortaient du port de Brest, l'amiral ANSON et le contre-amiral Warren firent voile de Plymouth, avec une escadre supérieure à celle qu'ils avaient ordre de chercher. Cette dernière se composait de six vaisseaux de ligne, d'autant de frégates, et de quatre vaisseaux armés de la

* " On marche bien plus vite avec ces machines sur la neige, qu'on ne ferait avec des souliers sur le chemin battu. Elles sont si nécessaires, qu'il serait impossible, non seulement de chasser et d'aller dans les bois, mais même d'aller aux églises, pour peu qu'elles soient éloignées des habitations."—LAHONTAN.

compagnie des Indes, ayant sous convoi une trentaine de navires chargés de marchandises. Elle fut rencontrée par les Anglais, sur les côtes de la Galice, au commencement de mai. Les amiraux français ne refusèrent pas le combat; mais ayant fait la faute de laisser toutes leurs frégates s'éloigner d'eux, pour protéger les bâtimens marchands, ils se trouvèrent bien inférieurs en forces à leurs adversaires, et furent, à la fin, obligés d'abaisser leurs pavillons.

Dans le même temps que la France faisait les armemens dont nous venons de parler, on levait, dans les colonies anglaises, de nouvelles troupes, pour faire partie d'une expédition contre le Canada. Ces troupes furent tenues sur pied pendant l'année 1746, et le printems et l'été de 1747, dans l'attente d'une flotte d'Angleterre; mais au mois d'octobre de cette dernière année, le gouvernement anglais, craignant de ne pas réussir dans l'entreprise, ou prévoyant qu'il serait obligé de restituer, à la paix, qui paraissait alors prochaine, ce qu'il aurait enlevé à la France, en Amérique, envoya aux gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle York, l'ordre de licencier les troupes et les milices levées pour une expédition contre le Canada.

Le gouvernement de la Nouvelle France étant devenu vacant par la captivité du marquis de La Jonquière, le roi nomma, pour le remplacer *ad interim*, le comte de LA GALISSONNIERE, dont les provisions sont datées du 10 juin 1747. M. Hocquart, qui avait été rappellé, en même temps que le marquis de Beauharnois, eut pour successeur, dans l'intendance, M. Francois BIGOT, par commission du 1er janvier 1748. Les pouvoirs de ce dernier, comme intendant, furent augmentés dans la colonie, et s'étendirent à la Louisiane, et à toutes les terres et îles dépendantes de la Nouvelle France.

M. de La Galissonnière, homme instruit, habile et entreprenant, n'eut pas plutôt pris les rènes de l'administration, qu'il travailla à se procurer des renseignemens exacts sur le pays qu'il avait à gouverner: il s'étudia à en connaître particulièrement le sol, le climat, les productions, la population, le commerce et les ressources. Mais son activité ne lui permit pas de se borner à acquérir ces connaissances, ou d'attendre pour agir, qu'il les eût acquises; persuadé que la paix ne pouvait pas tarder beaucoup à se conclure, et comprenant de quelle importance il était de donner au Canada et à l'Acadie continentale des limites fixes et bien déterminées, il fit partir M. CELERON DE BIENVILLE, accompagné de trois cents hommes, pour le Détroit, avec ordre de traverser de là les contrés du Sud-Ouest, jusqu'aux monts Apalaches ou *Alleghanys*, qu'il disait être les bornes des possessions de Angleterre, et au-delà desquels il soutenait qu'elle ne pouvait avoir aucune prétention. Cet officier avait ordre, non seulement d'engager un certain nombre de Sauvages à l'accompagner, dans son excursion, mais encore de tirer parole de toutes les tribus chez lesquelles il passerait, qu'elles ne permettraient, à l'avenir, à aucun commerçant, ou traitant anglais, de les venir visiter. Il lui fut fourni des plaques de plomb, sur lesquelles étaient gravées les armes de France, et qu'il avait ordre d'enterrer, à des stations particulières; ce dont il devait être dressé des procès-verbaux, signés de lui, et des officiers qui l'accompagnaient.

Céleron s'acquitta ponctuellement de la commission dont le gouverneur général l'avait chargé; mais non sans exciter des soupçons et des craintes dans l'esprit des Sauvages, dont plusieurs ne se génèrent pas de dire tout haut, qu'ONONTHIO, en prenant ainsi posses-

sion de leurs pays, pourrait bien avoir dessein de faire d'eux ses sujets, et peut-être même ses esclaves. La masse des procès-verbaux, qui furent dressés dans le cours de cette expédition, fut apportée à M. de La Galissonnière, et par lui transmise à la cour de France. Deux ans après, M. Céleron fut récompensé des services qu'il avait rendus, en cette occasion, par la place de commandant du Détroit, avec le rang de major.

Dans le même temps que le comte de La Galissonnière faisait partir Céleron pour les contrées du Sud-Ouest, il envoya une lettre à M. Hamilton, gouverneur de la Pensylvanie, pour l'informer de la démarche qu'il faisait, et le prier de donner ses ordres, pour qu'à l'avenir, les habitans de sa province n'allassent pas commercer au-delà des monts Apalaches, attendu qu'il avait reçu de son gouvernement l'injonction expresse d'arrêter les personnes et de confisquer les effets de ceux qui seraient trouvés faisant la traite avec les Sauvages, dans les contrées situées à l'ouest de ces montagnes.

Les Acadiens qui avaient mieux aimé rester sur leurs terres, dans la Nouvelle Ecosse, que de passer dans l'Ile Royale, y étaient demeurés jusqu'à cette époque, sans que les Anglais eussent eu à se plaindre d'eux, ni eux des Anglais. Ceux-ci n'avaient pas d'abord poussé leurs prétentions sur les établissemens français situés hors de la péninsule, le long de la baie de Fundy et de la rivière Saint-Jean ; mais, suivant l'auteur des *Mémoires sur le Canada, etc.*, les habitans de ces postes, négligés par la France, s'étant adressés à eux, pour en obtenir des juges ou des magistrats, l'idée leur vint de s'en emparer. M. de La Galissonnière comprit qu'il était de son devoir de les empêcher de le faire. Peut-être eût-il dû s'en tenir là, et ne pas chercher à attirer

sur le continent les Acadiens restés dans la presqu'île, sous la domination, ou la protection de l'Angleterre. Mais il vit, ou crut voir, dans cet état de choses, une inconvenance ou une anomalie préjudiciable au bien de son gouvernement ; il pensa qu'il ne convenait pas que des hommes qui étaient français d'origine, de langue, de religion, demeurassent sous un gouvernement étranger, souvent ennemi de la France ; tandis qu'à quelques lieues de distance, ils pouvaient se trouver sous la domination française, parmi leurs compatriotes, et faire corps, pour ainsi dire, avec les autres habitans du Canada. Pour mieux réussir dans le dessein de faire émigrer les Acadiens de la presqu'île sur le continent, il eut recours à leurs prêtres, et particulièrement au P. GERMAIN, curé, ou missionnaire, au Port Royal, et à l'abbé DE LALOUTRE, missionnaire à Beaubassin, au sud de la petite rivière *Missagouche*, qui, avant la détermination des limites, était censée séparer les possessions des deux couronnes rivales. Le P. Germain ne fit peut-être pas tout ce qu'on aurait exigé de lui ; mais, à en croire l'écrivain que nous venons de citer, M. de Laloutre poussa son zèle et son activité bien au-delà des bornes, non seulement de la modération, mais encore de la prudence, de la saine politique et de la charité chrétienne.*

* L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada* l'accuse d'avoir mis lui-même le feu à l'église, et de l'avoir fait mettre aux maisons de Beaubassin,* et il ne cherche point à le laver d'une accusation plus grave encore, celle d'avoir complotté l'assassinat d'un pourvoyeur anglais, du nom de HOWE, à qui il avait, dit-il, donné rendez-vous sur le bord de la petite rivière *Missagouche*, ou de *Beaubassin*, et qui fut tué d'un coup de fusil tiré (très probablement au hazard,) par un des Sauvages dont il était accompagné.

* "Les Français (Acadiens) qui possédaient un village au midi de la baie de *Chinecto*, où les Anglais avaient érigé le fort *Beaubassin*, furent attaqués (ou inquiétés), en 1745, par le major LAWRENCE ; et se voyant réduits à abandonner leurs habitations, qui n'avaient aucun moyen de défense, ils aimèrent mieux les brûler que de les laisser à l'ennemi, et ils se retirèrent dans le fort *Beauséjour*, placé au nord de la même baie."—M. DE ROCHELLE.

Pour seconder les missionnaires dans leurs efforts, M. de La Galissonnière envoya au nord de la presqu'île et sur la rivière Saint-Jean, des détachemens de troupes et de milices, avec ordre aux commandans d'y construire des forts, et de s'y maintenir par la force des armes, s'il était nécessaire. On parvint, pas ces moyens, à induire plusieurs familles acadiennes à sortir de la presqu'île, et à venir s'établir au nord de la rivière Missagouche.

Flatté de ce premier succès, et persuadé, qu'avec un peu d'encouragement, un grand nombre d'Acadiens suivraient l'exemple de ces premiers émigrés, et qu'il se formerait, par ce moyen, une nouvelle colonie, qui serait comme une barrière contre les Anglais, de ce côté-là, M. de La Galissonnière s'adressa au ministère français, pour lui demander des fonds qui le missent en état d'exécuter pleinement le plan qu'il s'était proposé, par rapport aux Acadiens. Ce plan fut approuvé en France, et il fut accordé huit cent mille livres, par année, pour le mettre à exécution.

Sur ces entrefaites, le comte de La Galissonnière fut remplacé par M. de La Jonquière, qui ayant recouvré sa liberté, à la paix de 1748, rentra en possession de son gouvernement, en vertu de sa première commission.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la France recouvrait tout ce que l'Angleterre lui avait enlevé, durant la guerre, et nommément la forteresse de Louisbourg et l'île du Cap-Breton.

Avant de s'embarquer pour la France, M. de La Galissonnière communiqua à son successeur tous les renseignemens qu'il s'était procurés, concernant la colonie, et lui indiqua les plans qu'il croyait être les plus propres à la faire fleurir et prospérer. Il fut ensuite nommé, conjointement avec M. Silhouette, commis-

saire de la part de la France,* pour le règlement des limites des possessions anglaises et françaises, et particulièrement de l'Acadie, et ne se montra pas, comme tel, moins actif et moins zélé qu'il ne l'avait été, comme gouverneur de la Nouvelle France. Il dressa un mémoire, où il exposait, d'une manière détaillée, tous les avantages que la France pouvait retirer du Canada ; et il proposa un plan, qui, s'il eût été adopté à temps, aurait probablement empêché la conquête de 1760. Ce plan était de prendre possession de l'intérieur du pays, au moyen de forts érigés, de distance en distance, et d'envoyer, en même temps, 10,000 paysans de France, pour peupler les bords des lacs, du Micissipi et des principales rivières qui s'y déchargent. "Si ce plan avait été adopté, dit l'historien anglais du Canada, M. Smith, les colonies anglaises auraient été bornées par les monts Alleghanys, et seraient conséquemment restées toujours faibles ; les mesures qui occasionnèrent les hostilités de 1756 n'auraient pas eu lieu, et l'envahissement de 1759 n'aurait pas été entrepris."

Malheureusement pour la France et pour le Canada, l'administration du comte de La Galissonnière fut de trop courte durée : son successeur immédiat, quoique doué de talens, ne se montra pas animé du même zèle pour le bien public, et il lui était de beaucoup inférieur, du côté des connaissances acquises.†

* Les commissaires, de la part de l'Angleterre, furent MM. Shirley et Mildmay.

† "Si, sous le gouvernement français, dit M. Lambert, dans son voyage au Canada, les Canadiens avaient été disposés à cultiver les arts et les sciences, cette disposition se serait manifestée sous le comte de La Galissonniere, qui fut le gouverneur le plus actif et le plus éclairé qu'ait eu le Canada. Il était, à tous égards, un homme d'état accompli ; et ses connaissances dans l'histoire naturelle, la philosophie et les mathématiques furent utiles aux vues de son gouvernement. Il se procura des ren-

Le marquis de La Jonquière ne crut pas d'abord devoir suivre les plans de son prédécesseur, par rapport à l'Acadie; pensant qu'avant que les limites de cette province eussent été déterminées par les commissaires nommés à cet effet, il ne convenait pas d'y rien entreprendre qui pût donner de l'ombrage à l'Angleterre, et peut-être entraîner la France dans une nouvelle guerre avec cette puissance. Ce plan de conduite, dicté, peut-être, par la prudence, fut taxé, en France, de timidité. M. de La Jonquière fut blâmé de son inactivité, et réprimandé, pour n'avoir pas, de lui-même, continué ce que le comte de La Galissonnière avait commencé. Il lui fut envoyé de nouvelles instructions, par lesquelles il lui était ordonné de prendre, sans délai, possession de la terre-ferme de l'Acadie, d'y construire des forts, d'y envoyer des troupes, et de

---

seignemens des parties les plus éloignées de la Nouvelle France, concernant ses habitans, ses animaux, ses arbres et ses plantes, ses terres et ses minéraux ; ainsi que sur ses lacs, ses rivières et ses mers. Il s'était même mis en état de donner la description des endroits éloignés qu'il n'avait pas vus, mieux que ceux qui les habitaient. Enfin, M. de La Galissonnière était l'homme qu'il fallait pour réveiller, dans l'esprit des Canadiens, le goût des sciences et des arts, s'il n'y avait été qu'endormi."

Malheureuscment, ce goût n'était pas encore né chez nos ancêtres. "On ne leur trouvait, dit l'abbé Raynal, aucune sensibilité pour le spectacle de la nature, ni pour les plaisirs de l'imagination ; nul goût pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction. Les habitans des villes passaient l'hiver, comme l'été, dans une dissipation continuelle. L'amusement était l'unique passion, et la danse faisait les délices de tous les âges.

"L'oisiveté et la frivolité, continue-t-il, n'auraient pas pris cet ascendant, en Canada, si le gouvernement avait su y occuper les esprits à des objets utiles et solides." Mais loin de là, ce gouvernement semblait se complaire, ou trouver son intérêt à tenir le peuple dans l'ignorance : l'institution décorée d'abord du nom de collège ne fut jamais tel en réalité ;* il n'y avait pas d'imprimerie dans le pays, et l'on ne pouvait y faire venir des livres de France qu'avec difficulté, et à grands frais.

* "Les R. R. P. P. jésuites ont un grand bâtiment assez superbe, et un college ouvert, ou plutôt une école, qui sert à instruire un petit nombre d'enfans, qui y vont étudier."—Lebeau.

s'aider de l'influence des missionnaires, qu'on lui recommandait de ménager et de traiter avec toutes sortes d'égards, comme gens particulièrement nécessaires, dans les circonstances où l'on se trouvait.

En conséquence de ces instructions, le chevalier de LA CORNE fut envoyé dans l'Acadie continentale, afin d'y choisir un endroit convenable pour l'érection d'un fort, d'où l'on pût facilement donner appui et protection aux familles acadiennes qui voudraient se soustraire à la domination anglaise.

M. de La Corne fit d'abord choix de *Chédiac*, parce qu'étant près de la mer, on y devait être à portée de recevoir des secours et des approvisionnemens du Canada. Ce choix ne plut ni au gouverneur, ni aux missionnaires: ils trouvèrent que le poste serait trop éloigné des établissemens acadiens, et il fut finalement choisi un autre endroit, entre la baie Française et la *Baie Verte*, comme plus capable de remplir les vues du gouvernement.

Ces démarches excitèrent les soupçons et la jalousie des Anglais: le premier bâtiment qui fut envoyé, avec des provisions, pour les forts qu'on bâtissait, fut pris par un croiseur de cette nation, quoiqu'il y eût paix entre l'Angleterre et la France ;* et le major LAWRENCE eut ordre du colonel CORNWALLIS, lieutenant gouverneur de la Nouvelle Ecosse, d'épier les mouvemens du chevalier de La Corne; de l'empêcher de prendre poste sur la territoire anglais, et finalement, de se fortifier, aussi près que possible du fort que ce dernier avait eu ordre de construire. Lawrence trouva M. de La Corne campé à Beauséjour, et eut avec lui un pourparler, au

* "En représaille, M. de La Jonquière ordonna d'arrêter à Louisbourg, les bâtimens marchands qui y commerçaient."—*Mémoires, &c.*

sujet de cet empiètement, comme il l'appellait. La Corne l'assura que ses ordres ne lui permettaient pas de passer au-delà de la rivière de Beaubassin, et qu'il pouvait prendre poste, et se fortifier, de l'autre côté de cette rivière, s'il le jugeait à propos. En effet, Lawrence bâtit un fort vis-à-vis de celui de La Corne, et les deux commandans se maintinrent chacun dans son poste. Celui de La Corne n'était pas tenable : bientôt cet officier fut remplacé par le capitaine DE VASSAN, accompagné du sieur DE LERY, fils de l'ingénieur de ce nom, avec ordre d'achever le fort de Beauséjour. Le sieur DE BOISHEBERT, militaire habile et homme actif, avait été envoyé précédemment, avec quelques soldats et des Canadiens, à la rivière Saint-Jean, et y avait élevé des fortifications, un peu au-dessus du site de l'ancien fort *Latour.*

La découverte supposée faite, du côté de la terre, de l'océan Pacifique, ou plutôt d'un grand golfe, ou d'une mer de l'Ouest, communiquant avec cet océan par un détroit, occupait l'attention de M. de La Jonquière, depuis son arrivée en Canada. Il avait approprié de grandes sommes d'argent pour s'assurer d'un fait aussi important, et avait donné commission à M. DE LA VERANDRYE, qui avait dejà fait plusieurs voyages dans les quartiers de l'Ouest, de pénétrer, par le canal des lacs et des rivières de l'intérieur, jusqu'à cette mer, et de prendre possession, au nom du roi, des contrées qu'il traverserait. Cet officier s'avança à quelques centaines de lieues au-delà du lac Supérieur, et érigea, de distance en distance, des espèces de forts,* au dernier

* Ce sont : le fort de *Caministigoia*, à l'entrée dans le lac Supérieur de la rivière de même nom : le fort *Saint-Pierre*, à 100 lieues environ du premier, sur le lac *des Pluies;* le fort *Saint-Charles*, 80 lieues au-delà, sur le lac *des Bois;* le fort *Maurepas*, à 100 lieues du dernier, et près du lac *Ouinipig*, ou *Ouinipigon;*

desquels il donna le nom de fort de *la Reine.* C'était tout ce dont La Vérandrye était capable : il n'avait ni les talens, ni les connaissances nécessaires pour faire des découvertes importantes, ou même des observations utiles : il ne sut pas tracer une carte des immenses contrées qu'il avait parcourues ; son journal n'en contenait point la description ; il ne parlait ni de leur climat, ni de leur sol, ni de leurs productions ; il n'était rempli que du récit insignifiant de la marche de chaque jour, et des discours sans importance de quelques chefs sauvages. On le jugea incapable de remplir la tâche qu'on lui avait confiée ; sa commission fut révoquée, et donnée à d'autres. Mais des vues d'intérêt particulier vinrent se mêler au but noble et patriotique qu'on semblait s'être proposé d'abord : il se forma une espèce de société, composée du gouverneur, de l'intendant, du sieur Breard, comptrôleur de la marine, et de deux autres officiers, Legardeur de Saint-Pierre* et Marin,† lesquels devaient partager entr'eux les profits de l'expédition, s'il y en avait.

Les deux derniers furent chargés de faire les découvertes. Saint-Pierre eut ordre de se rendre au fort la Reine, pour de là gagner en avant, jusqu'à un lieu dont il serait convenu avec son compagnon de voyage, pour leur rencontre. Marin devait remonter le Missouri, et

---

enfin, le fort de *la Reine*, 100 lieues au-delà, sur la rivière des *Assiniboils.*

Il fut encore construit trois autres forts, savoir : le fort *Dauphin*, sur le lac *des Prairies ;* le fort *Bourbon*, sur le lac de même nom, et le fort *Paskoyac*, sur la rivière de ce nom, dont quelques géographes du temps placent la source à 25 lieues seulement de leur prétendue mer de l'Ouest.

* "Capitaine, officier recommandable par sa valeur, et une certaine intrépidité, qui le faisait craindre et aimer des nations, et qui joignait à la connaissance parfaite du commerce des Sauvages une grande intégrité."

† "Capitaine, décrié par sa cruauté, mais craint des Sauvages."

de là, s'il trouvait une rivière allant à l'ouest, la suivre jusqu'à ce qu'il fut parvenu à l'océan Pacifique, où Saint-Pierre le devait joindre, si, de son côté, il trouvait une rivière qui y conduisît.

Ces messieurs partirent munis, aux frais de la couronne, de tout ce qui était nécessaire pour le voyage ; et ils auraient probablement réussi, non pas à trouver une mer de l'Ouest, comme on se la figurait, mais à atteindre la mer du Sud, s'ils eussent été plus entrepenants, ou s'ils n'eussent pas eu plus à cœur leur intérêt privé que le bien de leur pays. Mais, presque indifférents, quant au but ostensible de faire de nouvelles découvertes, ils ne s'avancèrent, dans les pays sauvages, qu'autant qu'il leur fut nécessaire pour amasser une immense quantité de pelleteries, avec lesquelles ils s'en revinrent à Québec, où la vente qui s'en fit rapporta à chacun des associés un énorme profit. Le part du gouverneur se monta, suivant M. Smith, à la somme de 300,000 francs, et le reste fut partagé entre l'intendant, le comptrôleur et les deux voyageurs.

La cour de France ayant approuvé la conduite du comte de La Galissonnière, par rapport aux pays du Sud-Ouest, elle renouvella à M. de La Jonquière l'ordre de mettre fin au commerce des Anglais dans ces contrées, en arrêtant ceux qu'on y rencontrerait, et en saisissant leurs marchandises. En conséquence, le gouverneur général envoya M. de Contrecœur, gentilhomme canadien, et quelques autres officiers, bien accompagnés, sur les bords de l'Ohio. A peine ces officiers furent-ils arrivés dans le pays, qu'ils arrêtèrent trois traitans anglais, et les envoyèrent prisonniers à Mont-réal, avec leurs pelleteries. Dans l'interrogatoire qu'ils subirent devant le baron de Longueil et le commissaire ordonnateur Varin, quelques jours après

leur arrivée, il parut qu'ils tenaient des gouverneurs de leurs provinces, des permissions écrites pour faire la traite avec les Sauvages, à l'ouest des monts Apalaches, et ils furent renvoyés, quelque temps après. Les détails de l'interrogatoire qu'on leur fit subir furent envoyés en France, et communiqués, par ordre du gouvernement, à l'ambassadeur d'Angleterre.

M. de La Jonquière prévoyait bien que si la guerre avait lieu entre la France et l'Angleterre, l'Amérique en serait le théâtre ; il représenta donc à son gouvernement la nécessité de faire passer au Canada un grand corps de troupes, et d'y envoyer, en même temps, une grande quantité de munitions et de marchandises, afin qu'on en pût toujours fournir suffisamment et à un assez bas prix, aux Iroquois, pour détacher ces Sauvages de l'alliance et de la fréquentation des Anglais de la Nouvelle York. En attendant que ces troupes et ces effets fussent arrivés, M. de La Jonquière crut devoir faire, de son côté, tout ce qui lui paraissait pouvoir faciliter le dessein qu'il avait en vue : il fit partir M. de la Jonquiere-Chabert, accompagné de M. Piquet, du séminaire de Mont-réal,* et d'un parti d'Iroquois domiciliés, pour le canton des Agniers, avec ordre de demander à ces Sauvages la permission de bâtir un fort, sur la frontière de leur pays, en leur promettant qu'ils y trouveraient constamment, et à bon compte, tous les effects dont ils pourraient avoir besoin. M. Chabert s'acquitta si adroitement de la commission dont le gouverneur l'avait chargé, et fut si bien

* Que les Anglais appellaient le "Jésuite de l'Ouest," et à qui M. Hocquart avait donné le tître "d'Apotre des Iroquois." Quant au capitaine Chabert, "il avait sa cabane" chez ces peuples. "Depuis longtems, il vivait avec eux et comme eux, en sorte qu'il était adopté parmi eux, et qu'ils le regardaient comme de leur nation."—*Mémoires, &c.*

secondé par l'abbé Piquet, qu'il obtint sans beaucoup de peine la permission désirée. Le fort fut bâti, à l'entrée de la petite rivière *Ossouégatchi* dans le Saint-Laurent, et nommé de *la Présentation.* Les Agniers et autres Iroquois furent si satisfaits de la chose, que sans l'intervention de M. William Johnson, qui avait déjà acquis une grande influence parmi ces peuples, la plupart auraient abandonné les Anglais, pour se joindre aux Français.

Un autre petit fort fut bâti, à peu près dans le même temps, sur la baie de *Toronto*, à l'extrémité nord-ouest du lac Ontario. On l'appella fort *Rouillé*, du nom du ministre de la marine.

Jusqu'à 1750, les Canadiens n'avaient pas eu sujet d'accuser leurs gouverneurs, ou leurs intendans, de péculat, de concussion, ni même d'une conduite sentant l'injustice ou la partialité, dans l'administration des affaires générales, et particulièrement des finances: mais au temps dont nous parlons, la corruption commença à se montrer à découvert chez la plupart des fonctionnaires publics de la colonie. Le marquis de la Jonquière, qui ne touchait pas moins de soixante mille livres, par an, d'apointemens et de pension, était d'une avarice sordide; l'intendant Bigot ne se trouvait pas assez riche, ou pas assez payé, pour soutenir dignement le rang qu'il occupait; et ils avaient l'un et l'autre des parens et des favoris à enrichir. Pour suppléer à ce qui leur manquait, ou à ce qu'ils croyaient leur manquer, du côté de la fortune, ils eurent recours, comme on l'a déjà vu plus haut, à la traite avec les Sauvages, et ils la firent au moyen de sociétés, qu'ils formèrent, et où ils firent entrer leurs parens et leurs amis, et quelquefois, ils mirent en œuvre des moyens plus odieux encore.

Par l'édit de 1716, il était expressément défendu à

tout habitant du Canada de commercer avec les Sauvages, sans une permission écrite du gouverneur général: M. de la Jonquière sut faire tourner cet édit à son avantage; ou plutôt, il en abusa d'une manière tout-à-fait odieuse. Outre qu'il se faisait payer une forte somme d'argent pour les permissions, ou *congés*, qu'il donnait à des particuliers, pour aller vendre des marchandises aux Sauvages, il accorda à M. SAINT-SAUVEUR, son secrétaire, la vente exclusive des eaux-de-vie à ces peuples, moyennant une part considérable dans les profits. Il fit aussi venir de France plusieurs de ses neveux, dans le but de les enrichir par le commerce, ou autrement, et entre autres, M. TAFFANEL, curé de campagne en France, et le capitaine DE BONNE DE MISELLE. N'ayant pu obtenir pour ce dernier le grade d'adjudant général, il résolut de l'avancer d'une autre manière: il lui concéda une seigneurie, et lui accorda le privilège exclusif du commerce avec les Sauvages, au Sault Sainte-Marie.

Ce *Népotisme* mit le comble au mécontentement qui régnait déja, depuis longtems, dans la colonie, contre M. de la Jonquière: on fit parvenir en France des plaintes nombreuses contre son administration; et prévoyant, sans doute, qu'il ne tarderait pas à être rappellé, il demanda lui-même son rappel; mais il mourut, à Québec, le 17 mai 1752, âgé de 67 ans. Il n'avait pas amassé, en Canada, moins d'un million de livres tournois, qui se trouvèrent, à sa mort, entre les mains de M. DE VERDUC, greffier du conseil supérieur; ce qui ne l'empêcha pas de se refuser le nécessaire, "jusqu'à sa mort," et même dans sa dernière maladie.*

* On a rapporté, comme exemple de l'excès auquel il portait la mesquinerie, que ses domestiques ayant allumé des bougies près de son lit, il les fit ôter, et remplacer par des chandelles de suif, en disant qu'elles coûtaient moins cher, et éclaireraient aussi bien.

Charles Lemoyne, baron de Longueil,* alors gouverneur de Mont-réal, étant le plus ancien officier de la colonie, prit les rênes de l'administration, en attendant l'arrivée du successeur du marquis de La Jonquière.

* "Ce gouverneur (ou administrateur du gouvernement,) était d'une maison anoblie en Canada, fort chéri des cinq Nations, et dont les ancêtres s'étaient distingués par leur valeur."—*Mémoires, &c.*

LIVRE QUATRIÈME,

Contenant principalement les évènemens de la dernière Guerre Américaine entre la France et l'Angleterre.

M. DE LA JONQUIERE eut pour successeur le marquis DUQUESNE DE MENNEVILLE, capitaine de vaisseaux, sous le tître de gouverneur général du Canada, de la Louisiane, du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean, et de leurs dépendances. Sa commission, datée du 1er. mars 1752, fut enrégistrée, à Québec, le 7 août suivant, lendemain de son arrivée.

Le marquis Duquesne avait des talens et de l'activité : M. de la Galissonnière, à la recommandation duquel il avait été nommé gouverneur, lui avait communiqué tous les renseignemens qu'il possédait sur le Canada. Persuadé que la paix ne pouvait pas durer longtems, M. Duquesne s'appliqua à discipliner les troupes et les milices : il forma les miliciens des villes de Québec et de Mont-réal en différentes compagnies, à la tête desquelles il mit des officiers expérimentés. Il passa les miliciens en revue, dans les paroisses de la campagne, et prit tous les moyens qui lui parurent propres à mettre la colonie en état de défense.

Les instructions qu'il avait reçues, concernant les limites, étaient trop positives et trop explicites, pour qu'il pût s'en écarter, ou négliger de s'y conformer : elles portaient qu'il devait regarder comme les véritables bornes des possessions françaises celles qui avaient été tracées par M. de la Galissonnière, et construire des forts, de distance en distance, pour empêcher que les

Anglais ne s'avançassent à l'ouest des monts Apalaches. Il envoya donc plusieurs détachemens de troupes sur la Belle-Rivière, avec ordre aux commandans de bâtir des forts, et de s'assurer, par des présens, de l'alliance des Sauvages. Il donna avis au gouverneur de la Louisiane de la démarche qu'il faisait, et lui recommanda de faire en sorte que les Sauvages de son gouvernement se joignissent aux troupes françaises de l'Ohio. Le fort *Duquesne* fut bâti, au confluent de l'Ohio et de la rivière nommée par les Français, *Malenguélée*, et par les Anglais, *Monongahela* ;* des détachemens de troupes furent stationnés aux postes de *Machault* et de la *Presqu'île*, entre le fort Duquesne et le Détroit, et il fut construit des vaisseaux, sur les lacs Erié et on Ontario, pour la facilité du transport.

On apprit bientôt, au fort Duquesne, que les Anglais, ou plutôt, les colons anglais de la Virginie, avaient franchi les monts Apalaches, s'étaient avancés à l'ouest, comme à la rencontre des Français, et se fortifiaient, sur les bords de la *Monongheylé*. M. de Contrecœur, qui commandait à ce poste, crut que son devoir l'obligeait à s'opposer à l'entreprise des Anglais ; mais avant d'employer la force ouverte, il voulut tenter des voies pacifiques : il envoya au commandant anglais un officier distingué, avec une lettre, dans laquelle il le sommait de retirer ses troupes de dessus les terres de la domination française. Les Anglais, suivant l'écrivain qui nous sert ici de guide, feignirent d'abord de se retirer en effet ; mais au lieu de le faire, ils se hâtèrent d'achever le fort qu'ils avaient commencé, et qu'ils avaient appellé, ou qu'ils appellèrent alors, *Necessity* (de la Nécessité.)

* C'est le nom indigène orthographié différemment et négligemment, pour *Monongheylé* probablement, en prononçant longuement, ou accentuant la pénultième syllabe.

Cependant, M. de Contrecœur ignorait si les Anglais s'étaient retirés, ou non : pour s'en assurer, il fit partir M. DE JUMONVILLE, jeune officier de mérite, accompagné de trente hommes, avec ordre de découvrir si les Anglais étaient encore sur les terres de la France, et s'il les y rencontrait, de faire à leur commandant une seconde sommation de se retirer.

Jumonville était encore à une certaine distance du fort Necessity, lorsque, tout-à-coup, il se vit environné d'Anglais, qui firent sur lui un feu terrible. Il fait signe de la main au commandant, montre ses dépêches et demande à être entendu. Le feu cesse alors ; il annonce son caractère et sa qualité d'envoyé, et commence à lire la sommation dont il est porteur ; mais à peine était-il à la moitié de la lecture, que les Virginiens recommencèrent à tirer sur lui, très probablement, sans l'ordre de leur commandant, qui était le colonel WASHINGTON, devenu, depuis, si célèbre. Jumonville et une partie de ses gens furent tués, et les autres furent faits prisonniers, à l'exception d'un seul, qui se sauva, et vint apporter au fort Duquesne la nouvelle de ce désastre.*

M. de Contrecœur assembla aussitôt les officiers de la garnison, et les Sauvages des environs, et leur raconta ce qui venait de se passer. Tous se montrèrent indignés de la conduite des Anglais, et furent d'avis qu'il fallait aller, sans perte de temps, investir le fort Necessity. Une partie de la garnison et quelques centaines de Sauvages furent mis sous les ordres de M. DE VILLIERS,

---

* " Lescarbot, DIEREVILLE, DE CHEVRIER avaient publié, dans le XVIIe. siècle, des descriptions médiocrement rimées de la Nouvelle France ; sujet que l'académicien THOMAS n'a pas traité plus heureusement, en 1760. La *Mort de Jumonville* est un de ces poëmes vagues, classiques sans vérité locale, dont l'Europe était déja fatiguée."—M. Isidore LEBRUN.

frère de Jumonville. Cette petite armée se mit aussitôt en marche, arriva au fort Necessity, et l'investit, dans l'intention de le prendre à l'assaut, s'il ne se rendait pas, à la première sommation. Les Anglais n'attendirent pas l'attaque: n'espérant point de quartier, si leur fort était emporté de vive force, il se hâtèrent de capituler, et se rendirent prisonniers de guerre.* Quoique parti pour venger la mort de son frère, de Villiers se conduisit avec une modération qui lui fit le plus grand honneur. Cette affaire eut lieu au commencement de juin 1753.

L'Angleterre n'eut pas plutôt appris ce qui s'était passé, sur les bords de l'Ohio, qu'elle résolut de faire les plus grands efforts pour chasser les Français des postes qu'ils occupaient dans ces quartiers. Non seulement elle donna ordre aux gouverneurs de ses colonies de repousser la force par la force; elle fit encore passer plusieurs régimens d'Irlande en Amérique, pour les mettre en état d'agir sur l'offensive. La France, qui regardait sa rivale comme ayant été l'aggresseur, dans l'affaire de Jumonville, et qui prévoyait que la paix ne pouvait pas se prolonger encore bien longtems, se prépara, de son côté, à soutenir la guerre, en Amérique, et fit partir de Brest, sous le commandement de l'amiral Dubois de la Mothe, une flotte considérable, portant plusieurs régimens de vieilles troupes, et un grand approvisionnement de munitions et d'effets militaires.

Quoique la guerre n'eût pas encore été déclarée, le cabinet britannique crut qu'il lui était permis d'empêcher la France de se fortifier en Canada, et en conséquence, une escadre d'onze vaisseaux de ligne et plusieurs

* Ils furent échangés, ou renvoyés sans échange, quelque temps après; car Washington, leur commandant, se trouve, l'été suivant, dans l'armée du général Braddock.

frégates sortit de Plymouth, le 27 avril 1754, sous les ordres de l'amiral Boscawen. Les deux escadres arrivèrent, presque en même temps, sur les bancs de Terre-Neuve. Deux des vaisseaux de l'escadre française, l'*Alcide* et le *Lys*, s'en trouvèrent alors séparés par les chances de la navigation. Le capitaine Hocquart, commandant de l'*Alcide*, ayant apperçu, le 8 juin, un groupe de vaisseaux vers l'horison, crut avoir retrouvé l'escadre de La Mothe, et chercha à s'en approcher. Mais la flotte qu'il avait signalée était celle de Boscawen, qui l'ayant également apperçu, arrivait sur lui à pleines voiles. Un engagement devenait inévitable, et le capitaine français s'y prépara résolument, quelle que fût la disproportion de ses forces. Après avoir soutenu le combat contre plusieurs vaisseaux anglais, il fut bientôt enveloppé par un nombre d'autres ; mais il ne se rendit qu'après avoir vu toutes ses manœuvres coupées, ses mâts prêts de tomber, et ses canons démontés. Le *Lys*, qui était alors trop éloigné pour concerter sa défense avec l'*Alcide*, fut attaqué, à son tour, par plusieurs vaisseaux anglais: il se trouva entre deux feux ; essuya plusieurs bordées d'artillerie, et combattit, à la portée du mousquet, jusqu'au moment où il dut céder à des forces trop supérieures. Il y avait sur ces deux vaisseaux huit compagnies de troupes, et un grand nombre d'officiers du génie. La Mothe arriva quelques jours après, à Québec, avec le reste de son escadre, à la grande joie du gouverneur général et de toute la colonie.

Aussitôt que la prise des deux vaisseaux français eût été connue, à la cour de France, le comte de Mirepoix, ambassadeur français à Londres, fut rappellé: il fut publié un manifeste, et les journaux retentirent de plaintes contre la conduite du gouvernement anglais.

Celui-ci répondit que la conduite des Français, sur les bords de l'Ohio, avait rendu la mesure à laquelle il avait recouru nécessaire et justifiable. Il n'en fut pas moins regardé par plusieurs des puissances neutres de l'Europe, comme coupable d'une violation flagrante du droit des gens.*

Cependant, le général BRADDOCK s'était mis en marche, le 10 juin de cette année 1754, à la tête de 2,200 hommes, pour se rendre sur les lieux où le colonel Washington avait été fait prisonnier, avec ses gens, l'année précédente ; et les colons de la Virginie et de la Pensylvanie avaient fait partir plusieurs détachemens de volontaires, pour le renforcer.

M. de Contrecœur, qui commandait toujours, au fort Duquesne, fut informé, de bonne heure, de la marche des troupes anglaises, sous le général Braddock, et envoya un parti consistant en deux cent-cinquante Canadiens, et six cent-cinquante Sauvages, sous le commandement de MM. DE BEAUJEU et DUMAS, pour les attaquer, à un défilé qu'elles avaient à passer, à environ trois lieues du fort. Braddock s'avança sans méfiance et sans précautions, jusqu'à l'endroit où les Français s'étaient postés, comme en ambuscade. Ceux-ci firent une décharge générale de leur mousqueterie, sur l'avant-garde des Anglais, qui se replia aussitôt, en désordre, sur le corps d'armée. Le mouvement rétrograde et précipité de leur avant-garde jetta les Anglais dans une espèce de terreur panique, et ils se mirent presque tous à fuir, dans le plus grand désordre. Braddock parvint néanmoins à en rallier un certain nombre, et alla, avec

---

* "*War, though not formally declared, was, by this event, actually commenced; but by not complying with the usual ceremonies, the administration exposed themselves to the censures of several neutral powers of Europe, and fixed the imputation of fraud and freebooting on the beginning of the war.*"—M. HALIBURTON.

eux, à la charge, une seconde fois, mais avec aussi peu de succès que la première : il y fut blessé mortellement, et les soldats, découragés par la perte de leur chef, se mirent aussitôt à fuir, en désordre et pêle-mêle. La perte des Anglais se monta à environ six cents hommes, parmi lesquels il y avait plusieurs officiers de mérite. Toute leur artillerie, leurs munitions et leur bagage tombèrent entre les mains des Français, ainsi que les plans et les instructions du commandant.

Du côté des Français, il y eut une trentaine d'hommes de tués, et à peu près autant de blessés : M. de Beaujeu, et MM. DE LA PERADE et CORNEVAL, officiers du corps de la marine, furent du nombre des derniers. M. Dumas se distingua particulièrement dans ce combat, qui se livra, le 9 juillet, à midi : les Canadiens y donnèrent de nouvelles preuves de leur bonne volonté, et les Sauvages s'y conduisirent en alliés fidèles et zélés.

Au lieu de se fortifier, après leur retraite, de crainte que la victoire que les Français venaient de remporter ne les portât à tenter de pénétrer dans la Virginie, ou dans la Pensylvanie,* les Anglais, se contentèrent de laisser un petit détachement, au fort *Cumberland*, sur le *Potomac*, et se retirèrent, sous la conduite du colonel Washington. Ils arrivèrent à Philadelphie, le 2 août, au nombre de 1,600 hommes, et furent aussitôt embarqués pour Albany, où l'on formait un dépot de troupes pour une expédition contre le Canada.

Le marquis Duquesne s'étant démis du gouvernement du Canada, pour rentrer dans le service de mer, on lui donna pour successeur le marquis de VAUDREUIL DE

* La plupart des écrivains anglais prétendent que c'étaient les Français qui avaient empiété, en érigeant le fort *Duquesne*, etc. Ce fort, situé au confluent de l'*Ohio* et de la *Monongheylé*, se trouvait dans les limites données depuis à la Pensylvanie, mais quinze ou vingt lieues à l'ouest des monts Apalaches.

Cavagnal, gouverneur de la Louisiane. Les provisions de ce dernier, datées du 1er janvier 1755, furent enrégistrées à Québec, le 13 juillet de la même année.* M. Bigot, qui était passé en France, l'année précédente, en était revenu depuis quelques mois. M. Varin, avait rempli, en son absence, les fonctions d'intendant.

Les habitans des colonies anglaises, plutôt animés que découragés par la défaite de Braddock, mirent sur pied deux nouveaux corps de troupes, l'un sous le commandement du général Shirley, et l'autre sous celui du général Johnson. Ce dernier partit, le 8 août 1755, accompagné de plusieurs centaines d'Agniers, et autres Iroquois, pour le lac George, où le général Lyman était déjà arrivé, avec près de 6,000 hommes de troupes provinciales. Il s'y posta dans un endroit avantageux, entourré de bois, ayant derrière lui le lac, devant, un long abattis d'arbres, et sur les aîles, des terrains marécageux.

Assitôt qu'il fut connu à Mont-réal, que les troupes anglaises étaient parties d'Albany, et que le but du général Johnson était d'attaquer les forts de *Carillon* et de la Pointe de la Couronne, le baron Dieskau, récemment arrivé de France, fut envoyé à ce dernier poste, avec un corps de 3,000 hommes, composé de troupes de ligne, de troupes de la marine, de Canadiens et de Sauvages. Arrivé au fort Saint-Frédéric, le baron y laissa le moitié de son armée, et s'avança par la *Baie du Sud*, avec 1,500 hommes seulement et sans artillerie.

---

* " Aucun de ses prédécesseurs ne prit possession de son gouvernement avec autant d'agrément que lui : tous les Canadiens l'avaient désiré, et accouraient pour voir leur compatriote : les complimens qu'il reçut se ressentirent de la joie qu'on avait de le voir, et de l'espoir qu'on avait qu'il ferait succéder au temps malheureux qu'on avait passé jusqu'alors, ces jours fortunés qu'on se rappellait sous le gouvernement de son père."—*Mémoires, etc.*

Il rencontra une garde avancée de 1,000 à 1,200 hommes, sous le colonel WILLIAMS, la défit, et arriva en la poursuivant, à la vue des retranchemens des Anglais. Au lieu de continuer à avancer sur ces retranchemens, pendant que les fuyards y arrivaient en désordre, il s'arrêta à cent-cinquante verges de distance, pour faire ses dispositions d'attaque. Il fit sa grande attaque de centre avec ses troupes régulières, pendant que les Canadiens et les Sauvages, dispersés sur les flancs, faisaient un feu de tirailleurs. La bataille devint bientôt générale sur toute la ligne: les soldats français combattirent avec un ordre et une bravoure, qui firent croire que, si leur commandant n'avait pas fait la faute de laisser la moitié de son monde bien loin derrière lui, il aurait remporté une victoire éclatante, au lieu d'essuyer une défaite signalée; car accablées par la grande supériorité du nombre de leurs adversaires, les troupes de ligne furent obligées de faire un mouvement rétrograde, sur la droite des Anglais, et quoique renforcées par un corps de Canadiens, après quatre heures d'un combat si inégal, il ne leur fut plus possible de résister, et la retraite leur devint inévitable.

Les Français la firent, sous M. DE MONTREUIL, sans être poursuivis; mais leur perte avait été énorme: les historiens anglais la font de sept à huit cents hommes, tandis qu'ils ne portent celle de leurs gens qu'à deux cent-quatre-vingts. Ces derniers y perdirent, entre autres officiers, les colonels Williams et TITCOMBE et le major ASHLEY, et les Agniers leur grand chef HENDRICK. Le baron Dieskau, qui combattit avec la plus grande bravoure, fut blessé grièvement, à la jambe et à la hanche, et fait prisonnier. Le général Johnson fut aussi blessé, mais légèrement. La bataille du lac

George se livra le 8 septembre, et dura depuis midi jusqu'à quatre heures.*

Le corps que commandait le général Shirley était parti d'Albany, à la fin de juillet, et était arrivé à Ochouégo, au commencement d'août, Le général y attendit des provisions qui ne lui arrivèrent qu'à la fin de septembre. Il crut qu'il était trop tard alors pour entreprendre une expédition contre Niagara, qu'il avait eue en vue, et ayant laissé une garnison de six à sept cents hommes à Ochouégo, il repartit, le 24 octobre, pour Albany.

Le Canada souffrait, depuis quelques temps, de la rareté et de la cherté des provisions de bouche : les choses empirèrent, sous ce rapport, pendant l'hiver de 1755 à 1756, en grande partie, par la faute de l'intendant Bigot, et de plusieurs des employés du gouvernement, entre lesquels l'histoire signale particulièrement

---

* "Le baron DIESKAU, arrivé au fort Saint-Frédéric, avec 3,000 hommes, partagea sa petite armée en deux, et en laissa la moitié pour couvrir le fort et la colonie, en cas de malheur. Les Canadiens blamèrent la conduite du général, s'imaginant qu'on ne devait prendre aucune précaution, et persuadés qu'on serait victorieux. M. le baron n'écouta point leurs raisons, et leur ordonna de le suivre. Il courut aux retranchemens, croyant être suivi de toute l'armée; et, sans faire reposer son monde, il fit attaquer. Les officiers de la colonie, peu accoutumés à être menés si fièrement, n'exécutèrent point ses ordres : en vain leur donna-t-il l'exemple de la valeur : blessé de plusieurs coups, il se fit porter contre un arbre, la tête tournée du côté de l'ennemi. Après la retraite, les Anglais le comblèrent d'éloges et de politesses. On attribua cette retraite au peu de bravoure du sieur DE MONTREUIL, surtout aux principaux officiers canadiens, qui se croyaient les seuls capables de commander dans le pays."

Sans parler du reste, l'auteur des *Mémoires sur le Canada* se montre ici aussi dépourvu de jugement que l'avait été son " brave officier saxon." Les officiers anglais pouvaient, par politesse, louer le baron Dieskau de sa bravoure personnelle; ils auraient pu même, si les convenances l'avaient permis, le remercier de leur avoir rendu la victoire si aisée; mais les Canadiens, qu'il menait presque évidemment à la défaite, ne pouvaient guère s'abstenir de blâmer tout haut sa présomption et sa témérité.

les sieurs Varin, Bréard, Pean, fait major de Québec par faveur de M. Bigot; Imbert, trésorier; Cadet, munitionnaire; Martel et Clavery, commis aux vivres; Deschenaux, Penissault, secrétaires ou commis. A en croire l'auteur des *Mémoires sur le Canada*, un peu exagérateur, sans doute, et d'après lui, M. Smith, il n'y aurait pas eu de fraudes, de violences, de voies iniques et tyranniques, auxquelles, avec l'autorisation, ou la connivence de l'intendant, ils n'eussent eu recours, pour s'enrichir aux dépens du gouvernement et du public. Les marchands s'étaient plaints; ils avaient député à la cour le sieur Tache', "homme intègre et d'esprit," pour faire des représentations, et demander des règlemens, ou "un arrangement de commerce" pour le Canada; mais les odieux accapareurs, soutenus par M. Bigot, l'emportèrent, et ils purent continuer leur manège, les années suivantes.

Cependant, M. de Vaudreuil ne restait pas inactif, dans la capitale: ayant appris que les Anglais avaient construit un nombre de petits forts, sur la route d'Ochouégo, afin de couper la communication, entre le lac Ontorio et les postes français situés au-dessus, il forma un parti d'environ trois cent-cinquante hommes, qu'il mit sous le commandement de M. de Léry. Ce détachement partit de Mont-réal, le 17 mars 1756, et après avoir traversé un immense désert, et enduré de grandes fatigues, il arriva à la vue d'un fort en pieux debout, où était posté un lieutenant, avec vingt-cinq hommes. De Lery fit sommer cet officier de se rendre: sur son refus, le fort fut attaqué avec vigueur, et emporté de vive force. La plus grande partie de ceux qui le défendaient furent massacrés par les Sauvages, malgré les efforts de M. de Léry et des Français, pour les sauver.

Cette expédition fut suivie d'une autre, sous M. de

Villiers, le même dont il a été parlé plus haut. Cet officier, parti de Mont-réal, à la tête de trois cents hommes, construisit, à quelque distance d'Ochouégo, un fort en palissades, tellement entourré d'épaisses forêts, qu'il fallait en être tout près, pour l'appercevoir ; ce qui lui donna le moyen d'intercepter, à plusieurs reprises, les effets et les provisions envoyés d'Albany à Ochouégo.

Sur ces entrefaites, trente députés iroquois arrivèrent à Montréal, pour assurer le gouverneur général que leur nation désirait observer la neutralité entre les Français et les Anglais, et le prier de ne lui pas fermer le chemin entre Ochouégo et Mont-real.

M. de Vaudreuil leur répondit, que la coutume de ses guerriers était d'aller chercher leurs ennemis et de les combattre, partout où ils les trouvaient ; mais que, quant à la nation iroquoise, tant qu'elle continuerait à demeurer neutre, elle n'aurait rien à craindre, de leur part.

Cependant, la plupart des postes de l'Ouest avaient changé de commandans : Contrecœur avait été remplacé, au fort Duquesne, par M. Dumas : Bienville avait eu pour successeur, au Détroit, M. Demuy, capitaine dans les troupes de la colonie ; et ce dernier avait été remplacé ensuite par M. Picote' de Belestre, gentilhomme canadien.

Au commencement de juillet, il arriva à Québec un grand corps de troupes, sous les ordres du marquis de Montcalm, maréchal-de-camp, du chevalier de Levis, brigadier, et de M. de Bourlamaque, colonel. Le marquis de Montcalm monta incontinent à Mont-réal, où était le gouverneur, afin de se concerter avec lui, sur les opérations de la campagne. Il approuva fort qu'on eût envoyé des troupes pour bloquer Ochouégo, ou lui couper la communication avec Albany ; et après

avoir donné les ordres qui lui parurent nécessaires, il se rendit au fort Frontenac, pour y attendre l'arrivée des troupes qui montaient de Québec, ainsi que des Canadiens et des Sauvages, qu'on assemblait à Montréal. En attendant, il fit bloquer l'embouchure de la rivière d'Onnontagué par deux vaisseaux armés, de 15 à 20 canons, commandés, l'un par le sieur LAFORCE, et l'autre par le sieur DE LA BROQUERIE.* Il envoya aussi des partis de Sauvages en différents endroits, sur la route d'Albany, afin d'ôter aux Anglais tout moyen de communication.

Les troupes attendues arrivèrent enfin, et le 4 août, Montcalm se mit en route, par eau, avec la première division, et fut joint, deux jours après, par la seconde, avec l'artillerie et les provisions. M. RIGAUD DE VAUDREUIL, gouverneur des Trois-Rivières, avait eu ordre de prendre les devans, avec un corps considérable de Canadiens: il arriva le 7, à trois lieues d'Ochouégo, et fut joint, le 10, par la première division. Rigaud s'avança, par les bois, jusqu'à une demi-lieue des forts anglais, (car il y en avait deux, à l'embouchure de la rivière), afin de favoriser le débarquement du principal corps d'armée. Les deux divisions s'y étant réunies, le débarquement se fit, le 12, à minuit.

Le général ayant fait ses dispositions, ouvrit d'abord la tranchée devant le fort nommé *Ontario*. La garnison fit un feu soutenu, le 13, depuis la pointe du jour jusqu'à six heures du soir; mais alors ses munitions se trouvant épuisées, elle encloua ses canons, et se retira au fort Ochouégo. Aussitôt que Montcalm se fut apperçu de ce mouvement, il fit occuper par un gros détachement le fort abandonné. Plusieurs des canons

* Ces officiers croisèrent aussi sur le lac Ontario, et y prirent, ou y coulèrent à fond plusieurs goëlettes et barges anglaises.

laissés par la garnison s'étant trouvés en état de servir, on les dirigea contre l'autre fort, qui était le plus considérable. Le feu de ces canons, joint à celui des batteries qu'on avait érigées, effectua bientôt une brèche considéreble dans les murs du fort Ochouégo, et le colonel MERCER, qui y commandait, ayant été tué, la garnison, forte de plus de 1,200 hommes, demanda à capituler, à la condition d'être conduite à Mont-réal prisonnière de guerre; ce qui lui fut accordé.

La perte des Anglais fut de cent-cinquante hommes, tués et blessés, et celle des Français de quarante. Le colonel Bourlamaque fut du nombre des blessés. Outre les deux forts, sept bâtimens de 10 à 18 canons, deux cents bateaux, plusieurs pièces d'artillerie, et une grande quantité de provisions de bouche et d'effets militaires tombèrent au pouvoir des Français. Les étendards pris aux Anglais furent suspendus, comme des trophées, dans les églises de Québec, de Mont-réal et des Trois-Rivières. Les prisonniers, au nombre de 1,200, furent traités avec beaucoup d'humanité, à Mont-réal, et échangés, avant la fin de l'année.

La victoire d'Ochouégo ajouta beaucoup à la réputation que le marquis de Montcalm s'était déjà faite en Europe, et ne contribua pas peu à entretenir, à augmenter même le goût pour la guerre, l'enthousiasme militaire des Canadiens. Ce général, après avoir démoli les forts dont il venait de se rendre maître, redescendit à Mont-réal, avec ses troupes.

Par la destruction des forts anglais d'Ochouégo et d'Ontario, les Français devenaient maîtres de tous les grands lacs; les communications entre les Anglais et les Iroquois se trouvaient coupées, et les plantations anglaises situées sur la rivière *Mohawk*, ou des Agniers, demeuraient exposées aux ravages des alliés sauvages de la

colonie française, qui, en effet, se prévalurent de cet état de choses.

Vers l'automne, le fort *Grenville*, sur les frontières de la Pensylvanie, fut surpris, pillé et brûlé par les Français, qui emmenèrent prisonniers les soldats et les habitans.

Pour se venger de cette défaite, et des fréquentes expéditions déprédatoires dont ils avaient eu à souffrir, les habitans des frontières de la Pensylvanie et de la Virginie, formèrent un parti d'environ quatre cents hommes, pour aller détruire le village d'*Astigné*, ou *Astigué*, sur l'Ohio, d'où ils pensaient que la plupart de ces expéditions étaient parties. A l'approche des Anglais, les Sauvages sortirent du village, pour aller mettre leurs femmes et leurs enfans en sûreté ; mais il s'y trouvait deux officiers, et un nombre de coureurs de bois, ou de voyageurs canadiens, qui purent le défendre, en attendant le retour des guerriers sauvages. Les Anglais, étonnés de la résistance qu'ils éprouvaient, et découragés par la perte d'une trentaine d'entre eux, tués aux premières attaques, se mirent à fuir par les bois. Les Sauvages les poursuivirent, et en tuèrent encore un grand nombre.

Cependant, le commandement important de Beauséjour avait été donné à un favori de l'intendant, nommé DE VERGOR, capitaine des troupes de la marine, mais dépourvu de courage, de jugement, et de toute espèce de talent ou de vertu.* Ce fort fut attaqué, en juin 1755, par le colonel MONKTON, et se rendit par capitulation, après quelques jours de résistance. Le petit fort

---

* Avant de partir pour la France, M. Bigot lui avait écrit : " Profitez, mon cher VERGOR, de votre place : taillez, rognez, vous avez tout pouvoir ; afin que vous puissiez bientôt venir me joindre en France, et acheter un bien à portée de moi."

voisin de *Gasparaux*, où commandait un sieur DE VILLERAY, se rendit, quelques jours après, aux mêmes conditions, dont les principales étaient, que les troupes seraient transportées à Louisbourg, et que les Acadiens qui avaient combattu avec les Français, ne seraient pas inquiétés. Cette dernière condition n'empêcha pas le major SCOTT, laissé commandant à Beauséjour, d'inquiéter ceux de l'endroit et des environs. Les ayant invités à le venir trouver, sous le prétexte d'avoir à leur exposer les intentions du lieutenant gouverneur, il leur demanda leurs armes, qu'ils lui remirent, et un serment de fidélité à GEORGES II, qu'ils refusèrent de prêter : sur quoi, d'après l'ordre qu'il en avait reçu du général HOPSON, successeur du colonel Cornwallis, il les fit envelopper par ses soldats, et enfermer comme prisonniers.

M. de Boishébert, qui avait brûlé son fort de Saint-Jean, dans la crainte de ne le pouvoir défendre, s'il était attaqué, mais qui était encore dans l'endroit, informé de ce qui se passait à Beauséjour, accourut, avec le peu de troupes qu'il commandait, au secours des Acadiens ; et ayant réuni ceux qui s'étaient échappés du fort, ou qui n'avaient pas voulu s'y rendre, il leur donna des armes, et battit avec eux les Anglais, en différentes rencontres ; mais il ne put empêcher qu'à la fin, ces derniers ne brûlassent toutes les habitations, et ne contraignissent ceux des habitans qu'ils ne purent joindre, à se réfugier dans les bois. Le plus grand nombre pourtant de ceux de Beauséjour et des environs purent se retirer dans l'Ile Royale, dans celle de Saint-Jean, à Miramichi, à la baie des Chaleurs et à Québec : mais il n'en fut pas ainsi de ceux de *Grand-Pré*, des Mines, de Port-Royal, et autres endroits de la presqu'île. L'émigration d'une partie d'entre eux sur le territoire

de la France, dans la vue d'y redevenir sujets de cette puissance, ou de n'être pas forcés à combattre contre elle, avait inspiré aux autorités la méfiance et la haine que leur avait portées, de tout temps, la population anglaise de la Nouvelle Ecosse, particulièrement à cause de la différence de leur langue et de leur religion.* Après avoir fait tout au monde pour les retenir dans la presqu'île, et leur avoir imputé à crime la simple volonté d'émigrer, comme s'ils avaient été des serfs attachés à la glèbe, on crut que la partialité, le déni de justice même, qu'ils éprouvaient parfois de la part des tribunaux récemment établis dans la province, ne punissaient pas suffisamment ceux qui étaient restés de la faute de ceux qui étaient sortis, et l'on se permit de les traiter, et même de les faire traiter par des agens subalternes, bien plutôt en esclaves qu'en citoyens.

Déja le général Hopson, avait menacé ceux de Chibouctou, ou de Port-Royal, de faire tirer sur eux le canon de la ville, pour s'en débarrasser d'un coup, s'ils ne prêtaient pas, sur-le-champ, le serment qu'il exigeait d'eux.† Plus tard, Lawrence, devenu lieutenant gouverneur de la province, donna à de simples officiers de troupes des pouvoirs discrétionnaires, et pour ainsi dire, illimités, contre leurs biens et leurs personnes.‡ Enfin, on leur donna à entendre qu'il fallait se résoudre à prêter un serment qui les obligeât à combattre et contre les Français, leurs compatriotes, et contre les Abénaquis

---

* *As Papists and Frenchmen, their submissions never gained much credit with their Protestant and English masters, by whom they were both hated and feared.*—Haliburton, *Nova Scotia.*

† *Mémoires sur le Canada*, &c.

‡ *They were informed by captain* Murray, *at* Pusiquid, *that unless they supplied his detatchment with fuel, their houses would be used for that purpose; or that if they failed to furnish the engineer with timber for the repair of fort* Edward, *they should suffer immediate military execution.*"—M. Haliburton.

leurs amis et alliés, à peine d'éprouver le traitement le plus rigoureux. Ce serment ayant été refusé, il fallut songer à mettre la menace à exécution, et l'on fut quelque temps embarrassé sur le mode et les moyens, vu la position, le cas particulier des Acadiens : " ils n'étaient pas sujets britanniques, dit l'historien de la Nouvelle Ecosse, M. Haliburton, puisqu'ils n'avaient pas prêté le serment de fidélité (*allegiance*), et ne pouvaient conséquemment être regardés comme rebelles ; ils ne pouvaient pas non plus être considérés comme prisonniers de guerre, ni être convenablement envoyés en France ; puisque, depuis près d'un demi-siècle, on leur laissait leurs possessions, à la simple condition de demeurer neutres."* Enfin on se détermina à les expatrier, à les déporter en masse et à la fois ; mais avant d'employer la violence, on crut pouvoir recourir aussi à la ruse. On adressa aux habitans des différents établissemens des espèces de proclamations couchées en termes aussi vagues et aussi ambigus que possible, leur enjoignant de se rendre, vieillards, jeunes gens, et enfans au-dessus de dix ans, à jour nommé, à leurs églises respectives, pour y entendre ce qu'on avait à leur communiquer de la part du roi. Après qu'ils eurent entendu les reproches qu'on avait jugé à propos de leur adresser, on leur annonça que leurs terres, leurs bestiaux et autres effets étaient confisqués, et qu'ils étaient tous condamnés à la déportation.

" L'impartialité de l'histoire, dit un écrivain moderne,† oblige à déclarer que quelques hommes avaient encouru la forfeiture, en cherchant à soulever les *Micmacs*,

---

* " *They had been suffered for nearly half a century to retain their possessions; and their neutrality had been accepted in lieu of their allegiance.*"

† M. Roux de Rochelle.

qui occupaient une contrée de l'Acadie, et en les excitant à commettre des hostilités sur le territoire britannique ;* mais il eût été équitable de ne poursuivre que les provocateurs. Au lieu de se borner à une si juste répression, on eut la cruauté d'envelopper dans le même exil toute la population, et 12,000 hommes furent condamnés à chercher un refuge hors de l'Acadie. La plupart furent même réduits à se procurer à leurs frais les moyens de transport pour s'expatrier et se disperser dans d'autres colonies." Il en périt un grand nombre ; encore plus, dit Raynal, de chagrin que de misère. " Cependant, continue l'écrivain plus haut cité, il y eut quelques émigrations plus favorisées ; la cause de l'infortune trouva des défenseurs ; la bienveillante pitié des citoyens chercha à réparer les rigueurs du gouvernement, et les vertus privées donnèrent une leçon à la politique."

Plusieurs navires, après avoir inutilement cherché des lieux d'asile, ramenèrent leurs voiles vers la baie de Fundy, et abordèrent aux territoires encore possédés par la France. Chassés de leurs possessions d'Acadie, ils se trouvaient, ou croyaient se trouver, entièrement affranchis de leurs devoirs de neutralité : ils armèrent en course quelques bâtimens, et pendant la durée de la guerre, ils causèrent au commerce maritime des colonies anglaises de nombreux dommages. Tous ceux qui purent gagner les possessions françaises y trouvèrent les secours dus à leur infortune. On leur donna des terres, des instrumens d'agriculture et quelques bestiaux, et ils recommencèrent des établissemens où

---

* Les Anglais avaient particulièrement à se plaindre de déprédations et d'assassinats commis par les Sauvages, dans les environs d'Halifax, à l'instigation de quelques Acadiens aussi dépourvus de sens que d'humanité.

ils devaient être troublés, après quelques années d'épreuves, par de nouveaux changemens de domination.

Les Anglais de la Nouvelle Ecosse, qui avaient regardé comme nécessaire à leur sûreté le bannissement des anciens colons, étaient d'autant moins disposés à les ménager, qu'ils s'attendaient à être prochainement attaqués par l'escadre de Dubois de La Mothe, qui se trouvait dans le port de Louisbourg. Une flotte anglaise de vingt-deux vaisseaux de ligne et de sept frégates, sous les ordres de l'amiral Holburne, avait paru, le 19 août, devant la même rade; mais, au lieu de chercher à engager le combat, elle s'était retirée vers la baie de Chibouctou, et le 25 septembre, elle avait éprouvé une violente tempête: plusieurs vaisseaux avaient été détruits, ou délabrés, et les autres avaient été trop maltraités pour qu'on en pût attendre quelque service.

Dans l'automne de 1755, une partie des Acadiens qui s'étaient retirés à Miramichi, craignant d'y être attaqués par les Anglais, s'étaient embarqués pour Québec, sur les bâtimens qui leur avaient porté des vivres.

Dans l'automne de 1756, d'autres Acadiens de Miramichi, de Beauséjour, et autres lieux, passèrent aussi à Québec, pour être plus en sûreté, et dans l'espoir d'y trouver tout ce qui leur serait nécessaire. Ils étaient porteurs d'un mémoire, où parlant pour eux-mêmes et pour ceux de leurs compatriotes qui étaient restés en Acadie, ils représentaient au marquis de Vaudreuil: Que leur attachement à la France ne pouvait se mieux prouver que par le rejet des offres avantageuses que les Anglais leur avaient faites; qu'ils étaient réduits à un état d'autant plus déplorable qu'ils n'y voyaient pas de terme, si le gouverneur ne venait pas promptement à leur secours, et ne les prenait sous sa protection; que la

cause de cet état déplorable était un attachement à la France, que les Anglais n'avaient jamais pu leur faire perdre; qu'ils auraient cru se déshonorer, en acquiesçant à ce que les Anglais exigeaient d'eux, particulièrement dans un temps où ils étaient en guerre avec la France; que les habitans de Beaubassin, des Mines, et autres villages, étaient ou prisonniers des Anglais, ou dispersés dans les bois; que leur premier vœu était de se venger de leurs persécuteurs, et de redevenir, sous tous les rapports, les sujets d'un roi qui leur était devenu d'autant plus cher, qu'il avait pris soin de les protéger, et de pourvoir à leurs besoins, en toutes occasions; que leur état de dénuement, et le refus constant qu'ils avaient fait d'obéir aux autorités anglaises, en ce qui dépassait leur condition de neutralité, parlaient d'autant plus hautement en leur faveur, qu'on savait que c'était en conséquence de leur attachement au gouvernement de France, qu'ils avaient abandonné leur pays natal et les biens qu'ils y possédaient, pour venir s'établir, au nombre de 3,000, à Beauséjour, Miramichi, et autres lieux. Enfin, tous demandaient à être regardés et traités comme les autres sujets américains de sa majesté Très-Chrétienne.

Et certes! ils étaient bien dignes qu'on eût égard à leur prière, et qu'on leur accordât leur demande: si c'est bien mériter d'un gouvernement, que de lui sacrifier volontairement ses intérêts privés et personnels, quels sujets méritèrent mieux que les Acadiens de celui de France? Sans doute, ce gouvernement eut toujours pour eux de la bienveillance, et leur donna même des preuves d'une sollicitude particulière; mais il n'en fut pas toujours ainsi de ses employés dans ce pays: les Acadiens réfugiés éprouvèrent assez souvent, de leur part, du dédain, de la dureté, de l'ingratitude; quelquefois même des procédés iniques, une espèce de spoliation.

Ayant reçu de France l'ordre de défendre les frontières de la colonie, et d'agir sur l'offensive, quand il croirait pouvoir le faire avec avantage, M. de Vaudreuil envoya, dans le cours de l'hiver, plusieurs partis de Canadiens et de Sauvages, pour reconnaître le pays, sur les frontières des colonies anglaises. Un de ces partis, qui avait pénétré au-delà du lac Champlain, revint avec la nouvelle que les Anglais étaient occupés à fortifier le fort *George*, à l'extrémité du lac Saint-Sacrement, et y avaient amassé une grande quantité de munitions et de vivres. Le gouverneur et le général Montcalm furent d'avis qu'il fallait attaquer le fort, avant que les ouvrages fussent achevés, et qu'il y eût été placé une forte garnison.

Comme il n'y avait pas de temps à perdre, on forma en diligence, un détachement de cent-cinquante soldats, de six cent-cinquante Canadiens et de quatre cents Sauvages. Le commandement en fut confié à M. Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur, et on lui donna pour second, le chevalier de LONGUEIL, lieutenant de roi, à Québec. Le commandant eut pour instructions d'attaquer le fort par escalade, et s'il était repoussé, de mettre le feu aux bateaux, aux magasins et aux bâtimens qu'il trouverait auprès.

Rigaud partit de Mont-réal, au commencement de mars, et campa, le 17 du même mois, derrière une colline, à une lieue et demie du fort George. Son dessein avait été de surprendre la garnison ; mais n'y ayant pas réussi, il prit le parti d'investir le fort. En même temps qu'il employait une partie de son monde à amasser des fascines, il posta un corps de Sauvages sur le chemin du fort *Edward*, afin de couper la communication avec Albany. Le 21, il somma le commandant anglais de se rendre ; mais celui-ci répondit qu'il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Désespérant de

pouvoir emporter le fort par escalade, Rigaud se vit contraint de s'en tenir à la seconde partie de ses instructions: il brûla toutes les maisons qu'il y avait aux environs du fort, l'hôpital, les magasins, trente bateaux, et un grand nombre de chaloupes; après quoi, il reprit la route de Mont-réal.

Le gouverneur général approuva ce qu'avait fait son frère, et vit, dans l'incendie des bateaux et des magasins des Anglais, un moyen de retarder leurs progrès, s'ils avaient dessein d'attaquer Carillon, ou la Pointe de la Couronne. Afin de mettre les forts qu'il y avait en ces endroits, dans un meilleur état de défense, M. de Bourlamaque y fut envoyé, avec deux bataillons, pour continuer les ouvrages, et s'assurer de la communication entre les deux lacs. Le capitaine POUCHOT, du régiment de Béarn, fut envoyé, en même temps, à Niagara, avec ordre de mettre ce fort dans le meilleur état de défense possible. Cet officier envoya aux tribus du Nord et de l'Ouest l'invitation de faire descendre leurs chefs à Mont-réal, pour assister à un grand conseil qui devait s'y tenir. Elles acquiescèrent toutes, et promptement, à l'invitation, et envoyèrent à Mont-réal, non seulement leurs chefs, mais encore un grand nombre de leurs guerriers. Dans l'audience que leur donna M. de Vaudreuil, il leur dit, entre autres choses, que les Anglais étaient devenus les ennemis du grand ONONTHIO, leur père; qu'ils avaient bâti, sur le terrain de leur père, un fort qu'il avait reçu l'ordre de détruire, et qu'il ne doutait pas qu'ils ne fussent d'eux-mêmes portés à l'aider, dans cette entreprise. Ils lui répondirent qu'ils étaient déterminés à se conformer à sa volonté.

Comme l'entreprise contre le fort George exigeait, pour réussir, plus de moyens que n'en avait eus M. de

Rigaud, on assembla, à *Saint-Jean*, où il avait été bâti un fort, en 1749,* des troupes et des milices de toutes les parties de la colonie. Le transport des vivres et des munitions, qui se fit, en grande partie, par bateaux, de Mont-réal à Sorel, et de là à Saint-Jean, fut encore pour la plupart des employés corrompus et prévaricateurs du gouvernement, un moyen de s'enrichir par toutes sortes de fraudes et de déceptions, ou plutôt par le pillage de l'argent et des effets du roi.

Le chevalier de Lévis, qui commandait à Saint-Jean, reçût, le 3 juillet, l'ordre de traverser le lac Champlain, pour aller joindre le marquis de Montcalm, à Carillon (ou *Fort-Vaudreuil*), où ce dernier s'était rendu, et était occupé à faire ses préparatifs, pour traverser le lac Saint-Sacrement. Après la jonction, l'armée se trouva forte de 5,500 Français et Canadiens, et de 17 à 1,800 Sauvages, avec trente-deux pièces de canon et cinq mortiers. C'était la plus formidable qui eût encore été assemblée en Canada.

Tandis qu'on se préparait à aller en avant, le colonel Parker, envoyé, à la tête de quatre cents Anglais, pour déloger une garde avancée, à Carillon, fut rencontré, sur le lac George, par cinquante Français et trois cents Sauvages, commandés par M. de Corbieres. Les Anglais, après un combat de courte durée, prirent la fuite, pour gagner la terre; mais ils furent atteints et taillés en pièces.

Dans le même temps, le capitaine Marin, qui avait été envoyé vers le fort *Lydius*, avec deux cents Sauvages, attaqua les retranchemens avancés, et enleva un des principaux quartiers, où il tua deux cents hommes. Les Anglais, revenus à eux, se mirent à sa poursuite, mais il leur échappa.

* Sous la direction d'un ingénieur du nom de La Morandiere.

Cependant l'armée s'ébranla: le 29 juillet, M. de Lévis prit sa route, par terre, avec 3,000 hommes: ensuite le reste de l'armée s'embarqua sur quatre cents bateaux ou canots. M. de Lévis, arrivé le premier près des retranchemens des Anglais, occupa les défilés qui conduisaient à l'endroit où l'on avait projetté de faire le débarquement, et en même temps, un gros de Sauvages assit son camp sur les derrières du fort George, pour lui couper toute communication avec le fort Lydius. A la faveur de ces mesures, la descente se fit, le 5 août, sans opposition, à environ une demi-lieue du fort George.

Ce fort était un quarré flanqué de quatre bastions: les murs en étaient formés par de gros troncs de sapins renversés, et soutenus par des pieux extrêmement massifs. Le fossé avait de dix-huit à vingt pieds de profondeur. Ce fort, où il y avait entre quatre et cinq cents hommes, et une vingtaine de canons, était protégé par un rocher élevé, revêtu de palissades assurées par des monceaux de pierres. La garnison de cette espèce de citadelle était de 17 à 1,800 hommes, et l'on ne pouvait l'attaquer avec l'artillerie que du côté de la place, à cause des bois touffus, ou des marais qui en bordaient les avenues, des autres côtés.

Après avoir disposé ses troupes comme pour commencer le siège, mais avant d'avoir ouvert la tranchée, le marquis de Montcalm envoya au colonel Monroe, commandant de la place, par M. Fontbrune, son aide-de-camp, une lettre, où il le sommait de se rendre, en lui disant, qu'il arrivait avec une armée nombreuse, un train considérable d'artillerie, et un grand corps de Sauvages, dont il ne pourrait plus restreindre la fureur, si quelques uns d'eux étaient tués; qu'il lui était inutile d'entreprendre de défendre sa place, dans l'espoir

d'être renforcé, vu qu'il avait pris toutes les précautions pour qu'aucun secours ne pût lui arriver, et qu'il lui demandait une réponse immédiate et décisive. Le colonel Monroe lui fit réponse, qu'il craignait peu la barbarie, et qu'il avait sous ses ordres des soldats déterminés, comme lui, à vaincre ou à périr.

Cet officier croyait avoir des forces suffisantes pour résister pendant quelque temps, et il s'attendait que le général Webb, qui était à peu de distance, avec 4,000 hommes, attaquerait Montcalm, et le contraindrait à lever le siège de son fort, ou du moins parviendrait à y faire entrer des secours. L'inactivité de Webb ne surprit guère moins le général français que le colonel Monroe, et le premier en profita pour pousser le siège avec vigueur. La garnison se défendit avec bravoure; mais au bout de quatre jours, ayant perdu tout espoir d'être secouru, et voyant ses munitions presque épuisées, le commandant demanda à capituler. Les principales conditions furent, que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre, et serait conduite au plus proche des forts anglais, par une escorte de cinq cents hommes, pour la mettre à couvert des insultes et de la barbarie des Sauvages. Malgré cette précaution, ces barbares, encore plus animés de l'amour du pillage que de celui de la vengeance, et épiant le moment favorable, celui de l'éloignement du corps de l'armée française, tombèrent sur les Anglais, dans la route pour se rendre au fort Edward, et en massacrèrent un grand nombre, en dépit des efforts de l'escorte française, obligée elle-même d'agir avec prudence et ménagement, pour éviter d'être enveloppée dans le massacre. Les Sauvages prétendirent qu'on leur avait promis les armes et le bagage de la garnison du fort George, et quand ils virent qu'elle emportait tout, ils résolurent de se payer

de leurs mains. C'est du moins ce qu'ils dirent, pour s'excuser ; et malheureusement, leur grand nombre et le besoin qu'on avait d'eux empêchèrent que les principaux coupables, au moins, fussent punis comme ils le méritaient. C'est ce qui est arrivé, toutes les fois qu'on a armé les Sauvages, sans être assez résolu, ou assez fort, pour les contraindre à observer les lois de la guerre.*

Tandis que quelques milliers de braves guerriers s'efforçaient de rehauser, dans ce pays, la gloire militaire de leur nation, des administrateurs infidèles semblaient avoir pris à tâche de dilapider ses finances. La

---

* "La garnison, au lieu de sortir tout de suite, et de se mettre en chemin, attendit jusqu'au lendemain. Comme on avait (imprudemment) promis le pillage du fort à 1,500 Sauvages, qui s'étaient trouvés à cette expédition, ce retard leur fit penser qu'on voulait les tromper. Quelques uns s'ennivrèrent, sur cette idée, pendant la nuit. Comme ils n'étaient point accoutumés à des capitulations, en voyant sortir, le lendemain, la garnison avec ses effets, ils se crurent tout de bon trompés : ils se jettèrent dessus, en massacrèrent quelques uns, et en firent des prisonniers, et pillèrent tout. En vain, les généraux voulurent-ils s'y opposer : il fallut cacher ces infortunés au milieu des troupes françaises, et dans les tentes ; encore en vinrent-ils tuer inhumainement, au milieu de ceux qui s'étaient rendus leurs protecteurs. Cette action (des Sauvages) passa pour détestable, et elle l'est en effet ; mais il ne faut l'attribuer ni à M. de Montcalm, ni aux autres généraux, mais au peu de discipline que M. de Vaudreuil mettait parmi les Sauvages : il leur permettait tout ; qualité qu'il tenait de son père, comme de les croire absolument nécessaires."—*Mémoires, etc.*

Après ce passage d'un écrivain qui, d'ordinaire, voit tout en beau chez les Anglais, et trouve tout mal chez ses compatriotes, on ne doit pas être moins indigné que surpris, en lisant une note où il est dit, que "les généraux français négligèrent, ou même refusèrent, pendant le massacre, de prendre les précautions stipulées par la capitulation, pour sauver la vie des prisonniers," et que "ni les officiers, ni les troupes françaises, ne leur donnèrent aucune protection." Le témoignage de l'historien de la Nouvelle York, M. Smith, invoqué ici, peut être apprécié à sa juste valeur, quand il affirme que Montcalm avait 11,000 hommes de troupes ; et M. Carver, qui "fut fait prisonnier dans cette affaire," et qui "n'échappa qu'avec la plus grande difficulté," comment le put-il faire, si ce ne fut par la protection des officiers français ?

corruption, qui avait commencé à marcher, le front levé, sous l'administration de M. de La Jonquière, ne sut plus où s'arrêter, sous celle du marquis de Vaudreuil. L'exemple donné par des fonctionnaires indignes, fut suivi par une partie des commandans des postes militaires, dont quelques uns allèrent jusqu'à présenter des comptes pour des articles qu'ils n'avaient point fournis, et qui leur furent néanmoins payés, par ordre de l'intendant. De là cette énorme quantité de papier-monnaie, ou d'*ordonnances*, dont le pays se trouva comme inondé, en 1760. Nous regrettons d'avoir à ajouter, que le débordement de Louis XV et de ses courtisans, était imité, comme à l'envi, par l'intendant et par une partie des employés publics, au grand scandale de la population canadienne, et particulièrement de celle des villes de Québec et de Mont-réal.

Il n'y eut aucun évènement militaire remarquable, depuis la prise du fort George jusqu'au siège de Louisbourg. Cette place, qui avait été bloquée, en 1757, par une escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Loudoun, fut attaquée et prise, dans l'été de l'année suivante. Ce fut le 2 juin 1758, dit Raynal, à qui nous empruntons, en grande partie, ce récit, qu'une flotte composée de vingt-trois vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, qui portaient 16,000 hommes de troupes agguerries, jetta l'ancre dans la baie de Gabarus, à une demi-lieue de Louisbourg. Comme il était démontré qu'un débarquement fait à une plus grande distance ne pouvait servir de rien, parce qu'il aurait été impossible de transporter l'artillerie et les autres choses nécessaires pour un grand siège, on s'était attaché à le rendre impraticable, au voisinage de la place. L'assaillant vit la sagesse des mesures qui lui annonçaient des difficultés et des périls: il crut alors devoir appeller la

ruse à son secours, et pendant que, par une ligne prolongée, il menaçait et couvrait toute la côte, il descendit en force sur le rivage de l'anse *au Cormoran.*

Cet endroit était faible de sa nature ; mais les Français l'avaient étayé d'un bon parapet, fortifié par des canons, dont le feu se soutenait, et par des pierriers d'un gros calibre. Derrière ce rempart étaient 2,000 bons soldats et quelques Sauvages. En avant, il y avait un abattis d'arbres si serré, qu'on eût eu bien de la peine à y passer, quand même il n'aurait pas été défendu. Cette espèce de palissade, qui cachait tous les préparatifs de défense, ne paraissait, dans l'éloignement, qu'une plaine verdoyante.

C'était le salut de la colonie, si l'on eût laissé à l'assaillant le temps d'achever son débarquement, et de s'avancer, dans la confiance de ne trouver que peu d'obstacles à forcer. Alors, accablé, tout-à-coup, par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, il eût infailliblement péri sur le rivage, ou dans la précipitation du rembarquement. Cette perte inopinée aurait pu rompre le fil de tous ses projets : mais l'impétuosité française fit échouer toutes les précautions de la prudence : à peine les Anglais eurent-ils fait quelques mouvemens, pour s'approcher du rivage, qu'on se hâta de découvrir le piège où ils devaient être pris. Au feu brusque et précipité qu'on fit sur leurs chaloupes, et plus encore à l'empressement qu'on eut de déranger les branches d'arbres qui masquaient les forces qu'on avait tant d'intérêt à cacher, ils devinèrent le péril où ils allaient se jetter. Dès ce moment, revenant sur leurs pas, ils ne virent plus d'endroit pour descendre, qu'un seul rocher, qui même avait paru jusqu'alors inaccessible. Le brigadier WOLFE, quoique fortement occupé du soin

de faire rembarquer ses troupes, fit signe au major Scott de s'y rendre.

Cet officier s'y porta aussitôt, avec les soldats qu'il commandait. Sa chaloupe étant arrivée la première, et s'étant enfoncée, au moment où il mettait pied à terre, il grimpa tout seul sur le rocher. Il espérait y trouver cent des siens, qu'on y avait envoyés, depuis quelques heures; il n'y en avait que dix. Avec ce petit nombre d'hommes, il ne laissa pas de gagner le haut du rocher. Les Français lui tuent deux hommes et lui en blessent deux autres mortellement; mais malgré sa faiblesse, il se soutient dans ce poste important, à la faveur d'un épais taillis. Enfin, ses intrépides compagnons bravant, pour le joindre, et le courroux de la mer et le feu du canon, achèvent de le rendre maître de la seule position qui pouvait leur assurer la descente.

Dès que les Français virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restait, celui de s'enfermer dans les murs de la ville. Les fortifications de Louisbourg manquaient de solidité: les revêtemens des différentes courtines étaient entièrement écroulés. Il n'y avait qu'une casemate et et un petit magasin à l'abri des bombes. La garnison qui devait défendre la place n'était que d'environ 3,000 hommes, non compris les soldats de marine.

Le capitaine Desherbiers parvint à jetter quelques secours dans la place; mais l'artillerie anglaise ayant mis le feu à un des vaisseaux français, l'incendie se communiqua aux autres, et le port n'offrit plus qu'un bassin désolé et couvert de débris flottants.

Malgré ces désavantages, les assiégés se déterminèrent à la plus opiniâtre résistance. Pendant qu'ils se défendaient avec cette fermeté, les grands secours qu'on leur faisait espérer pouvaient arriver, et à tout évène-

ment, ils préservaient le Canada de toute invasion, pour le reste de la campagne. Qui croirait que tant de résolution fut soutenue par le courage d'une femme? Madame DE DRUCOURT, continuellement sur les remparts, la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon, par jour, semblait disputer au gouverneur, son époux, la gloire de ses fonctions. Rien ne décourageait les assiégés, ni le mauvais succès des sorties qu'ils tentèrent, à plusieurs reprises, ni l'habileté des opérations concertées par l'amiral Boscawen et le *major-général** AMHERST. Ce ne fut qu'à la veille d'un assaut impossible à soutenir, qu'on parla de se rendre. La garnison de Louisbourg devait être prisonnière de guerre, et conduite en Angleterre. Sa perte, en tués et blessés, n'était pas considérable. Celle des assiégeans, suivant JEFFERYS, fut de moins de deux cents hommes tués, et d'environ trois cent-cinquante blessés.

Dans la capitulation de Louisbourg furent comprises l'île du Cap-Breton et celle de Saint-Jean. Le gouverneur de cette dernière, qui ne se croyait pas lié par la capitulation de Louisbourg, fit d'abord quelque résistance, dans le fort qui la défendait; mais il se rendit ensuite au lieutenant-colonel ROLLO, par une nouvelle capitulation, en vertu de laquelle, les habitans de l'île devaient remettre leurs armes au commandant anglais, et être ensuite transportés en France, aux frais de l'Angleterre. Ces habitans, la plupart Acadiens réfugiés, étaient au nombre d'environ 4,000, répartis en différents endroits de l'île. Ils y vivaient presque tous dans l'aisance, et plusieurs récoltaient jusqu'à 1,200 minots de bled, par année. Le nombre de leurs bêtes à cornes était de plus de 10,000. Québec était un

* Maréchal-de-camp, ou général de division.

marché sûr pour le surplus de leurs grains et de leurs viandes de boucherie, et la perte de l'île Saint-Jean ne contribua pas peu à augmenter la disette de vivres en Canada.

Dès le commencement de l'année 1758, le marquis de Vaudreuil avait reçu avis qu'un gros corps de troupes anglaises s'assemblait à Albany, sous le commandement du général ABERCROMBIE, dans la vue d'attaquer Carillon. Comme la possession de ce poste important n'était pas à négliger, il envoya des renforts au marquis de Montcalm, qui était toujours dans ces quartiers. Ces renforts arrivèrent à Carillon, le 20 juin. Le 1er juillet, le général fit prendre les devans à M. de Bourlamaque, avec les régimens de la Reine, de Guienne et de Béarn, et les suivit, avec ceux de la Sarre, de Languedoc et de Roussillon, et le premier bataillon de Berry, jusqu'à la Chûte, où il campa. Le second bataillon de Berry, et plusieurs compagnies de Canadiens furent laissés au fort, comme garnison.

Le lendemain, 2 juillet, M. de Bourlamaque reconnut les montagnes, à la gauche du camp, et forma deux compagnies de volontaires, sous les capitaines BERNARD et DUPRAT, pour être envoyées en avant, et obtenir avis de l'approche de l'armée anglaise, qui était alors à l'autre extrémité du lac George. Le 5, un de ces partis donna avis que l'armée d'Abercrombie s'était embarquée pour descendre le lac. Cette armée consistait en 6,000 hommes de troupes réglées, et 12,000 de troupes provinciales. Aussitôt que le signal de son embarquement eut été donné, le colonel Bourlamaque détacha le capitaine DE TREPEZEE, avec trois cents hommes, pour épier ses mouvemens.

Le 6, on apperçut l'avant-garde de l'armée anglaise, et à son approche du portage, Bourlamaque retraita,

pour rejoindre Montcalm, qui avait pris possession des hauteurs, où l'ingénieur en chef PONT-LE-ROY avait érigé des retranchemens, et fait faire un grand abattis d'arbres. Dans sa retraite, le détachement de Trépézée, qui s'égara, fut rencontré par un plus fort détachement d'Anglais, commandé par lord HOWE. Il s'en suivit un combat, où le commandant anglais fut tué, mais où les Français furent défaits, avec perte d'un grand nombre de morts et de blessés, et de cent-cinquante prisonniers. M. de Trépézée y fut blessé mortellement.

Le 8 au matin, toute la garnison fut sous les armes : les régimens de la Reine, de Guienne et de Béarn étaient postées à la droite, sous les ordres de M. de Lévis, qui venait d'arriver sur les lieux ; ceux de la Sarre et de Languedoc, et deux forts piquets, à la gauche, sous M. de Bourlamaque. Le centre, où s'était placé le marquis de Montcalm, se composait des régimens de Roussillon et de Berry, et de plusieurs piquets. Les volontaires attachés à l'armée avaient pris position dans les bois ouverts, entre la rivière et la chûte. Les troupes de la colonie et les Canadiens étaient postées derrière les retranchemens érigés dans la plaine, et étaient soutenus par un corps de réserve, composé des huit compagnies de grenadiers et de plusieurs piquets. Ces dispositions faites, l'armée attendit avec impatience l'arrivée des Anglais.

Vers midi, on entendit le feu commencer sur les gardes avancées, qui se replièrent, en bon ordre, sur le régiment de la Sarre, et bientôt, les Anglais arrivèrent, en quatre colonnes, formées de 14,000 hommes, trois sur la hauteur, et une sur le penchant de la côte. Celle de la droite attaqua, la première, la gauche des Français. La colonne du penchant de la côte, qui venait presque en front des Canadiens, après avoir

essuyé leur première et leur seconde décharge, se replia entièrement sur la régiment de la Reine, en montant la colline, pour forcer ses retranchemens. Cette colonne essuya le feu du régiment de la Reine, en tête, et celui des Canadiens, en écharpe. Le combat ne fut nulle part plus meurtrier qu'en cet endroit. Les Canadiens, divisés en quatre brigades, commandées par MM. RAYMOND, DE SAINT-OURS, DE LANAUDIERE et DE GASPE', alternativement, firent des sorties sur cette colonne, en la prenant par-derrière, et lui tuèrent beaucoup de monde.

Déjà le combat était devenu général, sur toute la ligne: les Anglais se précitaient sur les retranchemens avec la fureur la plus aveugle: inutilement on les foudroyait, du haut du parapet, sans qu'ils pussent se défendre; inutilement, ils tombaient enfilés, embarrassés, dans les tronçons au travers desquels leur fougue les avait emportés: tant de perte ne faisait qu'accroître cette rage effrénée. Elle se soutint pendant plus de quatre heures, et leur couta près de 4,000 hommes tués ou blessés, avant qu'ils abandonnassent une entreprise aussi téméraire.

Sur les quatre heures, le feu se rallentit un peu: le général Abercrombie avait laissé une réserve de 6,000 hommes à la Chûte: il en fit venir 5,000, qui, joints aux autres, recommencèrent un combat désespéré ; mais la défense ne fut pas moins opiniâtre que la première fois. Enfin, voyant qu'il n'y avait pour lui aucune espérance de succès, et que s'opiniâtrer plus longtems, c'était s'exposer à une entière défaite, le général anglais prit le parti d'ordonner la retraite. Les derniers des Anglais qui tinrent ferme furent ceux de la colonne du penchant de la côte, et ce furent les Canadiens, sortis de leurs retranchemens, qui eurent l'honneur de les mettre en pleine retraite.

La perte des Français fut d'environ cinq cents hommes tués ou blessés, et celle des Anglais d'environ 4000: il en fut enterré de 14, à 1,500, dans les retranchemens et dans les bois voisins. Le marquis de Montcalm ne parut jamais plus grand que dans cette journée: il se montrait partout, avec un air gai et assuré, et s'exposait, comme le simple soldat, au plus grand danger, en faisant mouvoir sa réserve, pour fortifier les endroits qui lui paraissaient les plus faibles. MM. de Lévis et de Bourlamaque y donnèrent aussi des preuves éclatantes de bravoure et d'habileté. Ce fut M. de Lévis qui dirigea les mouvemens des Canadiens contre la colonne de gauche des Anglais. M. de Bourlamaque fut blessé grièvement.

L'armée française n'était pas composée de plus de 4,000 hommes, au commencement de l'action, et elle se trouvait diminuée de cinq cents: celle des Anglais était encore de 13 à 14,000 hommes: aussi s'attendait-on à la voir revenir, le lendemain; mais on apprit que le général Abercrombie avait fait rembarquer ses troupes, à la hâte, et s'était retiré, avec elles, à l'extrémité du lac George.

La victoire de Carillon ne dédommagea pas les Français de la perte de Louisbourg; mais elle retarda peut-être d'un an encore l'envahissement du Canada.

Le général Abercrombie renonça au projet de se rendre maître de Carillon et de Saint-Frédéric, mais il accueillit favorablement la proposition que lui fit le colonel BRADSTREET d'attaquer le fort de Frontenac. M. PAYEN DE NOYAN, qui commandait à ce poste, ayant eu avis qu'il allait être attaqué, envoya, en diligence, demander au gouverneur un renfort de troupes. M. de Vaudreuil fit partir 1,500 hommes de milices, sous le commandement de M. DUPLESSIS-FABERT; mais à

peine cet officier était-il arrivé à la Chine, qu'il apprit que de Noyan s'était rendu. Bradstreet ayant traversé le Saint-Laurent, le 25 août, à la tête de 3,000 hommes, s'établit d'abord, à cinq cents verges du fort Frontenac, s'en approcha ensuite, en s'emparant d'un retranchement abandonné, et battit la place avec tant d'effet, qu'au bout de trois jours, la garnison, que la maladie ou la désertion avait réduite à cent-vingt hommes, fut contrainte de se rendre prisonnière de guerre. Le fort Frontenac contenait des canons, des petites armes, des munitions et des vivres pour une grosse garnison. Les Anglais y trouvèrent encore une grande quantité de marchandises destinées au commerce avec les Sauvages, et s'emparèrent d'une huitaine de vaisseaux de 10 à 18 canons, qu'on n'avait pas eu la précaution de faire éloigner, ou qui manquaient d'hommes pour la manœuvre.* Après avoir démantelé la place, brûlé les vaisseaux, et détruit les effets qu'il ne pouvait pas emporter, Bradstreet retraversa le fleuve, et alla rejoindre son général.

Aussitôt que le gouverneur général eut été informé que les Anglais s'étaient éloignés de Catarocouy, il y envoya un détachement de troupes et l'ingénieur Pont-le-Roy, avec ordre de rebâtir le fort. Il fit partir, en même temps, un autre détachement, sous le capitaine de Montigny, pour renforcer la garnison de Niagara, et prêter main-forte, s'il était nécessaire, à M. de Ligneris, successeur de M. Dumas, au fort Duquesne.

---

* "Cet endroit était l'entrepôt général de toutes les fournitures des postes des pays d'en haut : cela seul le rendait de conséquence, et aurait dû mériter l'attention du marquis de Vaudreuil, si les intérêts du roi lui eussent été chers. En vain, lui avait-on représenté l'importance de ce poste, demandé qu'on le fît fortifier, et qu'on y prît garde."—*Mémoires, &c.*

Mais pour ce dernier poste, le renfort ne fut pas envoyé à temps, ou n'était pas assez considérable.

Dès la fin de juillet, le brigadier Forbes était parti de Philadelphie, avec un gros corps de troupes réglées. Il fut joint, en route, par un corps de troupes provinciales, sous le colonel Washington ; continua à s'avancer à l'ouest ; fit jonction, à *Raystown*, avec le colonel Bouquet, qui commandait, en cet endroit, et se trouva à la tête de 7 à 8,000 hommes. Bouquet, envoyé en avant, avec 2,000 hommes, s'arrêta à seize ou dix-sept lieues du fort Duquesne, et détacha le major Grant, avec huit cents hommes, pour en aller reconnaître les approches.

Les Français, avaient été instruits, de bonne heure, de tous ces mouvemens, et s'étant placés en ambuscade, ils attaquèrent Grant, à l'improviste, le défirent, et le firent prisonnier, avec trois cents de ses gens, après lui en avoir tué ou blessé un égal nombre.

Cet échec n'affaiblissait pas assez l'armée anglaise, pour donner à Ligneris la confiance de pouvoir lui résister, dans son fort ; aussi se hâta-t-il de se retirer, avec sa garnison, dès qu'il sut que Forbes allait arriver. Le général anglais, en prenant possession du fort Duquesne, en changea le nom en celui de fort *Pitt*, ou *Pittsburg*. Il y laissa une forte garnison, et s'en retourna à Philadelphie.

La prise des forts Frontenac et Duquesne ne permit plus au marquis de Vaudreuil de douter que le but du gouvernement anglais ne fût l'anéantissement de la puissance française en Amérique. Il adressa aux capitaines de milice une circulaire, où il leur indiquait la conduite qu'ils devaient tenir, et ordonna que toute la population mâle, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante, fut enrôlée et prête à marcher, au premier avis. Les

ordres du gouverneur furent exécutés, de point en point; mais il était moins difficile de trouver des soldats que des vivres, pour les nourrir: les devoirs militaires auxquels les cultivateurs étaient soumis, augmentèrent encore la disette, qui se faisait sentir depuis l'automne de 1755, où l'on avait été contraint de réduire la ration de pain et de viande des troupes du roi, et où il y avait eu, à Québec, une espèce d'émeute, surtout parmi les femmes, en conséquence de la rareté du pain et des viandes de boucherie. La récolte de 1758 fut très médiocre, et les réquisitions de grains, que faisait le gouvernement, augmentèrent encore la cherté du bled. Quoique l'intendant en eût fixé le prix à douze francs, le minot, les particuliers ne pouvaient s'en procurer à moins de trente six à quarante francs. Ce n'était même qu'avec beaucoup de difficulté que le gouvernement pouvait en obtenir pour les troupes, quelque peu qu'il leur en fallût, après la diminution de la ration; diminution, à laquelle elles ne s'étaient soumises, ainsi qu'à l'obligation de manger de la chair de cheval, qu'après une mutinerie qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, mais qui fut appaisée, dès le principe, par la prudence et la fermeté du chevalier de Lévis. Durant l'hiver de 1758 à 1759, on fut obligé d'augmenter la paie des officiers, et de mettre une partie des soldats en quartiers, chez les habitans des campagnes.

D'après le recensement qui fut fait, au mois de janvier, le nombre des hommes en état de porter les armes était de 7,411, dans le gouvernement de Québec; de 6,405, dans celui de Mont-réal, et de 1,313, dans celui des Trois-Rivières; faisant un total de 15,229 miliciens.

Pendant le reste de l'hiver, une grande partie des troupes et des milices furent employées à la réparation

et à l'approvisionnement des différentes garnisons de la colonie.

Le gouverneur reçut, par le colonel DE BOUGAINVILLE, qui arriva à Québec, le 14 mai, la confirmation de l'avis qu'il avait déjà reçu, que le dessein du gouvernement anglais était d'attaquer le Canada, par terre et par mer. Il lui était ordonné de faire les meilleures dispositions possibles, pour la défense de la colonie, à défaut des secours qu'on ne pouvait pas lui envoyer.

M. de Bougainville était porteur des nouvelles promotions pour les principaux officiers de la colonie : le marquis de Vaudreuil était nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis ; le marquis de Montcalm, commandeur du même ordre et lieutenant-général ; le chevalier de Lévis, maréchal-de-camp ; MM. Bourlamaque et SENNEZERGUES, brigadiers, et M. Dumas, major-général et inspecteur-général des troupes de la marine.

Le 20 mai, M. de Vaudreuil émana une proclamation, dans laquelle, après avoir enjoint aux capitaines des milices de tenir leurs compagnies prêtes à marcher, au premier ordre, il disait, entre autres choses, aux habitans :

" Que la prochaine campagne fournirait aux Canadiens l'occasion de se signaler ; que sa majesté connaissait la confiance qu'il avait en eux, et qu'il n'avait pas manqué de l'informer des services qu'ils avaient rendus ; que le roi ne doutait pas qu'ils ne fissent tous les efforts qu'on pouvait attendre de sujets fidèles, d'autant plus qu'ils auraient à mettre leur religion, leurs femmes et leurs enfans à l'abri du cruel traitement qu'ils éprouveraient, de la part des Anglais, qui portaient contre eux la haine jusqu'à les rendre responsables des cruautés des Sauvages ; qu'il avait la satisfaction de pouvoir dire qu'il n'appréhendait nullement pour le salut de la colonie ;

mais que cependant il prendrait les mesures les plus efficaces, pour mettre en sûreté les biens et les droits des habitans."

Quelques jours après, les milices du gouvernement de Québec eurent ordre de se rendre dans les environs de la capitale. Il fut assigné, dans les bois, des endroits particuliers, où les vieillards, les femmes et les enfans devaient se retirer, avec les bestiaux, à l'approche de la flotte anglaise. Afin que cette approche fût connue aussitôt que possible, il fut établi trois postes à signaux, le premier, sur l'île du *Portage*, sous la direction de M. de Léry; le second, à *Kamouraska*, sous celle de M. de MONTESSON, et le troisième, sur l'île d'Orléans, sous celle de M. DE LANAUDIERE.

Dans un grand conseil de guerre, tenu à Mont-réal, pour aviser aux moyens de défendre efficacement la colonie, il fut arrêté qu'un corps de troupes, sous le marquis de Montcalm et deux officiers généraux, MM. de Lévis et de Sennezergues, serait posté à Québec; que M. de Bourlamaque se rendrait à Carillon, avec ordre de détruire les fortifications et de descendre le lac, dans le cas de l'approche des Anglais, pour s'établir à l'*Ile aux Noix*, et y faire face à l'ennemi, afin de l'empêcher de pénétrer dans le pays; que les petits forts de la Présentation et de la *Pointe au Baril** seraient abandonnés, comme incapables de défense; mais qu'un détachement de huit cents hommes, sous M. de La Corne, se rendrait incessament à la tête des rapides, pour y élever de forts retranchemens.†

* Construit en 1758, à trois lieues de celui de la Présentation, mais sur la rive opposée du Saint-Laurent.

† Arrivé à la tête des rapides La Corne "se porta sur l'*Ile aux Galops*, qui en est l'entrée: c'est un endroit où l'eau, par une pente forte se précipite, et forme en bas de sa chûte, un clapotage qui pourrait faire périr des canots qui ne seraient pas bien gou-

Ces résolutions furent aussitôt mises à exécution. A son arrivée à Québec, le général Montcalm ordonna que les troupes et les milices fussent employées à élever des retranchemens à Beauport. Il ne négligea rien de ce qui pouvait mettre la capitale dans le meilleur état de défense possible : il assura la communication de la ville basse à la haute, par une forte palissade, et y fit élever une plate-forme, sur laquelle furent placés des canons, pour enfiler la rue. Une batterie érigée derrière l'Evéché fut étendue de chaque côté, et jointe par une forte palissade, qui se prolongeait sur le penchant de la colline.

Il fut érigé plusieurs batteries pour la défense de la basse ville, et toutes les communications avec le fleuve furent barricadées. *Saint-Roch* et le palais de l'intendant furent entourrés d'une palissade et protégés par de petites batteries. On établit une batterie de gros canons sur deux vaisseaux, qui furent calés dans la rivière Saint-Charles, et l'on érigea une redoute, près du gué, où l'on avait construit un pont de bateaux. Il fut construit une batterie flottante de dix-huit canons et plusieurs brulôts, pour harrasser et tenter d'incendier la flotte anglaise, et toutes les bouées et autres marques, pour la navigation du fleuve, furent enlevées.

La garde des batteries de la basse ville fut confiée à un détachement de troupes de la colonie, sous les ordres de M. Vaudain, lieutenant de marine. Il fut formé un petit corps de cavalerie, dont le commandement fut donné à M. de la Roche-Beaucourt, aide-de-camp du marquis de Montcalm. Enfin, la milice de Québec

---

vernés. Il fit faire des retranchemens sur l'île, entre laquelle et la grande terre est cette chûte. Il est surprenant qu'on ne se fût pas jusqu'alors apperçu qu'on pouvait passer autre part."—*Mémoires, &c.*

fut formée en compagnies, et eut ordre de se tenir prête à agir, au premier avis.

Le conseil de guerre dont nous venons de parler, fit rapport d'un plan de campagne, dont les principales dispositions étaient comme suit :

" La brigade de Québec, composée de 3,500 hommes, et commandée par M. DE SAINT-OURS, campera sur la droite : la brigade des Trois-Rivières, forte de neuf cent-vingt hommes, sous le commandemant de M. DELORME, campera aussi sur la droite, à la gauche de la brigade de Québec : la milice de Mont-réal, consistant en 1,500 hommes, sous les ordres de M. PRUD'HOMME, campera à la gauche des forces précédentes, et la brigade de la ville et de l'île de Mont-real, forte de 2,300 hommes, sous le commandement de M. HERBIN, formera la gauche de la ligne. La réserve se composera de la cavalerie, (au nombre de trois cent-cinquante hommes), des troupes légères, composées d'un choix des troupes de la colonie et de quelques volontaires acadiens, (formant 1,400 hommes), et des Sauvages, au nombre de quatre cent-cinquante ; formant un total de 2,200 hommes, sous les ordres de M. de Boishébert.

" L'artillerie, les effets et provisions, sous la direction de M. MERCIER, seront placés, ainsi que la réserve, dans les endroits qui paraîtront les plus convenables, selon qu'ils leur seront assignés. La milice de Québec, composée de six cent-cinquante hommes, sera laissée en garnison dans la ville, sous le commandement de M. DE RAMSAY, lieutenant de roi. Les équipages des autres vaisseaux qui seront désarmés et deviendront inutiles, entreront dans la ville, pour y être employés aux batteries. Tous les vaisseaux, bateaux, etc., seront aux ordres de M. VAUCLAIN, commodore de la baie, qui les emploïera de la manière qui lui paraîtra la plus avantageuse, d'après l'exigeance des cas.

"Les dispositions pour s'opposer à la descente seront celles-ci : l'armée passera la rivière de Saint-Charles : la droite, composée des brigades de Québec et des Trois-Rivières, campera dans la plaine, depuis la redoute de la Canardière jusqu'à celle de l'embouchure de la petite rivière de Beauport. Les deux brigades retrancheront le front de leur camp, pour le mettre à l'abri du canon de l'ennemi. Les troupes de ligne, formant le centre de l'armée, camperont sur les hauteurs de Beauport, et le long du chemin qui suit la petite rivière de ce nom. La gauche, composée des brigades de la ville et du gouvernement de Mont-réal, campera à la gauche de l'église de Beauport, et s'étendra le long du sommet de la grande escarpe, ou côte élevée, qui règne sur les derrières de cette paroisse. La réserve se postera sur le niveau de la chûte de Montmorency, et étendra sa droite le long de la hauteur dont on vient de parler, afin de joindre la gauche de la ligne. Dans cette position, l'armée retranchera la totalité de son front, pour se mettre à couvert de l'artillerie de l'assaillant. On fortifiera aussi les endroits qui paraîtront propres à servir de communication avec le corps principal."

Dans le cas où la retraite deviendrait nécessaire, après une défaite, l'armée principale devait traverser la rivière Saint-Charles, au pont de bateaux, et la réserve suivre le chemin de Charlesbourg, et même se retirer jusqu'à Lorette, si elle était trop pressée par les ennemis, en tenant ferme, à chaque défilé, afin de retarder leurs progrès. Tout ce qu'il y avait à faire, dans ce cas extrême, est également détaillé, dans le rapport du conseil de guerre, où l'on paraît avoir prévu tout ce qui se pouvait faire de mieux, avec le peu de forces que l'on avait, soit pour l'attaque, soit pour la défense, ou enfin pour la retraite. Le but principal était d'em-

pêcher que Québec ne tombât au pouvoir des Anglais; car on était bien convaincu que du sort de la capitale dépendait celui de toute la colonie.

Ce n'était pas assez d'avoir fait, ou ordonné les meilleures dispositions, et assemblé le plus de soldats et de miliciens qu'il avait été possible, il fallait encore trouver le moyen de nourrir ces troupes: c'était principalement l'affaire de l'intendant, et il faut convenir qu'il y mit un zèle plus qu'ordinaire. Pour rencontrer moins de difficultés, dans l'achat du bled, il emprunta, sur sa garantie personnelle, afin de le pouvoir payer en argent, et au prix courant, au lieu de le payer en ordonnances, et à un prix déterminé par lui, comme il avait fait précédemment. Il écrivit une circulaire aux curés de la campagne, pour les induire à vendre eux-mêmes le bled qu'ils avaient reçu pour dîmes, et à exhorter leurs paroissiens à vendre au gouvernement ce qu'ils en avaient de reste. Plusieurs citoyens se firent un devoir de seconder l'intendant dans ses efforts, et particulièrement M. d'Eschambault, agent de la compagnie des Indes, qui offrit généreusement tout l'argent qu'il possédait, et alla même, en personne, dans différentes paroisses, afin d'y acheter du bled et de la farine pour les troupes.

L'escadre qui devait remonter le Saint-Laurent, avec les troupes destinées à mettre le siège devant Québec, avait fait voile d'Angleterre, vers la fin de février, sous les ordres des amiraux Saunders et Holmes. Cette escadre arriva devant Louisbourg, le 21 avril; mais le port était encore tellement embarrassé de glaces, qu'elle fut obligée de relâcher à Halifax. Le contre-amiral Durell en fut détaché, avec quelques frégates, pour le Saint-Laurent, qu'il avait ordre de remonter jusqu'à l'Ile aux Coudres, afin d'intercepter tous les secours ou

approvisionnemens qui auraient pu être envoyés de France pour Québec ; mais lorsqu'il arriva à l'endroit qui lui avait été assigné, une flotte de dix-sept navires, portant des effets militaires, des provisions de bouche, et quelques recrues, était déjà entrée dans le port de Québec, sous convoi de trois frégates.

L'amiral Saunders étant revenu à Louisbourg, afin d'y embarquer les troupes qui n'étaient pas nécessaires pour la garnison de cette place, mit à la voile, pour le Saint-Laurent, et remonta ce fleuve, sans accident, jusqu'à l'île d'Orléans.* Les troupes de terre, commandées par le major-général Wolfe, ayant sous lui les brigadiers Monkton, Townsend et Murray, débarquèrent sur cette île, le 27 juin, et aussitôt, le commandant anglais fit répandre, parmi les Canadiens, un manifeste, portant, en substance : " Que le roi, son maître, justement irrité de la conduite du monarque français, avait fait un armement considérable, pour humilier son orgueil, en lui enlevant les principales de ses possessions en Amérique ; que ce n'était point aux industrieux paysans, non plus qu'à leurs femmes, à leurs enfans et à leur religion, qu'il prétendait faire la guerre ; qu'au contraire, il leur offrait sa protection, et leur promettait de les maintenir dans la possession de leurs biens, et le libre exercice de leur culte religieux, pourvu qu'ils se tinssent tranquilles, et ne prissent point part au différent qui s'était élevé entre les deux couronnes ; que la neutralité était pour eux le parti le plus sage et le plus sûr, vu que les Anglais étaient maîtres du

---

* En arrivant à l'Ile aux Coudres, l'amiral y avait débarqué des troupes, et avait envoyé sonder la baie Saint-Paul. "Le sieur Desrivieres, Canadien, à la tête de quelques milices et Sauvages abénaquis, se glissa, sans être apperçu, dans l'île, où il se mit en ambuscade. Trois officiers anglais étant venus à cheval, sans se défier de rien, furent faits prisonniers."

Saint-Laurent, et pouvaient empêcher qu'il ne leur arrivât aucun secours de France, et qu'une autre armée anglaise, sous le général Amherst, attaquerait bientôt le pays, du côté de terre; que les cruautés exercées par les Sauvages alliés des Français sur les sujets de sa majesté britannique, l'autoriseraient à user de représailles sur les habitans du Canada; mais qu'il espérait qu'ils ne l'obligeraient pas à en venir à des mesures violentes, en rejettant les avantages qu'il leur offrait."

Ce manifeste ne produisit pas, pour lors, le moindre effet, sur l'esprit des Canadiens; ils n'en furent ni moins disposés à affronter les périls, les fatigues et tous les inconvéniens de la guerre, ni moins attachés à leur gouvernement, quelles que vexations qu'ils eussent éprouvées, depuis peu, de la part de quelques uns de ses employés. Il faut convenir aussi, que le point de vue sous lequel ils pouvaient envisager le traitement fait aux colons français de l'Acadie et à ceux de l'île Saint-Jean, n'était pas propre à leur inspirer beaucoup de confiance dans les promesses du général anglais; et l'on ne doit pas être surpris, comme le paraît être M. Smith, qu'ils aient mieux aimé abandonner leurs habitations et exposer leurs familles à la ruine, que d'adopter un plan qui devait leur paraître bien moins prudent que pusillanime, et indigne de toute leur conduite passée.

Montcalm avait posté un détachement de troupes, avec du canon, à la Pointe Lévy, dans l'intention de harasser la flotte anglaise, lorsqu'elle arriverait à la hauteur de cette place. Le commandant anglais n'eut pas plutôt été informé du fait, qu'il détacha le brigadier Monkton, avec quatre bataillons, pour déloger les Français. Monkton traversa la rivière, de nuit, et fit son attaque, dès la pointe du jour. Les Français furent

forcés de se retirer, et le poste fut aussitôt occupé par les Anglais.

Montcalm se doutant que le but du général anglais, en s'établissant sur cette hauteur, était d'y ériger une batterie de canons et de mortiers, pour battre la ville, y envoya un parti de 1,600 hommes, pour attaquer et détruire les ouvrages commencés, avant qu'ils fussent achevés. Mais la confusion se mit parmi ces troupes; les soldats tirèrent, les uns sur les autres, et le détachement retraversa le fleuve, dans le plus grand désordre. La batterie de mortiers et de canons fut érigée, et bientôt, la basse ville ne fut plus qu'un monceau de ruines.

Les troupes anglaises étaient à peine débarquées sur l'île d'Orléans, qu'il s'éleva une tempête furieuse: quelques uns des plus gros vaisseaux chassèrent sur leurs ancres; plusieurs bâtimens de transport perdirent leurs agrès, et un nombre de vaisseaux plus petits coulèrent à fond, ou se brisèrent, l'un contre l'autre. Profitant de l'obscurité de la nuit, et du désordre de la flotte ennemie, le général français fit partir huit brulôts, pour la réduire en cendres. Hommes et vaisseaux eussent infailliblement péri, si l'opération avait été conduite avec le courage, le sang-froid et l'intelligence qu'elle exigeait; mais ceux qui en avaient été chargés ne possédaient aucune de ces qualités, ou du moins, ne les réunissaient pas toutes. Impatients d'assurer leur retour à terre, ils mirent beaucoup trop tôt le feu aux bâtimens dont ils avaient la direction. Aussi les Anglais, avertis à temps du danger qui les menaçait, vinrent-ils à bout de s'en garantir, par leur audace et leur activité. Ils touèrent les brulôts sur le rivage, où ils brûlèrent à fleur d'eau, et il ne leur en coûta que deux faibles navires. On essaya quelques *cageux* d'artifice, commandés par le

sieur DE COURVAL, Canadien, qui ne réussirent pas mieux.

Le général Wolfe traversa, le 9 juillet, de l'île d'Orléans sur la côte du nord, et campa à la gauche des Français, sur la rive gauche de la rivière de Montmorency. Il espérait qu'en montant le long de cette rivière, il pourrait la traverser à gué, et attaquer Montcalm, avec plus d'avantage que dans ses retranchemens. Mais le général français, qui avait reconnu la rivière Montmorency, avait eu la précaution d'élever des retranchemens, à l'endroit du gué, le seul qui offrît un passage praticable. Le détachement que Wolfe y envoya fut attaqué, deux fois, dans sa route, et contraint de s'en retourner, après avoir perdu une cinquantaine d'hommes.

Le général anglais, voyant peu d'apparence de succès, de ce côté, passa devant Québec, le 18 juillet, avec quelques vaisseaux portant des troupes, afin de reconnaître les bords du fleuve, du côté de cette ville, et voir s'il n'y trouverait pas un endroit favorable à la descente. Ayant trouvé partout la côte inaccessible, entre Québec. et le Cap Rouge, il se contenta d'envoyer le colonel CARLETON à la *Pointe aux Trembles*, où on lui avait dit qu'il y avait des magasins d'armes et de munitions, et s'en retourna découragé, et désespérant presque du succès de l'entreprise contre la capitale du Canada.

Cependant, les généraux PRIDEAUX et Johnson s'étaient mis en marche, pour aller assiéger Niagara. En passant à l'embouchure de la rivière d'Ochouégo, ils y laissèrent un détachement de 2,000 hommes, avec l'ordre de rebâtir le fort détruit d'Ontario. Le chevalier de La Corne s'avança, du même côté, dans le dessein de harceler les Anglais, et de les empêcher, s'il était possible, d'avancer vers Niagara. Les Français et les Anglais se trouvèrent en présence, les uns des autres;

mais, comme le combat allait s'engager, la terreur s'empara du détachement de La Corne, qui fut contraint de s'éloigner. Quoique bien inférieur, du côté du nombre, il croyait pouvoir renouveller la tentative, le lendemain ; mais il trouva les Anglais sur leurs gardes, et trop bien retranchés, pour qu'il fût prudent de les attaquer.

M. Pouchot ne fut averti qu'il allait être assiégé que par la vue des Anglais, qui parurent devant son fort, le 5 juillet. Dès le soir, il reçut du général Prideaux la sommation de se rendre. Il lui fit réponse que sa garnison était brave, que sa place était forte, et qu'il se flattait de mériter l'estime des Anglais, par la défense qu'il y ferait. Il dépêcha aussitôt des couriers à M. d'Aubry et à M. de Ligneris, qui commandaient à l'Ouest, pour leur mander de le venir joindre, avec autant d'hommes qu'ils pourraient

Sur la réponse du commandant de Niagara, les Anglais mirent le siège devant cette forteresse, et le poussèrent avec vigueur et habileté ; mais la défense ne fut ni moins vigoureuse, ni moins habile. Le 21, Prideaux fut tué, et remplacé, dans le commandement, par sir William Johnson. Le lendemain, M. Pouchot reçut une lettre de M. d'Aubry, lui annonçant qu'il arrivait, avec 1,600 hommes, Français et Sauvages, et qu'il se proposait d'attaquer les Anglais, dans l'espoir de leur faire lever le siège de son fort.

Le combat se donna, en effet, le 23 ; les Français commencèrent l'attaque, à leur ordinaire, avec beaucoup d'impétuosité ; mais soit que leur commandant se fût laisssé envelopper par des forces supérieures, comme il est dit, dans les mémoires du chevalier de Lévis ; soit qu'il eût été abandonné de ses Sauvages, comme le porte une autre relation, au bout d'une heure, ils se

trouvèrent hors d'état de résister. Tous les officiers, au nombre de dix-sept, y compris MM. d'Aubry, de Ligneris, de Montigny, et Marin, et presque tous les Français, ou Canadiens, qui n'avaient pas été tués, furent faits prisonniers.

Le lendemain, Johnson envoya un trompette au commandant français, avec une liste des dix-sept officiers faits prisonniers, pour le convaincre de l'inutilité d'une défense prolongée. Pouchot se montra persuadé de cette vérité, et il fut signé une capitulation, en vertu de laquelle la garnison de Niagara, forte de six cents hommes, sortit avec les honneurs de la guerre, pour être ensuite embarquée sur le lac Ontario, et conduite à New-York. Les femmes et les enfans furent envoyés à Mont-réal.

La défaite du corps d'Aubry, et la reddition du fort de Niagara firent une vive sensation dans la colonie, d'autant plus que la communication avec le Détroit se trouvait coupée, et qu'il devenait nécessaire d'évacuer plusieurs autres postes. On fut persuadé que les Anglais se présenteraient incessamment aux Rapides, d'où La Corne avait écrit qu'il était hors d'état de résister, et qu'il serait contraint de se retirer, à l'approche de l'ennemi.

Le général Amherst arriva en effet, au commencement d'août, à Carillon, qu'il trouva abandonné et détruit, en conséquence de l'ordre qu'avait reçu M. d'Hebecourt, qui y commandait, de se retirer, à l'approche de forces supérieures. D'Hébecourt se retira d'abord au fort Saint-Frédéric, qu'il fit sauter, et ensuite à l'Ile-aux-Noix, où Bourlamaque avait élevé des retranchemens, et commandait une garnison de 3,260 hommes. Ce général était parvenu à mettre cette place en état de soutenir un coup de main ; il inspirait du courage

à ses troupes, il les animait par son exemple; mais la proximité d'une armée trois fois plus forte que la sienne, commandée par un général de réputation, le tenait dans une anxiété perpétuelle; à peine ôsait-il prendre un moment de repos.* Il fit représenter au gouverneur général, par son frère Rigaud, la situation critique où il se trouvait. Le général Montcalm ne croyant pas pouvoir diminuer les forces qu'il commandait à Québec, on adressa aux officiers de milice des lettres circulaires, par lesquelles on les invitait à se rendre à l'Ile-aux-Noix, avec les vieillards, et même les infirmes "qui se sentiraient de la disposition à écouter ce que leur courage leur dictait en faveur de la patrie." On adressa la même invitation, ou le même ordre, aux seigneurs, ou nobles, qui n'étaient pas à l'armée, et tous "allèrent avec plaisir" joindre le général Bourlamaque. Mais le secours n'était pas assez considérable, pour le mettre hors de danger et d'inquiétude.

Ayant appris que Saint-Frédéric avait aussi été abandonné, Amherst s'y rendit, avec son armée, forte d'environ 10,000 hommes, et y construisit un nouveau fort, qui prit le nom anglais de *Crown-Point.*

Pour nous rapprocher de Québec, le général Wolfe, désespérant de pouvoir effectuer un débarquement, au-dessus de cette ville, résolut d'attaquer Montcalm, dans ses retranchemens. Dans ce dessein, il fit échouer deux

---

* "Afin d'être toujours prêt, à la première alerte, il se couchait de travers sur son lit, pour qu'une blessure, dont il se sentait encore, ne le laissât pas dormir longtems. Il faisait, toutes les nuits, quatre ou cinq rondes, et tous les jours il était aux travaux. Il fit punir sévèrement ceux qui manquèrent, et il n'eut jamais rien de commun avec les intéressés dans les affaires du roi; aussi fut-il cher à tous les honnêtes gens. Sa dignité le sauva de la malignité de ceux à qui sa conduite reprochait la leur."—*Mémoires, &c.*

pingues, ou navires à varangues plates, vis-à-vis de la principale redoute, à l'entrée de la rivière Montmorency, et fit placer un vaisseau de 60 canons entre ces deux bâtimens. Pendant que ces vaisseaux canonnaient la redoute, les brigades de Townsend et de Murray furent mises en bataille, pour tenter le passage du gué, quand l'ordre leur en serait donné ; et celle de Monkton eut ordre de traverser de la Pointe Lévy, pour soutenir les deux premières, s'il était nécessaire.

A une heure de l'après-midi, Lévis fut informé que 2,000 hommes de troupes anglaises étaient en mouvement, du côté du gué : il fit aussitôt partir cinq cents hommes et les Sauvages, pour renforcer ce poste, et donna ordre au capitaine Duprat de suivre le mouvement des ennemis, et de l'informer de ce qui se passerait. S'étant apperçu que les troupes anglaises embarquées dans des barges et des chaloupes paraissaient se diriger vers la partie du camp retranché qui était vis-à-vis de la pointe de l'île d'Orléans, il y fit marcher le régiment de Roussillon, avec ordre au commandant de ce corps de communiquer, par sa droite, avec les troupes qui s'avançaient du centre de l'armée vers les redoutes du Sault. Le général Montcalm joignit M. de Lévis, vers deux heures, et approuva les dispositions qu'il avait faites.

Cependant, les barges anglaises faisaient divers mouvemens propres à inquiéter les Français, en les mettant dans l'impossibilité de deviner en quel endroit se ferait l'attaque principale, ou plutôt, en leur donnant à croire qu'ils seraient attaqués, en même temps, à différents endroits. Ces mouvemens divers venaient, en grande partie, de ce que la plupart des barges s'échouèrent sur des bas-fonds ; ce qui fit que les troupes ne purent débarquer aussitôt que le général l'aurait désiré.

La brigade de Townsend attaqua les retranchemens

du Sault, avant qu'elle fût à portée d'être soutenue par les deux autres, et fut reçue par un feu si vif d'artillerie et de mousqueterie que, dès l'abord, les grenadiers, qui s'étaient avancés presque en désordre, à la tête des autres troupes, perdirent un grand nombre d'hommes, et surtout d'officiers. Lévis, voyant que les Anglais s'étaient déterminés à ne faire qu'une seule attaque, fit renforcer le point attaqué des régimens de Guienne et de Roussillon. Les Anglais redoublèrent d'efforts, soutenus par le feu de leurs vaisseaux échoués, mais toujours sans succès, et perdirent beaucoup de monde. Vers cinq heures, la confusion se mit dans leurs rangs ; ils commencèrent à plier et à se retirer, et il survint une espèce de tempête, qui les déroba, pour quelque temps, à la vue de leurs ennemis.

Lorsque les Français les revirent, ils s'embarquaient dans leurs barges et leurs chaloupes, derrière leurs navires échoués.

La perte des Anglais, dans ce combat, qui se livra le 31 juillet, fut de cinq à six cents hommes, en tués, blessés et prisonniers. Celle des Français ne fut que d'une trentaine de soldats tués, et de quelques officiers blessés. La victoire que ces derniers remportèrent fut principalement dûe aux judicieuses dispositions et à l'activité du chevalier de Lévis.

Aussitôt après sa défaite, Wolfe détacha le brigadier Murray, avec 1,200 hommes, afin de seconder l'amiral Holmes, qui était passé au-dessus de Québec, avec quatre vaisseaux, pour tenter de détruire les frégates françaises. Murray tenta deux fois de descendre à la Pointe aux Trembles, et fut repoussé, chaque fois, par Bougainville, qui y commandait, avec environ 1,000 hommes. Le général anglais réussit néanmoins à effectuer une descente à *Déchambault*, où il brûla quelque

bagage appartenant aux officiers de l'armée française ; après quoi, il se rembarqua.

Quelques jours après le combat de Montmorency, le général Lévis fut envoyé dans le gouvernement de Mont-réal, pour y ordonner les travaux et les dispositions qu'il croirait les plus utiles pour la défense de cette partie de la colonie.

Les Anglais passèrent tout le mois d'août à canonner Québec et le camp de Montmorency, et à faire sur l'eau divers mouvemens propres à inquiéter les Français.*

---

* Suivant M. Smith, les Anglais firent aussi, dans le cours du même mois, des excursions qu'on pourrait appeller déprédatoires et barbares, si elles avaient été telles qu'il les rapporte. " Le 1er août, dit en substance cet historien, un détachement, commandé par le capitaine Goreham, fut envoyé à la Baie Saint-Paul, pour y faire des vivres. Une corvette, qui convoyait le détachement, ayant jetté l'ancre vis-à-vis de l'île aux Coudres, elle fut saluée par une décharge de mousqueterie, qui lui tua un homme, et lui en blessa huit : sur quoi, le capitaine Goreham fit débarquer ses gens, chargea les habitans, et les mit en fuite. Peu content de cette facile victoire, il brûla toutes les maisons, et ne laissa sur pied que l'église, sur la porte de laquelle il mit un écriteau, portant qu'on en avait agi, et qu'on en agirait encore avec cette rigueur envers les Canadiens, en conséquence du peu de cas qu'ils avaient fait de la proclamation du général Wolfe, et de l'inhumanité avec laquelle ils avaient traité les Anglais, en plusieurs occasions. Le capitaine Goreham fit ensuite un butin qui consista en vingt bêtes à cornes, quarante moutons, plusieurs cochons, des meubles, des hardes, des livres, etc.

" Le général Wolfe (dit toujours M. Smith,) ayant appris que le curé du *Chateau-Richer* s'était fortifié, dans une grande maison, avec quatre-vingts de ses paroissiens, y envoya un détachement, avec une pièce de canon et un obusier. Au premier coup de canon tirée sur la maison fortifiée, les Canadiens en sortirent, pour aller au-devant des assaillans ; mais ils tombèrent dans une ambuscade, qui leur avait été dressée, à l'entrée du bois : il y en eut trente de tués, et les Anglais leur enlevèrent la chevelure, en conséquence (ajoute notre historien,) de ce qu'ils s'étaient déguisés en Sauvages."

Le trait suivant peut servir de pendant au précédent. " Quelque temps après (le combat de Montmorency), fut tué l'abbé de Portneuf, curé de *Saint-Joachim.* Ce prêtre avait endossé la cuirasse : il était constamment à harceler l'armée (anglaise), à la tête des habitans de sa paroisse. Un détachement qui s'était trouvé à la portée de cette paroisse, avait été insulté de paroles

Dans les premiers jours de septembre, le général Wolfe, voyant la saison avancée, et désespérant de pouvoir forcer les Français, dans leurs lignes de Beauport et de Montmorency, résolut, d'après l'avis de son conseil de guerre, de changer de position, et d'essayer de combattre Montcalm, dans une situation moins désavantageuse ; une victoire étant à peu près devenue, pour les assaillans, la seule alternative de salut.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre (1759), les troupes anglaises traversèrent, en plusieurs divisons, dans des bateaux plats et des chaloupes, de la Pointe Lévy sur la rive du nord, et débarquèrent, successivement, à l'anse du *Foulon*, appellée aussi, depuis, l'anse de *Wolfe* (*Wolfe's Cove*), sans que les Français s'apperçussent de leurs mouvemens, ou s'y opposassent. Un premier détachement, composé de cent-cinquante hommes, réussit d'abord, avec quelque difficulté, à gravir la côte, après avoir délogé la garde française qui défendait, ou devait défendre le passage, mais qui se laissa surprendre, quoique la nuit ne fût pas obscure.* Ce détachement fut bientôt suivi d'un gros renfort, et enfin de toute l'armée, qui se forma sur les plaines appellées les *Hauteurs d'Abraham*. Elle se trouva en ordre de bataille, à la pointe du jour, et s'avança alors, pour prendre une

par les habitans, qui avaient à leur tête ce prêtre. Le lendemain, ce détachement revint vers Saint-Joachim : l'abbé Portneuf fut fait prisonnier avec huit habitans. Les Anglais le tuèrent, en lui reprochant d'être sorti de son état, et d'avoir excité ces habitans à les insulter."—*Mémoires, &c.*

* Cette garde, ou ce piquet, était commandée par l'inepte et indolent de Vergor, qui ne s'était pas mieux défendu, trois ans auparavant, dans son fort de Beauséjour. D'après les ordres réitérés de la cour, il avait été mis en jugement, pour la reddition de ce fort ; mais les démarches et les intrigues de l'intendant, auprès du gouverneur et des autres membres du conseil de guerre, l'avaient fait acquitter.

position plus avantageuse, entre la ville et l'anse du Foulon.

Aussitôt que Montcalm eut été informé du débarquement des Anglais, qu'il eût été si facile d'empêcher, s'il y eût eu des troupes pour s'y opposer, il se hâta de traverser la rivière Saint-Charles et la ville, pour venir offrir le combat au général Wolfe, laissant le marquis de Vaudreuil et le baron de Sennezergues dans le camp, avec un gros corps de Canadiens. L'armée Française, ou plutôt son général, ne consultant que son ardeur, en cette occasion, ou peut-être étourdi par l'apparition de Wolfe sur les hauteurs d'Abraham, résolut de tout hazarder, malgré la disproportion des forces, et quoiqu'il ne tînt qu'à lui de combattre le général anglais, avec des forces supérieures, au moins du côté du nombre. Il ne fallait, pour cela qu'un peu de patience et de temporisation : la garnison de Québec pouvait se renforcer sur-le-champ, et la jonction de l'armée de Montcalm et du gros corps de troupes que commandait le colonel de Bougainville, au-dessus de Jacques-Cartier, pouvait s'effectuer dans l'espace de quelques heures. L'armée anglaise se trouvait alors, si elle eût voulu conserver sa position, entre le feu de la ville et celui de l'armée française ; et l'on avait encore le choix de combattre tout de suite, ou d'attendre l'arrivée d'un nouveau renfort de Mont-réal, en supposant qu'on eût eu le soin d'approvisionner Québec pour quelque temps. La précipitation de Montcalm, jointe à d'autres circonstances malheureuses, commença le désastre des Français, et celle de M. de Ramsay le compléta.*

* Le général Montcalm "n'avait point encore acquis l'expérience qu'il faut pour commander en chef : il se faisait lui-même des maximes nouvelles ; c'est ce qu'on voit par sa position pour la défense de Québec. Il paraissait très naturel que M. Wolfe cherchât à prendre Québec, et à éviter une bataille ; il fallait donc

Ayant été joint par M. de Sennezergues, avec la plus grande partie des Canadiens, Montcalm rangea son armée en bataille. Cette armée se composait alors d'environ 2,000 hommes de troupes réglées, de 5,000 miliciens et de quatre à cinq cents Sauvages. Celle de Wolfe n'était pas plus nombreuse, si même elle ne l'était pas un peu moins; mais elle se composait toute de troupes réglées et agguerries.

Le combat commença par un feu de tirailleurs, que firent les milices canadiennes et les Sauvages, placés dans des buissons, sur les aîles. Vers 9 heures, les Français s'avancèrent, en assez bon ordre; mais ils commencèrent à tirer de trop loin, et le firent assez irrégulièrement, comme on le devait attendre d'une armée presque toute composée de miliciens; car, selon l'expression de M. de Lévis, "les bataillons mêmes étaient *farcis* d'habitans, qu'on avait incorporés avec les soldats," et les meilleurs d'entre ces derniers avaient été envoyés à Jacques-Cartier. Le feu des Anglais, au contraire, fut vif et bien dirigé; aussi leurs adversaires ne tardèrent-ils pas à perdre du terrain. Pour comble de malheur, le marquis de Montcalm, le baron de Sennezergues, son second, et M. de Saint-Ours, qui faisait les

que M. de Montcalm se portât de façon que le général anglais ne pût faire l'un sans l'autre. Comme Québec n'a qu'un front d'attaque, M. de Montcalm, en le gardant, ôtait toute espérance à M. Wolfe de réussir, puisqu'il n'aurait pu l'attaquer que de front, étant gardé, d'un côté, par des rochers escarpés, et de l'autre par un rideau assez haut et roide, pouvant à tout besoin secourir la ville, de tel côté qu'on l'attaquât, et l'ennemi ne pouvant l'attaquer qu'avec un grand désavantage."

Il ne faut pourtant pas accuser ce général d'une imprudente précipitation, sans exposer les raisons qui l'en peuvent excuser. "Ne pensant pas avoir affaire à un corps considérable, mais à quelque détachement, il s'empressa d'attaquer, afin qu'en les culbutant vers les hauteurs, il ôtat l'espérance aux autres de pouvoir monter. Il fut surpris de voir un corps si considérable. Il jugea qu'il ne devait pas néanmoins reculer."—*Mémoires, &c.*

fonctions de brigadier, furent blessés mortellement, dans ce moment critique, et il ne se trouva personne en état de les remplacer.

Le général Wolfe, qui se tenait en avant, sur la droite de sa ligne, à l'endroit où l'attaque était la plus vive, fut aussi blessé, d'abord grièvement, et ensuite mortellement, par le feu des tirailleurs canadiens, au moment où les Français commençaient à reculer.* Il fut remplacé par le brigadier Monkton, qui blessé lui-même dangereusement, fut contraint de céder le commandement à Townsend. Ce dernier sut profiter des avantages déjà obtenus, en faisant avancer à propos les troupes tenues jusqu'alors en réserve. Ce fut vainement que les Français continuèrent à faire des efforts, sur leur droite, où se trouvait le plus grand nombre des troupes réglées, pour prendre les Anglais en flanc, suivant le plan de leur général; n'étant pas, comme leurs adversaires, soutenus par un corps de réserve, ils furent contraints de reculer, et ce mouvement rétrograde entraîna la retraite précipitée de l'aîle gauche et du centre. Le marquis de Vaudreuil, qui se trouvait, en ce moment, à la porte de la ville, voulut rallier les troupes, mais sans succès. Elles le croyaient, suivant l'auteur des *Mémoires sur le Canada*, incapable de commander.

Le colonel de Bougainville, parti de son poste, avec environ 1,000 hommes, n'arriva pas assez tôt sur les derrières de l'armée anglaise, pour faire changer le sort de la journée. Il attaqua un des postes de l'ennemi; mais n'ayant pas réussi à s'en rendre maître, et apprenant que l'armée de Montcalm avait été défaite, il se

* Les forces lui manquant, il s'appuya sur l'épaule d'un lieutenant. Cet officier voyant les Français plier, s'écria : "Ils fuient. Qui sont ceux qui fuient, dit Wolfe.—Les Français, répondit le lieutenant—Quoi déjà! répartit le général anglais : je dois donc mourir content,"

retira vers la Vieille Lorette, pour y attendre les ordres de M. de Vaudreuil.

La perte, en tués et blessés, fut d'environ six cents hommes, dans l'une et dans l'autre armée; mais les Français perdirent, en outre, deux cent-cinquante prisonniers. M. de Sennezergues fut recueilli sur le champ de bataille, et porté sur un des vaisseaux de la flotte anglaise, où il mourut, le lendemain. Le général Montcalm fut porté dans la ville, après sa blessure, et mourut aussi, le 14 au soir, après avoir indiqué les mesures qu'il croyait les plus propres à réparer le revers de la veille.* Son corps fut enterré dans un trou qu'une bombe avait fait dans l'église des ursulines.†

Pour revenir à l'armée française, après avoir traversé la ville, et la rivière de Saint-Charles, au pont de bateaux, elle rentra dans le camp de Beauport. Le premier soin du gouverneur fut d'envoyer cinquante hommes par bataillon, pour renforcer la garnison de Québec. Le soir, il assembla un conseil de guerre, composé des commandans des différents corps, pour décider des mesures à prendre, dans les circonstances où l'on se trouvait. Sur la crainte que l'on avait que les Anglais ne marchassent au poste de Jacques-Cartier, et

* On a écrit que les chirurgiens qui le pensaient lui ayant dit que sa blessure était mortelle, et qu'il ne passerait pas le lendemain, il s'écria : "J'en rends grâce à la providence ; je ne serai pas témoin de la reddition de Québec." Outre que ces paroles, toutes belles qu'elles sont, ne s'accordent pas avec les avis encourageants que le marquis de Montcalm donna aux siens, avant sa mort, il est certain, qu'avec des hommes habiles et résolus, la reddition de Québec ne devait pas être la conséquence inévitable d'un combat où les vainqueurs avaient presque autant perdu que les vaincus, et pouvaient être attaqués, dans une mauvaise position, par des forces supérieures à celles qu'ils venaient de combattre. Dans les autres choses que M. Smith fait dire au marquis de Montcalm mourant, cet écrivain ne mérite pas la moindre croyance.

† *In excavatâ humo quam globus bellicus decidens dissiliensque defoderat*, dit l'Epitaphe.

sur l'exposé qu'on allait manquer de vivres, il fut décidé qu'on se retirerait, à l'entrée de la nuit. Afin que l'ennemi ne s'apperçût pas de la retraite, et pour la faire avec moins d'embarras, attendu qu'on manquait de moyens de transport, on laissa le camp tendu, et l'on abandonna le bagage, l'artillerie, les munitions et les vivres.

Ainsi dénuée de tout, par la pusillanimité des chefs, l'armée se mit en marche, dans le plus grand silence, et passa par la Jeune et l'Ancienne Lorette, traversa la rivière du Cap Rouge, et arriva, en partie, à la Pointe aux Trembles, le 14 à midi. Bougainville, chargé de faire l'arrière-garde, eut ordre de rester, ce même jour, à *Saint-Augustin*. Les miliciens du gouvernement de Québec se dispersèrent, pour s'en retourner chez eux: une partie de ceux des autres gouvernemens en faisaient de même; tandis que d'autres pillaient, dans les campagnes, sans qu'il fût possible d'arrêter ce désordre.

On arriva, le 15, dans le même ordre que la veille, à Jacques-Cartier. Bougainville vint à la Pointe aux Trembles, d'où il écrivit à M. de Vaudreuil, afin de savoir s'il jugeait à propos qu'il y restât, pour observer les ennemis. Le même jour, le chevalier de Lévis reçut, à Mont-réal, une lettre, par laquelle M. de Vaudreuil lui apprenait la défaite du 13, et lui mandait de le venir joindre, à Jacques-Cartier, pour prendre le commandement de l'armée.*

* Le chevalier de Levis, revenu des Rapides à Mont-réal, "apprenant que les Canadiens quittaient l'armée, pour courir à leur récolte, pour la sauver, fit le projet de faire publier contre eux une ordonnance, sous peine de la vie. On lui représenta qu'il ne pouvait exécuter cette ordonnance, qu'elle ne parût être émanée de M. de Vaudreuil, mais que ce général n'avait pas le pouvoir de la cour; que les Canadiens ne pouvaient être regardés que comme des volontaires, qui servaient sans solde; et qu'en outre, il paraissait criant que tout le monde en général abandonnant ses biens pour

Ce général se mit en route, le même jour, après avoir donné ses ordres, pour la défense des frontières et pour la subsistance des troupes, et arriva à Jacques-Cartier, le 17. Il fit part à M. de Vaudreuil des ordres qu'il avait donnés, et de ceux qu'il convenait de donner, pour empêcher la désertion, qui devenait, de jour en jour, plus considérable. Il lui représenta que pour arrêter ce désordre, le seul moyen était de marcher en avant ; qu'il fallait faire tout au monde, et tout hazarder, pour empêcher la prise de Québec, et au pis-aller, faire sortir tout le monde de la ville, et la détruire ; de manière que les Anglais n'y pussent point passer l'hiver ; observant qu'ils n'étaient pas assez forts pour garder la circonvallation de cette place, et empêcher les Français d'y communiquer ; qu'il fallait se mettre en mesure de menacer et d'attaquer les ennemis, et s'approcher d'eux, à la faveur des bois du Cap Rouge et de *Sainte-Foy*, et que s'ils s'avançaient, de leur côté, il les fallait combattre ; que s'il arrivait que l'armée française fût battue, elle se retirerait vers le haut de la rivière du Cap Rouge, laissant, vers le bas, un gros détachement, de manière à favoriser la sortie de la garnison de Québec, après avoir incendié la ville.

Le gouverneur général approuva le plan de M. de Lévis, et dépêcha des couriers au commandant de Québec, pour l'informer des mesures qu'on allait prendre. M. de Lévis écrivit aussi au chevalier de Bernest, qui y commandait en second, pour l'exhorter à ranimer le courage et à réchauffer le zèle de la garnison.

---

le service, on voulût punir de mort quelques uns que de pressants besoins faisaient revenir chez eux, et marchaient autre part, presque aussitôt leur arrivée ; le tout sans murmurer. Ces représentations ne produisirent autre chose, que de faire intituler l'ordonnance au nom du marquis de Vaudreuil. On la lui envoya ; mais ce général ne voulut pas la signer, disant qu'il ne le pouvait sans un ordre précis du roi."—*Mémoires, &c.*

Le manque de vivres fut cause qu'on ne put se mettre en marche que le lendemain, 18. Le même jour, le chevalier de Laroche-Beaucourt entra dans la ville, avec cent chevaux portant des sacs de biscuits, et annonça que l'on était en marche pour secourir la place, à quelque prix que ce fût. L'armée arriva, le soir, à la Pointe aux Trembles, et le détachement de Bougainville, qui faisait alors l'avant-garde, à la rivière du Cap Rouge. Le 19, l'avant-garde se porta sur la rivière Saint-Charles, et le corps de l'armée à Lorette. En arrivant sur la rivière Saint-Charles, M. de Bougainville apprit que, par une précipitation inconcevable, pour ne pas dire, par une insigne lâcheté, le commandant de Québec avait capitulé, malgré les espérances certaines d'un secours prochain, qu'on lui avait données, et avant, dit un historien anglais, qu'il y eût une seule batterie de dressée contre la place. Eh ! qu'obtenait-on, par cette capitulation ? des choses qu'on n'est plus dans l'habitude de perdre par les évènemens de la guerre, telles que l'exercice de sa religion, la conservation de ses biens, la liberté personnelle.

Il est vrai que les habitans de Québec, dont plusieurs avaient déjà cruellement souffert du bombardement de la ville, avaient bien sujet d'appréhender les suites d'un siège ; aussi l'auteur des *Mémoires sur le Canada* prétend-il que ce furent eux, qui, par leurs instances et leurs représentations, forcèrent, en quelque sorte, M. de Ramsay à se tant hâter de capituler. Il est vrai aussi, qu'en retraitant précipitamment, jusqu'à Jacques-Cartier, M. de Vaudreuil n'avait pas agi de manière à inspirer beaucoup de courage et de fermeté à la garnison et au commandant de Québec ; mais ce commandant ne paraît plus excusable, lorsqu'il se rend, après avoir appris que le secours arrive.

Cet évènement rendait inexécutable le dessein qu'on avait formé d'attaquer les Anglais, et il fallut rebrousser chemin. Bougainville sauva une partie des effets et des munitions laissés d'abord dans le camp de Beauport, dont les Anglais ne s'étaient pas approchés. Le gros de l'armée fut, le 21, à la Pointe aux Trembles, et le 24, à Jacques-Cartier, où l'on commença à travailler à la construction d'un fort.

" L'Europe entière, dit Raynal, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique Septentrionale. Personne n'imagina qu'une poignée de Français, qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, ôsassent songer à retarder une destinée inévitable. On les connaissait mal. On perfectionna, à la hâte, des retranchemens, qui avaient été commencés, à dix lieues au-dessus de Québec. On y laissa des troupes suffisantes pour arrêter les progrès de la conquête, et l'on alla s'occuper, à Mont-réal, des moyens d'en effacer la honte et la disgrâce."

Le Canada eût probablement passé sous la domination anglaise, dès l'automne de 1759, si l'armée du général Amherst eût pu pénétrer dans le pays. Ce général fit embarquer ses troupes, dans des bateaux, sur le lac Champlain, le 11 octobre ; mais une tempête furieuse le contraignit de relâcher dans une baie, et d'y faire débarquer ses troupes. Dans l'intervalle, le capitaine Loring, qui commandait une flotille de brigantins, donna la chasse à une corvette et à deux xebecs, que M. de Bourlamaque avait fait lancer sur le lac, au commencement de l'été. La goëlette se sauva ; les xebecs, à la veille d'être pris, s'échouèrent sur des bas-fonds, et les équipages s'échappèrent à travers les bois. Amherst fit rembarquer ses troupes, au bout de quelques jours ;

mais assailli, de nouveau, par une tempête, et voyant la saison trop avancée pour commencer une campagne, il prit le parti de reconduire ses troupes à la Pointe à la Chevelure. Il laissa de grosses garnisons aux forts de *Crown-Point* et de *Ticonderoga,* (ci-devant Carillon,) et alla passer l'hiver à New-York.

Le général Townsend était parti pour l'Angleterre, avec la flotte, presque aussitôt après la capitulation de Québec. Le général Murray fut laissé dans cette ville, avec une garnison de 5 à 6,000 hommes.

Aussitôt que la nouvelle officielle de la reddition de Québec fut parvenue en Angleterre, la ville de Londres et plusieurs autres corporations du royaume, présentèrent au roi (Georges II) des adresses de congratulation ; et dès que le parlement fut assemblé, il résolut, unanimement, qu'il serait présenté au roi une adresse pour le prier d'ordonner qu'il fût érigé un monument à la mémoire du général Wolfe, dans l'abbaye de Westminster. Il fut voté, en même temps, des remercîmens aux généraux et aux amiraux employés dans l'expédition contre Québec. Enfin, il fut ordonné, par une proclamation royale, qu'il serait célébré un jour d'actions de grâces générales, dans tous les domaines de la Grande-Bretagne.

Le mois de novembre fut principalement employé, du côté des Français, à mettre les troupes en quartiers d'hiver. Une partie des soldats de la colonie fut envoyée à Mont-réal ; le reste demeura dans les environs de Québec. Le régiment de Languedoc fut cantonné dans le gouvernement des Trois-Rivières, et les autres, dans celui de Mont-réal, de la manière suivante : le régiment de Béarn, dans l'île de Mont-réal : celui de la Sarre, dans l'Ile Jésus ; celui de Guienne, à Sorel et à *Varennes* ; le royal Roussillon, à Boucherville et à Laprairie ;

et les deux bataillons de Berry, à *Terrebonne* et à *Berthier.* Deux frégates et autres vaisseaux furent envoyés à Sorel, pour y passer l'hiver.

Avant la clôture de la navigation, le gouverneur et l'intendant préparèrent leurs dêpêches pour le ministre des colonies. Le munitionnaire, M. CANNON, qui en fut chargé, partit de Mont-réal, le 22 novembre, avec un nombre de corvettes et de navires, et descendit jusqu'à trois lieues au-dessus de Québec, pour être à la portée de tenter le passage, devant la ville. Un coup de vent accompagné d'un épais brouillard y assaillit la flotille française: quatre vaisseaux s'échouèrent, et furent perdus; les autres, sur l'un desquels était le sieur Cannon, passèrent devant la ville, sans être apperçus, et arrivèrent en France, sans accident.

Deux jours après le naufrage, les Anglais envoyèrent une quarantaine d'hommes, sous le commandement d'un capitaine et d'un lieutenant, dans une goëlette armée, pour piller les bâtimens échoués. Le capitaine ayant fait allumer une bougie, sur l'un des navires, pour en examiner l'intérieur, quelques étincelles tombèrent sur de la poudre, qui y avait été laissée par hasard, ou à dessein; le navire sauta, et le capitaine (MILLER), son lieutenant, et une trentaine d'hommes y périrent.

Dans le cours de décembre, les Acadiens de Miramichi, de Richibouctou, et autres lieux, le long du golfe de Saint-Laurent, envoyèrent des députés au colonel FRYE, qui commandait au fort Cumberland, pour lui annoncer qu'ils se mettaient sous la protection de l'Angleterre.

Au mois de janvier, le capitaine SAINT-MARTIN, de la marine, fut envoyé, avec quatre cents hommes, dans les paroisses situées au sud du fleuve, au-dessus de Québec, afin d'en faire passer dans les gouvernemens supérieurs

le plus qu'il pourrait de bêtes à cornes. Cet officier s'avança jusqu'à la Pointe Lévy, afin d'empêcher les Anglais de traverser, en bateaux, sur la rive du sud, et de le troubler dans ses opérations. Ils ne le troublèrent pas, en effet, tant qu'il ne fut pas possible de traverser le fleuve autrement qu'en bateaux, et il eut le temps d'assembler et d'envoyer sur la rive du nord, une grande quantité de gros et de menu bétail. Mais au commencement de février, la glace ayant pris devant Québec, le général Murray fit marcher un gros détachement à la Pointe Lévy, afin d'en déloger les Français. Après quelques escarmouches, Saint-Martin se retira à travers les bois, et passa la rivière de la Chaudière. M. Dumas qui commandait, sur cette frontière, lui envoya un renfort, avec l'ordre de demeurer sur les bords de cette rivière, pour en défendre le passage. Quelques jours après, un parti de cinquante Anglais s'étant avancé, pour reconnaître la position de Saint-Martin, cet officier traversa la rivière, les attaqua, en ambuscade, fit quelques prisonniers, et tua ou dispersa le reste.

Les Anglais n'ayant laissé qu'un détachement peu considérable à la Pointe Lévy, on crut qu'il serait possible de les en chasser. Afin de rendre plus facile l'exécution de ce dessein, M. de Bourlamaque, qui arrivait de Mont-réal, devait exécuter divers mouvemens autour de Québec. Mais au lieu de marcher lui-même sur-le-champ, ou de faire marcher le capitaine Saint-Martin, droit au poste anglais, Dumas envoya d'abord cet officier avec un gros détachement, se poster à la *Pointe des Pères*, vis-à-vis de la ville, afin de couper la communication entre la garnison et le poste de la Pointe Lévy. Les Anglais firent une sortie considérable, et Saint-Martin fut contraint de se retirer à son poste, sur la rivière de la Chaudière. Bourlamaque voyant qu'il

était impossible de rien tenter avec succès contre les postes anglais, s'en retourna à Mont-réal.

Vers le milieu de mars, les Anglais envoyèrent des partis vers la rivière du Cap Rouge, et jusqu'à Saint-Augustin, où ils brulèrent des moulins, et enlevèrent la garde-avancée des Français, forte de soixante hommes. Ces derniers, craignant que leurs postes de la Pointe aux Trembles et de Jacques-Cartier ne fussent attaqués, y firent descendre un corps de miliciens des Trois-Rivières et deux cent-vingt-cinq hommes du régiment de Languedoc. Vers la fin du même mois, Bougainville partit, accompagné de M. de Lotbiniere, ingénieur, pour aller prendre le commandement, à l'Ile-aux-Noix.

Le dessein de reprendre Québec, au moyen d'un siège, avait été formé, dans le camp des Français, dès le mois de novembre, et une partie du mois suivant avait été employée à en faire les préparatifs. Ces préparatifs, discontinués, pendant quelque temps, à cause des grands froids qu'il fit, et de la difficulté des communications, qui ne permit pas d'amasser les provisions de bouche nécessaires, avaient été recommencés, dans le mois de janvier. On avait compté pouvoir mettre le siège devant Québec, à la fin de ce mois, ou au commencement du suivant; mais de nouveaux obstacles, dont le principal était toujours le manque de vivres pour la subsistance des troupes, firent qu'il ne fut pas possible de tenter l'expédition avant le départ des glaces; ce qui conduisit jusque vers le milieu d'avril.

Avant que les troupes se missent en marche, M. de Vaudreuil adressa aux capitaines des milices du gouvernement de Québec, une circulaire, dans laquelle il leur disait:

" Que depuis le commencement de la dernière campagne, il avait toujours déploré la situation où les mal-

heurs de la guerre avaient mis les habitans du gouvernement de Québec: que le mauvais traitement qu'ils avaient éprouvé, de la part des commandans anglais, et en particulier, du général Murray, joint à leur zèle pour le service du roi, et à leur attachement pour leur pays natal, avait augmenté le désir qu'il avait toujours eu de reprendre Québcc ; que c'était dans cette vue, qu'il avait préparé toutes les choses nécessaires à un siège, et assemblé une puissante armée, composée de troupes réglées, de miliciens et de Sauvages, dont le zèle et l'ardeur lui promettaient un succès presque certain ; que pour le bien du service, qui exigeait sa présence à Mont-réal, il avait remis le commandement en chef au général Lévis, dont le zèle et l'habileté leur étaient bien connus ; qu'enfin il avait reçu l'assurance d'un prompt et puissant secours de France."

Cette puissante armée, dont parlait le gouverneur, ne se composait que d'environ 7,000 hommes, moitié troupes rcglées, et moitié Canadiens et Sauvages, et elle était très peu munie d'artillerie de siège. Malgré cela, l'entreprise contre Québec était peut-être pour les Français ce qu'il y avait de mieux à faire dans les conjonctures où ils se trouvaient. En reprenant la capitale, ils redevenaient maîtres de tout le gouvernement de Qnébec, et mettaient les Anglais dans la nécessité d'assiéger, de nouveau, cette place, en supposant qu'ils fussent entrés, les premiers, dans le Saint-Laurent ; dans le cas contraire, les renforts de France trouvaient, à leur arrivée, où se loger et se poster avantageusement, ou des troupes prêtes à les aider à se rendre maîtres de Québec, supposé que le siège eût traîné en longueur, ou eût été converti en blocus.

Vers le milieu d'avril (1760), le fleuve s'étant débarrassé des glaces, dans les environs de Mont-réal, on

fit venir les frégates, les navires et les autres bâtimens, qui avaient hiverné à Sorel et ailleurs, afin d'y embarquer les troupes, l'artillerie, les munitions et les vivres. Le 17, M. de Lévis fit partir M. DE LA PAUSE, aide-maréchal des logis, pour aller reconnaître les endroits propres au débarquement des troupes, et faire préparer à Jacques-Cartier, et aux environs, tout ce qui était nécessaire pour que l'armée fût en état de marcher sans délai en avant. Les bateaux qui portaient ces troupes furent mis à l'eau, le 20 et le 21 : les frégates et les bâtimens de transport les suivirent de près. Les bateaux arrivèrent à la Pointe aux Trembles, le 24, et les plus gros vaisseaux, le lendemain,

En arrivant à l'entrée du gouvernement de Québec, on trouva le fleuve encore plein de glaces ; ce qui, joint au grand froid qu'il faisait, semblait devoir arrêter l'armée ; mais sentant combien il était important d'arriver devant Québec, avant que les Anglais fussent instruits de sa marche, le général fit surmonter tous ces obstacles. La Pause fut encore envoyé en avant, pour voir jusqu'où l'on pourrait aller en bateaux, et reconnaître la position des Anglais, qu'on savait avoir établi des postes, depuis la ville jusqu'à la rivière du Cap Rouge, dont ils gardaient le passage. Il ne parut pas possible de tenter de traverser, au bas de cette rivière, ni de faire un débarquement entre le Cap Rouge et Québec. Il fut donc résolu qu'on gagnerait l'intérieur des terres, et qu'on traverserait la rivière du Cap Rouge, à deux lieues de son embouchure, pour, après avoir passé par la Vieille Lorette, retomber dans le grand chemin, et s'emparer des hauteurs de Sainte-Foy.

On descendit, le 26, jusque vis-à-vis de Saint-Augustin, dans les bateaux, qu'on traîna sur la glace, et qu'on laissa dans l'endroit, avec une garde ; et les troupes

s'acheminèrent, avec une partie des vivres et des munitions, et trois pièces de canon. M. de Bourlamaque fut envoyé en avant, avec un détachement de l'artillerie, les grenadiers et les Sauvages, pour construire des ponts sur la rivière du Cap Rouge, et avertir quand il serait temps que l'armée se mît en mouvement.

Vers deux heures de l'après-midi, sur l'avis que reçut le général, qu'il y avait deux ponts de jettés sur la rivière du Cap Rouge, l'armée avança, et Bourlamaque eut ordre de traverser la rivière, et de s'emparer de toutes les maisons qui couvraient le passage. La partie de l'armée qui arriva la dernière, ne put traverser la rivière que durant la nuit, et elle le fit, à la lueur des éclairs, qui se succédaient, à courts intervalles.

Ayant appris que les Anglais s'étaient retirés de l'Ancienne Lorette à Sainte-Foy, M. de Lévis envoya au général Bourlamaque l'ordre de se porter en avant, autant qu'il le pourrait faire, sans se compromettre, et fit avancer les brigades, à mesure qu'elles avaient traversé; mais l'artillerie n'ayant pu passer, durant la nuit, il fut forcé d'attendre jusqu'à 10 heures du matin, pour la faire marcher, en même temps, aux Anglais, qu'il se proposait d'attaquer incessamment. Ayant reconnu leur position, il ordonna à M. de La Pause de faire avancer l'armée, pour qu'elle pût se former; mais voyant les Anglais se renforcer, et occuper tous les endroits accessibles, et ne pouvant faire déboucher son armée qu'à travers des bois marécageux, ni la former ensuite que sous le feu de leur artillerie et de leur mousqueterie, il résolut d'attendre la nuit, pour avancer, et les tourner, par leur gauche.

Le détachement anglais de Sainte-Foy eût été tourné, en effet, et très probablement taillé en pièces, sans un incident des plus singuliers. Un canonnier Français

étant tombé à l'eau, en voulant sortir de sa chaloupe, vis-à-vis de Saint-Augustin, un glaçon se rencontra sous sa main: il y grimpa, et se laissa aller au gré du flot. Il fut porté ainsi jusqu'auprès de l'île d'Orléans, et ramené devant Québec par le reflux. La sentinelle ayant apperçu un homme sur un glaçon, cria au secours. On court au malheureux, et on le trouve sans mouvement. Son uniforme l'ayant fait reconnaître pour un soldat français, on se détermine à le porter chez le gouverneur, où la force des liqueurs spiritueuses le rappelle, un moment, à la vie; et il recouvre assez de voix pour dire que l'armée du chevalier de Lévis est aux portes de la ville. Le général Murray expédia à la garde avancée l'ordre de rentrer dans la place, en toute diligence; ce qu'elle fit, après avoir brûlé l'église de Sainte-Foy, où il y avait un dépôt d'armes.

Dès que le feu fut apperçu, les gardes avancées, les grenadiers et la cavalerie eurent ordre de marcher en avant. Le corps d'armée suivit les avant-gardes, mais ne les rejoignit, qu'à l'entrée de la nuit, près d'une maison fortifiée, d'où les Anglais tirèrent quelques coups de canon, avant de l'abandonner.

Le général français se proposait d'aller prendre position sans délai à l'anse du Foulon; mais, le 28 au matin, ayant vu les Anglais, sortis de la place, s'avancer en force, pour reprendre les redoutes qu'ils avaient abandonnées, pendant la nuit, et n'ayant pas de troupes à portée de soutenir les piquets qu'il y avait placés, il leur fit donner l'ordre de la retraite. Il avait précédemment, donné à l'armée l'ordre de se reserrer, en avançant. Les ordres pour les positions sur le champ de bataille, furent donnés avec une promptitude et une présence d'esprit remarquables,

La troisième des brigades, qui devait former la droite,

débouchait encore, lorsque les Anglais, qui étaient formés, se mirent en mouvement, pour charger les Français, avec vingt-quatre pièces d'artillerie. M. de Lévis fit aussitôt reculer les deux premières brigades, à l'entrée du bois qui était derrière, pour attendre que les autres fussent formées, et pussent les soutenir ; ce qui s'exécuta, dans le plus grand ordre, quoique sous le feu du canon et de la mousqueterie des Anglais.

Pendant que la dernière brigade se formait, les Anglais marchèrent à la droite des Français, où les grenadiers occupaient une des redoutes dont il vient d'être parlé. Ces derniers furent forcés d'abandonner leur position : la brigade se retira un peu, pour achever de se former, et remarcha aussitôt en avant, pour soutenir les grenadiers, qui se remparèrent de la redoute.

En arrivant à l'aîle gauche, où il devait commander, le brigadier Bourlamaque fut blessé et eut un cheval tué sous lui. Le général en chef passa à cette aîle, pour y donner ses ordres, et repassa ensuite à l'aîle droite, entre les deux armées. Il s'était proposé de charger les Anglais en flanc, avec les brigades de la Reine et de Roussillon, qui débordaient les hauteurs dont ils s'étaient emparés ; mais en conséquence d'un ordre mal rendu par un officier, la brigade de la Reine alla se poster derrière la gauche, où elle devenait inactive. Il prit sur-le-champ, la résolution d'exécuter son mouvement avec le seul régiment de Roussillon ; et il le fit si à propos, et si vigoureusement, que l'aîle gauche des Anglais fut enfoncée, en un instant. Le désordre se communiqua promptement à l'aîle droite, qui avait devant elle le colonel DARQUIER, à la tête du régiment de Béarn ;* et toute l'armée de Murray fut forcée de

* Ayant remarqué quelque désordre vers le centre de l'armée, pendant le mouvement retrograde de l'aîle droite, "le brave

retraiter précipitamment, laissant sur le champ de bataille, ses morts, ses blessés et toute son artillerie.

La bataille de Sainte-Foy, ou de Sylleri, dura environ deux heures. Les Français et les Anglais y montrèrent une bravoure et une ardeur à peu près égales : la perte des premiers, en tués et blessés, fut d'environ huit cents hommes, et celle des Anglais de 12 à 1,500,* sans compter un nombre assez considérable de prisonniers. Cette perte aurait sans doute été plus grande encore, si les troupes françaises n'eussent pas été excédées de fatigues, au point de ne pouvoir suivre les fuyards. Le nombre des combattans était d'environ 4,000, du côté des Anglais, et d'environ 6,000, de celui des Français ;† mais environ 1,400 de ces derniers n'eurent point de part à l'action, entre autres, le régiment de la Reine et la cavalerie. Quant aux Sauvages, ils s'étaient retirés, avant le combat.‡ Les blessés des

---

Darquier s'adresse vivement à ses soldats : "Mes enfans, leur dit-il, ce n'est pas le moment de se retirer : nous sommes à vingt pas de l'ennemi ; jettons-nous sur lui, tête baissée et la bayonnette en avant ; c'est le meilleur parti." Ses troupes s'élancent aussitôt sur l'ennemi, le culbutent, et s'emparent comme l'éclair d'une partie de ses canons. Darquier reçoit au travers du corps une blessure ; mais il se fait soutenir par ses soldats, et il continue à donner des ordres."—M. Roux de Rochelle.

* Raynal exagère, sans doute, en disant que les Anglais laissèrent 1,800 des leurs sur le champ de bataille ; mais M. Smith exagère encore plus, et d'une manière bien plus improbable, lorsqu'en portant la perte du général Murray à 1,000 hommes, il dit que les Français avouaient en avoir perdu 1,800 !

† Pour une raison, ou pour une autre, M. Smith diminue d'un quart l'armée de M. Murray, et augmente du double celle du chevalier de Lévis.

‡ Ce fait prouve la fausseté de l'assertion de M. Smith, qui ôse dire que la plupart des blessés anglais laissés sur le champ de bataille, furent abandonnés par les Français, comme des victimes, pour assouvir la rage de leurs barbares alliés. Les Sauvages n'eurent, en cette occasion, ni rage ni vengeance à assouvir, puisque, par leur lâcheté, leur défiance, ou leur prudence, ils s'étaient mis dans le cas de ne pas perdre un seul homme.

deux armées furent portés à l'hôpital-général. Les Canadiens eurent à regretter, entre autres officiers, les apitaines DE LA RONDE et RÉAUME.

La défaite de Murray fut le dernier triomphe des Français en Canada. Rentré dans Québec, le général anglais n'eut rien de plus pressé que d'augmenter ses moyens de défense, en garnissant de canons les remparts, en élevant des cavaliers et autres ouvrages extérieurs. Dans le cours de l'hiver, il avait ouvert des embrasures, érigé des batteries de canons, barricadé les avenues des fauxbourgs, formé un amas de 4,000 fascines, et fait emmagasiner pour onze mois de provisions de bouche. Le soir du même jour (28 avril), il émana un ordre général, pour ranimer la confiance de ses troupes, et les exhorter à supporter patiemment les fatigues d'un siège, et à en affronter bravement les périls.

Après que les Anglais furent rentrés dans Québec, les Français s'emparèrent de la crète des hauteurs, à environ trois cents toises de la place, et y passèrent la nuit. Le côté de Québec terminé par la côte d'Abraham et l'escarpement du fleuve, le seul qui fût accessible, était défendu par une enceinte de six bastions revêtus, et presque sur une ligne droite: un fossé peu profond, quelques terres rapportées sur la contre-escarpe, et six ou sept redoutes de bois, construites par les Anglais, couvraient cette enceinte. Le terrain est partout pierreux, sur les hauteurs, et devient presque un roc vif, en approchant de la ville. Après avoir reconnu la place, le général français décida qu'on commencerait par une parallèle aux hauteurs, au front des bastions de Saint-Louis, de *la Glacière* et du Cap aux Diamans, et qu'on y établirait des batteries; le mauvais état du revêtement, dans cette partie, faisant espérer

qu'on pourrait de là faire brèche, malgré l'éloignement, et la faiblesse du calibre des pièces.

Les travaux préparatoires durèrent depuis le 29 avril jusqu'au 9 mai ; le 10, les batteries de canons et de mortiers commencèrent à jouer sur la place, et le firent avec assez d'activité, mais sans beaucoup de succès, jusqu'au 15. Ce même jour, le général français fut averti que deux gros vaisseaux, qui paraissaient être anglais, venaient d'arriver entre l'île d'Orléans et la Pointe Lévy. Une frégate anglaise était entrée, dès le 9, dans le port de Québec. Sur cet avis, le général envoya ordre aux bâtimens de transport, où étaient les vivres, les munitions et une partie de l'artillerie, de se retirer, et aux frégates celui de se tenir sur leurs gardes. Mais, soit que ces ordres eussent été reçus trop tard, ou qu'on n'y eût pas obéi assez promptement, les vaisseaux Anglais s'étant avancés, le lendemain, 16, sous les ordres du commodore SWANTON, les frégates françaises n'eurent que le temps de s'échouer, l'une, un peu au-dessus du Cap aux Diamans, et l'autre, vis-à-vis de la Pointe aux Trembles, où on les brûla, pour empêcher que les Anglais ne s'en rendissent maîtres.* Quelques uns des bâtimens de transport furent aussi détruits.

Le 21, le chevalier de Lévis, désespérant de voir

* M. DE VAUCLAIN qui commandait une des frégates, avait combattu, en retraitant, afin de protéger l'embarquement de quelques effets, qui se faisait, et lorsqu'il voulut se jetter à la côte, les Anglais l'avaient prévenu. Il lui fallut combattre de nouveau, et il le fit jusqu'à ce qu'il ne lui restât ni boulet ni poudre. Alors il envoie à terre les hommes de son équipage qui pouvaient encore servir, puis reste à bord, avec les blessés, et continue, sans demander à se rendre, d'essuyer tout le feu de l'ennemi. Les Anglais s'approchent, dans des canots armés, du vaisseau qui ne leur répond plus : ils y trouvent Vauclain couvert de blessures, mais debout, au milieu d'hommes mourants. Le général Murray sut honorer sa valeur, en le traitant avec distinction.

arriver prochainement des secours de France, et voyant son armée presque réduite aux seules troupes réglées, par la désertion du plus grand nombre des miliciens, et sur le point de manquer de vivres, se détermina à la reconduire dans le gouvernement de Montréal, à l'exception d'un corps d'environ 1,800 hommes, qu'il laissa aux ordres de M. Dumas, pour occuper la Pointe aux Trembles, le fort de Jacques-Cartier et l'église de Déchambault.*

Aussitôt après le départ des Français, le général Murray envoya un détachement, pour abattre les ouvrages qu'ils avaient élevés. Il sortit ensuite de la ville, avec ses troupes, dans l'espoir de joindre leur arrière-garde; mais elle avait déjà passé la rivière du Cap Rouge. Le lendemain, il émana une proclamation peu différente, quant au fond, de celle du général Wolfe, mais d'ailleurs remplies d'expressions assez inconvenantes.†

Dans le même temps qu'on lisait cette proclamation, qui promettait conditionnellement aux Canadiens l'exercice de leur culte, la conservation de leurs lois et de leurs usages, on recevait de France des nouvelles bien capables de porter le découragement dans tous les esprits: on apprenait, non seulement que les secours attendus n'arriveraient point, parce que le peu de vaisseaux qui restaient à la France étaient bloqués dans ses

* "M. le chevalier de Lévis fit d'abord défiler ses troupes, et laissa dans les batteries quelques habitans, commandés par le sieur Decoigne, capitaine de milice de Mont-réal qui eut l'honneur de faire le dernier sa retraite, et en bon ordre."—*Mémoires, etc.*

† "Le chevalier de Lévis ayant su que quelques uns l'avaient, à Mont-réal, menaça de les faire pendre, et il l'eût fait, s'il l'eut pu: il s'en plaignit au marquis de Vaudreuil, qui lui répondit (très sensément), que le meilleur remède était de sembler n'y faire aucune attention, et même d'en badiner, lorsque l'occasion s'en présenterait."—*Ibid.*

ports, mais encore que les lettres de change tirées, l'année précédente, sur la trésorerie, n'avaient pas été payées, et que le pouvoir de l'intendant d'en tirer de nouvelles était suspendu. Le systême financier de M. Bigot était devenu, depuis longtems, l'objet de l'animadversion publique, et la cour de France avait fait passer M. de Tremes en Canada, pour prendre des informations sur le sujet. Ce commissaire, homme de talent et de pénétration, découvrit bientôt les frauduleuses manœuvres d'une partie des officiers civils, et la coupable connivence de l'intendant. D'après le compte qu'il rendit, il fut décidé qu'il ne serait plus fait de paiemens avant la plus mûre considération. Mais comme il était nécessaire que le crédit du papier-monnaie se soutînt en Canada, tant que les troupes du roi y demeureraient, le gouverneur et l'intendant eurent ordre de faire connaître aux habitans les arrangemens qui avaient été pris concernant les lettres de change et les ordonnances. Conformément à leurs instructions, ils adressèrent, conjointement, aux habitans du Canada une circulaire, portant,

"Qu'ils venaient de recevoir une lettre du ministre des colonies, par laqüelle il leur était ordonné de faire connaître que les évènemens qui avaient eu lieu mettaient sa majesté dans la nécessité de suspendre le paiement des lettres de change tirées sur la trésorerie; que celles qui avaient été tirées en 1757 et 1758 seraient payées, trois mois après que la paix aurait été conclue; celles de 1759, dix-huit mois après; et les ordonnances, aussitôt que les circonstances le permettraient; qu'ils avaient ordre d'assurer les habitans du Canada que rien qu'un manque total de fonds dans la trésorerie n'avait pu contraindre le roi à adopter ce plan de conduite envers des sujets qui lui avaient donné

tant de preuves de fidélité et d'attachement, et que sa majesté était persuadée qu'ils attendraient, avec patience et résignation, le moment où tout ce qui leur était dû leur serait payé."

Le dérangement des finances de la France était réel, et il n'y a guère à douter que le péculat qui avait eu lieu, dans ce pays, n'y eût contribué jusqu'à un certain point.

Pour revenir aux mouvemens militaires, M. Dumas laissa quatre cents hommes à la Pointe aux Trembles, sous le commandement de M. de Laroche-Beaucourt, et quatre cents à Jacques-Cartier, sous M. de Repentigny, et se porta lui-même à Déchambault, avec environ 1,000 hommes. M. de Lévis donna ses ordres, en passant, aux Trois-Rivières et ailleurs, et arriva à Mont-réal, le 29 mai. Le premier resultat d'une conférence qu'il eut avec le gouverneur, sur les mesures à prendre pour la défense du pays, fut une circulaire adressée aux capitaines de milice, dans la vue de contrecarrer l'effet de la proclamation du général Murray, et de rassurer les habitans, par l'espoir, non pas tant de prompts secours de France, que d'une paix prochaine et avantageuse.

La paix était bien, en effet, ce que les Canadiens devaient désirer le plus ardemment, dans les conjonctures fâcheuses et embarrassantes où ils étaient, depuis quelque temps; pressés, contraints même, d'un côté, d'être constamment armés pour la défense de leur pays natal, liée à la cause de leur souverain; menacés, de l'autre, de tous les maux que peuvent infliger des ennemis armés et triomphants, s'ils ne mettaient bas les armes, et ne demeuraient tranquilles chez eux, leur anxiété et leur malaise devaient être extrêmes, et presque sans exemple, dans les annales de la guerre. Ceux

qui durent se trouver dans le plus grand embarras, au printems de 1760, furent, sans contredit, les habitans des paroisses situées entre Québec et les Trois-Rivières, ou même plus haut: en suivant les Français dans le gouvernement de Mont-réal, ils laissaient leurs femmes, leurs enfans et leurs biens à la merci d'un ennemi dont ils avaient tout lieu de redouter le ressentiment et la vengeance; en ne le faisant pas, ils s'exposaient à être punis sevèrement, dans le cas où le roi de France demeurerait éventuellement maître du pays. Le danger présent, joint à l'intérêt privé, l'emporta néanmoins sur la crainte d'un mal éloigné; et presque tous ceux qui avaient été enrôlés se retirèrent chez eux, à mesure qu'ils trouvèrent, pour le faire, une occasion favorable, ou un prétexte plausible.

Après la levée du siège de Québec, Mont-réal devint le quartier-général, et à peu près le seul point de défense des Français. On y érigea de nouvelles fortifications; on y forma des magasins de vivres et de munitions, et l'on arma en guerre quelques uns des vaisseaux, grands et petits, qu'on y avait. On érigea aussi des batteries dans l'île Sainte-Hélène, et l'on envoya un ingénieur dans les îles qui se trouvent à l'entrée du lac Saint-Pierre, pour y faire faire les ouvrages qu'il croirait propres à arrêter la flotte anglaise qui devait remonter le fleuve.

Le 15 juin, trois cents Anglais surprirent le poste de Sainte-Thérèse, entre Saint-Jean et Chambly; enlevèrent les effets militaires qu'il y avait, brûlèrent quelques maisons, et emmènerent prisonniers une vingtaine d'habitans. Dans le cours du même mois, le colonel Fraser fut envoyé de Québec, avec environ neuf cents hommes, pour réduire le fort de Jacques-Cartier. Le marquis d'Albergotti, qui y commandait alors, répon-

dit à la sommation qui lui fut faite de se rendre, qu'il défendrait son fort jusqu'à la dernière extrémité. Sur quoi, le colonel Fraser fit avancer deux pièces de campagne et deux obusiers, pour battre la place, forma ses troupes en trois divisions, et leur ordonna de marcher pour donner l'assaut. Le commandant français, qui s'en apperçut, battit la chamade, et se rendit à discrétion. La garnison ne consistait plus qu'en cinquante hommes de troupes réglées et cent-cinquante miliciens. Les troupes laissées précédemment, à la Pointe aux Trembles, en avaient été retirées.

Le général Murray s'embarqua, au commencement de juillet, avec la plus grande partie des troupes qu'il commandait, sur une escadre accompagnée de batteries flottantes, afin de se trouver près de Mont-réal, en même temps que l'armée du lac Champlain, sous le colonel Haviland, et celle du général Amherst, qui devait descendre le Saint-Laurent. Dès qu'on eut eu avis, à Mont-réal, du départ de la flotte anglaise de Québec, on envoya à M. Dumas l'ordre de la suivre, sur la rive du nord, avec toutes les troupes qu'il avait sous son commandement, afin de s'opposer aux débarquemens qu'elle pourrait tenter d'y faire, et de la harceler, quand la chose serait possible.

M. Murray fut environ deux mois sur le fleuve, et eut tout le temps de faire des excursions, et quelquefois des exécutions militaires, dans les campagnes, particulièrement du côté du sud, où l'on n'avait presque point de troupes à lui opposer. Ayant appris qu'il y avait un parti de soldats français, ou de miliciens, sous un lieutenant, dans la paroisse de *Sainte-Croix*, il y envoya un détachement de troupes. Les habitans sans armes s'enfuirent dans les bois, à l'approche des Anglais; mais les hommes armés furent attaqués, et, suivant M.

Smith, presque tous tués, blessés, ou faits prisonniers, y compris leur commandant.

Les vents contraires ne permettant pas à la flotte anglaise d'avancer, M. Murray fit débarquer ses troupes à Sainte-Croix, à *Saint-Antoine de Tilly* et à *Lotbinière.* Les habitans ne s'enfuirent pas, cette fois, mais mirent bas les armes, et prêtèrent serment de neutralité, après avoir entendu une harangue que leur fit le général anglais, dans un language qui aurait fait peu d'honneur à l'éducation et à la politesse de ce militaire, s'il eût été celui que M. Smith lui met ingénûment à la bouche.

En passant vis-à-vis de Déchambault, des *Grondines* et de Batiscan, la flotte anglaise essuya le feu des batteries qui y avaient été érigées, ou de corps de miliciens assemblés pour la harceler, et perdit quelques hommes. En arrivant aux Trois-Rivières, elle trouva la ville défendue par plusieurs redoutes, et par un corps d'environ 2,000 hommes, et le fleuve obstrué par une espèce de barre, formée par un cable de seize pouces passé dans de forts anneaux de fer, couverts de pièces de bois attachées avec des cordes, et allant d'un bout à l'autre du chenal. Il fallut quelques heures aux matelots anglais pour lever cet obstacle; après quoi, la flotte continua sa route, et entra dans le lac Saint-Pierre.

M. de Bourlamaque, qui commandait, au sud du fleuve, voyant qu'on n'aurait pas le temps d'achever les ouvrages commencés dans les îles, en rappela les troupes qui y étaient, de peur qu'elles ne fussent coupées, et les fit passer à Sorel. La flotte anglaise arriva vis-à-vis de cette place, le 13 août. Quelques jours après, le lord Rollo débarqua, à la tête d'un détachement, au-dessous du fort, brûla un grand nombre de

maisons, et dévasta toute la partie du nord de cette paroisse. Il s'avança ensuite, à la vue du fort, en ordre de bataille, et s'efforça, par diverses manœuvres, d'attirer les Français hors de leurs retranchemens; mais voyant qu'ils s'obstinaient à y demeurer enfermés, il se rembarqua.

Le chevalier de Lévis se porta à Berthier, où le corps de M. Dumas était arrivé; mais ayant appris que l'armée anglaise du lac Champlain avait fait sa descente, une demi-lieue au-dessus de l'Ile aux Noix, il revint, en hâte, à Mont-réal, et envoya à Saint-Jean les régimens de la Reine et de Roussillon, aux ordres de M. DE RAUQUEMAURE, et la plus grande partie des milices du gouvernement de Mont-réal. Le chevalier de La Corne fut envoyé, en même temps, aux rapides du fleuve, à la tête de quatre cents hommes.

Les Anglais, débarqués à l'embouchure de la rivière *du Sud*, commencèrent à tirer sur les retranchemens de l'Ile-aux-Noix, le 23 août. Bougainville, craignant d'être coupé, laissa une cinquantaine d'hommes dans le fort, avec ordre de capituler, puis se retira, avec le reste de sa garnison, par la rive gauche de la rivière de Richelieu, et joignit Rauquemaure, à Saint-Jean, le 28. Quelques barges anglaises ayant paru, à la vue de ce fort, les troupes françaises se retirèrent derrière la petite rivière de *Mont-réal.*

Cependant, la flotte de M. Murray était arrivée, le 25, à quatre lieues au-dessous de Mont-réal: le corps de troupes de M. Dumas, qui la suivait par le nord, et celui de Bourlamaque, par le sud, étaient aussi arrivés, le premier, dans l'île de Mont-réal, et le second, à Boucherville et à *Longueil.* M. de Lévis voyant le corps de Bourlamaque à portée de se joindre à celui de Rauquemaure, alla reconnaître la position de ce dernier,

dans la vue de tenter un combat contre l'armée anglaise de Saint-Jean; et revint conférer avec M. de Bourlamaque; mais ayant appris que M. Murray avait fait débarquer un détachement à Varennes, il envoya à Rauquemaure l'ordre de se replier à Laprairie. Trois cents miliciens attaquèrent le détachement anglais; mais ils furent repoussés, avec perte de quelques hommes blessés, et d'une vingtaine de prisonniers.

Le général Amherst s'était embarqué, le 10 août, sur le Saint-Laurent, avec une armée de 10,000 hommes. Il rencontra, sur sa route, le fort *Lévis*, dans l'*Ile Royale*, ou d'*Oraconenton*, où commandait M. Pouchot. Il érigea des batteries dans les îles voisines, investit le fort, et commença à le canonner. La canonade n'ayant pas un effet aussi prompt qu'il l'aurait désiré, il se disposait à faire donner l'assaut, lorsque Pouchot se rendit.

Le 2 septembre, comme M. de Lévis haranguait les Sauvages du Sault Saint-Louis, qu'il avait fait venir à Laprairie, pour les engager à le seconder, dans son dessein d'attaquer l'armée du colonel Haviland, un député de leur village vint leur annoncer que le général Amherst était aux *Cèdres*, et ils se retirèrent tous, en disant qu'ils allaient faire la paix avec les Anglais.*

C'étaient-là les alliés sur lesquels quelques uns des gouverneurs du Canada avaient cru pouvoir compter aussi sûrement que sur des Français ou des Canadiens. Ceux des Sauvages qui étaient descendus des environs du Détroit et de Michillimakinac, dans l'été de 1759, étaient remontés, l'automne, chargés de présens, " quoiqu'ils n'eussent été que spectateurs, pour ainsi dire, de ce qui s'était passé." M. DE SAINT-LUC, le Canadien qui alors avait sur eux le plus d'influence, et " aux sentimens duquel ils déféraient volontiers," avait été chargé, à Mont-réal, de les engager " à ne pas se rebuter, et à attendre encore quelque temps." D'après l'ordre qu'il en avait reçu, il avait " engagé quelques uns de chaque nation à rester, sous le spécieux prétexte

* " Ce peuple, qui ignorait la façon des Européens de faire la guerre, s'ennuyait d'être si longtems à attendre l'ennemi, ou à l'attaquer."—*Mémoires, &c.*

Cette nouvelle fut confirmée par La Corne, qui s'était retiré, à l'approche de l'armée anglaise, et qui ajouta qu'elle pourrait être, le lendemain, à La Chine.

Le général français ne vit d'autre parti à prendre que de faire replier dans l'île de Mont-réal les corps de troupes qui étaient au sud du fleuve. Le corps que commandait le général Bourlamaque se porta au-dessus de la ville, et celui de Rauquemaure, au-dessous. Le général Murray ayant débarqué dans l'île, avec environ 3,000 hommes, M. Dumas se rapprocha de la ville.

L'armée du général Amherst, qui avait séjourné, quelques jours, dans l'Ile Perrot, débarqua à La Chine, le 6, vers 11 heures du matin. Les volontaires à cheval, qui étaient dans cette partie, se retirèrent devant elle, pied à pied; car elle se mit en marche vers la ville, aussitôt après avoir débarqué. Toutes les troupes françaises entrèrent dans la ville. Tous les miliciens s'étant retirés, ainsi qu'un nombre de soldats mariés, elles ne se montaient pas à beaucoup plus de 3,000 hommes, non compris cinq cents hommes, qu'il y avait sur l'île Sainte-Hélène, et la petite garnison de Chambly. Elles n'avaient presque plus de munitions, et les vivres ne pouvaient pas durer plus de quinze à vingt jours.

L'armée d'Amherst campa dans les plaines de *Saint-Gabriel*, à un quart de lieue de la ville: celle d'Haviland était arrivée à Laprairie. Pendant la nuit du 6 au 7, il fut tenu une assemblée chez le gouverneur: M. Bigot y lut un mémoire sur l'état de la colonie, et un projet de capitulation. Tout le monde fut d'avis qu'il

du besoin qu'en avait leur père ONONTHIO, mais au fond, pour servir d'ôtages et répondre des Français qui restaient encore dispersés parmi eux," et il leur avait fait "promettre de revenir l'année d'ensuite." Ils laissèrent des ôtages; mais il ne remplirent pas, il paraît, la promesse de revenir; probablement en conséquence de la "funeste nouvelle de Québec."

convenait de préférer une capitulation avantageuse aux peuples et honorable aux troupes, à une défense qui ne pouvait retarder que de quelques jours la perte du pays.

Le 7 au matin, le colonel Bougainville fut envoyé proposer au général Amherst une suspension d'armes pour un mois. Ce général s'y étant refusé, on lui envoya proposer, par le même officier, la capitulation dont on avait lu le projet, dans l'assemblée de la veille. Il minuta, à la marge, ce qu'il voulait accorder, refuser, ou modifier: il accorda presque tout, excepté les honneurs demandés pour les troupes françaises, voulant qu'elles missent bas les armes, livrassent leurs drapeaux, et ne servissent pas, durant la guerre. Cet article paraissant humiliant, on envoya d'abord le colonel de Bougainville, et ensuite M. de La Pause faire des représentations; mais elles furent inutiles, M. Amherst ne voulant se départir en rien de sa première détermination.

Le chevalier de Lévis, au nom des troupes qu'il commandait, présenta un mémoire au gouverneur, le priant de rompre toute négociation avec le général anglais, et de prendre la résolution de faire la défense la plus vigoureuse, quelque peu d'apparence qu'il y eût de réussir; ou de permettre aux troupes de se retirer dans l'île Sainte-Hélène, pour y soutenir, jusqu'à la dernière extrémité, l'honneur des armes de France.

Le marquis de Vaudreuil répondit que l'état des affaires ne permettait pas de rejetter les conditions du général anglais; qu'il devait les accepter, pour l'avantage du pays dont le gouvernement lui avait été confié; et qu'il ordonnait à M. le chevalier de Lévis de s'y conformer. Ce dernier, pour épargner aux troupes une partie de l'humiliation qu'elles allaient subir, leur ordonna de brûler leurs drapeaux; ce qu'elles firent, sur-le-champ.

Par la capitulation, la ville de Mont-réal, et toutes les places occupées par les Français devaient être évacuées sans délai, et livrées aux troupes de sa majesté britannique ; les troupes françaises devaient mettre bas les armes et être transportées en France, pour ne pas servir durant la guerre ; le gouverneur, l'intendant et les employés du gouvernement devaient pareillement être transportés en France, aux frais de l'Angleterre: quelques uns de ces employés, qui avaient des affaires à régler, dans la colonie, y pouvaient demeurer, jusqu'à ce que ces affaires fussent terminées ; les Canadiens devaient avoir le libre exercice de leur culte ; les communautés de religieuses étaient maintenues dans la possession de leurs biens, privilèges et immunités ; les séminaires et les communautés de religieux continuaient à jouir de leurs revenus, et pouvaient vendre leurs seigneuries et autres propriétés foncières, s'ils le jugeaient à propos, et en transmettre le produit en France. Si par le traité de paix, le Canada restait à l'Angleterre, ceux des Français, ou des Canadiens, qui voudraient passer en France, le pourraient faire, en toute liberté.

Il avait été demandé des choses qui ne furent point accordées, et qui ne pouvaient l'être convenablement ; telles que la neutralité perpétuelle des Canadiens,* et la nomination de l'évêque de Québec par le roi de France.

Aussitôt que la capitulation eut été signée, de part et d'autre, le général Amherst fit occuper une des portes de la ville par un détachement de troupes, sous le colonel HALDIMAND. Le chevalier de Lévis partit pour Québec, le 16 ; le gouverneur, l'intendant et leurs suites partirent, quelques jours après.

* A la demande de la neutralité perpétuelle des Canadiens le général anglais fit cette réponse laconique et presque sublime : "Ils deviennent sujets du roi."

Le marquis de Montcalm s'était fait estimer et chérir de ses soldats et des Canadiens, surtout de ceux qui avaient combattu sous ses ordres : le chevalier de Lévis, d'une sévérité extraordinaire, d'un zèle quelquefois outré, dut emporter au moins l'estime des derniers ; car il la méritait, par son activité, son courage, et son habileté. Le marquis de Vaudreuil, au contraire, partit chargé de plus de haîne qu'il n'en aurait dû porter, si l'on eût voulu être rigoureusement juste à son égard. Pour porter sur cet illustre Canadien† un jugement équitable et impartial, c'est l'ensemble de sa conduite, comme gouverneur du Canada, dans les circonstances extraordinaires où il s'est trouvé, qu'il convient d'examiner ; et nous avons le plaisir de voir, dans cet ensemble, beaucoup plus à louer qu'à blâmer. Quand on le voit déférer volontiers à l'avis des généraux Montcalm et Lévis, pour les opérations militaires, on doit être moins étonné de la confiance qu'il mettait dans les talens et l'expérience de l'intendant Bigot, pour les affaires civiles et financières. Il eut évidemment l'idée fixe de demeurer dans les bornes du devoir, ou du pouvoir légitime, comme il était permis de l'exercer alors ; il posséda, à un haut degré, le bon-sens politique ; il sut résister à toutes propositions impolitiques ou inconvenantes ; il montra, dans ce que nous nous permettrons d'appeller ses procédés diplomatiques, de l'énergie et de la dignité ; enfin, personne ne pourra lui refuser ce degré de prudence, et cet empire sur soi-même, qui permettent à l'homme de choisir le meilleur parti, dans les cas à peu près désespérés. Les Canadiens, particulièment, durent le remercier de n'avoir pas voulu accéder à la proposition que lui fit le chevalier de Lévis, de rompre toute négociation avec le général Amherst ; proposition peut-être pardonnable à un patriote zélé et

à un militaire épris de la gloire des armes, tel qu'était le général français, mais on ne peut plus téméraire, dans les conjonctures où se trouvait le Canada. Qui pourrait dire, en effet, quel aurait été le sort des habitans de ce pays et de leur postérité, si Mont-réal eût été pris d'assaut, ou obligé de se rendre à discrétion? Ils lui durent encore quelque reconnaissance d'avoir, dans son projet de capitulation, songé à leur assurer tout ce qui pouvait contribuer à leur avantage et à leur bien-être futur.* S'il demanda pour nos pères, ses compatriotes, plus que le vainqueur ne pouvait convenablement accorder, ce n'est pas à nous de nous en plaindre, ou de l'en blâmer. Son frère, Rigaud,‡ devenu gouverneur de Mont-réal, après la mort du baron de Longueil, se comporta, dans son gouvernement, de manière à se faire estimer et chérir de toutes les classes de la société.

Peu de jours après son entrée à Mont-réal, le général Amherst fit partir le major Rogers, pour aller prendre possession des postes que les Français avaient sur les lacs, et au de-là, et particulièrement, du Détroit et de Michillimakinac.

Assez tard, dans l'automne, l'*Aigle*, vaisseau français de 50 canons, ayant pris la voie du détroit de Bellisle, pour entrer dans le Saint-Laurent, donna sur un écueil, et se brisa. Le *Léopard*, autre vaisseau de guerre français, de 60 canons, entra dans le Saint-Laurent, et vint jusque devant Québec, où il fut pris et brûlé, de peur qu'une fièvre putride, qui régnait à son bord, ne

* *The articles of capitulation under which Montreal surrendered were highly honourable to M. de Vaudreuil, who exacted to the utmost that he could possibly expect to obtain, every advantage for the people he had previously governed.*—M. M'Gregor, British America.

† Né à Québec, en 1698. ‡ Né à Mont-réal, en 1704.

se communiquât aux habitans. Dès le printems, la cour de France avait tenté de faire parvenir un secours de vivres et de munitions dans la colonie. Mais la flotille française, qui consistait en une frégate et une vingtaine de navires de charge, étant entrée dans le Saint-Laurent, après que l'escadre anglaise fut arrivée au port de Québec, elle avait été forcée de rebrousser chemin. Elle alla relâcher dans la baie des Chaleurs, où elle fut attaquée et détruite par le capitaine BYRON, venu de Louisbourg, avec une escadre.

Quand même ce secours aurait réussi à remonter le Saint-Laurent, il n'aurait probablement pas retardé de beaucoup la reddition du Canada ; et peut-être le retard n'était-il pas à désirer : la possession de ce pays était devenue pour la France un fardeau qui s'appesantissait de jour en jour ; la misère et le malaise y croissaient dans la même proportion, et cela, principalement en conséquence du gaspillage des deniers publics. "Les dépenses annuelles du gouvernement pour le Canada, dit Raynal, qui avant 1749, ne s'étaient jamais élevées au-dessus de dix-sept-cent mille livres, n'eurent plus de bornes, après cette époque." Le même auteur ne compte pas moins de cent vint-trois millions trois cent mille livres, déboursés par le gouvernement, depuis le commencement de 1750 jusqu'à l'automne de 1760. L'année 1758 coûta seule vingt-sept millions trois cent mille livres, et la suivante, vingt-six millions.

Les négociations pour la paix entre l'Angleterre et la France, furent entammées en 1762, et le traité définitif de paix fut signé, le 10 février 1763. Par le treizième article de ce traité, la France cède à l'Angleterre le Canada et ses dépendances, telles que les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean, et les autres îles et côtes situées dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, avec

tous les droits que le roi Très-Chrétien avait possédés et exercés dans ces pays. De l'autre côté, sa Majesté Britannique confirme et assure aux habitans du Canada le libre exercice du culte catholique, et à peu près tout ce qui avait été accordé par la capitulation de Montréal.

Ainsi passa sous la domination de l'Angleterre une région aussi vaste que l'Europe, découverte et reconnue par des Français ;* une colonie française d'un siècle et demi d'existence, où la France avait élevé des forteresses, fondé des villes florissantes, formé une population nouvelle, et où elle croyait avoir établi, à perpétuité et exclusivement, sa langue, ses lois et sa religion. Les contrariétés des élémens, les fautes, ou les erreurs des hommes, ou plutôt les décrêts de la providence, en décidèrent autrement.

---

* Toutes ces immenses contrées qui s'étendent depuis le Labrador et la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, furent jadis reconnues, visitées, parcourues dans tous les sens, par ces infatigables Canadiens, que la tradition nous peint audacieux, conquérants sans généraux et sans armée, navigateurs intrépides sans marine, commerçants sans richesses, et savants géographes sans compas."*—M. MILBERT, *Itin. pittor*, *&c.*

* "En 1743, Louis FOURNEL découvrit la *Baie des Esquimaux*, dite de *Kenessakion*."—M G. T. POUSSIN.

TABLE.







